HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DU ROI LÉOPOLD II,

PAR

A. J. NAMÈCHE,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

TOME I.



LOUVAIN,

CHARLES FONTEYN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DE BRUXELLES, 6.

1879.

HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DU ROI LÉOPOLD II.

I.

HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DU ROI LÉOPOLD II,

PAR

A. J. NAMÈCHE,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

> Le premier livre d'un peuple c'est son histoire. Renouons cette chaine des temps que la main étrangère a si souvent brisée; sachons revendiquer des illustrations que d'autres peuples nous disputent; sachons réhabiliter celles qu'on voudrait ternir; sachons tirer de l'oubli celles dont le souvenir s'est perdu.
>
> NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la révolution belge,* page 305.

TOME I.

LOUVAIN,

CHARLES FONTEYN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DE BRUXELLES, 6.

1879.

AVANT-PROPOS.

Ce livre n'est point une œuvre d'érudition. Dans la pensée de l'auteur, il était destiné à la jeunesse de nos écoles et devait aider à affermir en elle les sentiments de patriotisme et d'union nationale qui, jusque là, n'avaient pas été profondément atteints dans notre pays. Il y a trente ans de cela, nous étions alors à la tête d'une des institutions normales nées de la loi de 1842, et nous nous y attachions avec un dévouement rempli d'espérance et complétement désintéressé, nous osons le dire, à former des maîtres dignes de la haute mais redoutable tâche d'élever les enfants, c'est à dire l'avenir de la patrie, et de contribuer, pour une large part, à en faire des hommes, des chrétiens, des citoyens.

Nous indiquions alors le but spécial que nous nous étions proposé dans les termes suivants, que l'on ne trouvera pas trop en désaccord, nous l'espérons, avec l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui au public : « Il nous a semblé que, parmi tant de livres dont quelques-uns sont dus à des hommes éminents, il y avait encore place pour une œuvre conçue sur un plan un peu plus étendu, où l'on s'attacherait davantage à mettre en relief le rôle échu à notre pays dans le mouvement social en général, et les particularités les plus intéressantes de sa vie intime, telle qu'elle se manifeste dans ses mœurs, ses institutions, son industrie, son commerce, les scènes orageuses ou solennelles de son histoire, les monuments nés du génie de ses artistes et de ses écrivains. »

Pourquoi le dissimulerions-nous? nous avons perdu une bonne part, dirons-nous de nos espérances ou de nos illusions? Le pays est divisé, la loi de 1842 est déchirée, les fruits de quarante années de travail, d'efforts sages et persévérants sont dissipés; le vent de la discorde souffle sur la Belgique ; nous sommes visiblement menacés de l'accomplissement de l'oracle

de l'Évangile : *omne regnum in seipsum divisum desolabitur.*

Quoi qu'il en soit, nous ne désespérons pas. Dieu a fait les nations guérissables. Un espoir surtout nous reste ; il est dans cette jeunesse *si sympathique*, comme nous le disions alors, *aux idées de patriotisme et d'honneur national.* Voilà quarante ans que nous sommes à son service. Nous lui rappelons volontiers en ce moment les paroles que nous lui adressions, au début de notre carrière, dans une autre publication : « Jeunes Belges, à qui ce livre est destiné, puisse-t-il vous être utile ! Puisse-t-il, en vous éclairant, en entretenant en vous l'amour des plaisirs de l'esprit, des pures et douces émotions de l'âme, en vous apprenant que le meilleur secret pour être heureux c'est de se dévouer au bonheur commun, contribuer à la félicité de notre belle et glorieuse patrie ! C'est le premier, c'est le seul vœu de l'auteur. »

Louvain, 6 juillet 1879.

TEMPS PRIMITIFS.

ORIGINES.

Situation et limites de la Belgique ancienne. — Nature physique. — Etat du sol. — Climat. — Premiers habitants, les Celtes divisés en Galls et en Kimris. — Caractère et mœurs des nations celtiques. — Portrait des Celtes. — Costume et armes. — Manière de combattre. — Langage. — Constitution de la famille. — Religion. — Les Druides. — Etat social. — Gouvernement.

La Belgique ancienne faisait partie de la Celtique ou Gaule, grande contrée de l'Europe renfermée entre l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin. « Toute la Gaule, dit César, est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, la seconde par les Aquitains, la troisième par les Celtes ou Gaulois proprement dits. Ces peuples diffèrent entre eux par la langue, les institutions

et les lois. La Garonne sépare les Gaulois des Aquitains, la Marne et la Seine les séparent des Belges. De tous ces peuples les Belges sont les plus braves. » Strabon, écrivain grec un peu postérieur, adopte la division de César, mais avec un changement important. Il ajoute à la Belgique, sous le nom de Belges *paro-céanites* ou *maritimes,* toutes les tribus établies entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire, tribus que César et les autres écrivains romains appellent *armorikes,* d'un mot gaulois qui signifie pareillement *maritimes*. A l'est, la Belgique avait pour bornes le Rhin qui la séparait de la Germanie, et, au nord-est, la branche de ce fleuve nommée le Wahal; ses voisins de ce côté étaient les Bataves; l'Océan la limitait à l'ouest et au nord-ouest.

Avant la conquête romaine, le sol de la Belgique était en grande partie couvert de marécages, de landes stériles et d'épaisses forêts qui, empêchant l'écoulement des eaux, entretenaient partout des flaques stagnantes. De ces forêts la plus considérable était celle des Ardennes qui commençait au Rhin et s'étendait vers l'ouest à travers le Hainaut actuel, où elle prit plus tard le nom de forêt charbonnière, *sylva carbonaria*. Les terres basses, surtout dans la partie occidentale du pays, étaient exposées à de fréquentes inondations, car l'Océan,

à chaque haute marée, y faisait refluer ses eaux avec une violence irrésistible. « Nous avons visité ce pays, disait Pline le naturaliste au premier siècle de notre ère, parlant de la partie la plus septentrionale du territoire belge : l'océan s'y épanche sur les terres deux fois le jour, et il fera douter longtemps si ces contrées sont bien de la terre ferme ou une portion de la mer. Les misérables habitants placent leurs cabanes sur des éminences formées en quelques endroits par la nature et d'autres par la main des hommes, à une hauteur où les marées n'atteignent jamais. Ces cabanes ainsi établies ressemblent, quand les flots les environnent, à des navires que menacent les naufrages ; et lorsque les vagues viennent à se retirer, on prend autour des chaumières le poisson qui cherche à fuir avec la mer. » — Au quatrième siècle, le rhéteur Eumène, dans un panégyrique de l'empereur Constance, parle ainsi du territoire batave et ménapien : « O César, j'oserai le dire, ce n'est point une terre véritable cette contrée que tes divines expéditions ont délivrée et conquise, cette contrée que l'Escaut arrose de ses replis tortueux. Elle est tellement pénétrée et imbibée par les eaux, que, non seulement dans les plages marécageuses, elle cède et fléchit sous les pas dont elle retient l'empreinte, mais que, même là où elle paraît

un peu plus ferme, elle s'ébranle encore sous le pied qui la foule, au point qu'on la croirait mal affermie sur ses fondements. »

Au nord-est, se déployaient les solitudes sablonneuses et coupées de fondrières dont se compose la Campine. L'hiver était fort long; l'âpreté du froid y était extrême. Au printemps, l'humidité constante du sol remplissait l'air de brouillards épais; le soleil ne se montrait que pendant trois ou quatre heures vers le milieu du jour. L'automne était désolé par la violence des ouragans. On pouvait cependant démêler, à travers les horreurs de cette nature primitive, les signes d'un meilleur avenir. Les bords des rivières étaient garnis d'opulentes et grasses prairies et les plateaux élevés de nos provinces centrales, d'un sol profond et argileux, offraient tous les indices de la fertilité et semblaient s'approprier d'eux-mêmes au séjour de l'homme et aux travaux de l'agriculture. Trois grands fleuves baignaient le territoire de l'ancienne Belgique : l'Escaut, la Meuse et le Rhin. La direction du premier a dû se modifier considérablement depuis les temps primitifs et n'a pu se régler définitivement que grâce aux atterrissements qui prolongèrent vers l'ouest les côtes de la Flandre.

Les forêts qui couvraient ce pays étaient renommées pour l'abondance du gibier qu'elles

abritaient. Celle des Ardennes renfermait encore, dans les derniers temps de la domination romaine, des bœufs sauvages *(aurochs)*, des sangliers, des ours, des onagres et des cerfs. César y signale l'existence du renne et de l'élan qui en disparurent de bonne heure (1). Parmi les arbres qui peuplaient ces forêts, on remarquait le chêne, le hêtre, dont on se servit plus tard pour la fabrication du savon ; le coudrier, qu'on employait pour faire du sel ; le mélèze, sur lequel on recueillait l'agaric ; le bouleau, d'où l'on tirait une espèce de bitume et dont on faisait des corbeilles et des berceaux ; le buis, qui atteignait une grande hauteur et qu'on plantait en guise de haies autour des champs ; le saule, l'orme, l'if, l'érable blanc, le sapin et le platane, dont les riches aimaient l'ombre et que les Romains frappèrent d'une contribution spéciale.

Les habitants tiraient de leurs champs du froment, de l'orge, de l'avoine et du millet. Ils avaient aussi différentes sortes de légumes : des fèves de marais, des panais, du chervis, que l'on recueillait sur les bords du Rhin et dont l'empereur Tibère fit plus tard les délices de sa table. Les plantes médicinales étaient

(1) César parle de la forêt Hercynienne, dont il est impossible d'assigner les limites, dit-il, et dont nous considérons la forêt des Ardennes comme un prolongement.

abondantes sur leur sol. On y trouvait la bétoine, la petite centaurée, l'herbe britannique ou *cochlearia*, qui croissait aux bords de la mer, et que les soldats de Germanicus employèrent pour se guérir du scorbut; la sélage, l'anémone pulsatile et la verveine, trois végétaux auxquels les Celtes attribuaient des vertus magiques.

Les anciens Belges élevaient une grande quantité d'animaux domestiques; ils possédaient de nombreux troupeaux. Leurs porcs, qui fournissaient une viande en haute estime à Rome, étaient d'une taille et d'une férocité singulières; on les laissait errer par bandes et à l'abandon dans les bois. Les oies pullulaient sur les bords de l'Escaut et de la Meuse, et on vit les Morins, après la conquête, en conduire des troupes entières en Italie. Les abeilles trouvaient dans les plantes aromatiques de nos bruyères de quoi composer leur miel parfumé.

Les richesses minérales, que notre sol récèle en si grande abondance, avaient été soumises à un commencement d'exploitation par les Belges primitifs. Varron et Pline ont signalé l'usage qu'ils faisaient de la marne pour amender les champs et les prairies. César nous apprend que les pierres entraient pour une grande part dans la construction de cette forteresse des Atuatiques dont les Romains s'em-

parèrent dans leur première campagne en Belgique. Pline mentionne une sorte de pierre blanche, que l'on taillait au moyen de la scie, et dont on faisait des tuiles et des gouttières. On tirait aussi de la Celtique les pierres à aiguiser que les environs de Vielsalm produisent abondamment. Le fer, le plomb avaient été exploités de bonne heure, et on vantait beaucoup l'art avec lequel les Celtes pratiquaient l'étamage des vases de cuivre.

Il faut faire connaître maintenant ces premiers habitants eux mêmes de notre Belgique. Aussi loin que nous pouvons remonter le courant de l'histoire, nous trouvons la race celtique (*ceiltach*, qui vit dans les bois) occupant le territoire continental compris entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, ainsi que les deux grandes îles situées au nord-ouest, à l'opposite des bouches du Rhin et de la Seine (*Albion*, l'île blanche; *Erin*, l'île de l'ouest). Cette race se partage en deux branches, les Galls et les Kimris. Les Galls avaient précédé les Kimris sur le territoire de la Gaule. Ces derniers menèrent d'abord une vie vagabonde et nomade; ils occupaient une immense étendue de pays. Tandis que la Chersonèse taurique (Crimée actuelle) et la côte occidentale du Pont-Euxin (Mer noire) étaient le siége des hordes principales

de ce grand peuple, son avant-garde errait le long de l'Ister (Danube), et les tribus de son arrière-garde parcouraient les bords du Tanaïs (Don) et du Palus-Méotide (Mer d'Azof).

Au VIIe siècle avant notre ère, des migrations de peuples sans nombre vinrent se croiser et se choquer dans les plaines de la Haute-Asie. Les nations scythiques ou teutoniques, chassées en masse par d'autres nations fugitives, chassèrent à leur tour plus avant dans l'Occident une grande partie des hordes kimriques dépossédées. Celles-ci remontèrent la vallée du Danube et, poussant devant elles leur avant-garde déjà maîtresse du pays, la forcèrent à chercher un autre territoire. Une horde considérable passa le Rhin et se précipita sur le nord de la Gaule. Le grand effort de l'invasion paraît s'être porté le long de l'Océan sur la contrée appelée par les Celtes Armorike (Bretagne française). Les conquérants s'y répandirent, refoulant la population envahie au pied des chaînes de montagnes qui coupent diagonalement la Gaule du nord-est au sud-ouest. La Gaule fut partagée ainsi en deux portions à peu près égales, l'une montagneuse, étroite au nord, large au midi, et comprenant la contrée orientale dans toute sa longueur; l'autre formée de plaines, et renfermant toute la côte de l'Océan depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à

celle de la Garonne. Celle-ci resta au pouvoir du peuple conquérant.

Dans la première moitié du IVe siècle, une nouvelle confédération kimrique franchit le Rhin tout à coup et envahit la Gaule septentrionale. Cette confédération était celle des Belges (*belg*, belliqueux, en kimrique), dont le nom apparaît pour la première fois dans l'histoire. Les Belges pénétrèrent jusqu'à la chaîne des Vosges à l'est, et, au midi, jusqu'au cours de la Marne et de la Seine. La résistance des Galls et des Kimris, enfants de la première conquête, ne permit pas aux nouveaux venus de dépasser ces barrières. Deux de leurs tribus seulement, les Arékomiques et les Tectosages, parvinrent à se faire jour et, après avoir traversé le territoire gaulois dans toute sa longueur, s'emparèrent d'une partie du pays situé entre le Rhône et les Pyrénées orientales. L'amour de la guerre et du butin poussa, selon César, une partie des Belges du nord à passer le détroit qui les séparait de la Bretagne. Ils refoulèrent devant eux les peuplades celtiques qui les avaient précédés sur les côtes méridionales d'Albion. Ils y occupèrent à peu près tout le territoire qui correspond aujourd'hui aux comtés de Dorset, de Sommerset, de West et de Hampshire. La géographie ancienne a recueilli les traces de cet établissement des

Belges et elle nous montre encore la *Calleva Atrebatum*, ou capitale des Atrébates, qui était située non loin d'Oxford, et la *Venta Belgarum*, métropole des Belges, que l'on a cru reconnaître dans la ville de Winchester. Les Belges jetèrent même des colonies en Irlande, où nous les retrouvons sous le nom de *Fir-Bolgs*, ou Belges de feu.

Toutes les tribus celtiques avaient des coutumes à peu près semblables. Les Grecs et les Romains admiraient chez ces peuples une bravoure personnelle que rien n'égalait chez les anciens. « Race indomptable, disaient-ils, qui fait la guerre non seulement aux hommes, mais à la nature et aux dieux. Ils lancent des flèches contre le ciel quand il tonne; ils prennent les armes contre la tempête; ils marchent, l'épée à la main, au devant des fleuves débordés ou de l'Océan en courroux. » Et ce qui les rendait encore plus redoutables c'était leur nature généreuse autant que brave. « Chez ce peuple franc et simple, dit Strabon, chacun ressent les injustices faites à son voisin, et si vivement qu'ils se rassemblent promptement tous pour les venger. »

Diodore de Sicile fait ce portrait des Celtes : « Ils sont de grande taille, ont la peau blanche et les cheveux blonds. Ils portent les cheveux longs et relevés sur la tête et si épais qu'on

dirait une crinière de cheval. Quelques-uns se rasent la barbe, d'autres la laissent croître modérément, mais les nobles se rasent les joues et laissent pousser les moustaches, de manière qu'elles leur couvrent la bouche. Ils prennent leur repas, non pas assis sur des siéges, mais accroupis sur des peaux de loups et de chiens. A côté d'eux sont des foyers flamboyants avec des chaudières et des broches garnies de quartiers de viande. On honore les braves en leur offrant les meilleurs morceaux. Les Celtes invitent aussi les étrangers à leurs festins; et ce n'est qu'après le repas qu'ils leur demandent qui ils sont et ce qu'ils viennent faire. Souvent, pendant le festin, leurs discours font naître des querelles, et, comme ils méprisent la vie, ils se provoquent à des combats singuliers, car ils ont fait prévaloir chez eux l'opinion de Pythagore que les âmes des hommes sont immortelles. C'est pourquoi, pendant les funérailles, ils jettent dans le bûcher des lettres adressées à leurs parents décédés, comme si les morts devaient les lire.

« Les Celtes sont d'un aspect effrayant; ils ont la voix forte et tout à fait rude; ils emploient beaucoup l'hyperbole, soit pour se vanter eux-mêmes, soit pour ravaler les autres. Leurs vêtements sont singuliers. Ils ont des tuniques bigarrées de diverses couleurs, et des

chausses qu'ils appellent *braies*. Avec des agrafes, ils attachent à leurs épaules des saies rayées d'une étoffe à petits carreaux multicolores, épaisse en hiver, et légère en été. Ils ont pour armes défensives des boucliers de la hauteur d'un homme, que chacun orne à sa manière. Comme ces boucliers servent non seulement de défense, mais encore d'ornement, quelques-uns y font graver des figures d'airain en bosse, et travaillées avec beaucoup d'art. Leurs casques d'airain sont garnis de grandes saillies et donnent à ceux qui les portent un aspect tout fantastique. A quelques-uns de ces casques sont fixées des cornes, et, à d'autres, des figures en relief d'oiseaux ou de quadrupèdes. Ils ont des trompettes barbares, d'une construction particulière, qui rendent un son rauque et approprié au tumulte guerrier. Les uns portent des cuirasses de mailles de fer ; les autres, contents de leurs avantages naturels, combattent nus. Au lieu d'épées, ils ont des espadons suspendus au flanc droit par des chaînes de fer ou d'airain. Quelques-uns entourent leurs tuniques de ceintures d'or ou d'argent. Ils se servent aussi de piques qu'ils appellent *lances* (λαγκίας καλοῦσι), dont le fer a une coudée de longueur et près de deux palmes de largeur. Leurs javelots ont les pointes plus longues que leurs épées. De ces javelots, les

uns sont droits et les autres recourbés, de sorte que non seulement ils coupent, mais encore déchirent les chairs, et qu'en retirant le javelot, on agrandit la plaie.

« Dans les combats, beaucoup se servent de chars à deux chevaux, portant un conducteur et un guerrier. Ils lancent d'abord leur lourd javelot appelé *saunie,* et descendent ensuite pour attaquer l'ennemi avec l'épée. Ils emmènent avec eux des serviteurs de condition libre et les emploient comme conducteurs et comme gardes. Avant de livrer bataille, ils ont coutume de sortir des rangs et de provoquer les plus braves des ennemis à un combat singulier, en brandissant leurs armes pour effrayer leurs adversaires. Si quelqu'un accepte le défi, ils chantent les prouesses de leurs ancêtres, vantent leurs propres vertus et insultent leurs adversaires. Ils coupent la tête de leurs ennemis tombés, l'attachent au cou de leurs chevaux et clouent ces trophées à leurs maisons. Si c'est un ennemi renommé, ils conservent sa tête avec de l'huile de cèdre, et on en a vu refuser de vendre cette tête contre son poids d'or. »

Leur langue était celle qui se parle encore aujourd'hui au fond de la Bretagne française, l'idiome celtique, frère de ceux du pays de Galles, du nord de l'Écosse et de l'Irlande.

Cette langue, plus éloignée que le grec et le latin du sanscrit, paraît se rattacher cependant par des liens étroits à la langue sacrée de l'Inde et constate une parenté qui fait rentrer les Celtes dans la grande famille des nations indo-européennes.

Les femmes étaient libres dans le choix de leur époux. La femme apportait une dot, mais le mari devait prendre sur son propre bien une valeur égale. On mettait le tout en commun, et cette somme restait au dernier survivant. Le fils ne pouvait aborder son père en public avant d'être en âge de porter les armes, et celui-ci avait sur sa femme comme sur ses enfants le droit de vie et de mort. « Lorsqu'un père de famille d'une haute naissance vient à mourir, dit César, ses proches s'assemblent, et, s'ils ont quelque soupçon sur sa mort, les femmes sont mises à la question ; si le crime est prouvé, on les fait périr par le feu et dans les plus horribles tourments. »

Les Celtes adorèrent d'abord le tonnerre, les astres, l'océan, les fleuves, les lacs, les vents, c'est-à-dire les forces matérielles de la nature ; puis les forces morales et intelligentes : Hésus, le génie de la guerre ; Teutatès, celui du commerce et l'inventeur des arts ; Ogmius, le dieu de la poésie et de l'éloquence, qui était représenté avec des chaînes d'or sortant de sa bouche

pour aller saisir et entraîner ceux qui l'écoutaient. La fête de Teutatès se célébrait la première nuit de l'année nouvelle, dans les forêts, à la lueur des flambeaux. Cette nuit là, le chef des prêtres cueillait avec une faucille d'or le gui de chêne, qui jouait un grand rôle dans les cérémonies religieuses et la médecine de ces peuples. A Hésus ils vouaient souvent, avant le combat, les dépouilles de l'ennemi et, après la victoire, ils lui sacrifiaient ce qui leur restait du bétail. « Le surplus du butin, dit César, est placé dans un dépôt public; et on peut voir, dans beaucoup de villes, de ces monceaux de dépouilles entassées dans des lieux consacrés. Il n'arrive guère qu'un Gaulois ose s'approprier clandestinement, au mépris de la religion, ce qu'il a pris à la guerre, ou ravir quelque chose de ces dépôts. La torture et les plus cruels supplices sont réservés pour ce larcin. »

D'horribles superstitions ensanglantaient les grossiers autels qu'élevaient les Celtes au fond des forêts séculaires ou au milieu des landes sauvages. « Tous les Gaulois, dit encore César, sont très superstitieux : aussi ceux qui sont attaqués de maladies graves, comme ceux qui vivent dans la guerre et les dangers, immolent des victimes humaines ou font vœu d'en immoler, et ont recours pour ces sacrifices au minis-

tère des prêtres. Ils pensent que la vie d'un homme est nécessaire pour racheter celle d'un homme, et que les dieux immortels ne peuvent être apaisés qu'à ce prix; ils ont même institué des sacrifices publics de ce genre. Ils se servent quelquefois de mannequins d'une grandeur immense et tissus en osier, dont ils remplissent l'intérieur d'hommes vivants; ils y mettent le feu et font expirer leurs victimes dans les flammes. Ils pensent que le supplice de ceux qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre crime, est plus agréable aux dieux immortels; mais quand ces hommes leur manquent, ils se rabattent sur les innocents. »

Leurs prêtres s'appelaient druides, ou *hommes des chênes*. Ces prêtres avaient un chef, dont l'autorité était sans bornes. « A sa mort, c'est toujours César qui parle, le plus éminent en dignité lui succède; ou, si plusieurs ont des titres égaux, l'élection a lieu et quelquefois la place est disputée par les armes. A une certaine époque de l'année, ils s'assemblent dans un lieu consacré sur la frontière du pays des Carnutes (pays de Chartres), qui passe pour le point central de toute la Gaule. Là se rendent de toutes parts ceux qui ont des différends, et ils obéissent aux jugements et aux décisions des druides. Ceux-ci ne vont point à la guerre et ne payent aucun des tributs imposés aux autres Gaulois.

Séduits par de si grands priviléges, beaucoup de Gaulois viennent auprès d'eux de leur propre mouvement, ou y sont envoyés par leurs parents ou leurs proches : là, dit-on, ils apprennent un grand nombre de vers, et il en est qui passent vingt années dans cet apprentissage. Il n'est pas permis de confier ces vers à l'écriture, tandis que dans la plupart des autres affaires publiques et privées ils se servent des lettres grecques. Il y a, ce me semble, deux raisons de cet usage : l'une est d'empêcher que leur science ne se répande dans le vulgaire; et l'autre, que leurs disciples, se reposant sur l'écriture, ne négligent leur mémoire, car il arrive presque toujours que le secours des livres fait que l'on s'applique moins à apprendre par cœur et à exercer sa mémoire. Une croyance qu'ils cherchent surtout à établir, c'est que les âmes ne périssent point et, qu'après la mort, elles passent d'un corps dans un autre, croyance qui leur paraît singulièrement propre à inspirer le courage, en éloignant la crainte de la mort. Le mouvement des astres, l'immensité de l'univers, la grandeur de la terre, la nature des choses, la force et le pouvoir des dieux immortels, tels sont, en outre, les sujets de leurs discussions; ils les transmettent à la jeunesse. »

On trouve encore des monuments druidiques

en grand nombre dans les provinces de l'ouest de la France. Ce sont des *peulvans* ou *menhirs,* blocs énormes de pierres brutes, fichées en terre isolément ou rangées en avenue; dans ce dernier cas, elles forment des *alignements,* comme ceux de Carnac, qui sont disposés en onze lignes parallèles, sur un espace de plusieurs lieues. Les *cromleach* étaient des menhirs rangés en un cercle unique ou en plusieurs cercles concentriques autour d'un menhir plus élevé; les *dolmen,* de grossiers autels formés d'une ou plusieurs grandes pierres plates posées horizontalement sur plusieurs pierres verticales. Il y a de ces pierres qui ont jusqu'à sept mètres de longueur et autant de largeur. On cite, en Belgique, comme monuments druidiques, la *pierre Brunehaut,* entre les villages de Hollain et de Rongy, à une lieue et demie de Tournai, la *pierre du Diable,* près de Namur, aujourd'hui détruite, et les pierres de Mosny, près d'Amberloup (Luxembourg).

Lorsque César arriva dans le pays, il n'y trouva que deux classes d'hommes qui fussent honorées, « car la multitude n'a guère que le rang des esclaves, n'osant rien par elle-même et n'étant admise à aucun conseil. La plupart, accablés de dettes, d'impôts énormes et de vexations de la part des grands, se livrent eux-mêmes en servitude à des nobles qui exercent

sur eux tous les droits des maîtres sur les esclaves. Des deux classes privilégiées, l'une est celle des druides, l'autre celle des nobles (*equites*). Quand il en est besoin, et qu'il survient quelque guerre, les nobles prennent tous part à cette guerre et proportionnent à l'éclat de leur naissance et de leurs richesses le nombre de serviteurs et de clients dont ils s'entourent. C'est pour eux la seule marque du crédit et de la puissance.

« Dans les cités qui passent pour administrer le mieux les affaires de l'État, c'est une loi sacrée que celui qui apprend, soit de ses voisins, soit par le bruit public, quelque nouvelle intéressant la cité, doit en informer le magistrat, sans la communiquer à nul autre, l'expérience leur ayant fait connaître que souvent des hommes imprudents et sans lumières s'effrayent de fausses rumeurs, se portent à des crimes et prennent des partis extrêmes. Les magistrats cachent ce qu'ils jugent convenable et révèlent à la multitude ce qu'ils croient utile. C'est dans l'assemblée seulement qu'il est permis de s'entretenir des affaires publiques. »

PÉRIODE ROMAINE.

122 ans avant J.-C. — 445 après J.-C.

PREMIÈRE SECTION.

Conquête de la Gaule.

Premiers établissements des Romains. — Etablissement des Germains en Belgique. — Peuplades qui occupaient le sol de la Belgique au moment de la conquête romaine. — Leur situation. — Préliminaire de la conquête. — Première campagne de César. — Suite des expéditions romaines. — Extermination de la légion romaine campée à Atuatuca. — Siége du camp de Cicéron. — Mort d'Indutiomar. — Soumission des Ménapiens. — Extermination des Eburons.

Le premier établissement des Romains dans la Gaule remonte à l'an 122 avant Jésus-Christ. Appelés par les Massaliens (*Massalia, Marseille,* colonie de Phocéens vers l'an 600) en lutte avec leurs voisins les Ligures, ils se fixèrent à

Aix (*Aquæ Sextiæ*), qu'ils fondèrent à cette époque. Ils s'étendirent de proche en proche, établirent une seconde colonie à Narbonne (*Narbo Martius*), et creusèrent entre le Rhône et la Méditerranée un canal connu sous le nom de *Fossa Mariana*. L'an 59 avant notre ère, le gouvernement de la Gaule échut à Jules-César.

Pendant que les Romains s'établissaient au midi de la Gaule, le nord était le théâtre de nouvelles immigrations. Le mouvement parti de la Haute Asie qui avait amené les Belges dans cette partie du territoire gaulois commençait à y faire affluer de nouvelles tribus appartenant à une autre famille de peuples. Les Teutons avaient successivement envahi la presque totalité des vastes régions trans-rhénanes. Celles de leurs tribus qui avoisinaient la frontière gauloise entrèrent en prompte relation d'hostilité avec les Belges, et le nom de *Ghermanni* (guerriers) qu'elles se donnaient acquit bientôt dans le nord la même célébrité que celui des Romains avaient dans le sud. Une partie de ces Germains parvinrent à se fixer sur la rive gauche du Rhin. Ainsi les Sègnes, les Condrusiens, les Pæmanes, les Cærèses avaient occupé une partie de la forêt des Ardennes du consentement des Trévires dont ils se reconnaissaient tributaires et clients. Au rapport de César et de Tacite, les Trévires

eux-mêmes et les Nerviens se vantaient d'être de race germanique, mais le langage de ces écrivains prouve qu'ils étaient loin d'avoir acquis eux-mêmes sur ce point une conviction personnelle. L'obscurité des textes et la difficulté de les concilier entre eux et avec les autres éléments de preuves ont fait naître parmi les savants des opinions fort opposées, quand il s'est agi de déterminer l'origine et la race des peuples qui occupaient le sol de la Belgique actuelle, au moment de la conquête romaine. Les uns considèrent ces peuples comme presque exclusivement germaniques; les autres pensent que la population celtique était restée dominante et que les Germains qui s'y étaient mêlés avaient fini par se fondre avec leurs nouveaux alliés en participant à la civilisation de ces derniers. Ce qui est certain c'est que si les Germains avaient des usages fort différents de ceux des Gaulois, il y avait aussi entre ces deux races des traits profonds de ressemblance, trahissant une origine commune, et que le voisinage et les rapports communs devaient tendre à augmenter de plus en plus.

Au moment de la conquête romaine, quinze peuplades occupaient le territoire de la Belgique d'aujourd'hui : les Trévires, *Treviri;* les Condrusiens, *Condrusii;* les Sègnes, *Segni;* les Cærèses, *Cæresi;* les Pæmanes, *Pæmani;*

les Atuatiques, *Atuatuci* ou *Aduatuci* (1); les Nerviens, *Nervii;* les Centrons, *Centrones;* les Grudiens, *Grudii;* les Levaques, *Levaci;* les Pleumoses, *Pleumosii;* les Gorduniens, *Gordunii* (tous clients des Nerviens); les Éburons, *Eburones;* les Ménapiens, *Menapii;* les Ambivarites.

Selon les conjectures les plus probables, les Trévires occupaient la portion de la Belgique actuelle qui forme le Luxembourg; les Atuatiques, celle qui forme la totalité ou la plus grande partie de la province de Namur; les Nerviens, le centre et le midi de la Belgique actuelle; les Éburons, les contrées correspondant au Limbourg, à une partie de la province de Liége jusqu'au Condros, et à la partie septentrionale du Brabant qui se termine à la Dyle; les Ménapiens, le territoire de nos deux Flandres.

Cent vingt mille Germains venaient de pénétrer, sous la conduite d'Arioviste, roi des Suèves, dans la vallée de la Saône; les Édues et les Séquanes (Bourgogne et Franche-Comté) imploraient à Rome protection contre eux. César, nommé en l'an 59 au gouvernement de la Gaule transalpine et dè la Narbonaise, livra aux Germains une bataille acharnée et les

(1) Cette dernière leçon est la plus conforme aux manuscrits.

rejeta de l'autre côté du Rhin (58). Les Belges, inquiets de voir les légions si près d'eux, s'armèrent et, au printemps, César rencontra, sur les bords de l'Aisne, leurs forces coalisées, qui ne s'élevaient pas à moins de trois cent mille hommes. Une idée fatale décida les Bellovaques (Beauvais) à courir à la défense de leurs foyers; les autres peuples suivirent cet exemple, et César les chargeant avec sa cavalerie changea cette retraite en une fuite désordonnée. La coalition dissoute, le général romain résolut de dompter successivement tous ces peuples. Les Suessions (Soissons), les Bellovaques, les Ambiens (Amiens) n'essayèrent pas même de se défendre. C'était aux frontières de notre Belgique actuelle que la résistance devait commencer.

Les Nerviens, à l'approche des Romains, avaient déposé les femmes et ceux que leur âge empêchait de combattre dans des lieux sûrs, dont l'accès était protégé par des marais. Le reste de la nation, sous la conduite de Boduognat, attendit l'ennemi sur la rive droite de la Sambre (1). Le voyant arriver, les Nerviens

(1) On n'est pas d'accord sur le lieu précis où fut donnée la bataille. L'opinion la plus commune désigne les villages de Prêles *(prœlium)* et de Vitrival *(victrix* ou *victoriœ vallis)*, aux environs de Fosses *(Fossœ)* et de Tamines *(certamen)*. Napoléon, suivi en cela par M. le général Renard, plaçait le

traversèrent la rivière à la nage et engagèrent une longue et sanglante bataille sur la rive opposée. Dans cette journée, une de celles où les Romains ne combattirent pas seulement pour la victoire, mais pour la vie, César fut obligé de payer de sa personne et de charger comme un simple soldat. Les Nerviens succombèrent à la fin, mais sans reculer, sans mettre bas les armes. « De nos six cents sénateurs, dirent les vieillards à César, il en reste trois ; de soixante mille combattants, cinq cents ont échappé. » César épargna les débris de ce grand peuple et, dans ses commentaires, il lui rend ce glorieux hommage : « De tels hommes avaient pu entreprendre sans témérité de franchir un si large courant, de gravir des bords escarpés, d'attaquer dans un lieu défavorable : la grandeur de leur courage aplanissait pour eux tant de difficultés. » Le Sénat ordonna quinze jours d'actions de grâces solennelles à la nouvelle de la défaite des Nerviens, ce qui jamais, dit Plutarque, ne s'était fait pour aucune victoire.

Les Atuatiques étaient encore en armes et

théâtre du combat aux environs de Maubeuge Napoléon III, *Vie de Jules-César,* fixe la position des Nerviens sur les hauteurs d'Haumont, qui font face à celles de Neuf-Mesnil, et descendent de toutes parts en pentes douces et régulières jusqu'au niveau de la rivière.

se disposaient à rejoindre les Nerviens. Quand ils apprirent l'issue de la bataille de la Sambre, ils se renfermèrent avec tout ce qu'ils possédaient dans une de leurs forteresses située au milieu de rochers qu'ils croyaient inaccessibles (1). César entoura la place et se mit en devoir de faire jouer les machines de siége. A cette vue, les Atuatiques crurent devoir recourir à la ruse et firent mine de se rendre; mais, durant la nuit, ils se jetèrent sur les Romains. Ceux-ci étaient sur leurs gardes. Après une lutte acharnée, quatre mille Atuatiques restèrent sur le carreau et le reste fut repoussé. Le lendemain, César fit rompre les portes de la forteresse à coups de hache et entra sans résistance. Les habitants furent vendus sous la

(1) On place communément l'*Oppidum Atuatucorum* à Namur; Napoléon préférait Fallais sur la Méhaigne. — Un rapport de la commission de la topographie des Gaules, adressé à l'empereur Napoléon III, porte ce qui suit : « Il résulte de l'enquête faite par deux membres de la commission que, malgré certaines ressemblances entre les hauteurs de Namur et le site décrit par César, il est impossible d'accepter l'identification de Namur avec l'*Oppidum Aduatucorum* sans refuser à la description de César cette précision qu'on lui reconnaît partout ailleurs. Il existe, au contraire, près de Huy, sur la Meuse, une éminence, le mont *Phalize,* environnée de tous côtés par des escarpements et rattachée seulement à la plaine par un isthme, qui répond de tout point aux données des *commentaires*. C'est là que la commission a cru devoir placer l'*Oppidum Aduatucorum*; la parfaite conformité topographique lui ayant paru un motif plus déterminant que les raisons alléguées par les partisans de Namur. »

lance, corps et biens. On sut des adjudicataires que cinquante trois mille têtes avaient été mises à l'encan. Ainsi se termina la première campagne de César en Belgique, l'an 57 avant Jésus-Christ.

Les premiers succès des Romains avaient jeté l'épouvante dans le pays. Seuls les Ménapiens se dispensèrent d'envoyer des députés au vainqueur. César résolut de les châtier et marcha contre eux l'année suivante, mais ils se retirèrent dans les bois et les marécages qui couvraient une partie de leur territoire, et où il fut impossible aux Romains de les atteindre. Les Ménapiens s'étaient à peine délivrés de la présence de ces ennemis, lorsque de nouveaux adversaires leur tombèrent subitement sur les bras. Les Tenchtres et les Usipètes, chassés de leurs terres par la puissante tribu des Suèves, avaient passé le Rhin, envahi la frontière ménapienne et refoulé les habitants vers l'ouest. A cette nouvelle, César, récemment parti pour l'Italie, se hâte de repasser les Alpes, malgré l'hiver encore rigoureux, et accourt vers le Rhin, à la tête de ses troupes. Après quelques négociations infructueuses, il livre bataille aux Germains, en détruit la plus grande partie et force le reste à regagner la rive droite. Pour augmenter la terreur du nom romain, le proconsul fit jeter un pont sur le fleuve entre

Andernach et Bonn, poursuivit l'ennemi sur son propre territoire et brûla les moissons et les cabanes. Cette expédition dura dix-huit jours. Cette année même (55), une nouvelle tentative fut faite contre les Ménapiens. Les lieutenants de César, Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeius Cotta, essayèrent de nouveau, mais en vain, de les atteindre; ils dûrent se borner à incendier les villages et les moissons.

Cependant le ressentiment de l'indépendance perdue et l'ennui de la domination romaine faisaient dans la Gaule de rapides progrès. Chaque peuplade avait son parti romain et son parti national. Chez les Trévires, le dernier avait pris le dessus et, depuis près d'un an, ce peuple refusait son contingent de troupes et ne fournissait aucune subvention en argent ni en vivres. Au moment de l'élection du suprême magistrat, deux chefs se disputaient les suffrages, Indutiomar, patriote dévoué, et Cingétorix. César se mit en marche avec quatre légions et huit cents chevaux pour appuyer ses partisans. Indutiomar fut obligé de se constituer prisonnier avec deux cents otages, parmi lesquels étaient son fils et ses plus proches parents. Quand il fut temps de pourvoir à ses quartiers d'hiver, le proconsul envoya une légion, commandée par Quintus Cicéron, frère de l'orateur, sur le territoire nervien, et une

seconde, avec T. Labienus, sur les confins des Rèmes et des Trévires; une troisième, avec cinq cohortes et un gros de cavalerie espagnole, sous le commandement de Sabinus et de Cotta, alla hiverner sur la rive gauche de la Meuse, au milieu des terres des Éburons. Ces arrangements pris, César se disposa à partir pour l'Italie.

Deux rois, élus par le peuple, Cativolke et Ambiorix, partageaient le souverain commandement chez les Éburons. Le dernier habile, persévérant et plus hostile que personne aux Romains, organisa contre eux une vaste conspiration qui avait son foyer en Belgique et s'étendait de là dans les cités du centre et de l'ouest. Il fut convenu entre les conjurés belges et armoricains qu'on attendrait l'arrivée de César en Italie, pour assaillir en même temps les quartiers romains sur tous les points. L'impatience des Carnutes ayant fait éclater le mouvement avant le temps, retint César dans la Gaule.

Quand Ambiorix reçut la nouvelle du soulèvement des Carnutes, il crut César déjà hors de la Gaule, arma ses Éburons en toute hâte et investit le camp de Sabinus et de Cotta (1).

(1) Selon l'opinion la plus générale, Atuatuca, où campaient Sabinus et Cotta, correspondait pour l'emplacement à la ville actuelle de Tongres; M. Renard place cette position sur la rive droite de la Meuse. Quant au lieu du désastre des troupes romaines, on l'ignore complétement.

Après une attaque sans succès, il fit crier près du rempart qu'il avait à communiquer aux généraux romains des nouvelles du plus haut intérêt concernant leur vie et le salut de leurs soldats. On lui envoya deux parlementaires avec lesquels il s'aboucha dans l'intervalle des deux camps. Il rappela au premier qu'il avait été l'objet des bienfaits de César et déclara qu'il n'en avait point perdu la mémoire. Mais, ajouta-t-il, toute la Gaule est soulevée contre les Romains et tous ses enfants doivent prendre part à sa délivrance. Cependant il voulait rendre un dernier service à César. Une armée nombreuse de Germains allait passer le Rhin et se joindre aux Gaulois. « Voyez, dit-il en terminant, avant que nos voisins puissent en être informés et vous couper le chemin, si vous voulez sortir de vos quartiers et aller rejoindre Cicéron ou Labiénus. Je jure, quant à moi, de vous donner libre passage sur nos terres. »

Sabinus et Cotta réunirent leurs officiers en conseil et exposèrent l'état des choses. Les avis se partagèrent et une violente dispute s'éleva entre les généraux eux-mêmes. Cotta pensait qu'on ne pouvait quitter le camp sans imprudence et sans manquer aux ordres de César ; Sabinus invoquait la nécessité. La dispute se prolongea pendant une partie de la nuit, malgré les prières des officiers et des sol-

dats, qui sentaient que cette division pouvait tout perdre. Enfin Cotta céda. Le reste de la nuit se passa à préparer les bagages et on se mit en marche au point du jour pour aller rejoindre Cicéron; l'armée formait une longue ligne de troupes et de bagages.

A deux milles du camp, se trouvait une vaste forêt. Les Éburons s'y étaient portés pendant la nuit et occupaient à droite et à gauche les hauteurs d'une vallée étroite et profonde. Lorsque la colonne romaine fut engagée dans le vallon, ils l'attaquèrent en poussant de grands cris. Le combat dura depuis le lever du soleil jusqu'à la huitième heure du jour. Sabinus voyant qu'il ne restait plus d'espoir aux Romains et que ceux-ci s'affaiblissaient de moment en moment, essaya de traiter avec Ambiorix, mais il fut entouré et massacré pendant qu'il discutait les articles d'une capitulation. Cotta fut tué en combattant avec le plus grand nombre des légionnaires; plusieurs se sauvèrent jusqu'à leur camp, soutinrent avec peine l'assaut jusqu'au soir, et, désespérés, s'entretuèrent tous pendant la nuit. D'autres gagnèrent, par des chemins détournés, le camp de Labiénus.

Ambiorix, exalté par la victoire, appelle aux armes et à la vengeance les Nerviens et les Atuatiques. Ces peuples, naguère si cruellement traités par les Romains, se soulèvent avec

leurs clients et, tous ensemble, viennent attaquer le camp de Cicéron. Après une tentative inutile, ils essayèrent d'attirer le chef romain hors de son camp, sous prétexte de traiter avec lui, mais ils reçurent la réponse brusque et fière que Rome ne traitait jamais avec un ennemi armé. Ils se mirent alors à ceindre le camp d'une circonvallation de onze pieds de haut avec un fossé de quinze de profondeur. Faute d'outils pour remuer la terre, ils coupaient le gazon avec leurs épées et le portaient dans leurs mains ou dans les pans de leurs saies.

Cicéron parvint, par l'entremise d'un transfuge nervien, à informer César de la situation. Le proconsul fut saisi d'une violente douleur; il jura de ne plus se couper la barbe ni les cheveux, que le meurtre de ses deux lieutenants et le désastre de leur armée ne fussent pleinement vengés. Sans perdre un moment, il partit avec une légion qu'il tira des quartiers des Bellovakes, et arriva à grandes journées sur le territoire nervien. A son approche, les Belges quittent le siége et marchent au devant de lui. César affecte de la crainte, resserre son camp autant que possible, et attire l'ennemi jusqu'au pied des retranchements. Il commande alors une sortie générale, culbute les Belges et les met en fuite, après avoir laissé beaucoup de

morts sur la place. Le proconsul opéra ensuite sa jonction avec le corps de Cicéron, et put juger du danger qu'avait couru ce général, en voyant qu'à peine un soldat sur dix était sans blessure (1).

Les événements que nous venons de raconter ne ramenèrent pas la paix dans les esprits. Au contraire, on se sondait mutuellement, on se concertait dans des assemblées nocturnes tenues au fond des bois et sous le sceau du secret. Plus hardi, le Trévire Indutiomar, qui avait recouvré sa liberté, convoqua le conseil armé de sa nation, lui exposa ses plans qui furent adoptés avec acclamation, et entreprit immédiatement l'attaque du camp de Labiénus (2). Celui-ci affecta une grande crainte et, pendant plusieurs jours, retint ses soldats à l'intérieur du camp. Mais, un soir qu'après avoir voltigé autour du camp les Trévires se retiraient lentement et en désordre, le général

(1) On a désigné comme emplacement du camp de Cicéron différents endroits : Castres, village entre Bruxelles et Enghien, au N. O. de Hal; Mons et Assche. M. Renard le place sur la direction de la voie romaine qui va de Bavai à Tongres, dans les environs de Sombreffe ou de Gembloux. L'auteur de la *Vie de Jules César* se prononce pour Charleroi.

(2) On place généralement le camp de Labiénus sur la Meuse, du côté de Revin; quelques-uns le fixent à Rocroi; selon M. Renard, il était situé vers Mouzon dans la direction de Reims à Trèves.

romain fit ouvrir tout à coup les portes et lança après eux toute sa cavalerie, promettant un prix considérable à qui lui rapporterait la tête d'Indutiomar. Le chef trévire fut atteint au gué de la Meuse, enveloppé, percé de vingt coups à la fois, et sa tête sanglante fut apportée à Labiénus. Cette catastrophe désorganisa l'armée des Trévires; elle abandonna le siége et se dispersa (53).

Sur ces entrefaites, César avait reçu de grands renforts de l'Italie, et le moment d'accomplir sa vengeance était arrivé. Dans son impatience, il n'attendit même pas que l'hiver fût terminé. Prenant avec lui quatre légions, il fit une irruption subite sur les terres des Nerviens, brûla quelques villages, enleva plusieurs centaines d'hommes et de bestiaux, distribua le tout à ses soldats et força les Nerviens à faire leur soumission en lui livrant des ôtages. Mais c'étaient Ambiorix et les Éburons que désirait surtout d'atteindre sa vengeance. Il résolut d'abord de leur couper toute retraite et, dans ce but, envoya deux légions à Labiénus pour faire face aux Trévires; lui-même, à la tête de cinq autres légions, entra sur les terres des Ménapiens, les força dans des retraites qu'ils avaient crues impénétrables, et ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils refuseraient tout asile sur leur territoire à Ambiorix ou aux siens. Le pro-

consul laissa chez eux, pour leur rappeler cet engagement, une partie de sa cavalerie auxiliaire. Il marcha ensuite contre les Trévires; mais, avant son arrivée, Labiénus avait vaincu ce peuple dans une bataille sanglante (1), et avait replacé Cingétorix à la tête du gouvernement. César jeta alors un pont sur le Rhin et fit quelques marches le long de la rive droite pour effrayer les peuples germains. Rien, au delà comme en deça du Rhin, ne pouvait plus arrêter sa vengeance.

Sans perdre un moment, il revint en Belgique, coupa le pont, et se dirigea sur le pays des Éburons par la forêt des Ardennes. Afin que le coup arrivât plus terrible et plus imprévu, la cavalerie fut envoyée en avant avec ordre de ne rien négliger pour rendre sa marche prompte et secrète. Ambiorix, assailli à l'improviste dans sa demeure, ne dut sa vie qu'à un bonheur inespéré et à la fidélité des siens. Son collègue, le vieux Cativolke, mit fin à la sienne en buvant un poison composé du suc de l'if, et en maudissant les envahisseurs de sa patrie. En peu d'heures, tous les villages furent abandonnés; les habitants gagnèrent, avec leurs

(1) On a cru retrouver le théâtre de cette bataille sur les bords de l'Ourthe, entre les communes de Tillet et de Flamierge.

provisions et leurs bestiaux, les lieux les plus sauvages et les moins accessibles. Mais César avait pris ses mesures. Labiénus, avec trois légions, se dirigea vers la partie du pays qui s'étendait vers l'Océan et touchait au territoire des Ménapiens, afin d'attaquer par la frontière occidentale; Trébonius, avec trois autres légions, fut chargé d'entrer par la frontière méridionale contigüe aux Atuatiques; César en personne se porta vers les bords de l'Escaut et l'extrémité de la forêt des Ardennes; enfin Cicéron, laissé avec la quatorzième légion à la garde des bagages, s'établit dans le fort d'Atuatuca, où les retranchements du camp de Sabinus et de Cotta étaient encore presque intacts.

Alors commencèrent des scènes pleines de désolation. Les légions, la hache à la main, perçaient les forêts, jetaient des ponts sur les marécages, et égorgaient dans ses dernières retraites la multitude fugitive. Ce n'était pas assez. César convia à cette proie les peuples voisins, déclarant que quiconque l'aiderait à exterminer cette race scélérate serait compté au nombre des amis du peuple romain. Attirés par la proclamation de César, deux mille cavaliers germains traversèrent le Rhin sur des radeaux et enlevèrent beaucoup d'hommes et de bestiaux. L'œuvre de destruction ainsi commencée ne pouvait manquer de s'achever.

Toutes les habitations éburonnes furent livrées au feu, les moissons brûlées sur pied ou détruites par les orages et les pluies de l'automne, si bien que les malheureux que le hasard aurait soustraits au fer ou à la flamme, devaient nécessairement mourir de faim après le départ des légions. Le proconsul ayant appris plus tard que quelques centaines d'Éburons sauvés de l'extermination de leur race comme par miracle avaient relevé leurs pauvres cabanes, il s'y porta aussitôt, brûla encore les habitations, gâta les moissons, massacra les enfants et les femmes. Il croyait de son honneur, dit un historien, de ne rien laisser debout sur cette terre vouée à la destruction.

La Gaule ne déposa les armes qu'après neuf années de luttes et de combats. César avait employé à cette conquête dix légions et les inépuisables ressources de la discipline romaine, de son génie militaire, de son incomparable activité. Plutarque résume en ces termes les exploits du conquérant : « En moins de dix ans, il prit de force plus de huit cents villes, soumit plus de trois cents nations, combattit en différents temps contre trois millions d'hommes, sur lesquels un million périt en bataille rangée et un million fut réduit en captivité. »

DEUXIÈME SECTION.

La Belgique sous l'administration romaine.

La Gaule sous César. — Les Nerviens et les Trévires autonomes. — Auguste. — Gouvernement d'Agrippa. — Nouvelle division de la Gaule et de la Belgique. — Drusus. — Tibère. — Arrivée des Tongrois en Belgique. — Germanicus. — Nouveaux soulèvements des Trévires. — Julius Florus, Classicus, Julius Tutor, Valentinus. — Nouvelles tentatives des Germains. — Les Franks. — Nouvelle division de la Belgique. — Les Franks et les Saxons fixés sur le territoire belge. — Nouvelles invasions. — Ruine de la domination romaine. — Effets de la domination romaine en Belgique. — Industrie et commerce. — Villes de la Belgique à l'époque romaine. — Introduction du christianisme en Belgique.

Lorsque la Gaule fut irrévocablement sous le joug, le conquérant ne parut plus occupé qu'à fermer promptement les blessures faites par ses victoires. Il fit de sa conquête une seconde province distincte de la *Narbonnaise* et désignée sous le nom de Gaule chevelue (*Gallia comata*). Aucune colonie ne fut établie; les peuples conservèrent leurs terres, leurs villes,

la forme essentielle de leur gouvernement; seulement un tribut de quarante millions de sesterces (environ huit millions de francs) leur fut imposé, sous la dénomination moins humiliante de solde militaire (*stipendium*). Les Belges furent traités avec des égards particuliers. Les Nerviens et les Trévires reçurent le titre de peuples libres ou *autonomes*.

César organisa de ses deniers une légion exclusivement gauloise et connue sous le nom gaulois de l'*alauda,* ou légion de l'alouette. Il enrôla de plus, à titre d'auxiliaires, des corps choisis dans les différentes armes où la Gaule excellait. Les Nerviens et les Trévires se distinguèrent parmi les peuples qui l'aidèrent à vaincre à Pharsale. Dans sa reconnaissance, il versa à pleines mains les bienfaits sur ces braves auxiliaires : la légion de l'alouette fut décorée en masse du droit de cité romaine, et un grand nombre de ces étrangers prirent place parmi les sénateurs.

En quittant la Gaule, l'an 50 avant notre ère, César avait nommé au gouvernement du pays conquis Décimus Brutus, qui fut un de ses meurtriers, six ans plus tard. A la mort du dictateur, cette partie de l'empire échut d'abord à Antoine, mais le traité de Brindes en assura la possession à Octave. Celui-ci visita la Gaule en personne et y envoya ensuite son confident et

son gendre futur Agrippa. Le nouveau gouverneur arrêta les courses des Germains qui infestaient les frontières du nord, transporta sur la rive gauche du Rhin les Ubiens, fidèles amis des Romains, et fit construire des voies militaires qui, partant de Lyon comme d'un centre commun, allaient rayonner aux quatre extrémités du pays. Avant et après le départ d'Agrippa, les Belges essayèrent de se soulever contre leurs nouveaux dominateurs, mais ces tentatives furent promptement réprimées, par Agrippa d'abord, puis par son successeur Nonnius Gallus.

Octave, après la bataille d'Actium, devenu, sous le nom d'Auguste, le seul maître de l'empire, entreprit la réorganisation administrative du monde romain. La Gaule chevelue forma alors trois nouvelles provinces, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. Celle-ci fut subdivisée en Belgique proprement dite, et en Germanie supérieure et Germanie inférieure. La Belgique fut rangée parmi les provinces impériales.

Auguste fit un second séjour de trois années dans la Gaule pour repousser les invasions germaniques qui recommençaient sans cesse. Il établit des colonies destinées à façonner les Belges et les Gaulois aux mœurs romaines. En s'éloignant, il laissa à Drusus, frère de Tibère,

le soin de terminer la guerre contre les Germains. Drusus réduisit les Usipètes et les Tenchtres, battit les Chérusques, les Suèves et les Sicambres, et construisit sur la frontière du Rhin et de la Meuse une multitude de forts. Drusus mourut au milieu de ses triomphes, n'ayant que trente ans, et après avoir mérité le surnom de *Germanicus,* qu'il transmit à sa postérité.

A Drusus succéda Tibère qui continua, avec le même succès, la guerre de répression contre les Germains. La huitième année avant notre ère, il transporta, de ce côté-ci du Rhin, quarante mille prisonniers suèves et sicambres. Ces Germains furent établis principalement dans l'ancien territoire des Éburons et des Atuatiques et y prirent le nom de Tongrois *(Tungri)*, qui était celui de la principale tribu des Suèves. Après Tibère, le gouvernement passa à Germanicus, son neveu et fils de Drusus.

La domination romaine devenait de plus en plus lourde pour les peuples accablés sous le poids des tributs et de l'usure (*gravitate fœnoris,* dit Tacite). Sous l'empire de Tibère (14-37 apr. J. C.) un Trévire d'illustre origine, Julius Florus, organisa une vaste conspiration contre les Romains. Trahi par un faux frère et entouré de toutes parts, il se donna la mort pour

échapper au supplice. Un peu plus tard, deux autres Trévires, Classicus et Julius Tutor, firent un nouvel appel à leurs compatriotes. Les Trévires coururent aux armes pour la quatrième fois. Malheureusement les chefs manquèrent d'activité et d'énergie. Céréalis, investi du commandement général des forces romaines, envahit le territoire trévire qui n'avait en ce moment pour défenseur que Valentinus, aussi brave guerrier qu'orateur éloquent. Attaqué impétueusement, le brave Trévire fut vaincu et resta prisonnier. Classicus et Tutor, traqués par Céréalis, assistèrent à la destruction de leurs dernières troupes et cherchèrent un asile dans les forêts de la Germanie. Valentinus fut conduit à Lyon. « Son âme, dit Tacite, n'était nullement abattue, et son front annonçait quelle audace il avait portée dans la guerre. On l'interrogea seulement pour juger de l'esprit qui l'animait, et sa mort fut prononcée. Quelqu'un lui reprochant, au milieu même du supplice, que sa patrie était au pouvoir de l'ennemi, il répondit qu'il en regrettait moins de mourir. » (70 ans apr. J. C.).

Vers le milieu du IIIe siècle, les Germains recommencèrent avec plus d'acharnement que jamais leurs tentatives d'invasion. C'est alors qu'on voit apparaître aux frontières de l'empire les Alemannes, les Saxons et les Franks. Ces

derniers fondirent sur l'île des Bataves, ensuite sur la Gaule. Ils furent battus par Aurélien et plus tard par Probus (277); cependant ils parvinrent à se maintenir dans la Batavie. Unis aux Saxons, ils se rendirent redoutables par leurs pirateries. Lorsque le Ménapien Carausius se fit proclamer empereur par les légions de la Bretagne (vers l'an 284), il contracta alliance avec eux. Constance Chlore marcha contre ces barbares en 287, et en extermina un grand nombre. Ils se relevèrent au commencement du siècle suivant. Constantin et Constance après lui les battirent plusieurs fois, mais sans résultat définitif; la paix était aussitôt violée que conclue. Vers 342, unis aux Alémannes et aux Saxons, ils exercèrent de grands ravages dans tout le pays situé le long du Rhin. Julien les réprima, battit plusieurs fois les Alémannes, et fit restaurer les anciens forts élevés sur les bords du Rhin et de la Meuse.

Sous Constantin, la Belgique romaine subit une nouvelle délimitation. Elle fut partagée entre quatre provinces, première et seconde Belgique, première et seconde Germanie. Les Nerviens et les Ménapiens firent partie de la seconde Belgique, dont la métropole était Reims; les Trévires appartinrent à la première Belgique; les Tongrois et les Taxandres, autres colons germains transportés depuis la con-

quête, se trouvèrent dans la seconde Germanie qui avait Cologne (*Colonia Agrippina*) pour métropole.

Dès le IVe siècle, les Franks s'étaient fixés dans les sables de la Taxandrie (Campine), d'où ils ne furent plus chassés. Les Saxons, de leur côté, avaient formé plusieurs établissements sur nos côtes; cette portion du littoral prit de là le nom de *littus saxonicum*. Au commencement du Ve siècle, les Alains, les Hérules, les Huns, les Vandales, les Goths et d'autres peuples non moins cruels, portèrent le ravage au sein de la Belgique. Les Franks aidèrent à les repousser. Les populations, fatiguées de la tyrannie romaine qui les oppressait et ne savait pas les défendre, virent des libérateurs dans ces braves auxiliaires et firent alliance avec eux. Le joug que César avait apporté sur cette terre libre fut brisé; la Belgique cessa d'être romaine, et devint franke (445).

L'influence de la civilisation romaine n'eut d'effets bien marqués qu'au midi de notre pays. Le temps, le contact continuel avec les Romains, l'influence du service militaire et, par dessus tout, l'ascendant de ce peuple-roi qui dominait la moitié du monde, y firent triompher les idées et la langue des conquérants. L'idiome wallon, que parlent aujourd'hui les provinces méridionales de la Belgique, n'est

guère formé que d'éléments latins auxquels se mêlent des débris de racines allemandes et quelques mots d'origine celtique. L'influence romaine fut surtout funeste aux populations agricoles. La condition des cultivateurs était déplorable sous la loi romaine. Les uns étaient des colons attachés à la glèbe et si misérables qu'on en voyait partout dépérir l'espèce; les autres, des esclaves travaillant sous le fouet de leurs gardiens.

Dans le nord de la Belgique, où règne encore aujourd'hui un idiome germanique, la langue et les institutions romaines ne prirent point le dessus comme dans le midi. La cause de cette différence fut avant tout la nature même du pays. La vallée de l'Escaut, à partir de Tournai, celles de la Lys et du Rupel, n'étaient à sec que pendant quelques mois de l'année. Au delà commençaient les sables que la Flandre achève à peine de fertiliser, et qui ont conservé dans la Campine l'aspect du désert. On ne peut assez admirer le travail persévérant de ces tribus laborieuses, qui surent disputer avec succès le littoral aux flots de la mer et accomplir le défrichement de ces bruyères sablonneuses.

On voit, à cette époque, apparaître sur la table des Romains les viandes salées de la Ménapie et les oies nourries dans les mêmes

parages, qu'on amenait par troupeaux en Italie. Les étoffes de laine, grossières mais chaudes, qu'on tissait en Belgique, étaient recherchées à Rome pour les habillements d'hiver, dès le premier siècle de l'ère chrétienne. Les salines, établies sur la côte même et où les indigènes tiraient le sel des eaux de la mer en les faisant évaporer à l'aide du feu, prirent assez d'importance pour que les sauniers ménapiens fissent ériger à Ancône une statue monumentale en l'honneur d'un officier romain, de la protection duquel ils avaient eu sans doute à se louer. L'état florissant de la navigation est démontré par les autels votifs que les marchands élevaient à Nehalennia et à Mercure, et dont plusieurs ont été retrouvés dans une partie de l'île de Walcheren, aujourd'hui submergée par les flots. Mais la preuve la plus intéressante de la puissance maritime que les Belges surent acquérir, est l'existence de deux colonies fondées par eux, l'une sur les côtes d'Irlande, qui a entièrement disparu, l'autre dans le pays de Galles, où elle a donné naissance au port de Saint-David, l'antique *Menevia*.

Il n'existait que deux villes dans toute l'étendue de la Belgique actuelle. La première désignée d'abord sous le nom d'*Aduatucum* ou d'*Aduatuca Tungrorum*, et, plus tard, sous celui de *Tungri*, correspond à la ville de Tongres

d'aujourd'hui, qui occupe, à ce que l'on croit, l'emplacement du camp de Sabinus et de Cotta. Pline fait mention des eaux thermales que possédait la cité de Tongres, mais il y a lieu de penser que le mot *civitas* doit s'entendre du territoire entier des Tongrois. Ptolémée, qui florissait au IIe siècle de notre ère, donne à Tongres la dénomination de ville (πόλις). Tongres fut prise d'assaut par Attila, en 450, et détruite de fond en comble; toute la population fut passée au fil de l'épée. La ville actuelle conserve des traces fort apparentes d'une double enceinte romaine. — La seconde ville de la Belgique existante à l'époque romaine est Tournai, *Tornacum*. Ptolémée n'en parle pas; la carte de Peutinger en fait mention comme d'une simple station ou relai de poste. Les plus anciens écrits qui constatent l'existence de Tournai comme ville, sont la *Notice des Gaules*, composée vers la fin du IVe siècle, et une lettre de saint Jérôme de l'an 407. La *Notice des dignités de l'empire* place à Tournai un gynécée, atelier de femmes pour les équipements militaires. Cette ville fut saccagée par les Vandales en 406. Elle a conservé des débris considérables des murs et des tours élevés par les Romains.

Les anciens itinéraires nous font connaître trois voies romaines (*viæ stratæ*) qui traver-

saient notre territoire. La première avait pour points extrêmes Boulogne (*Gessoriacum*) et Cologne; la seconde partait de Tongres et longeait la Meuse jusqu'à l'île de Bataves; la troisième allait de Reims à Trêves. Les endroits cités (*mansiones, mutationes*) sur ces routes sont : *Virovinum* ou *Viroviacum*, Wervicq; *Tornacum; Vogodorogiacum* ou *Vodgoriacum*, Waudrez près de Binche; *Geminum vicus* ou *Geminiacum*, Gembloux; *Pernacum* ou *Perniciacum*, Perwez en Brabant (1); *Atuatuca Tungrorum, Orolaunum vicus*, Arlon.

Pendant que la société romaine luttait sans succès, au dedans contre sa propre corruption, au dehors contre les attaques toujours renouvelées des barbares, une autre société, dépositaire des promesses d'un meilleur avenir, s'était formée et se développait dans son sein. Le christianisme avait pénétré de très bonne heure dans la Gaule. Saint Irénée nous apprend qu'il était déjà répandu, dès la fin du IIe siècle, dans les deux Germanies, c'est-à-dire, selon toute probabilité, dans tout le pays situé sur la rive gauche du Rhin. Le grand nombre des chrétiens disséminés dans les légions chargées de la garde du fleuve, le commerce actif que les

(1) Ces deux dernières attributions, ne sont point certaines, mais très probables. Voir J. Tarlier et Alph. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges;* canton de Perwez, page 6.

Belges entretenaient avec les Romains et le zèle des premiers apôtres ne permettent pas de douter que la *bonne nouvelle* n'ait fait des progrès rapides chez nos aïeux. Au IIIe siècle, le christianisme est positivement établi dans la plupart des contrées de la Belgique. Nous voyons alors saint Martin répandre la foi dans l'ancienne Hasbagne, dont il est nommé l'apôtre; saint Piat convertir les peuples du territoire de Tournai; saint Eubert et saint Chryseuil évangéliser ceux de la Nervie et de la Ménapie. Après la conversion de Constantin, les progrès de la foi nouvelle furent plus rapides encore. Saint Victrice, archevêque de Rouen, y contribua puissamment. Vers 335, Tongres devint le siége d'un évêché dont le premier titulaire fut saint Servais. Tournai ne fut érigé en ville épiscopale que vers la fin du Ve siècle; son premier évêque fut saint Éleuthère.

PÉRIODE FRANKE.

445–843.

PREMIÈRE SECTION.

Les Franks sous les rois de la première race.

Origine et caractère des Franks. — Premiers progrès des Franks dans la Belgique. — Clovis. Établissement définitif des Franks dans la Gaule. — Résultats de la conquête. — Situation des terres et des personnes. — Institutions politiques. — Partage de la Gaule après la mort de Clovis. — Premiers rois mérovingiens. — Les maires du palais. — Pepin de Landen, Grimoald, Pepin de Herstal, Charles-Martel. — Changements de l'état social en Belgique. — Influence des monastères. — Saint Éloi et le concile de Leptinnes.

La confédération des Franks, c'est-à-dire, des *hommes fiers et hardis,* s'était formée sur le bas Rhin, englobant presque tous les peuples germains du rameau occidental et comptant

au premier rang les Sicambres, les Tenchtres, les Usipètes, les Chamaves, les Bructères, les Angrivares et les Chérusques. Quoique toujours menaçants, ils avaient fini par se soumettre jusqu'à un certain point aux Romains, et on les vit fournir des recrues aux armées impériales. Divers Franks furent puissants auprès des Césars et disposèrent de la pourpre à leur gré. Constantin le Grand porta une loi qui permettait à la famille impériale de s'allier au sang des Franks.

Les Franks passaient pour les plus redoutables des barbares : ils ne se nourrissaient que de la chair de bêtes sauvages, disent les écrivains romains, avaient toujours le fer à la main et regardaient la paix comme la servitude la plus dure dont on pût leur imposer le joug. Le vent, la neige, les frimas faisaient leurs délices ; ils bravaient la mer et se riaient des tempêtes. La peinture que ces écrivains nous tracent des Franks, à cette époque et jusque dans le VIe siècle, a quelque chose de singulièrement sauvage. Ils relevaient et rattachaient sur le sommet du front leurs cheveux d'un blond roux, qui formaient une espèce d'aigrette et retombaient par derrière en queue de cheval. Leur visage était entièrement rasé, à l'exception de deux longues moustaches qui leur tombaient de chaque côté de la bouche.

Ils portaient des habits de toile serrés au corps, avec un large ceinturon, auquel pendait l'épée. Leur arme favorite était une hache à un ou à deux tranchants, dont le fer était épais et acéré, et le manche très court. Ils commençaient le combat en lançant de loin cette hache, soit au visage, soit contre le bouclier de l'ennemi. Rarement ils manquaient d'atteindre l'endroit précis où ils voulaient frapper. Outre la hache, qui, de leur nom, s'appelait *frankiske* ou *francisque,* ils avaient une arme de trait qui leur était particulière et que, dans leur langage, ils nommaient *hang*, c'est-à-dire, hameçon. C'était une pique de médiocre longueur, armée de plusieurs barbes ou crochets tranchants et recourbés comme des hameçons. Lorsque le *hang* s'était fiché au travers d'un bouclier, les crocs dont il était garni rendant l'extraction impossible, il restait suspendu, balayant la terre par son extrémité; alors le Frank qui l'avait jeté s'élançait et, posant un pied sur le javelot, appuyait de tout le poids de son corps et forçait l'adversaire à baisser le bras et à se dégarnir ainsi la tête et la poitrine.

Le caractère moral des Franks était un fanatisme guerrier, moitié religieux, moitié charnel. Ils aimaient les combats avec passion, comme moyen de devenir riches en ce monde et, dans l'autre, convives des dieux. Les plus

jeunes et les plus violents d'entre eux éprouvaient quelquefois dans l'action des accès d'extase frénétique, pendant lesquels ils paraissaient insensibles à la douleur et doués d'une puissance de vie extraordinaire. Ils restaient debout et combattaient encore, atteints de plusieurs blessures, dont la moindre eût suffi pour terrasser d'autres hommes.

De l'île des Bataves, les Franks saliens (*Sala, Isala,* l'Yssel) avaient gagné la Taxandrie, où nous les avons vus établis sous Julien. Ce fut dans cette partie de la Belgique que, selon une tradition assez peu historique, prit naissance, sous Pharamond (420-428), le royaume des Franks dans la Gaule. La rive droite du Rhin (*ripa*) continuait à être occupée par une autre portion de la confédération, connue sous le nom de Franks ripuaires. Plus tard, à mesure que les Franks saliens s'avancèrent vers le sud-ouest, les Franks ripuaires se répandirent aussi à l'ouest et occupèrent le pays situé entre le Rhin et la Meuse, jusqu'à la forêt des Ardennes.

L'existence de Clodion (*Hlodio, Hlod,* célèbre), qui apparaît après Pharamond (428-447), n'est point incertaine. Il habitait le château de *Dispargum* (1) en Tongrie ou en Thoringie.

(1) Quelques-uns placent cet endroit à Duysbourg près de

Ce fut lui qui chassa les Romains de la Belgique et étendit la domination franke jusqu'à la Somme. Repoussé par Aëtius vers les frontières du nord, le chef salien revint à la charge et reprit Tournai et Cambrai. Aëtius et Majorin lui livrèrent bataille près de Lens *(Helena)* et, l'ayant surpris au moment d'une grande fête que le roi chevelu donnait à l'occasion du mariage d'un de ses *leudes* (fidèles), ils lui enlevèrent son camp et le rejetèrent sur le Rhin. Après ce revers, Clodion traita avec les Romains et, en échange du pays dont il obtint la concession, s'engagea au nom de sa tribu à redevenir auxiliaire de l'empire.

Mérovée *(Merowich,* éminent guerrier), parent de Clodion, lui succéda comme chef des Saliens (447-458). Il s'unit, en 451, à Aëtius et aux autres barbares cantonnés dans la Gaule, pour faire tête aux Huns d'Attila, qu'ils vainquirent à la sanglante bataille de Chalons-sur-Marne (*Catalauni)*. Mérovée a donné son nom aux rois Franks de la première race, les *Mérowings (Merowig-ings*, enfants de Mérovée) ou Mérovingiens.

Mérovée eut pour successeur son fils Chil-

Tervueren, d'autres à Diest; Raepsaet en fixe l'emplacement à Duysbourg dans le duché de Berg, à l'endroit où la Rürh se jette dans le Rhin.

déric *(Hilde-rik* fort ou brave au combat). Les Franks, qu'il irrita par ses débordements, le chassèrent et mirent à sa place le général romain Ægidius. Childéric qui s'était réfugié dans la Thuringe fut rappelé en 464 par les siens, et fixa sa résidence à Tournai. Il y mourut (1) en 481.

Clovis *(Hlodo-vig,* célèbre guerrier), fils de Childéric et de Basine, reine des Thuringiens, fut le véritable fondateur de l'empire de sa race. A vingt ans, il proposa à ses Franks une expédition de guerre contre Syagrius, fils d'Ægidius, qui tenait encore sous son obéissance les provinces situées entre la Somme et la Loire. Battu près de Soissons, celui-ci se réfugia à Toulouse auprès d'Alaric II, roi des Visigoths, par qui il fut livré à son vainqueur. Clovis, un peu plus tard, prit pour femme Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Burgondes. Clotilde était catholique et elle obtint de son mari que son premier-né fût consacré au Christ par le baptême. En 496, une horde de Suèves

(1) Le hasard a fait retrouver son tombeau en 1653 ; il contenait de nombreuses pièces d'or et d'argent frappées à l'effigie des empereurs, une tête de taureau, une framée, les ossements d'un cheval, un stytet de fer dans un étui d'or, une grande quantité d'abeilles d'or dont la cotte d'armes du roi était semée, une boule de cristal, un anneau au chaton duquel étaient gravés l'image et le nom de Childéric.

franchit de nouveau le Rhin. Sigebert, roi des Franks ripuaires de Cologne, appela Clovis à son secours. Une bataille terrible s'engagea à Tolbiac (Zulpich dans l'Eifel). Clovis, voyant plier les siens, invoqua le Dieu de Clotilde : le sort changea et les vaincus furent rejetés au-delà du Rhin. A la suite de ce succès, le roi frank reçut le baptême avec trois mille de ses leudes des mains de saint Remi, évêque de Reims. « Baisse la tête, Sicambre adouci, lui dit le prélat; adore ce que tu as brûlé; brûle ce que tu as adoré. »

Une ère nouvelle s'ouvrit alors pour la Gaule. Les populations catholiques, persécutées et humiliées sous le joug des Ariens (1), tendirent les bras aux Franks comme à des libérateurs. Clovis força bientôt les Burgondes à lui payer un tribut; il marcha ensuite contre les Visigoths et leur livra bataille à Vouglé, non loin de Poitiers (507). Il remporta une victoire complète et, deux ans après, conclut avec l'ennemi un traité qui donna aux Franks toute la partie des Gaules située entre la Loire, l'Océan, la Ga-

(1) Ainsi appelés d'Arius, célèbre hérésiarque, qui niait la divinité du Verbe (270-336). Cette hérésie avait fait de très-grands progrès après la mort de son auteur. Les Goths, les Vandales, les Burgondes ou Bourguignons et les Lombards en étaient infectés. Elle s'éteignit vers l'an 660 par l'abjuration d'Aribert I, dernier roi arien des Lombards.

ronne et le Rhône. La Gaule allait disparaître avec son nom pour faire place à la France. Clovis mourut à Paris, au palais des Thermes bâti par Julien, le 27 novembre de l'an 511.

La conquête terminée, les Franks s'emparèrent des terres que les empereurs avaient assignées aux troupes pour leur subsistance et se saisirent du domaine impérial lui-même. Tout porte à croire qu'ils usurpèrent rarement les possessions privées. La population romaine fut placée dans une condition sociale inférieure à celle des Franks. Cette infériorité est surtout sensible dans le *wehrgeld,* c'est-à-dire, la composition ou somme d'argent que le meurtrier était tenu de payer à la famille du mort. Les Gaulois avaient d'ailleurs la faculté d'acquérir tous les priviléges des Franks, en consentant à vivre conformément aux lois et aux coutumes des conquérants. Ceux-ci ne distinguaient qu'entre le Romain vivant sous la loi romaine et l'homme vivant sous la loi salique.

Les terres se divisaient en trois classes : les *alleux,* les *bénéfices* et les *terres tributaires.* — Les premiers alleux *(alod, alodium* de *loos,* sort) furent les terres occupées par les Franks immédiatement après la conquête, et tirées au sort entre les guerriers. D'autres propriétés acquises par achat, par succession ou de toute autre manière, en accrûrent le nombre. L'alleu

primitif est la véritable *terre salique,* qui ne pouvait être héritée que par les mâles. Les propriétaires d'alleux n'étaient soumis, comme tels, à aucune imposition publique. — Les bénéfices étaient des terres données par les rois ou par des chefs puissants à leurs compagnons, pour les retenir auprès d'eux ou en acquérir des nouveaux. On croit assez généralement que les bénéfices furent d'abord révocables à volonté, donnés ensuite pour un temps déterminé, plus tard concédés à vie, puis héréditaires. La possession des bénéfices n'était point gratuite. Les obligations du vassal (*vassen, fassen,* lier, attacher) (1) étaient exprimées par le mot *fidélité* et consistaient dans le service militaire, à la réquisition du donateur, et dans certains services domestiques auprès de sa personne ou dans sa maison. Avec le temps, la conversion des alleux en bénéfices, au moyen de la *recommandation* (2), fit de la condition bénéficiaire l'état légal de la plupart des propriétés. — Nous entendons par terres *tributaires* des terres assujéties envers un supérieur à une redevance, à un tribut ou cens. Beaucoup de grands

(1) Selon d'autres, Leibnitz en tête, *vassal,* vient du kymrique *gwas,* jeune homme, serviteur.

(2) On appelait ainsi l'acte par lequel un homme libre, mais pauvre, se mettait sous la protection d'un propriétaire plus riche et plus puissant.

propriétaires, indépendamment des concessions qu'ils faisaient, à titre de bénéfices, aux hommes qu'ils voulaient s'attacher comme vassaux, distribuèrent une grande partie de leurs terres à de simples colons qui les cultivaient et y vivaient, à charge d'un cens ou d'autres servitudes. Cette distribution se fit sous une multitude de formes et de conditions diverses. Les colons étaient tantôt des hommes libres, tantôt de véritables serfs, souvent de simples fermiers, souvent aussi des possesseurs investis d'un droit héréditaire à la culture des champs qu'ils faisaient valoir. De là cette variété de noms (*mansus indominicatus, ingenuilis, servilis, tributalis, vestitus, etc.*) sous lesquels sont désignées, dans les actes publics, les métairies exploitées à des titres et selon des modes différents.

Les *leudes, antrustions* ou *fidèles,* le *clergé,* les simples *hommes libres,* les *affranchis,* les *serfs* ou *esclaves,* tels sont les états essentiellement différents que, du Ve au Xe siècle, les historiens et les monuments nous laissent voir dans la Gaule-Franke. — Comme les concessions de bénéfices remplacèrent, après l'établissement territorial, les présents d'hommes et de chevaux, de même les *leudes* (*leude, leute, liude,* proprement *peuples, gens,* dans les anciennes langues teutoniques) succédèrent aux

compagnons des chefs germains. C'étaient les *hommes* de leur chef; ils lui juraient fidélité (*treue, trust*); de là le nom *d'antrustions* ou *fidèles*. Après la conquête, cette classe d'hommes prit une extension toujours croissante. Les grands propriétaires devinrent le centre d'associations nouvelles fondées sur les engagements d'homme à homme. A dater du VIe siècle, les hommes puissants s'efforcent sans cesse d'accroître le nombre de leurs leudes, les hommes libres de devenir les leudes d'un homme puissant. Un grand nombre de Gallo-Romains entrèrent dans cette classe. — La puissance du clergé était seule restée debout au milieu des ruines de l'empire; elle grandissait même chaque jour. Toute l'autorité morale était là : l'administration municipale des cités, pour ne donner qu'un exemple, était presque entièrement tombée aux mains des évêques. Loin de porter atteinte à cette influence du clergé, l'établissement des Franks dans la Gaule ne servit qu'à l'accroître. Les évêques, les abbés formaient la seule classe du peuple ancien qui eût crédit auprès du peuple nouveau; ils devinrent le lien des deux peuples et leur puissance fut une nécessité sociale pour les vainqueurs comme pour les vaincus. — La classe des hommes libres comprenait tous les propriétaires d'alleux dont le nombre alla toujours

en diminuant. Ces hommes libres étaient désignés sous les noms de *rachimburgi, rathimburgi, regimburgi*, dont la racine est l'ancienne expression teutonique *rek*, grand, puissant. — Les affranchissements furent très fréquents, pendant la période franke; les motifs en étaient presque toujours religieux. On aperçoit dans les monuments trois classes d'affranchis : les *denariales*, affranchis devant le roi; les *tabularii*, affranchis devant l'Église; les *chartularii*, affranchis par une simple charte, où était consignée la volonté de leur maître. — Les serfs se divisaient aussi en trois classes, les *esclaves* proprement dits, qui ne tardèrent pas à disparaître sous l'influence du christianisme; les *ministeriales*, ou esclaves domestiques; les *colons*, ou serfs attachés à la glèbe.

Des principes divers, dont la présence simultanée s'explique par l'histoire, coexistent dans cette société, où bientôt ils vont se mêler, se croiser, se combattre. On y voit à la fois trois sortes de pouvoirs, celui des assemblées d'hommes libres, celui des propriétaires dans leurs domaines, celui de la royauté. — La division du territoire en comtés ou districts (*pagi, gauen*), centuries (*centenæ, pagi minores, hundredi*) et décuries (*marcæ*), remonte au premier âge de la monarchie mérovingienne. La décurie se divisait en plusieurs habitations (*mansus*),

qui formaient ensemble un village (*villa, locus*). Dans chacune de ces divisions territoriales, résidait un magistrat. Le comte (*comes, graf, gaugraf*) était chargé de l'administration du district; il était souvent remplacé par un vicomte (*vicarius, vice-comes*). Le centenier (*centenarius, tungerefa*) et le dizainier (*decanus*) étaient à la tête des subdivisions du comté. Chacun de ces officiers tenait une cour ou assemblée (*placitum, mallum*) où se rendait la justice et où toutes les affaires qui intéressaient le ressort étaient mises en délibération. Tous les hommes libres qui habitaient dans la circonscription étaient tenus de s'y rendre. A l'assemblée appartenait le pouvoir. Elle jugeait les causes et décidait de toutes les affaires communes. L'office du magistrat se bornait à la convoquer et à la présider. — Les *justices seigneuriales* sont contemporaines des assemblées d'hommes libres. Le propriétaire d'un grand alleu ou d'un grand bénéfice, entouré de ses compagnons qui continuaient de vivre auprès de lui, des colons et des serfs qui cultivaient ses terres et faisaient le service de sa maison, leur rendait la justice et tenait, lui aussi, dans ses domaines, une espèce de *plaid*. Après la conquête, les comtes, les centeniers et autres magistrats locaux paraissent avec le caractère d'officiers royaux. L'amovibilité des

comtes est attestée par tous les monuments de la première race. Le roi (*koning, kœnig, king,* chef) nommait aussi les ducs (*heer, zog,* chef d'armée) et les margraves (*mark, graf*), ou comtes des frontières. — Dans l'épouvantable désordre qui régna sous les Mérovingiens, les institutions libres allèrent déclinant de jour en jour. Les institutions monarchiques firent d'abord quelques progrès, mais bientôt les ducs, les comtes, les centeniers ne s'occupèrent qu'à s'assurer des domaines et à faire perdre à leur autorité son caractère de délégation. Le système aristocratique fut donc le seul qui gagna véritablement du terrain.

Les assemblées nationales paraissent, sous les premiers Mérovingiens, comme des réunions de guerriers qui viennent passer une sorte de revue militaire, entreprendre quelque expédition, ou se partager le butin. Depuis la fin du VIe siècle, on aperçoit deux sortes d'assemblées. L'une, le *champ de mars,* conserve une apparence nationale ; c'est là que les Franks apportent à leurs rois les dons annuels qui faisaient une partie des revenus de la royauté. Les autres sont tantôt de simples convocations militaires pour quelque expédition lontaine, tantôt des réunions d'évêques, de leudes, d'hommes puissants, qui se rassemblent auprès du roi pour régler leur différends avec la royauté,

mettre fin à quelque guerre entreprise au sujet des bénéfices, stipuler pour eux-mêmes des concessions ou des garanties.

A la mort de Clovis, en 511, ses quatre fils prirent tous le titre de rois des Franks. Ils découpèrent le territoire en quatre larges bandes dont chacun eut la sienne. Thierri (*Theoderik,* fort ou brave au combat), fut roi à Metz; Chlodomir (*Hlodo-mir,* chef célèbre), à Orléans; Childebert (*Hilde-bert,* brillant dans le combat), à Paris; Clotaire (*Hlot-her,* célèbre et éminent), régna à Soissons. La part de Thierri comprenait la Belgique depuis le Rhin jusqu'à l'Escaut; le reste entre ce fleuve et l'Océan échut à Clotaire. L'Escaut resta constamment la ligne de démarcation dans tous les partages successifs.

Ces rois, pendant la paix, n'étaient guère que d'opulents propriétaires qui se livraient avec fureur à leur instincts sensuels; mais les Franks les tirèrent de cette léthargie pour les entraîner à la guerre, tantôt au nord, tantôt au midi. Ils conquirent la Bourgogne et agrandirent leurs possessions en Germanie. Lorsqu'après la mort de ses trois frères, Clotaire réunit dans ses mains le territoire frank tout entier, celui-ci comprenait la Gaule presque totalement et la plus grande partie de la Germanie. — Clotaire mort en 561, ses quatre

fils partagèrent de nouveau son héritage. Les quatre rois n'eurent pas alors seulement quatre résidences, mais quatre royaumes distincts de mœurs et d'intérêts, qu'ils nommèrent Austrasie, Neustrie, Aquitaine et Bourgogne. La Belgique fut divisée, toujours par l'Escaut, entre l'Austrasie (*Oster-ryk,* royaume de l'Est), et la Neustrie (*West-ryk,* royaume de l'Ouest). Chilpéric (*Hilpe-rik,* brave ou puissant à secourir), roi de Neustrie, et Sigebert (*Sige-bert,* brillant par la victoire), roi d'Austrasie, s'unirent à deux femmes célèbres dans l'histoire, Frédégonde et Brunehaut (*Brune-childe,* vierge brune). Ces deux femmes, la première surtout, firent du nord de la Gaule un champ de batailles, d'empoisonnements et de meurtres. Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, étant devenu roi de tout le territoire frank en 613, se fit livrer Brunehaut et la condamna à des tourments si affreux, qu'il est impossible de ne pas reconnaître, dans ces supplices, le caractère d'une vengeance atroce. — Dagobert 1er (*Dag-bert,* brillant comme le jour) réunit de nouveau, en 631, toute la monarchie; mais il ne put effacer la ligne de démarcation désormais profondément tracée entre la France occidentale ou Neustrie et l'Austrasie ou France orientale. Dans la première moitié de sa vie, Dagobert se montra d'une piété, d'une justice

et d'une magnificence vraiment royales. Malheureusement il souilla ses derniers jours par de honteuses débauches et laissa le royaume affaibli par de tristes revers. Après Dagobert, mort à trente six ans, commencèrent les *rois fainéants* (638).

On voit alors croître rapidement l'importance des maires du palais. Ces maires (*majores domus*), d'abord simples intendants de la maison du roi, devinrent plus tard administrateurs du royaume sous les rois et furent nommés à vie; élus ensuite par les grands, ils rendirent leur charge héréditaire et se constituèrent les maîtres absolus de l'état et du prince. — A la mort de Dagobert, deux enfants occupèrent les trônes qu'il laissait vacants, la Neustrie avec la Bourgogne d'un côté, l'Austrasie de l'autre. Deux maires, Æga et Pépin de Landen, ou le Vieux, régnèrent sous le nom des deux rois. Æga et Pépin moururent en 640. Les seigneurs austrasiens donnèrent la charge de Pépin à Grimoald son fils, ce qui fut le premier pas vers l'hérédité. En Neustrie, le successeur d'Æga, Erchinoald, fut aussi nommé par les grands assemblés. — Grimoald administra l'Austrasie pendant quatorze ans, aimé et honoré de tous. Mais, ayant entrepris d'élever sur le trône un de ses fils, les grands s'y opposèrent, se saisirent de lui et de son fils et les

livrèrent au roi de Neustrie qui les fit périr (656). L'Austrasie n'avait plus de roi. Le maire Ebroïn, qui régnait en Neustrie sous le nom de Thierri III, voulut faire reconnaître par les Austrasiens l'autorité de Thierri, c'est-à-dire, la sienne. Les Austrasiens résistèrent et élurent pour chef Pépin de Herstal, ou le Gros, fils d'Anségise et de Begga, neveu de Grimoald et petit-fils de Pépin de Landen. Sous ce chef habile et courageux, l'Austrasie acquit une prépondérance marquée sur la Neustrie.

Un grand nombre de seigneurs neustriens, victimes de la tyrannie d'Ébroïn, s'étaient réfugiés en Austrasie. Pépin demanda à Thierri de les réintégrer dans leurs biens et leurs honneurs; le roi de Neustrie refusa, exigeant que les proscrits lui fussent livrés. De là une guerre qui se termina par la bataille de Testry, près de Péronne. Thierri vaincu fut obligé de s'abandonner à la merci de Pépin qui se fit créer maire des deux royaumes et prit le titre de *duc et prince des Franks* (687). A sa mort en 714, Charles Martel, fils de Pépin et d'Alpaïde, fut appelé par les grands d'Austrasie à la place de son père. Il dirigea ses premières armes contre les Frisons, les Saxons, les Bavarois, tributaires des Franks. Les Sarrasins (Saracènes) ou Musulmans, nés, en 622, dans un coin de l'Arabie, avaient propagé leur doctrine

et étendu leur empire en Orient, à l'aide du glaive et avec la rapidité de l'éclair. Déjà maîtres de l'Espagne, ils allaient déborder sur le reste de l'Europe. Sous la conduite d'Abdérame, guerrier auquel la victoire avait toujours été fidèle, ils étaient arrivés jusqu'à la Loire. Charles Martel, qui achevait de dompter les Bavarois, marcha droit à l'ennemi, le rencontra près de Poitiers et, après un combat qui dura un jour entier, remporta sur lui une victoire complète, considérée à juste titre comme l'un des plus grands événements de l'histoire (1). Les chroniques du temps portent à plus de trois cent mille hommes la perte des Sarrasins (732). Sept ans plus tard, Charles parvint à les expulser entièrement du territoire par la prise de Marseille qu'ils avaient occupée jusqu'alors. Durant ces glorieuses expéditions, le roi Thierri était mort; Charles ne lui donna point de successeur et gouverna seul avec une autorité absolue jusqu'à sa mort arrivée à Quersi-sur-Oise, le 22 octobre 741. Avant de mourir, le duc des Franks avait partagé son empire entre ses fils : Pépin eut pour lot la Provence, la Bourgogne et la Neustrie; Carloman eut l'Aus-

(1) C'est à cette victoire qu'il doit très-vraisemblablement son surnom de *Martel* ou *Marteau. ... Car*, disent les Chroniques de Saint-Denis, *comme le marteau débrise et froisse le fer, ainsi froissoit-il et brisoit par la bataille tous ses ennemis.* »

trasie et la Germanie. En 747, Carloman renonça au pouvoir et se retira au monastère du Mont-Cassin. Pépin, qui s'était contenté jusque là du titre de maire de palais et avait fait proclamer roi un enfant sous le nom de Childéric III, hérita de son frère et fut nommé à sa place duc d'Austrasie.

Pendant les deux siècles dont nous venons de parcourir l'histoire, l'état social se modifia profondément en Belgique sous l'influence civilisatrice de la religion chrétienne. L'institution monastique fut alors l'instrument d'une nouvelle et pacifique conquête; les conquérants sortirent la plupart de l'Irlande et de l'Angleterre. Le plus célèbre fut saint Colomban, moine de Bangor. Il fonda le monastère de Luxeuil (Luxovicum), dans la Haute-Saône, qui devint l'école de toute la Gaule du nord. Ce mouvement religieux s'étendit de proche en proche. Les disciples de Colomban pénétrèrent au nord-est dans la forêt des Vosges qu'ils remplirent de leurs établissements. Ce fut là, entre autres, l'origine des abbayes de Stavelot et de Malmedy. Le nord-ouest de la Gaule se couvrit de colonies encore plus puissantes. Cette région, remplie de bois, de landes, de marécages, était habitée par des campagnards en grande partie idolâtres et à demi sauvages. Les moines cultivèrent les terres et civilisèrent

les habitants. Saint Vaudrille fut l'apôtre de la Seine inférieure; saint Valeri, de la vallée de la Somme; saint Omer, du pays de Térouanne; saint Riquier, du Ponthieu; saint Éloi et saint Ouen, du Cambrésis et des côtes de la Neustrie; saint Amand, des Ardennes et de la plus grande partie de la Belgique actuelle. Un nombre considérable de monastères se formèrent dans ces contrées; autour d'eux, surgirent peu à peu de grands bourgs et des villes; les forêts, attaquées par la cognée et les troupeaux des moines, s'éclaircirent et leur masse, auparavant compacte, offrit bientôt de vastes espaces cultivés. Citons ici avec honneur les grands noms de saint Willibrord, fondateur du monastère d'Epternach et de l'archevêché d'Utrecht, et de saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, qui créa l'église de Mayence et l'illustre école de Fulde.

Saint Amand, que nous avons nommé plus haut, fonda un grand nombre de maisons religieuses en Belgique : entre autres à Gand, dans l'ancien *castrum*, et sur le mont Blandin, les deux célèbres abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon; à Elnone, sur la Scarpe, celle qui prit plus tard le nom de son fondateur et qui a donné naissance à la ville actuelle de Saint-Amand; deux autres monastères situés à l'extrémité occidentale du Hainaut, le premier

près de Renaix, le second à Leuse (*Lutosa*), transformés par la suite l'un et l'autre en églises collégiales ; et, à l'extrémité opposée, Moustiers-sur-Sambre, *Monasterium ad Sabim*. — L'abbaye d'Eeckhout, près de Bruges, dut sa fondation à saint Trond ; celles de Lobbes et d'Alne, à saint Landelin ; Haumont et Soignies, à saint Vincent Maldegaire, époux de sainte Waudru (Waltrudis), qui construisit elle-même un monastère sur les hauteurs abandonnées de l'ancien *Castrilocus*, la ville de Mons d'aujourd'hui. Sainte Ide (Itta ou Iduberge), veuve de Pépin de Landen, et sainte Gertrude, leur fille, fondèrent celui de Nivelles. Andage, connu plus tard sous le nom de Saint-Hubert, fut l'œuvre de saint Bérégise.

Il nous est resté deux monuments qui contiennent des détails pleins d'intérêt sur les travaux auxquels se livrait le clergé d'alors pour déraciner les idées superstitieuses du temps et les derniers vestiges du paganisme. C'est une allocution de saint Éloi aux habitants de la partie septentrionale de la Belgique, et les canons du concile de Leptinnes (Les-Estinnes, près de Binche), tenu en 743 sous la présidence de saint Boniface.

L'origine d'un assez grand nombre de villes et de localités en Belgique remonte à cette époque : Bruxelles (*bruc, broek*, marais, *sele*,

sall, habitation), où mourut saint Vindicien, évêque de Cambrai, en 706; — Anvers (*Antwerf,* près du rivage), où saint Amand construisit un oratoire en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul; — Gand (*Gent, Gant-wyck,* quartier des oies, ou *venta, venda,* lieu de douane et de marché dans la basse latinité); — Bruges, *municipium flandrense*, selon quelques-uns; — Namur, que Sigebert de Gembloux mentionne comme existant en 689 sous le nom de *Navinucum* ou *Namucum castrum ;* — Lierre, qui se forma autour d'une chapelle construite par saint Gommaire au confluent des deux Nèthes, vers l'an 764; — Vilvorde (*villa Filfurdo in Brabando*), dont un diplôme de Charlemagne, de l'an 779, confirme la donation faite par Pépin de Herstal à l'église d'Aix-la-Chapelle; — Courtrai, compté par saint Ouen au nombre des bourgades (*municipia*) que renfermait alors la Flandre; — Thourout, situé sur l'emplacement d'une forêt consacrée à Thor (*Thoraltum, Thorholt*), et où saint Amand fonda un monastère; — Fontaine-l'Évêque, alleu dont Théoduin, abbé de Lobbes, fit don à son abbaye en 745; — Le Rœulx, vallon solitaire où saint Feuillien fut assassiné avec trois de ses compagnons, en 655 ou 658; — Hautem, près d'Alost, théâtre du martyre de saint Liévin, l'apôtre du Brabant; — Bilsen,

qui doit son origine à un monastère fondé, en 659, par sainte Landrade dans sa *villa Belysia;* — Maeseyck, où fut fondé aussi un monastère, en 728, par Alard et Grimaire pour leurs filles sainte Herlinde et sainte Belinde (1); — Saint-Trond, où le pieux personnage de ce nom érigea une abbaye en 660 ou 661, et qui portait d'abord le nom de *Sarcinium;* — Nassogne, église collégiale fondée par Pépin de Herstal sur le lieu où saint Monon avait vécu en solitaire; — Dinant, où saint Monulphe éleva une église, en 558, et où saint Perpétue en bâtit une seconde, en 604; — Andenne, où sainte Begge construisit sept chapelles en mémoire des sept églises principales de Rome; — Fosses, abbaye fondée par saint Feuillien, en 633; — Bastogne et Marche, mentionnées dans un acte de l'an 634.

(1) Il me semble plus exact de placer le siége de ces deux derniers monastères à Munsterbilsen et à Aldeneyck.

DEUXIÈME SECTION.

Les Franks sous les rois de la seconde race.

Pépin le Bref proclamé roi. — Puissance et services des premiers Carlovingiens. — Règne de Pépin le Bref. — Charlemagne. — Ses guerres et son administration. — Assemblées générales. — Charlemagne empereur d'Occident. — Ses dernières années et sa mort. — État des écoles ; progrès de l'enseignement. — Partage de l'empire — Louis le Débonnaire. — Bataille de Fontanet. — Traité de Verdun et partage définitif de l'empire. — Causes de la différence des langues parlées en Belgique.

« La famille des Mérovingiens, dit Éginhard, ne faisait, depuis longtemps, preuve d'aucune vertu et ne montrait rien d'illustre que son titre de roi. Le prince se contentait d'avoir les cheveux flottants et la barbe longue, de s'asseoir sur le trône et de représenter le monarque. Il donnait audience aux ambassadeurs et leur faisait les réponses qui lui étaient enseignées ou plutôt commandées. A l'exception d'une pension alimentaire mal assurée et que

lui réglait le préfet du palais, selon son bon plaisir, il ne possédait en propre qu'une seule maison de campagne d'un fort modique revenu, et c'est là qu'il tenait sa cour composée d'un très-petit nombre de domestiques. S'il fallait qu'il allât quelque part, il voyageait monté sur un chariot traîné par des bœufs qu'un bouvier conduisait, à la manière des paysans. C'est ainsi qu'il avait coutume de se rendre à l'assemblée générale de la nation, qui se réunissait, une fois chaque année, pour les affaires du royaume. » — Le temps était venu de condamner à la retraite cette royauté inutile et oubliée. — « L'an 751, Burchard, évêque de Würtzbourg, et Fulrad, prêtre chapelain, furent envoyés à Rome, au pape Zacharie, afin de consulter le pontife touchant les rois qui étaient alors en France et qui n'en possédaient que le nom, sans en avoir en aucune façon la puissance. Le pape répondit, par un messager, qu'il valait mieux que celui qui possédait déjà l'autorité de roi le fût en effet et, donnant son plein assentiment, il enjoignit que Pépin fût fait roi. Et alors, continue un autre chroniqueur contemporain, du conseil et avec le consentement de tous les Franks et avec l'autorisation du siége apostolique, l'illustre Pépin, par l'élection de toute la France, la consécration des évèques et la soumission des grands, fut élevé au royaume

avec la reine Bertrade, selon les anciennes coutumes. » — Ce fut saint Boniface qui sacra le nouveau monarque. Childéric, relégué au monastère de Sithiu ou de Saint-Bertin, près de Saint-Omer, y mourut trois ans après. — La fin de la première dynastie des rois franks n'excita pas un regret et ne laissa pas un souvenir.

La nouvelle famille régnante avait pris naissance dans notre Belgique, au milieu des Franks ripuaires qui avaient conservé l'énergie guerrière des premiers conquérants; elle réunissait toutes les conditions requises alors pour exercer une grande influence. Elle possédait des biens très-considérables, car on a compté jusqu'à cent vingt-trois domaines qui lui appartenaient, et elle avait par conséquent une nombreuse clientèle, c'est-à-dire, beaucoup de guerriers attachés à sa fortune. Si tous ses membres attiraient sur eux l'attention par leur richesse et par leur courage, quelques-uns s'étaient signalés par leur sainteté. Trois d'entre eux, Arnulf, Chrodulf et Drogon, occupèrent successivement le siége épiscopal de Metz. — « Dans tous ses jugements, dit le biographe de Pépin de Landen, Pépin s'étudiait à conformer ses arrêts aux règles de la divine justice; chose attestée non seulement par le témoignage de tout le peuple, mais aussi et plus encore par le

soin qu'il prit d'associer à tous ses conseils et à toutes ses affaires le bienheureux Arnulf, évêque de Metz, qu'il savait être éminent dans la crainte et dans l'amour de Dieu. Car s'il arrivait que, par ignorance des lettres, il fut moins en état de juger des choses, celui-ci, fidèle interprète de la divine volonté, la lui faisait connaître avec exactitude. Après la mort d'Arnulf, il fut attentif à s'adjoindre, dans l'administration des affaires, le bienheureux Chunibert, évêque de Cologne, également illustre par la renommée de sa sainteté. On peut juger de quelle ardeur d'équité était enflammé celui qui donnait à sa conduite des surveillants si diligents et de si incorruptibles arbitres. » — La femme de Pépin de Landen, Ide ou Itta, sa fille Gertrude, « l'épouse choisie du roi des anges, » comme dit le vieux chroniqueur, Pépin lui-même, ont reçu les honneurs d'un culte public et religieux. Arnulf, honoré aussi comme saint, fut l'aïeul paternel de Pépin de Herstal. Cette illustre famille releva l'autorité royale et lui rendit sa force et son activité.

Le troisième Pépin commença son règne par une expédition contre les Saxons qui promirent un tribut de trois cents chevaux et la libre entrée de leur pays aux prêtres chrétiens. En 754, le pape Étienne II vint en France implorer sa protection contre les Lombards et lui

apporta le titre de patrice de Rome. Pépin força le passage des Alpes et assiégea le roi lombard, Astolphe, dans Pavie. Astolphe promit de restituer les terres enlevées à l'église de Rome, mais n'en fit rien. Pépin repassa les Alpes, se fit livrer l'exarchat de Ravenne avec les villes de la Pentapole, et les donna au Saint-Siége. C'est là l'origine du *patrimoine de Saint-Pierre.* Il chassa ensuite les Sarrasins de la Septimanie (Bas Languedoc), et fit la conquête de l'Aquitaine. Pépin mourut à Paris, en 768, « et, dit Eginhard, ses fils, Charles et Carloman, furent faits rois par le consentement des Franks. » Sous ce prince, les assemblées générales avaient été transportées du mois de mars au mois de mai et il les tint très-régulièrement, chaque année, y convoquant les évêques en même temps que les grands. — En 757, Constantin Copronyme, empereur de Constantinople, lui avait envoyé les premières orgues à plusieurs jeux qu'on ait vues en occident.

Le royaume ne resta partagé que trois ans. Carloman mourut prématurément en 771. Les Franks d'Austrasie prirent son frère pour roi, quoiqu'il eût laissé des enfants. Charlemagne, pour le nommer comme la postérité, en réunissant à son nom de Charles (*Karle,* robuste) celui de grand (*magnus*) que lui valurent ses

nombreuses victoires, régna quarante-quatre ans. Il faut faire deux parts dans ce long règne : les conquêtes et l'administration. Les premières eurent pour résultat de porter les limites du nouvel empire des Franks, à l'est, jusqu'à l'Elbe (conquête de la Saxe), la Theiss et la Bosna (conquête du pays des Avares et de l'Illyrie); au sud, jusqu'au Garigliano, en Italie (conquête du pays des Lombards), et jusque vers les bouches de l'Ebre, en Espagne (conquête du comté de Barcelone). On compte cinquante-trois expéditions guerrières de Charlemagne. Toutes ces guerres eurent pour objet soit de soumettre définitivement les populations romaines qui remuaient encore (guerres contre les Aquitains) ou les populations germaines déjà fixées (guerres contre les Lombards), soit de repousser la double invasion qui, au nord-est et au midi, menaçait encore le nouvel empire (guerres contre les Saxons, les Avares, les Sarrasins). Charlemagne ne combattit que pour la nationalité, le territoire et la religion.

Ce qui caractérisa l'administration sous Charlemagne, ce fut un effort continuel, infatigable vers l'ordre et l'unité. Les monuments de cette activité incessante de son gouvernement se trouvent dans les capitulaires émanés du grand homme, au nombre de soixante-cinq. Ces capitulaires embrassent la législation morale, poli-

tique, civile, pénale, religieuse, domestique même (*capitulum de villis fisci*). — Les envoyés royaux ou *missi dominici*, institués par Charlemagne, l'aidèrent surtout à établir et à maintenir l'unité dans son vaste empire. Ces envoyés, ordinairement un comte et un évêque, étaient chargés de parcourir, quatre fois l'an, les comtés soumis à leur surveillance, afin de pouvoir rapporter au prince tout ce qui s'y passait et le tenir au courant des besoins et des vœux publics. Ils écoutaient les plaintes des sujets, réformaient les abus et recevaient les appels des sentences rendues par les comtes. « Si un comte ne fait pas justice à ses administrés, dit un capitulaire (779), que nos envoyés s'établissent dans sa maison et vivent à ses dépens jusqu'à ce que justice soit rendue. »

« C'était l'usage de ce temps, dit Hincmar, archevêque de Reims, écrivain contemporain, de tenir, chaque année, des assemblées, au printemps et à l'automne. Dans l'une et dans l'autre, on soumettait aux grands les articles de lois, nommés *capitula*, que le roi lui-même avait rédigés par l'inspiration de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été manifestée dans l'intervalle des réunions. Après avoir reçu ces communications, ils en délibéraient, un, deux ou trois jours, ou plus, selon l'importance des affaires. Deux messagers, allant et venant,

recevaient leurs questions et rapportaient les réponses. Aucun étranger n'approchait du lieu de l'assemblée, jusqu'à ce que le résultat des délibérations eût été mis sous les yeux du grand prince qui alors, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous obéissaient. Les choses se passaient ainsi pour un, deux capitulaires, ou pour un plus grand nombre, jusqu'à ce que, avec l'aide de Dieu, on eût pourvu à toutes les nécessités du temps. — Pendant que ces affaires se traitaient de la sorte hors de la présence du roi, le roi lui-même, au milieu de la multitude venue à l'assemblée générale, était occupé à recevoir les présents, saluant les hommes les plus considérables, s'entretenant avec ceux qu'il voyait rarement, témoignant aux plus âgés un intérêt affectueux, s'égayant avec les plus jeunes, et faisant ces choses et autres semblables pour les ecclésiastiques comme pour les séculiers. Cependant, si ceux qui délibéraient sur les affaires soumises à leur examen en manifestaient le désir, le roi se rendait auprès d'eux, y restait aussi longtemps qu'ils le voulaient, et là ils lui rapportaient avec une entière familiarité ce qu'ils pensaient de toutes choses et quelles étaient les discussions amicales qui s'étaient élevées entre eux. — Je ne dois pas oublier de dire que si le temps était beau, tout cela se pas-

sait en plein air ; sinon, dans plusieurs bâtiments distincts, où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée et où les hommes les moins considérables ne pouvaient entrer. — Les lieux destinés à ces assemblées des grands seigneurs étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés et les clercs élevés en dignité pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres principaux de l'état se séparaient, dès le matin, du reste de la multitude. Alors les seigneurs ci-dessus désignés, les clercs d'un côté, les laïques de l'autre, se rendaient dans la salle qui leur était assignée et où on avait fait honorablement préparer des siéges. Lorsque les seigneurs laïques et ecclésiastiques étaient ainsi séparés de la multitude, il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes. De même, s'ils voulaient faire venir quelqu'un, soit pour demander des aliments, soit pour faire quelque question et le renvoyer, après avoir reçu ce dont ils avaient besoin, ils en étaient les maîtres. Ainsi se passait l'examen des affaires que le roi proposait à leurs délibérations. — La seconde occupation du roi était de demander à chacun ce qu'il avait

à lui rapporter ou à lui apprendre sur la partie du royaume d'où il venait. Non seulement cela leur était permis à tous, mais il leur était étroitement recommandé de s'enquérir, dans l'intervalle des assemblées, de ce qui se passait au dedans et au dehors du royaume, et ils devaient chercher à le savoir des étrangers comme des nationaux, des ennemis comme des amis. Le roi voulait être informé si, dans quelque coin du royaume, le peuple murmurait ou était agité, et quelle était la cause de son agitation; s'il était survenu quelque désordre dont il fût nécessaire d'occuper l'assemblée, et autres détails semblables. Il cherchait aussi à connaître si quelqu'une des nations soumises voulait se révolter, si quelqu'une de celles qui s'étaient révoltées semblait disposée à se soumettre, si celles qui étaient encore indépendantes menaçaient le royaume de quelque attaque. Sur toutes ces matières, partout où il se manifestait un désordre ou un péril, il demandait quels en étaient les motifs ou l'occasion. »

L'autorité royale s'affermit sous l'influence de cette législation sage et d'une administration aussi active que prévoyante, dans la même mesure que le territoire s'étendait par les victoires. Charlemagne était respecté et redouté de ses voisins, et on vit à la fois les empereurs de Constantinople et les califes d'Orient recher-

cher son amitié. L'an 800, se trouvant en paix sur toutes ses frontières, il passa en Italie pour mettre fin aux troubles qui désolaient la capitale du monde chrétien. Ce fut pendant ce voyage, à l'intérieur de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, après la messe de Noël, que le pape Léon III, s'avançant, une couronne à la main, vers le roi des Franks, la lui mit sur le front, au milieu des acclamations du peuple, en disant : « A Charles Auguste couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! »

Charlemagne avait toujours affectionné particulièrement le séjour de l'Austrasie, berceau de sa famille; il vint à différentes reprises célébrer les fêtes de Noël et celles de Pâques, à Liége et à Herstal, près de cette ville. Il passa ses dernières années à Aix-la-Chapelle. Trop vieux pour commander des armées, il en laissait la conduite à ses fils et à ses généraux. Les guerres qu'il eut à soutenir alors étaient d'ailleurs peu considérables. Les Saxons cessèrent de remuer, lorsqu'il en eut fait transporter un grand nombre dans les cantons déserts de l'empire. Dix mille familles saxonnes furent ainsi mêlées aux habitants du nord de la Belgique renommés déjà pour la dureté de mœurs qui les distinguait. Charlemagne mourut, le 20 janvier 814, plein de jours et de gloire.

« Charlemagne, dit l'historien de sa vie, Éginhard, était large de carrure, robuste et d'une taille élevée, mais bien proportionnée. Il avait le sommet de la tête rond, les yeux grands et vifs, le nez aquilin, une belle chevelure, la physionomie ouverte et gaie. Qu'il fût assis ou debout, toute sa personne commandait le respect et respirait la dignité. — Le costume ordinaire de Charles était celui de ses pères, l'habit des Franks. Dans les grandes solennités, il se montrait avec un justaucorps brodé d'or, des sandales ornées de pierres précieuses, une saie retenue par une agrafe d'or et un diadème tout brillant d'or et de pierreries; mais, le reste du temps, ses vêtements différaient peu de ceux des gens de commun. — Il était sobre dans le boire et le manger, haïssant l'ivrognerie et l'ayant surtout en horreur pour lui et les siens. Pendant le repas, il se faisait réciter ou lire de préférence les histoires et les chroniques des temps passés. — Doué d'une éloquence abondante et forte, il s'exprimait avec une grande netteté sur toute espèce de sujets. Il apprit si bien le latin, qu'il s'en servait comme de sa propre langue; quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le parlait. Passionné pour les arts libéraux, il respectait les hommes qui s'y distinguaient et les comblait d'honneurs. Le diacre Pierre, vieillard

natif de Pise, lui apprit la grammaire; dans les autres sciences il eut pour maître Albin, surnommé Alcuin, diacre breton, saxon d'origine (anglo-saxon), l'homme le plus savant de son temps; ce fut sous sa direction que Charles consacra beaucoup de travail et de temps à l'étude de la rhétorique, de la dialectique, et surtout de l'astronomie, apprenant l'art de calculer la marche des astres et suivant leur cours avec une savante curiosité. — Élevé dès sa plus tendre enfance dans la religion chrétienne, il la pratiqua toujours avec une exactitude et une piété souveraine. Sa dévotion le poussa à bâtir, à Aix-la-Chapelle, une basilique d'une grande beauté. Il s'y rendait pour les prières publiques, le matin et le soir, assistant même aux offices de la nuit, tant que sa santé le lui permit, et veillant avec attention à ce que les cérémonies s'y fissent avec une grande décence. »

Les écoles publiques établies par les Romains, dans la Gaule, avaient péri, au nord de cette contrée, après les invasions, et elles avaient beaucoup décliné au midi. Celles d'Autun et de Lyon s'étaient maintenues jusqu'au VIIIe siècle. Heureusement les églises et les monastères avaient conservé une partie du savoir antique. On y enseignait ce qu'on appelait les sept arts libéraux, ou le *trivium,* composé de la gram-

maire, de la rhétorique, de la philosophie, et le *quadrivium,* comprenant l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Les écoles ecclésiastiques elles-mêmes dégénérèrent, vers la fin de la dynastie mérovingienne. A peine existait-il alors quelques moines assez lettrés pour garder le souvenir des événements contemporains. On avait perdu la notation de la quantité prosodique et la connaissance des règles grammaticales. La langue romaine se déformait sensiblement et la lente révolution d'où devaient sortir les idiomes néo-latins était commencée. Mais le savoir, éteint un moment dans nos régions, s'était mieux conservé dans la capitale du monde chrétien. Il avait été porté dans la Grande-Bretagne par des moines romains et passa ainsi de Bède à Alcuin. Ces deux hommes composèrent, l'un au commencement, l'autre à la fin du VIIIe siècle, des ouvrages didactiques d'une haute importance. Alcuin fut le principal coopérateur de Charlemagne dans la restauration des études entreprises par le grand empereur. Des maîtres de grammaire, d'arithmétique et de chant furent appelés de Rome; des chefs-lieux d'enseignement, sortes d'écoles normales, se constituèrent à Metz, à Tours et dans le palais impérial même, où Charlemagne forma une espèce d'académie littéraire. Par une lettre adressée à tous

les évêques et à tous les abbés de l'empire, il leur fut enjoint de créer ou de restaurer les écoles dans leurs cathédrales et dans leurs monastères. La syntaxe et l'orthographe furent apprises de nouveau et les textes altérés furent rendus à leur pureté primitive.

Des peuples différents d'origine, de langue et de coutumes pouvaient difficilement rester unis dans une seule famille politique. Charlemagne semble l'avoir reconnu lui-même, car il avait donné ses trois fils pour rois : Louis aux Aquitains, Pépin aux Italiens, Charles aux Allemands. Charles et Pépin moururent avant leur père et ce premier partage fut annulé. Louis, le nouvel empereur, était âgé de trente-six ans, à la mort de son père. Marié depuis longtemps à Ermengarde, il en avait aussi trois fils : Lothaire, Pépin et Louis. A son avènement à l'empire, il avisa aux mesures que réclamait l'intérêt des mœurs publiques et rendit aux Frisons et aux Saxons le droit, que Charlemagne leur avait ôté, de disposer de leurs biens par testament. Imitant l'exemple de son père, Louis-le-Débonnaire fit un nouveau partage de l'empire. Lothaire fut associé au pouvoir et à la dignité impériale, Pépin reçut l'Aquitaine, Louis, le plus jeune, devint roi de Bavière. Mais, en 823, l'empereur remarié eut de sa seconde femme, Judith, un quatrième fils

connu dans l'histoire sous le nom de Charles-le-Chauve. Il fallait faire sa part au nouveau-né. On détacha pour lui de l'empire la Souabe et la Bourgogne transjurane, dont on fit un état appelé royaume d'Allemagne. Ce changement mécontenta les premiers enfants : ils prirent les armes contre leur père et se portèrent contre lui aux plus indignes traitements. En 838, Pépin mourut; Louis-le-Débonnaire alors fit deux parts de son vaste empire : il traça du nord au midi une ligne qui descendait sur la Saône, suivait le Rhône jusqu'à son embouchure, et coupait ces deux fleuves à leur source en traversant le Jura. Lothaire, qui était venu implorer la clémence de son père dont la douceur ne se démentit jamais, prit la droite, et céda l'occident au fils de Judith. Louis, le troisième, qui n'avait point déposé les armes parricides, ne garda que la Bavière. Le vieil empereur, accablé de chagrin, mourut à Ingelheim, sur le Rhin, le 20 juin 840.

De mauvais fils ne pouvaient être que de mauvais frères. A peine Louis-le-Débonnaire avait-il fermé les yeux que son fils aîné, Lothaire, revendiqua les droits attachés à la dignité impériale; il prétendit convoquer ses frères au champ de mai, les présider, en faire ses lieutenants. Ceux-ci, mécontents et inquiets, s'unirent contre lui. Lothaire, de son côté, s'allia à

Pépin, son neveu, fils dépossédé du roi d'Aquitaine, et joignit ses troupes aux Aquitains. Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve marchèrent contre lui, l'atteignirent à Fontanet ou Fontenai, près d'Auxerre, et lui offrirent le combat, ou, comme dit l'historien contemporain Nithard, *le jugement de Dieu* (841). Lothaire laissa quarante mille hommes sur le champ de bataille. Un an après, les vainqueurs renouvelèrent leur alliance, dans une entrevue à Strasbourg, et prirent à témoin de leur foi les guerriers de leurs armées, en prononçant des serments que l'histoire a conservés et qui sont des monuments précieux de la langue romane et de la langue tudesque à cette époque. Enfin, les souffrances et les plaintes des peuples obtinrent le retour de la paix. Un traité de partage fut conclu à Verdun, en 843. Les trois principaux peuples de l'empire, Germains, Gallo-Franks et Italiens, se séparèrent pour toujours. Toute la partie de l'ancienne Gaule située au couchant de la Meuse, de la Saône et du Rhin, fut abandonnée à Charles-le-Chauve. Ce fut le nouveau royaume de France. La Germanie tout entière fut donnée à Louis et l'Italie à Lothaire qui conserva le titre d'empereur, titre sans puissance. Ce dernier obtint en outre la lisière longue et étroite située entre le Rhin et la Meuse jusqu'à la source de cette dernière;

de là jusqu'à la source de la Saône, le long de la Saône, jusqu'à son confluent avec le Rhône, et le long du Rhône, jusqu'à la mer. La Belgique entière, à l'exception de la Flandre à gauche de l'Escaut, fut comprise dans la part de Lothaire. L'Escaut continua à former, pour cette partie de notre pays, la ligne de démarcation. Nos historiens ont oublié de mentionner cette modification au projet primitif de partage; elle y fut introduite, à la demande de Lothaire, et l'historien Nithard la signale en termes formels.

Les serments de 842 constituent le plus ancien monument connu de cette langue *romane*, qui devait servir de transition entre le latin mourant et le français qui allait naître. Cette langue est née directement du latin; les éléments celtique et germanique n'y eurent qu'une part très-secondaire (1). Le wallon est une branche du français primitif ou *langue d'oïl*. Un idiome tudesque, le flamand, est resté en usage dans nos provinces du nord. D'où vient cette différence? Nous indiquerons les causes les plus vraisemblables : 1° la langue latine devint, sous la domination romaine, une langue

(1) On a calculé que les mots germaniques et celtes ne sont entrés dans le *roman*, les premiers que pour 1/15, les seconds que pour 1/82, et encore n'y pénétrèrent-ils qu'en revêtant des formes latines.

vulgaire dans la Gaule, mais les peuples les plus septentrionaux, par leur position géographique et leur contact avec les Germains non soumis, ne subirent pas le joug romain aussi complétement et éprouvèrent beaucoup moins l'influence de la civilisation et de la langue romaine; 2° de nombreuses peuplades germaines s'établirent successivement dans le nord de la Gaule Belgique, avec ou sans le consentement des Romains, et y conservèrent l'usage de leur langue tudesque; 3° après la conquête de Clovis, la plupart de ses compagnons d'armes fixèrent leur demeure dans la partie septentrionale, sur les bords du Rhin et de la Meuse; 4° enfin il est attesté que Charlemagne transporta des milliers de familles saxonnes en deçà du Rhin, dans la Flandre et dans le Brabant, ce qui dut contribuer puissamment à maintenir, dans ces contrées, l'usage de la langue tudesque.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT

OU FÉODO-COMMUNALE.

PREMIÈRE SECTION.

Histoire de la Lotharingie.

843—1106.

Nouveau partage. — Origine du nom de Lotharingie. — Traité de Meerssen. — Les Normands ou Northmans. — Zuentibold et Régnier-au-long-Col. — La Lotharingie érigée en duché bénéficiaire. — La féodalité ; son origine, ses caractères, son organisation, son influence. — Régnier-au-long-Col et son fils Gislebert. — Troubles et guerres civiles. — La Lotharingie définitivement réunie à l'Allemagne. — Othon de Verdun. — Conrad de Franconie. — Les Hongrois en Belgique. — L'archiduc Brunon. — Division de la Lotharingie. — Godefroid de Verdun ou d'Ardenne. — Charles de France. — Son fils Othon. — Godefroid d'Eenham. — Gothelon-le-Grand. — — Gothelon II ou l'Indolent. — Frédéric de Luxembourg. — Godefroid-le-Courageux. — Godefroid-le-Bossu. — Godefroid de Bouillon. — Le titre de duc de Lotharingie ou de Lothier passe dans la maison de Louvain.

L'empereur Lothaire régna encore douze ans après le partage et divisa lui-même ses états

entre ses trois fils, de manière à donner un royaume à chacun d'eux (855). Louis eut l'Italie et le titre d'empereur ; le pays de Genève, le Lyonnais, l'ancien pays des Allobroges (la Savoie) et les provinces comprises entre le Rhône, les Alpes et la mer formèrent la part de Charles, appelée royaume de Provence ; Lothaire reçut le reste de l'héritage de son père, depuis les bouches de la Meuse jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône. Le lot échu à Lothaire prit le nom de son possesseur, *Lother-ryck*, *Lotharii regnum*, et de là Lotharingie. Charles mourut sans postérité en 863 ; ses deux frères se partagèrent son territoire. — Lothaire II ne fit usage du pouvoir que pour s'abandonner à une passion criminelle qui attira sur lui les censures de l'Église et le mépris de ses sujets. A sa mort, en 869, ses deux oncles, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, se disputèrent ses états, et finirent par se les partager par moitié (8 août 870). L'acte de partage, connu sous le nom de traité de Meersen (*in Procaspide super fluvium Mosam* (1), et où

(1) Très-probablement Breyst, dans une espèce de presqu'île formée par la Meuse et la Geulle entre Meersen (Marsna), et Hartelsten, où il y avait une résidence impériale, à une petite distance de Maestricht. Desroches fait venir le substantif *Procaspis* de *broek*, marais, terre basse et humide, et *aspe*, *espe*, tremble : ce nom signifierait ainsi une *tremblaie*, un lieu planté de trembles. — Près de là, se trouve aussi le village de *Bunde*, mot germanique exprimant l'idée d'alliance, d'association.

l'on avait pris pour ligne de démarcation la Meuse et l'Ourthe, est un monument géographique extrêmement curieux qui nous fait connaître les lieux les plus importants de la Belgique à cette époque. En 876, Louis-le-Germanique mourut et son fils Louis de Saxe lui succéda en Lotharingie.. Charles-le-Chauve étant mort à son tour un an après, eut pour successeur son fils Louis-le-Bègue. Celui-ci ne régna que deux ans; Carloman et Louis III qui le remplacèrent, l'un sous le nom de roi d'Aquitaine, l'autre sous celui de roi de Neustrie, cédèrent à Louis de Saxe la partie de la Lotharingie qui avait appartenu à leur père, et rendirent ainsi à ce pays son unité primitive (879).

C'était le moment où les pirates redoutés connus sous le nom de *Northmans* ou *Normands* (hommes du nord) exerçaient leurs ravages de la manière la plus effroyable. Ils sortaient de la Scandinavie (Norwége, Suède, Danemark), et étaient de la même race que les Franks. En trois jours, un vent d'est amenait leurs barques à deux voiles aux bouches de nos fleuves. Chaque flotte obéissait à un *Konung* ou roi. Mais il n'était roi que sur mer et dans le combat, car, à l'heure du festin, toute la troupe s'asseyait, et les cornes remplies de bière passaient de main en main, sans qu'il y

eut ni premier ni dernier. Le *roi de mer* était partout suivi avec fidélité et toujours obéi avec zèle, parce que toujours il était renommé le plus brave entre les braves, comme celui qui n'avait jamais dormi sous un toit de planches, qui n'avait jamais vidé la coupe auprès d'un foyer abrité. Il savait gouverner le vaisseau comme un bon cavalier manie son cheval. Sous sa direction, les pirates scandinaves cheminaient gaiement sur la *route des cygnes,* comme disent leurs vieilles poésies nationales. Tantôt ils côtoyaient la terre et guettaient leur ennemi dans les détroits, les baies et les petits mouillages, ce qui leur fit donner le nom de *vikings* ou enfants des anses; tantôt ils se lançaient à sa poursuite à travers l'océan et se riaient des vents et des flots. « La force de la tempête, chantaient-ils, aide le bras de nos rameurs, l'ouragan est à notre service; il nous jette où nous voulons aller. » Le fanatisme religieux se joignait chez eux au fanatisme guerrier : ils aimaient à verser le sang des prêtres et faisaient coucher leurs chevaux dans les églises. Quand ils avaient ravagé une terre chrétienne : « Nous leur avons chanté, disaient-ils, la messe des lances; elle a commencé de grand matin et elle a duré jusqu'à minuit. »

Charlemagne avait vu de loin ces terribles envahisseurs; sous Louis-le-Débonnaire, ils

s'enhardirent. Quelques-uns s'établirent à demeure, en 836, dans l'île de Walcheren, et de là mirent à contribution les pays riverains de la Meuse et du Wahal. A partir de 843, on les voit arriver chaque année. Ils remontaient par l'embouchure des fleuves, par l'Escaut, la Somme, la Seine, la Loire et la Gironde, dans l'intérieur des terres. Nombre de villes, même des plus importantes, comme Orléans et Paris, furent prises et pillées par eux, sans pouvoir être défendues. Du Rhin à l'Adour et de l'Océan aux Cévennes et aux Vosges, tout fit pillé. Ils prirent même l'habitude de ne plus retourner avant l'hiver dans leur pays. Ils s'établirent à poste fixe dans des endroits fortifiés, où ils apportaient leur butin et d'où ils partaient pour des expéditions nouvelles.

La Belgique fut, pendant un demi siècle, le théâtre de leurs dévastations et de leurs excès. Liége, Malines, Saint-Trond, Thourout, Furnes, Ypres, Courtrai, Anvers, Tournai furent saccagés avec les monastères qu'ils renfermaient. Les moines de Saint-Trond quittèrent la Belgique, ceux de Saint-Martin de Tournai se réfugièrent à Ferrières, ceux de Seclin à Chartres. Les religieux de Saint-Bavon errèrent, depuis 853, de Gand à Saint-Omer, de Saint-Omer à Laon, de Laon à Noyelles. Les trésors des abbayes, leurs bibliothèques furent la proie des

barbares et de l'incendie; les écoles se fermèrent. — En 882, les Normands s'établirent sur la Dyle dans un camp retranché à l'endroit ou bientôt après s'éleva la ville de Louvain, et leurs attaques recommencèrent plus fréquentes et plus terribles. Les Belges eurent en vain recours au successeur de Louis de Saxe en Lotharingie, le lâche et incapable Charles-le-Gros. Un remède héroïque était devenu nécessaire. Les grands de l'Allemagne et de la Lotharingie réunis en diète à Tribur (1), l'an 887, proclamèrent la déchéance de Charles et appelèrent à la couronne Arnoul de Carinthie, fils naturel d'un frère de Louis de Saxe. Ce prince se hâta d'envoyer une armée au secours des Belges; ceux-ci compromirent le succès par une ardeur imprudente et perdirent la bataille de la Geulle (2), en 891. Arnoul se décida alors à marcher en personne contre l'ennemi. Le camp des Normands sur la Dyle fut emporté d'assaut, Sigefried, leur chef, y perdit la vie, et plusieurs milliers d'hommes furent précipités dans les flots. Depuis la bataille de Louvain, les invasions cessèrent presque entièrement dans la Belgique (892).

(1) Tribur, aujourd'hui Starkenbourg, dans la Hesse-Darmstadt, sur la Schwarzack. Ville importante autrefois; les rois carlovingiens y possédaient un château célèbre.

(2) Affluent de la Meuse, vers Fauquemont, un peu au-dessous de Maestricht.

Arnoul, d'abord simple roi de Germanie, ceignit la couronne impériale en 896. Un an plus tard, il réussit à faire nommer son fils naturel Zuentibold (1) au trône de Lotharingie. Le nouveau roi trouva un auxiliaire habile et dévoué dans Régnier-au-long-Col, comte de Hainaut et de Hasbaigne. Mais ils se brouillèrent plus tard; Zuentibold voulut dépouiller le comte de Hainaut de ses honneurs et de ses fiefs et le condamna à l'exil. Régnier résista; les grands du royaume, partageant son ressentiment, se réunirent à Thionville et proclamèrent roi de Lotharingie Louis l'Enfant, roi de Germanie et fils légitime d'Arnoul. Zuentibold marcha contre eux, et, attaqué à l'improviste, il périt dans les eaux de la Meuse, le 13 août de l'an 900. Onze ans plus tard, les Lotharingiens ayant perdu leur nouveau roi et dirigés par les conseils de Régnier offrirent la couronne à Charles-le-Simple, roi de France, qui accepta avec empressement. Le premier acte de son gouvernement fut l'érection de la Lotharingie en duché bénéficiaire, ou à titre de fief, et Régnier en fut le premier duc.

Le nom de *fief* (feodum, *fe, fee,* salaire, ré-

(1) Ce nom appartient à la langue slave. Swatopluk, prince slave, s'était créé une grande puissance en Moravie. Arnoul, pour gagner son amitié, lui donna en fief le duché de Bohême et le choisit pour parrain de son fils qui porta le même nom.

compense, et *od,* bien, propriété) est synonyme de celui de *bénéfice;* sous sa forme latine, il a produit celui de *féodalité.* L'hérédité des fiefs est une conquête des possesseurs des domaines royaux et des officiers de la couronne sur des princes faibles et impuissants; la transformation des alleux en fiefs est une autre conséquence de la faiblesse du pouvoir royal. Au milieu d'une société livrée à toutes les violences, les propriétaires d'alleux libres de toutes charges, mais isolés, cherchèrent un appui auprès des grands et *se recommandèrent* à quelque homme puissant du voisinage. La *recommandation* dont il a été parlé antérieurement était l'acte par lequel un propriétaire d'alleu faisait une cession fictive de sa terre au protecteur qu'il s'était choisi, pour la reprendre des mains de celui-ci, non plus comme *alleu*, mais comme *bénéfice* ou *fief,* avec toutes les charges de service militaire et autres dont était frappée la propriété bénéficiaire. Ce système se généralisant, il en résulta qu'au IXe siècle il n'y eut plus guère que des bénéfices ou fiefs, c'est-à-dire que toute terre dépendit d'une autre terre, tout homme d'un autre homme. La première était le *fief mouvant* tenu par le vassal (1); la seconde

(1) Nous avons donné précédemment les étymologies les plus généralement admises de ce nom; on le fait aussi dériver du germanique *gesell,* compagnon.

était le *fief dominant* tenu par le suzerain ou seigneur. A la même époque, l'hérédité des fiefs était un fait accompli et sanctionné en France par l'autorité royale (Capitulaire de Quiercy-sur-Oise, en 877).

La féodalité était une association politique de propriétaires terriens, inégaux entre eux et ayant, les uns envers les autres, des devoirs et des droits, mais investis dans leurs propres domaines, sur leurs sujets personnels et directs, d'un pouvoir arbitraire et absolu. La relation féodale s'établissait par une cérémonie où trois formalités principales devaient être accomplies. Celui qui recevait une terre d'un autre se plaçait à genoux devant lui, la main dans la main de son futur seigneur, et déclarait qu'il devenait son *homme*, c'est-à-dire qu'il devait défendre sa vie et son honneur (*hommage, lige, homo, ligatus*); puis il prêtait le serment de *foi* ou de fidélité. Alors le seigneur, à son tour, lui donnait la terre par *l'investiture*, en lui remettant une motte gazonnée, un rameau d'arbre, ou, pour les grands fiefs, une épée ou un étendard. Le suzerain devait à son vassal protection et bonne justice; il ne pouvait lui retirer son fief que pour *forfaiture* ou trahison. La plus importante de toutes les obligations imposées au vassal était celle de suivre le suzerain (1) à

(1) Mot composé de *sus*, en haut, comme souverain l'est de *super*.

la guerre. Les conditions auxquelles il avait reçu son fief déterminaient combien de jours il devait faire ce service, avec combien d'hommes d'armes et dans quelles limites de territoire. Les abbés, les femmes, exemptés de servir, fournissaient des remplaçants. Le vassal devait aider son suzerain de ses conseils, quand il en était requis, et l'assister dans sa cour de justice. Il était soumis aussi aux *aides féodales,* c'est-à-dire qu'il devait aider le suzerain à payer sa rançon, à marier sa fille aînée, à armer son fils aîné chevalier, à s'équiper pour le voyage à la Terre Sainte. A chaque mutation, le seigneur percevait un droit de *relief* (relevare feudum), que payait l'héritier du fief lorsqu'il en recevait l'investiture.

Les vassaux d'un même seigneur étaient *pairs* (pares) ou égaux entre eux et ils composaient sa cour de justice, de laquelle il était permis d'appeler à la cour du suzerain supérieur. Les formalités n'y étaient ni longues ni difficiles. Si les parties étaient d'accord, tout était dit; si elles ne pouvaient s'entendre, le combat judiciaire, ou duel en champ clos, décidait du procès. Quand une des parties était une femme, un clerc, un vieillard, un enfant, elle pouvait se faire remplacer par un *champion,* mais courait toujours les chances du combat. Souvent l'impatience batailleuse des

parties trouvait trop longue la comparution devant le suzerain; on recourait immédiatement aux armes. C'était le droit de guerre privée, mais il fallait avertir d'avance son ennemi.

Tous les seigneurs n'avaient pas une juridiction égale. Il y avait la haute, la moyenne et la basse justice, et certains nobles n'avaient que la dernière et la seconde. Mais ces distinctions, contraires à l'un des principes essentiels de la féodalité, ne furent régulièrement déterminées que dans les siècles postérieurs. Le droit de haute justice entraînait le droit de rendre des sentences de mort. Le pilori et le gibet qui s'élevaient près du château en étaient les tristes emblèmes. Les serfs, *hommes de la terre* (servi glebæ) étaient livrés à l'entière discrétion du seigneur. Si loin qu'ils allassent, le *droit de suite* s'attachait à eux et à leur pécule; même après la mort, leurs biens appartenaient au seigneur (droit de main-morte). Les *vilains* (*villa,* bien de campagne), *manants* (qui in solo alieno manent) ou *roturiers* (*rupturarii,* qui terram seu agrum rumpunt), avaient une condition un peu moins précaire. Tout appartenait au seigneur, mais les exigences de celui-ci ne furent pas toujours oppressives et, pour les vilains, elles étaient régulièrement déterminées. Leurs obligations étaient donc, soit des redevances en nature, du blé, du bétail, de la

volaille, les produits de la terre et de la ferme; soit du travail, comme les corvées, etc. Dans les villes et partout où il y avait un peu de fortune, le seigneur exigeait des redevances en argent et imposait des tailles arbitraires.

Pour juger équitablement le système féodal, il faut tenir compte des circonstances où il naquit et de l'anarchie qu'il remplaça. La féodalité constitua une organisation sociale, une force publique, dans les vastes contrées abandonnées à elles-mêmes par la dissolution de l'empire de Charlemagne. Ce régime, si oppressif dans son âge de décadence, eut donc son temps de légitimité et ne laissa pas que de faire quelque bien. Dans l'isolement où chacun vivait, exposé à tous les périls, l'âme se retrempa pour y faire face. Le sentiment de la dignité de l'homme fut retrouvé, et cette société féodale, si prodigue de son sang, montra souvent une élévation morale qui n'est que de cet âge. Les vices bas, la lâcheté des Romains de la décadence ou des peuples asservis lui furent inconnus et il a légué aux temps modernes le sentiment de l'honneur. Une autre conséquence heureuse fut la réorganisation de la famille. Dans l'isolement de la société féodale, l'homme ne trouva pour occuper sa vie et son cœur que la mère de ses enfants. L'Église qui avait courbé ces rudes soldats aux pieds d'une vierge, qui

leur faisait respecter dans la mère du Sauveur toutes les vertus de la femme, adoucit l'humeur farouche de ces batailleurs et les rendit plus accessibles à l'action des sentiments délicats et aux jouissances du foyer domestique. La femme reprit alors son rang dans la famille et dans la société. On alla même plus loin : le respect de la femme devint un culte qui créa des sentiments nouveaux dont la poésie des troubadours et des trouvères s'empara et que la chevalerie mit en action.

L'administration de Régnier-au-long-Col fut paisible; il mourut en 916 dans son château de Meersen (1). Charles-le-Simple honora de sa présence les funérailles de son vassal et, en présence des seigneurs qui l'avaient accompagné, choisit pour duc de Lotharingie Gislebert, fils de Régnier. Gislebert, ambitieux et entreprenant, voulut rétablir l'ancien royaume de Lotharingie à son profit. Toute sa vie ne fut qu'une suite de défections et d'intrigues. Il s'unit avec Robert, comte de Paris, dont la position en Neustrie était exactement la même que la sienne et qui ne cherchait, comme lui, qu'à déposséder Charles-le-Simple, leur roi

(1) Meersen ou Mersen, ville d'Austrasie, à 26 kilom. N.-O. d'Aix-la-Chapelle, aujourd'hui localité peu importante du Limbourg hollandais.

commun. Ce dernier, trahi de tous, finit par tomber aux mains de ses ennemis (923) qui le renfermèrent dans le château de Péronne où il mourut, au bout de six ans de captivité. Les Lotharingiens se décidèrent à offrir la souveraineté de leur pays à Henri l'Oiseleur qui avait remplacé Conrad de Franconie en Allemagne. A partir de ce moment (925), la Lotharingie resta réunie à l'empire (1).

Henri l'Oiseleur avait confirmé Gislebert dans la dignité ducale et lui avait donné sa fille Gerberge en mariage. A la mort de Henri, le duc de Lotharingie s'allia avec Éberhard, duc de Franconie, contre Othon, le nouvel empereur, passa le Rhin et ravagea toute la rive droite du fleuve. Atteint par l'armée d'Othon, au moment où il regagnait la rive gauche, il fut précipité dans les flots et y termina sa vie agitée (939). L'empereur conféra alors le duché à Othon, comte de Verdun, qui le gouverna paisiblement jusqu'à sa mort en 944. Il eut pour successeur Conrad de Franconie qui complota avec Lindolphe, fils de

(1) Voici la suite des princes qui régnèrent en Allemagne pendant cette période : Conrad 1er, 911—919. *Maison de Saxe :* Henri 1er l'Oiseleur, 919—936; Othon 1er le Grand, 936—973; Othon II, 973—983; Othon III, 983—1002; Henri II, 1002—1024; *Maison de Franconie :* Conrad II le Salique, 1024—1039; Henri III, 1039—1056; Henri IV, 1056—1106.

l'empereur, contre celui-ci. L'empereur l'ayant privé de sa dignité, Conrad, fou de vengeance, appela en Belgique les Hongrois ou Madgyars(1). Ces barbares étaient, depuis un demi siècle, la terreur de l'Allemagne et de l'Italie. Guidés par les conseils de Conrad, ils passèrent le Rhin, pénétrèrent dans la Hasbaigne (plus étendue que la Hesbaie actuelle) et ravagèrent toute la contrée. Ils parcoururent ensuite le Hainaut, pillèrent en passant la riche abbaye de Lobbes et entrèrent en France, traînant après eux une multitude de captifs (954).

Othon-le-Grand avait nommé à la place de Conrad son propre frère Brunon qui venait d'être promu à l'archevêché de Cologne. Prince éclairé, habile, ferme et pacifique à la fois, Brunon eut bientôt rétabli l'ordre en Lotharingie. Il s'empara de la personne de Conrad, qui continuait à y troubler la paix, et le livra à Othon. Brunon, débarrassé de cet ennemi turbulent, s'appliqua avec ardeur à rendre quelque force au pouvoir central miné de toutes parts par des vassaux trop puissants. Pour les surveiller plus facilement, il divisa la Lotharingie en deux duchés nouveaux. Le premier com-

(1) Les Madgyars, peuple d'origine finnoise, s'étaient établis au VIIe siècle entre le Don et le Dnieper; ils entrèrent en Hongrie, sous la conduite d'Arpad, vers 894.

prenait la partie méridionale du pays et fut appelé Haute Lotharingie ou Lotharingie mosellane (la Lorraine de plus tard). Frédéric, comte de Bar, fut investi de ce gouvernement. Le second duché se composait des territoires compris entre la mer du nord, l'Escaut, le Chiers, la Moselle et le Rhin. Il reçut la dénomination de Basse-Lotharingie et, dans la suite, celle de duché de Lothier; Godefroid, comte de Verdun ou d'Ardenne, en fut le premier duc. Brunon se réserva la haute administration des deux duchés et prit le titre d'archiduc (959).

A partir de ce changement, on commença à voir renaître l'ordre et la sécurité publique dans la Basse-Lotharingie. Le pays fut purgé des brigands qui l'infestaient, dit un écrivain contemporain, le règne des lois et de la justice fut rétabli et la paix remplaça le désordre. Le duc Godefroid était lui-même un homme juste et pacifique. En 964, il accompagna l'empereur Othon en Italie avec un corps de troupes lotharingiennes et fut enlevé, avec un grand nombre des siens, par une épidémie. L'archiduc Brunon le suivit de près dans la tombe; il mourut à Reims, le 11 octobre 965. L'influence de ses talents et de ses vertus s'était étendue bien au-delà des limites de la Lotharingie; il avait été l'âme des conseils de son frère l'empereur

Othon et de son neveu Lothaire, roi de France. L'Église a élevé Brunon au rang des saints et la Belgique le compte parmi les grands hommes de son histoire. — L'archiduc n'avait pas donné de successeur à Godefroid; après sa mort, l'administration fut dévolue directement aux empereurs qui la gardèrent jusqu'en 977. A cette époque, l'empereur Othon II se décida à nommer duc de la Basse-Lotharingie Charles de France, frère du roi Lothaire. Ce prince était allié à la descendance de Régnier II, comte de Hainaut, seigneur turbulent et oppresseur, que Brunon avait été obligé de dépouiller de ses terres et dont la famille cherchait, depuis quatre ans, les armes à la main, à rentrer dans l'héritage paternel. La nomination de Charles de France fut un acte impolitique, car c'était, de la part de l'empereur, reconnaître, du même coup, la légitimité de la guerre qu'on lui faisait et admettre la légalité du principe de l'hérédité des fiefs et des offices.

Charles de France établit son séjour à Bruxelles où il fit bâtir un palais entre les deux bras de la Senne. Louis V, fils et successeur de Lothaire, étant mort en 987 sans laisser d'enfants, l'ordre de succession appelait au trône le duc de Lotharingie son oncle. Hugues Capet, tige de la troisième race des rois de France, profitant de la lenteur que l'héritier légitime

mit à faire reconnaître ses droits, parvint à se faire proclamer roi, à Noyon, par les seigneurs réunis, et fut sacré à Reims, le 3 juillet 987. Charles entra en France avec des forces imposantes et remporta des succès ; mais le nouveau roi eut recours à la ruse et parvint à s'emparer de la personne de Charles et de celle de sa femme, Agnès de Vermandois, le 2 avril 991. Il les fit enfermer dans la tour d'Orléans, où le duc mourut la même année. Othon, son fils et son successeur, abandonna la lutte contre Hugues Capet et borna son ambition au duché de Basse-Lotharingie qu'il occupa de 991 à 1005. D'épaisses ténèbres couvrent l'histoire de cette période.

Othon étant mort sans postérité, l'empereur Henri II conféra le duché à Godefroid d'Eenham, comte de Verdun. Cette nomination portait atteinte au principe d'hérédité qui prévalait de plus en plus. Lambert, comte de Louvain, qui avait épousé la sœur d'Othon, et son neveu Régnier IV de Hainaut firent au nouveau duc une guerre acharnée qui se termina par la bataille de Florennes, où Godefroid remporta la victoire. Le comte de Louvain resta sur le carreau (12 septembre 1015). Le duc de Lotharingie montra dans le succès une modération qui rendit la paix au pays et lui valut à lui-même le glorieux surnom de *Pacifique*. L'empereur

lui ayant confié plus tard la mission de réprimer les excès de Thierri III, comte de Hollande, il fut surpris par ce dernier, fait prisonnier, et ne recouvra sa liberté qu'à l'intervention de Walbode, évêque de Liége. Godefroid-le-Pacifique mourut en 1023, sans laisser d'enfants. — A l'époque où nous sommes, cinq ou six feudataires sont devenus, en Belgique, des princes puissants entre lesquels s'est partagé presque tout le territoire. Le comté de Hainaut, après de longs efforts, est solidement établi ; les comtés de Louvain, de Luxembourg, de Namur, sont fondés aussi et l'évêché de Liége forme un état important. L'histoire de la Lotharingie n'est plus que celle de la dignité ducale. Le comte de Flandre, séparé de la Lotharingie par l'Escaut, et l'un des grands vassaux de la couronne de France, est en possession de l'hérédité depuis bientôt deux siècles.

Le successeur de Godefroid fut son frère Gothelon, marquis d'Anvers. Gothelon, qui s'était d'abord montré contraire à l'élection de l'empereur Conrad de Franconie (1024), fut plus tard son vassal le plus fidèle et son plus solide appui. Il en reçut une marque éclatante de confiance à la mort de Frédéric, duc de la Mosellane, qui ne laissait point d'enfant mâle (1034). Conrad donna alors l'administration des deux duchés à Gothelon et en fit ainsi un des

plus grands feudataires de l'empire. Le duc, auquel ses vertus privées et la sagesse de son gouvernement méritèrent le surnom de *Grand,* fut enlevé à la Lotharingie en 1044. Il laissait trois fils, Godefroid, Gothelon et Étienne; ce dernier fut plus tard souverain-pontife sous le nom d'Étienne IX. Gothelon I[r] avait destiné le duché de Basse-Lotharingie à son second fils, ne laissant que la Mosellane à l'aîné; l'empereur confirma ces dispositions, malgré l'opposition à main armée de Godefroid qui prétendait, en sa qualité d'aîné et selon les principes féodaux, hériter de toutes les dignités de son père. Gothelon II que son apathie a fait surnommer l'*Indolent,* mourut en 1046; l'empereur Henri III maintint la division entre les deux Lotharingies et donna le duché vacant à Frédéric, fils du comte de Luxembourg. Godefroid, plus mécontent que jamais, se coalisa contre l'empereur avec les comtes de Flandre et de Hollande et d'autres vassaux. Mais vaincu par Henri III, il fut expulsé des deux Lotharingies et obligé de se réfugier en Italie où son mariage avec Béatrice de Montferrat rétablit sa fortune.

Henri III étant mort en 1056 et ayant été remplacé par son fils Henri IV, âgé de dix ans, sous la tutelle de l'impératrice-mère Agnès d'Aquitaine, une assemblée générale des princes

de l'empire qui eut lieu à Cologne mit fin aux troubles de la Lotharingie. Le pape Victor III interposa sa médiation. Il fut stipulé, qu'à la mort de Frédéric qui n'avait point d'enfants, le duché de Lotharingie retournerait à Godefroid. Cet arrangement demeura stable et Godefroid succéda, l'an 1065, à Frédéric de Luxembourg. Il continua toutefois à résider en Italie et ne revint en Belgique dans son château de Bouillon que pour remettre sa vaillante épée aux mains de l'abbé de Saint-Hubert, en signe de renonciation à toute gloire humaine. Un mois après, il termina sa carrière agitée à Verdun, laissant le duché à son fils Godefroid-le-Bossu (1070).

Le nouveau duc renfermait dans un corps difforme une belle âme et de grandes qualités. Il avait épousé, quelques années avant la mort de son père, une princesse d'un caractère héroïque, Mathilde, fille de Béatrice et de Boniface de Montferrat, et acquis ainsi des droits sur une grande partie de l'Italie. Dès la seconde année de son avénement, le duc se trouva mêlé aux affaires de la Hollande où les dissensions entre les comtes et les évêques d'Utrecht entretenaient des guerres continuelles. En 1071, ses troupes unies à celles de l'évêque Guillaume, son parent, firent subir à celles de Robert-le-Frison, beau-père du comte Thierri V, une

défaite complète. Robert fut obligé de se sauver en Flandre avec sa femme et le jeune comte. Godefroid accompagna ensuite l'empereur Henri IV dans ses expéditions d'Allemagne. Au retour, il fut lâchement assassiné à Anvers ou, selon d'autres, à Vlaerdingen, dans la nuit du 18 février 1076. Sa veuve Mathilde est célèbre pour son attachement au Saint-Siége. Elle soutint avec une ardeur persévérante la cause du pape Grégoire VII et légua tous ses biens à l'église de Rome, ce qui en agrandit considérablement le territoire.

Godefroid-le-Bossu n'ayant pas d'enfants avait adopté son neveu, Godefroid de Bouillon, fils de sa sœur Ide et d'Eustache II, comte de Boulogne, et l'avait institué son héritier. A la mort du duc de Lotharingie, l'empereur conféra le duché à son propre fils Conrad et laissa au jeune Godefroid le marquisat d'Anvers et les autres fiefs particuliers de son oncle. Godefroid de Bouillon accueillit sans murmure la décision de l'empereur et continua à Henri IV la fidélité dont son oncle lui avait donné l'exemple. Il n'avait que seize ans lorsque ce dernier mourut, et sa jeunesse l'exposa aux usurpations de ses voisins; mais il avait un courage et un caractère au-dessus de son âge. Né au village de Baisi, dans le Brabant, il avait été formé à la vertu par sa mère aidée

d'un homme dont le nom est resté glorieusement associé à celui de Godefroid, Pierre l'Ermite, et il se montrait doué des plus belles qualités de l'esprit et du cœur. Il défendit vaillamment son château de Bouillon contre Albert de Namur et le força à en lever le siége. Le comte de Namur s'étant uni à Thierri, évêque de Verdun, qui s'était emparé de cette dernière ville au détriment de Godefroid, les deux armées coalisées attaquèrent la place de Stenay, sur la Meuse, récemment fortifiée par le comte de Bouillon. Celui-ci vint leur livrer une bataille dont le succès resta incertain. Sa bravoure intimida ses adversaires; des conférences s'ouvrirent sous la médiation de l'évêque de Liége et la paix fut conclue à des conditions avantageuses pour Godefroid, auquel la ville de Verdun fut rendue (1086).

En 1089, Henri IV donna à son fils Conrad la royauté d'Italie et désigna Godefroid pour le remplacer en Lotharingie. Le nouveau duc augmenta son renom de guerrier valeureux dans la lutte qu'Henri IV, frappé d'excommunication et flétri dans l'histoire par la corruption de ses mœurs et le trafic honteux des dignités ecclésiastiques, soutint pour la possession de l'empire contre Rodolphe de Souabe. Ce fut lui qui contribua le plus à la victoire de Volksheim sur l'Elster et qui porta à l'anta-

goniste du vieil empereur la blessure dont il mourut.

Godefroid gouvernait la Lotharingie depuis sept ans, lorsque l'Europe chrétienne, obéissant à un élan sublime, se confédéra pour délivrer le tombeau du Sauveur et reporter aux infidèles, sur leur propre territoire, cette guerre que, pendant quatre siècles, ils avaient faite à la civilisation chrétienne et dont ils la menaçaient encore. Godefroid s'empressa de répondre à l'appel de l'homme inspiré qui avait élevé son enfance et qui fut le prédicateur de la première croisade. C'était le plus brave, le plus fort, le plus pieux des croisés. Après que les chrétiens se furent rendus maîtres de Jérusalem où Godefroid pénétra l'un des premiers par la brèche, il fut choisi à l'unanimité pour régir le nouveau royaume (1099). Il refusa le titre de roi et ne prit que celui d'*avoué* (1) ou *défenseur du saint sépulcre*, ne voulant pas, disait-il, porter une couronne d'or là où l'Homme-Dieu en avait porté une d'épines. Il ne jouit qu'une année de sa nouvelle dignité ; mais, non moins grand dans la paix que dans la guerre, ce court laps de temps lui suffit pour préparer à ses

(1) *Advocatus*. On appelait ainsi au moyen-âge les seigneurs laïques chargés de la défense des biens et des droits ecclésiastiques, en retour de certains avantages qui leur étaient concédés à cet effet.

nouveaux états le sage et célèbre code de lois connu sous le nom d'*assises de Jérusalem.*

Henri IV désigna pour successeur de Godefroid au duché de Lotharingie Hènri, comte de Limbourg, issu de la maison d'Ardenne. Celui-ci, ayant pris parti pour le vieil empereur dans la lutte qui s'éleva entre lui et son fils Henri V, fut dépossédé du duché par le nouveau prince qui en investit Godefroid-le-Barbu, comte de Louvain. A partir de ce moment, l'histoire des ducs de Lotharingie se confond avec celle de la maison de Louvain. Godefroid et ses successeurs prirent le titre de ducs de Brabant et de Lothier.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT

OU FÉODO-COMMUNALE.

DEUXIÈME SECTION.

Histoire du comté de Flandre.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS L'ORIGINE DU COMTÉ JUSQU'A BAUDOUIN DE MONS.

862—1067.

Origine du nom de Flandre. — Les ghildes. — Les forestiers. — Charlemagne en Flandre. — Baudouin Bras-de-Fer. — Commencements de l'histoire positive du comté. — Division géographique. — Baudouin-le-Chauve. — Arnoul-le-Vieux. — Canal d'Othon. — La Flandre impériale. — Baudouin III le Jeune. — Arnoul II l'Enfant. — Baudouin IV Belle-Barbe. — Les comtes de Flandre vassaux de l'empire. — Baudouin V de Lille. — Première réunion du Hainaut à la Flandre.

Le nom de Flandre se rencontre pour la première fois dans la vie de saint Éloi, écrite par son disciple saint Ouen, au VIIe siècle. A cette époque reculée, ce nom s'appliquait sur-

tout à la ville de Bruges et à cette partie du littoral de la mer du nord où des colonies saxonnes étaient venues successivement s'établir. Sa signification paraît être celle de *terre des bannis, des fugitifs (flian, flean,* saxon, fuir; *flaming,* fugitif, banni). — Les *ghildes (gildonia, geldonia,* banquet à frais communs, association) de la vieille Germanie conservèrent, chez les Flamands primitifs, cette énergie vitale qui donna plus tard une si vive impulsion au mouvement communal et que la féodalité ne sut jamais vaincre. Nous voyons, dès l'an 779, Charlemagne publier une loi contre ces associations, et un capitulaire de Louis le Débonnaire porte ce qui suit : « Nous voulons que nos *missi* ordonnent à ceux qui possèdent des serfs dans la Flandre et le Mempiscus de réprimer leurs associations, afin que ceux-ci n'en forment plus de pareilles. Et que leurs maîtres sachent que, si les serfs de l'un d'eux osaient former de semblables associations après la publication de cette défense, il devra payer une amende de soixante sous. »

Dans ces premiers temps de l'histoire de la Flandre, une tradition mêlée de fables nous montre ce pays soumis à l'autorité de magistrats désignés sous le nom de forestiers. Selon une conjecture très-vraisemblable, ces magistrats seraient les mêmes que les *procuratores*

saltuum rei dominicæ de l'époque impériale. Les capitulaires emploient des expressions analogues : *sylvæ dominicæ, forestes (for, voor,* pour; *est, etzen, aasen,* faire paître les animaux) *dominicæ.* Les *forestiers* auraient donc été ainsi appelés parce qu'ils gouvernaient un pays de forêts. — D'après les chroniqueurs, Clotaire II aurait confié une portion du territoire septentrional de la Gaule, alors couverte de bois, à un forestier nommé Lyderic. Celui-ci habitait le fort de Buc, sur l'emplacement actuel de la ville de Lille. Lyderic eut deux fils, Antoine et Burchard, qui remplacèrent successivement leur père. La faveur de Pépin de Herstal fit obtenir Harlebeke en fief à Burchard qui en prit le titre de comte. Burchard eut pour fils Estorède, dont on ne sait pas grand chose, et qui fut père de Lyderik II, dit d'Harlebeke. Ce dernier fut établi, dit-on, par Charlemagne, préfet du rivage de Flandre, où le monarque frank venait de déporter une nouvelle colonie de Saxons.

Ce littoral, qu'on nommait depuis longtemps le littoral saxon *(littus saxonicum),* acquit, au commencement du IXe siècle, une plus grande importance. L'empereur y forma deux établissements maritimes, afin de pouvoir s'opposer aux agressions des Normands. En 811, Charlemagne vint en personne à Boulogne et res-

taura sur la plage un phare anciennement érigé pour guider les navigateurs dans leur route. De Boulogne, il se rendit sur les bords de l'Escaut, dans le lieu appelé Gand *(ad Scaldim fluvium in loco qui Ganda vocatur)*, et inspecta les navires qu'on y construisait pour sa flotte. Pendant son séjour à Gand, Charlemagne donna le célèbre Eginhard, son biographe, pour abbé au monastère de Saint-Pierre de Blandinium.

Ces choses se passaient sous Ingelram, fils de Lyderic d'Harlebeke, auquel il avait succédé vers 808. Ingelram, dont l'existence est constatée, donna le jour à un vaillant guerrier appelé Baudouin *(Baldwin*, brave, audacieux), qui reçut des hommes de son temps le surnom d'homme de fer *(ferreus)*, dont nous avons fait *Bras-de-Fer*. — Ici commence l'histoire positive du comté de Flandre. — Les fréquents rapports de Baudouin avec le roi de France l'appelaient souvent dans les domaines du monarque les plus rapprochés de la Belgique, tels que Compiègne, Senlis, Verberie, où existaient des maisons royales. Il y vit Judith, fille de Charles-le-Chauve, s'en fit aimer, l'épousa secrètement et se refugia en Lotharingie avec elle. Charles-le-Chauve le priva de ses honneurs et fit lancer contre lui l'anathème dans un concile tenu à Soissons. Mais calmé bientôt

par l'intervention sage et paternelle du pape Nicolas Ier, il pardonna aux nouveaux époux et conféra à Baudouin en bénéfice dotal toute la région comprise entre l'Escaut, la Somme ou plutôt la Canche, et l'Océan. Baudouin prêta serment entre les mains du roi et prit le nom de marquis des Flamands, titre que ses successeurs abandonnèrent plus tard pour prendre celui de comtes de Flandre (863).

La Flandre, à cette époque, comprenait quatre districts principaux *(gau, pagi,* d'où *pays)* :

1° *le pagus Bononiensis,* où l'on trouvait Boulogne, Wuitsant, Guines, etc.;

2° *le pagus Flandrensis,* formé des cantons où s'élevaient les villes de Bruges, de l'Écluse, de Damme, d'Ardembourg et de Middelbourg;

3° *le pagus Menapiscus* ou *Mempiscus,* subdivisé en cinq districts inférieurs : le *Mempiscus* propre, qui s'étendait depuis Cassel jusqu'aux environs de Gand; *Torholtanus,* où l'on remarquait Thourout et Roulers; *Curtricisus* sur les deux rives de la Lys, où étaient situés Courtrai et Harlebeke; *Tornacensis,* correspondant au Tournaisis, à l'exception de Condé et d'Antoing sur la rive droite de l'Escaut; *Gandensis* peu étendu;

4° *le pagus Adertisus* ou *Atrebatensis*, l'Artois, qui avait les villes d'Arras, Bapaume, Lens et Béthune.

Baudouin Bras-de-Fer repoussa courageusement les irruptions sans cesse renaissantes des hommes du nord et fortifia, dans cette vue, plusieurs localités du comté, entre autres la ville de Bruges où il résidait. Il y fit bâtir une basilique destinée à recevoir le corps de saint Donat, l'un des plus illustres archevêques de Reims. L'église de Saint-Donat de Bruges peut ainsi être regardée comme le premier monument de la nationalité flamande. Baudouin mourut, en 879, à l'abbaye de Saint-Bertin, où il avait voulu passer les derniers jours de sa vie sous la robe monacale. Judith lui laissa deux fils, dont l'aîné lui succéda.

Le successeur de Baudouin Bras-de-Fer se nommait Baudouin comme lui et, chose bizarre, on le surnomma le Chauve, non qu'il fût chauve en effet, mais en souvenir de son aïeul maternel. Pendant le règne de ce prince, les hordes normandes qui, sous son père, n'avaient fait en Flandre que des séjours momentanés, commirent dans ce pays de longs et cruels ravages. Portant leurs déprédations de l'Escaut jusqu'à la Scarpe, ils allaient, dit un vieil historien, détruisant par le fer et la flamme églises, monastères, cités et villages, massacrant tout le peuple chrétien. On voyait, à travers les campagnes, fuir les moines et les religieuses avec les reliques des saints, et toute la popula-

tion épouvantée suivait ce lugubre cortége. Quand ces terribles agresseurs laissaient un moment le pays en repos, Baudouin-le-Chauve bâtissait des châteaux crénelés et munis de bonnes tours, fortifiait les villes, les monastères et les églises, y réinstallait les reliques des saints personnages que la Flandre avait vus naître et souvent mourir dans les douleurs glorieuses du martyr. C'est à lui que la ville de Berg-Saint-Winoc doit son origine.

Cette partie de la vie de Baudouin ne mérite que des éloges. Malheureusement, son caractère farouche et cupide l'entraîna à de coupables excès. C'est ainsi qu'il fit assassiner le comte Herbert de Vermandois lequel, au milieu des démêlés politiques, s'était montré son antagoniste et son rival. Une action plus criminelle encore souille sa mémoire. Le roi de France, Charles-le-Simple, avait donné les monastères de Saint-Vaast d'Arras et de Saint-Bertin, près de la ville de Saint-Omer, au vénérable Foulques, archevêque de Reims. Baudouin, qui convoitait ces deux riches abbayes, ne craignit pas d'aposter des gens d'armes sur la route du prélat et, tandis que ce dernier cheminait inoffensif vers Reims, les assassins l'égorgèrent sans pitié lui et ses serviteurs. — Baudouin-le-Chauve avait épousé Elstrude, nièce du roi d'Angleterre Alfred-le-Grand; il mourut en

919, laissant le comté à son fils aîné Arnoul-le-Vieux.

L'esprit de rapine et de violence dominait toujours dans les mœurs de l'époque. Arnoul se montra digne de son père en faisant lâchement assassiner, dans la presqu'île de Petigni, aux environs d'Amiens, le duc de Normandie, Guillaume-longue-Épée (20 décembre 943). Il expia ce crime par une maladie affreuse, qui le tourmenta durant de longues années. Les souffrances du corps tournèrent chez lui au profit de l'âme et les peuples eurent du moins la consolation de lui voir montrer de bons et pieux exemples. Dans ses douleurs, il implora les conseils et les prières d'un saint homme appelé Gérard qui venait de fonder l'abbaye de Brogne au pays de Namur. Guéri d'une manière inespérée, il voulut accabler le saint de présents : « Puisqu'en renonçant au monde, nous abandonnons nos propres biens, comment pourrions-nous accepter ceux d'autrui? » répondit le vertueux abbé.

C'est vers cette époque que l'empereur Othon-le-Grand érigea, près de l'abbaye de Saint-Bavon, un château-fort dont il confia la garde à un seigneur allemand ou frison nommé Wichmann, qu'il créa comte de Gand. Il fit en outre creuser un large fossé à partir de ce fort jusqu'au bras occidental de l'Escaut qu'on appelle aujour-

d'hui le Hondt. Cette espèce de canal prit le nom de *Fosse Othonienne, Ottogracht,* et servit de limite entre la Flandre *impériale,* relevant de l'empire, et le reste de la Flandre qui formait l'un des grands fiefs du royaume de France. La Flandre impériale comprenait une partie du pays de Gand, le pays de Waes avec les quatre Métiers *(ministeria, ambachten)* d'Axel, Hulst, Bouchoute, Assenede et le pays d'Alost. L'origine de cette Flandre impériale est incertaine. Les uns y voient le résultat d'une conquête de l'empereur Othon sur Louis d'Outremer; les autres en trouvent la cause dans une déviation du cours de l'Escaut dont l'ancien lit serait ce même canal d'Othon qui, ensablé à cette époque, aurait été creusé de nouveau par l'empereur pour conserver intacte la ligne de démarcation primitive.

Dans les derniers temps de sa vie, Arnoul-le-Vieux appela au gouvernement son fils Baudouin, déjà dans la force de l'âge et marié, depuis quelques années, à Mathilde de Saxe. Baudouin était un prince qui ne manquait ni d'habileté ni de prudence. On lui attribue l'agrandissement et la fortification des villes d'Ypres, Furnes, Bourbourg, Dixmude, Ardembourg, Roulers et autres; c'est également au temps de son administration qu'on fait remonter l'établissement des premiers marchés

réguliers et des foires dans les villes de Bruges, Thourout, Courtrai et Cassel, ainsi que l'industrie des tissages, source de la prospérité future des provinces flamandes. Au retour d'une expédition où il avait porté secours à son suzerain le roi Lothaire contre le duc de Normandie et déployé une grande valeur, Baudouin fut surpris dans l'abbaye de Saint-Bertin par la petite vérole, qui l'emporta le 13 janvier 961. Sa femme Mathilde lui avait donné un fils qu'on appela, du nom de son grand-père, Arnoul; mais il était bien jeune encore et, pendant sa minorité, Arnoul-le-Vieux se décida à reprendre cette couronne qu'il avait si longtemps portée. Il mourut trois ans plus tard, le 27 mars 964, après quarante-huit ans de règne.

A peine Arnoul-le-Vieux était-il descendu dans la tombe, que le roi de France, Lothaire, oubliant les services rendus, depuis cent ans, à la dynastie carlovingienne par les marquis flamands, fondit sur les domaines du jeune Arnoul. Après avoir dévasté la Flandre et enlevé de riches butins, il rentra dans son pays, laissant Arnoul libre possesseur de cette contrée désolée. Mais les pertes d'une nation brave et laborieuse se réparent vite : la Flandre eut bientôt recouvré sa force. — Mathilde, mère d'Arnoul, avait géré la tutelle durant la minorité de son fils. Lorsqu'il fut devenu majeur, elle se remaria

à Godefroid, duc d'Ardenne, et Arnoul épousa Suzanne, fille de Béranger, roi d'Italie. — Au temps d'Arnoul II, un événement d'une haute gravité s'accomplit en France. La dynastie carlovingienne s'était graduellement affaiblie sous les successeurs du grand empereur, et l'hérédité des fiefs avait fini par la réduire à une misère profonde. Ce fut alors qu'une dynastie nouvelle et plus vivace s'établit sur les débris de l'ancienne. Hugues-Capet, comte de Paris, en fut le fondateur et lui laissa son nom (1). Arnoul, qui était du sang carlovingien, fut vivement affecté de la dépossession des siens et ne voulut d'abord reconnaître la suzeraineté ni d'Hugues, ni de son fils Robert. Hugues alors menaça d'envahir la Flandre et, passant bientôt de la menace à l'exécution, il vint, suivi d'une armée puissante, attaquer la partie occidentale du pays, où il brûla partout les champs et les villages. Enfin Arnoul, jugeant la cause des Carlovingiens à jamais perdue, se décida à reconnaître le nouveau roi. Il mourut prématurément, peu de temps après, dans la fleur de l'âge, laissant pour successeur son jeune fils Baudouin, surnommé plus tard Belle-Barbe (988).

(1) Les premiers rois de la dynastie capétienne furent : Hugues-Capet, 987-996; Robert-le-Sage ou le Pieux, 996-1031; Henri Ier, 1031-1060; Philippe Ier, 1060-1108.

Des troubles intérieurs survinrent en Flandre, pendant la minorité de cet enfant. Les invasions réitérées des barbares avait naguère nécessité la construction d'un grand nombre de bourgs ou châteaux forts *(burgen, castella)*. Les marquis, depuis Baudouin Bras-de-Fer, en avaient bâti plusieurs sur différents points du territoire flamand, en leur donnant des commandants qui prirent le nom de châtelains ou vicomtes *(castellani, burgraven, vice-comites)*. Ces délégués devinrent par la suite fort redoutables et obligèrent quelquefois les comtes à réprimer leurs rébellions. Sous Baudouin Belle-Barbe, Eilbodon, châtelain de Courtrai, voulut faire de cette ville et de son territoire un petit état indépendant et il fallut que Baudouin employât la force des armes pour mettre à la raison les Courtraisiens révoltés. — Baudouin fit encore la guerre à l'empereur Henri II, s'empara de Valenciennes et d'une partie du Hainaut; mais il conclut bientôt la paix avec Henri qui lui donna en fief la ville de Valenciennes, l'île de Walcheren et quelques autres îles de la Zélande, et lui continua la possession du château de Gand et des territoires auxquels le fort commandait. C'est à partir de cette époque que les comtes de Flandre devinrent vassaux de l'empire (1007).

Baudouin avait épousé Ogive, fille de Fré-

déric, duc de Luxembourg, et le premier fruit de cette union fut un fils qui devait plus tard succéder à son père sous le nom de Baudouin de Lille. Celui-ci était à peine sorti de l'enfance, lorsque le marquis demanda pour lui la main d'Adèle, fille du roi de France Robert. La princesse, encore au berceau, fut amenée en Flandre et élevée avec soin. Lorsqu'elle fut en âge, le mariage se célébra à la satisfaction de chacun. Mais cette union royale ne tarda pas à inspirer un funeste orgueil au jeune Baudouin et il se révolta contre son père. Ce fut un grand sujet de douleur pour les Flamands et surtout pour Baudouin Belle-Barbe, outragé dans sa double qualité de père et de souverain. Heureusement son fils fit un retour sur lui-même et implora son pardon par l'entremise du duc de Normandie. Baudouin Belle-Barbe, tout courroucé qu'il était, se laissa toucher et convoqua à Audenarde une assemblée à laquelle se trouvèrent la plupart des évêques et des barons (1) flamands. Toutes les reliques que possédaient les églises et les monastères du pays avaient été apportées dans la salle pour imprimer à cet acte de réconciliation un carac-

(1) *Baron*, de *bar*, mot germanique qui signifie homme. Dans les lois barbares, *baro* ou *barus* est l'opposé de *fœmina*. Au moyen âge, on désigna ainsi les grands vassaux : *barons, bers, hauts barons, hauts bers.*

tère plus religieux et plus solennel. Le jeune Baudouin et ses complices, désarmés, nu-tête et à genoux, crièrent merci et jurèrent désormais fidélité et obéissance jusqu'à la mort. Le marquis embrassa son fils et le couvrit de son pardon; après quoi, pour remercier le ciel, il y eut, à travers la ville, une procession religieuse, où la châsse magnifique du bienheureux Gérulphe marcha toujours en tête, car c'était un saint flamand (1).

Baudouin Belle-Barbe, après un règne d'un demi siècle, mourut le 30 mai 1036, laissant son pays en paix et son successeur en bonne amitié avec l'empereur et le roi de France tout à la fois, ce qui ne s'était guère vu jusque-là. Il avait veillé avec soin aux intérêts de la religion et montré une sollicitude toute spéciale pour les affaires intérieures du comté. Ainsi l'on raconte qu'il forma de nombreux chevaliers et prépara ce valeureux baronage qui bientôt devait prendre une part si glorieuse dans les croisades; qu'il érigea plusieurs seigneuries afin d'en faire des apanages à ses hommes d'armes; qu'il institua des baillis *(bajuli, ballivi),* pour rendre en son nom la justice. Enfin l'on assure que la ville de Bruges dut à

(1) Né à Meerendré à deux lieues O. de Gand, vers le milieu du VIIIe siècle, martyrisé à Tronchiennes.

ce prince les premiers éléments de ses libertés communales.

Baudouin, fils rebelle et turbulent dans sa jeunesse, devint, quand il fut arrivé au gouvernement, un prince sage, habile et résolu. Peu d'années après son avénement, il entra dans une ligue formée contre l'empereur par Godefroid de Lotharingie et Thierri, comte de Hollande. La guerre se poursuivit à plusieurs reprises avec des chances diverses et Baudouin y déploya beaucoup de valeur. Dans les alternatives de tranquillité que lui faisait cette lutte contre le pouvoir impérial, il rechercha des alliances dont sa famille et lui pussent tirer honneur et profit. Sa femme, Adèle de France, lui avait donné trois fils et deux filles. Il maria l'aînée, Mathilde, au duc Guillaume de Normandie, qui bientôt alla, par droit de conquête, s'asseoir sur le trône d'Angleterre. La fille de Baudouin exerça pendant tout le cours de sa vie une heureuse influence sur Guillaume-le-Conquérant, en adoucissant l'humeur inquiète et sauvage de son mari et en le disposant à la clémence envers les vaincus. Cette union accomplie, le marquis flamand obtint, pour son fils aîné, la main de Richilde, fille et unique héritière de Regnier V, comte de Hainaut, et veuve en premières noces d'Herman de Saxe. C'est à Baudouin V que la ville de Lille doit

sa fondation. Il n'existait alors, sur l'emplacement de cette cité, qu'un donjon où le prince était né et où il résidait d'habitude. Il fit ceindre de murailles les habitations qui entouraient ce château-fort et y bâtit une église sous l'invocation de saint Pierre. Baudouin construisit aussi une citadelle à Audenarde et releva les murs de Gand, Bruges, Aire et Saint-Omer.

L'habileté avec laquelle Baudouin de Lille avait su conduire ses expéditions guerrières, affermir son pouvoir à l'intérieur et étendre son influence au dehors par de brillantes alliances, lui concilia à un haut degré la confiance du roi Henri Ier, petit-fils de Hugues Capet. Lorsque ce monarque sentit approcher la mort, il fit, selon l'usage, élire et sacrer son jeune fils Philippe, en présence des grands vassaux; puis, par son testament, recommanda cet enfant et le royaume au marquis des Flamands, comme au prince le plus sage et le plus capable qu'il connût. Les historiens s'accordent à dire que Baudouin, pendant la minorité du jeune prince, gouverna prudemment le royaume et qu'il éleva son pupille avec une vive sollicitude. — Baudouin mourut à Lille, le 1er septembre 1067, après un règne de trente et un ans. Le 29 mai de l'année précédente, il avait dédié en grand appareil la nouvelle église de

Saint-Bavon, élevée par lui à Gand, sur l'emplacement de la basilique primitive.

C'est du XIe siècle que l'on peut dater la première époque de la grande architecture du moyen âge, la période romane. Alors le plein cintre plus élégant remplaça la lourde arcade romaine. Les toits plats des basiliques disparurent; les robustes piliers des vieilles églises carlovingiennes s'élancèrent plus légers; les voûtes écrasées devinrent plus hardies, les nefs moins sombres, les tours moins basses. L'air, la lumière entrèrent dans l'édifice plus élancé vers le ciel, les *maîtres des œuvres vives* commencèrent à animer la pierre; déjà l'ogive se montrait, seulement, il est vrai, dans les voûtes et en vue de la solidité, non encore de l'agrément.

CHAPITRE II.

DEPUIS BAUDOUIN DE MONS JUSQU'A LA SECONDE RÉUNION DE LA FLANDRE AU HAINAUT.

1067—1191.

Baudouin V de Mons. — Premières libertés communales à Grammont. — Lutte sanglante entre Robert-le-Frison et Richilde. — Séparation du Hainaut et de la Flandre. — Robert II de Jérusalem. — Première croisade. — Les premières keures ou chartes des communes. — Baudouin VII à la Hache. — Paix du pays. — Charles-le-Bon. — Interrègne. — Guillaume Cliton. — Thierri d'Alsace. — Progrès des libertés publiques en Flandre. — Les communes. — Philippe d'Alsace.

Baudouin V avait deux fils, Baudouin, l'aîné, et Robert surnommé le Frison. Ce dernier, brave et aventureux, avait mis son épée au service de Gertrude, femme du comte Florent Ier de Hollande, restée veuve avec un fils mineur. En reconnaissance, Gertrude lui donna sa main. Robert reçut de son père, comme part héréditaire, les îles de la Zélande, le comté d'Eenham ou d'Alost, et les Quatre-Métiers, toutes terres

relevant de l'empire. Baudouin, l'aîné, eut le comté de Flandre. Son gouvernement fut paternel et pacifique. « Sous son règne, dit un vieil historien de la Flandre, personne ne se permettait ou ne se souciait de porter les armes. Les portes des maisons n'étaient plus fermées par crainte des voleurs, pendant la nuit, et le laboureur abandonnait dans les champs le soc de sa charrue ; c'est pourquoi le peuple nommait d'une voix unanime Baudouin le bon comte de Flandre. »

En l'an 1068, Baudouin acheta, sur les bords de la Dendre, la *villa* d'un baron nommé Gérard et résolut de l'élever au rang de bourg ou de ville fortifiée. Il l'entoura de murailles, l'appela Gérard-Mont, (plus tard Grammont par corruption), et lui donna des lois qui constituent à la fois le plus ancien monument du droit civil et criminel de la Flandre et la première charte de liberté communale de notre Belgique. En voici le préambule et la principale disposition : « Le comte Baudouin, considérant que la ville appelée Gérard-Mont, située sur les marches (limites) de la Flandre, du Hainaut et du Brabant, n'offrirait aucun attrait à ceux qui voudraient l'habiter, s'ils n'y trouvaient l'importante garantie de la liberté ; après avoir réuni et consulté les barons de la Flandre, du Hainaut et du Brabant, constitua les droits

suivants que lesdits barons ont fait serment de maintenir à perpétuité : toute personne, de quelque condition qu'elle soit, qui aura acheté un héritage dans la ville de Gérard-Mont, sera libre, à la condition d'observer ces lois selon le jugement des échevins (1). »

Des regrets universels suivirent Baudouin de Lille au tombeau, en 1071. Avant sa mort, il avait partagé ses comtés entre ses deux fils encore mineurs. Arnoul, l'aîné, eut la Flandre, sous la régence de son oncle Robert-le-Frison, et Baudouin, le cadet, fut investi du Hainaut, sous la tutelle de sa mère Richilde.

Richilde était une femme pleine à la fois d'énergie et d'ambition. Profitant de l'absence de Robert alors occupé à faire la guerre en Frise, elle s'empara de la régence du comté de Flandre et ne tarda pas à se rendre odieuse aux populations flamandes par des impôts excessifs et des vexations de diverse nature. Les Flamands s'insurgèrent et, rappelant Robert le Frison, ils livrèrent à Richilde et à ses partisans français et hainuyers une bataille terrible, près du mont Cassel : « Les armées en-

(1) Les échevins (*scheffen,* juges; *scabini*) ne paraissent guère dans l'histoire avant Charlemagne. Leurs attributions étaient triples : 1° ils jugeaient sans appel les affaires civiles et criminelles; 2° ils étaient les représentants de la ville; 3° l'administration des finances municipales leur était dévolue.

gagèrent le combat et il y eut un tel massacre, dit une vieille chronique, que la terre fut tout arrosée de sang et les champs couverts de la multitude des occis. » Par une étrange coïncidence, Robert fut pris par les Français et Richilde, qui se battait de sa personne, tomba au pouvoir des Flamands. On les échangea et une nouvelle action, plus décisive que la première, s'engagea non loin de Cassel, à Bavichove. Cette fois, la déroute de Richilde et de son allié le roi de France fut complète. Le jeune Arnoul, victime des projets ambitieux de sa mère, périt dans le combat, ainsi que Guillaume Osbern, le troisième époux de Richilde (1072).

Robert-le-Frison fut alors proclamé souverain de la Flandre, mais il ne devint que plus tard paisible possesseur du comté, par la renonciation de son neveu Baudouin qui continua à régner sur le Hainaut. Quant à Richilde, retirée vers la fin de ses jours à l'abbaye de Messines, elle expia par les plus édifiantes austérités les fautes de sa vie passée. — Robert-le-Frison, dont la jeunesse avait été des plus aventureuses et qui était allé tour à tour chercher fortune en Grèce, en Espagne et en Frise, régna vingt ans encore. La Flandre une fois pacifiée, son goût pour les expéditions lointaines lui fit entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, qu'il visita avec un grand nombre de

seigneurs flamands, avant même la prédication de la première croisade. Deux ans après son retour, le 12 octobre 1093, il mourut au château de Winendale, âgé d'environ quatre-vingts ans. Son corps fut inhumé dans l'église de Cassel, fondée jadis par lui en commémoration de cette bataille après laquelle la Flandre victorieuse l'avait proclamé son chef.

Ce fut dans les premières années du règne de Robert II, que les provinces belges s'armèrent pour délivrer le tombeau du Sauveur. Le comte de Flandre prit une part glorieuse à la guerre sainte et reçut pour sa bravoure le nom de *fils de saint Georges*, patron de la chevalerie (1).

(1) La chevalerie, fruit de la religion et du sentiment de l'honneur, était une association destinée à protéger les faibles contre les abus de la force, abus nés de l'anarchie d'où était sortie la féodalité elle-même. Les nobles seuls, après de longues épreuves, pouvaient y entrer. Dès l'âge de sept ans, le futur chevalier (*miles*) était enlevé aux femmes et confié à quelque vaillant baron qui lui donnait l'exemple des vertus chevaleresques. Jusqu'à quatorze ans, il accompagnait le seigneur et sa dame comme page (παῖς, *pagius*). *varlet* (diminutif de *bar, var,* homme), et *damoiseau* ou *damoisel* (*domicellus* dimin. de *dominus*). Il les suivait à la chasse, lançait et rappelait le faucon, maniait la lance et l'épée, s'endurcissait aux plus rudes exercices et, par cette activité incessante, se préparait aux fatigues de la guerre et acquérait la force physique nécessaire pour porter les lourdes armures du temps. L'exemple d'un seigneur qu'on présentait comme modèle de chevalerie, les hauts faits d'armes qu'on racontait pendant les longues veillées d'hiver dans la salle où étaient suspendues les armes des chevaliers et qui était pleine de leurs souvenirs; parfois aussi les chants d'un troubadour ou

Il refusa le trône de Jérusalem et seul eut le bonheur de ramener dans sa patrie ses intré-

d'un trouvère qui payait l'hospitalité du seigneur par quelque chanson en l'honneur des paladins de Charlemagne et d'Arthur, voilà l'éducation morale et intellectuelle que recevait le jeune page. Elle gravait dans sa pensée un certain idéal de chevalerie qu'il devait chercher un jour à réaliser. — A quinze ans, il devenait *écuyer* (*scutifer*, de *scutum*, écu, et *ferre*, porter) Il y avait des *écuyers de corps* ou *d'honneur*, qui accompagnaient à cheval le châtelain et la châtelaine; des *écuyers tranchants*, qui servaient à la table du seigneur; des *écuyers d'armes*, qui portaient sa lance et les diverses pièces de son armure. Les idées du temps ennoblissaient ces services domestiques. Un noble seul pouvait faire l'essai du vin et des mets à la table seigneuriale et accompagner la châtelaine dans les courses à travers les forêts. La religion et la guerre, qui avaient une influence si considérable dans la vie du moyen âge, se réunissaient pour consacrer l'initiation de l'écuyer. Il était conduit à l'autel, au moment où il sortait de l'enfance pour entrer dans la jeunesse. Son éducation physique et militaire se continuait par des exercices violents. Couvert d'une pesante armure, il franchissait des fossés, escaladait des murailles et les légendes de la chevalerie développaient de plus en plus dans son esprit ce modèle de courage et de vertu que, sous les noms d'Amadis, de Roland, d'Olivier et de tant d'autres héros, la poésie offrait aux imaginations. Qu'on ajoute à cette éducation qui formait le corps et inspirait le courage et le goût des aventures héroïques, les préceptes de la religion chrétienne, dont l'influence salutaire enveloppait en quelque sorte le futur chevalier, et l'on comprendra comment se formèrent les âmes saintes et magnanimes d'un Godefroid-de-Bouillon, d'un Charles-de-Danemarck, d'un Louis IX. A dix-sept ans, l'écuyer partait souvent pour des expéditions lointaines. Un anneau suspendu au bras ou à la jambe annonçait qu'il avait fait vœu d'accomplir quelque prouesse éclatante, avant de recevoir l'ordre de chevalerie. On nommait *emprises* ces signes distinctifs. — Enfin, lorsqu'il avait vingt et un ans et qu'il paraissait digne par sa vaillance d'être fait chevalier, il se préparait à cette initiation par des cérémonies symboliques et religieuses. Le

pides compagnons d'armes. — Robert-de-Jérusalem, à son retour, eut à peine le temps de déposer son armure. L'empereur Henri IV menaçait de reprendre la Flandre impériale; d'autre part, le petit-fils de Richilde, Baudouin III, comte de Hainaut, voulait profiter de la circonstance pour envahir la Flandre. Robert déjoua leurs projets, s'empara de Tournai, alors placé sous la protection du Hainaut, et ravagea le Cambrésis qui relevait de l'empire.

Dans la plupart des villes du nord de la France, les communes durent leur origine à

bain, signe de la pureté du corps et de l'âme, la veillée d'armes, la confession, la communion, précédaient la réception du nouveau chevalier. Couvert de vêtements de lin blanc, autre symbole de pureté morale, il était conduit à l'autel par deux prud'hommes, chevaliers éprouvés, qui étaient ses parrains d'armes. Un prêtre disait la messe et bénissait l'épée. Le seigneur qui devait armer le nouveau chevalier le frappait de l'épée en lui disant : « Je te fais chevalier au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. » Il lui faisait jurer de consacrer ses armes à la défense des faibles et des opprimés; puis il lui donnait l'*accolade* et lui ceignait l'épée. Les parrains d'armes couvraient le nouveau chevalier des diverses pièces de l'armure et lui chaussaient les éperons dorés. signe distinctif de la dignité de chevalier. — La chevalerie conférait des priviléges et imposait des devoirs. Formés en association et liés par un sentiment d'honneur et de fraternité, les chevaliers se défendaient mutuellement, mais si l'un d'eux manquait à la loyauté et à l'honneur, il était déclaré *félon (fehlen, fail,* manquer de foi), et dégradé solennellement. La courtoisie et le respect pour les femmes étaient des vertus chevaleresques.

de véritables luttes entre les villes et les seigneurs, à des conjurations et à des révolutions. Il en fut tout autrement en Flandre. Les comtes et les seigneurs s'y montrèrent beaucoup plus éclairés. Ils laissèrent subsister les vestiges de l'ancienne liberté germanique dans les villes où il en était resté, accordèrent des franchises aux localités qui acquéraient de l'importance, et amenèrent doucement et progressivement, depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe, l'organisation libre des villes à une hauteur qu'elle n'atteignit que dans bien peu d'autres pays. C'est ainsi que nous voyons, dès 1109, Gertrude, veuve de Robert-le-Frison et mère du comte régnant, octroyer la première *keure* (1) ou charte d'affranchissement à la ville de Furnes qui faisait partie de son douaire.

En l'année 1111, Robert-de-Jérusalem offrit au roi de France Louis-le-Gros le secours de son épée dans une guerre que le monarque avait entreprise contre Thibaut, comte de Blois,

(1) *Cueren, keuren, kœhren*, signifiait statuer, régler quelque chose de commun accord entre les parties intéressées. La *keure* contenait les règles fondamentales du droit politique et criminel de la cité et de son organisation judiciaire; le plus souvent, elle n'était en grande partie que la reconnaissance écrite du droit coutumier préexistant. Aussi ces statuts étaient appelés en latin *lex* et *consuetudo*. La *keure* de Furnes n'existe plus, mais celle de Poperinghe, émanée de l'abbé de Saint-Bertin en 1147, a été copiée sur celle-là.

de Troyes et de Brie. Le siége avait été mis devant la ville de Meaux. Les habitants essayèrent une sortie et furent refoulés. Emporté par son ardeur, Robert, la lance à la main, les poursuivait en tête de ses chevaliers, lorsque, arrivé sur le pont, les solives, trop peu fortes pour supporter tant de monde, se rompirent et Robert, tombant dans la Marne, y périt noyé ou écrasé. Il fut le dernier des souverains flamands qui prit habituellement le titre de marquis; ses successeurs ne s'intitulèrent plus que comtes de Flandre ou des Flamands.

De Clémence, fille de Guillaume-Tête-hardie, duc de Bourgogne, Robert-de-Jérusalem avait eu trois fils : deux moururent en bas âge; le dernier lui succéda sous le nom de Baudouin-à-la-Hache *(Baldwin-Hapkin, Graaf Hapkin)*. Baudouin fut ainsi appelé à cause de son rigoureux amour de la justice dont il se plaisait à prononcer et à exécuter lui-même les sentences. Aussitôt après son avénement, le nouveau comte convoqua les seigneurs flamands à Arras et leur fit solennellement jurer sur les corps saints la *paix du pays* (1). Entre autres

(1) Cette paix était une imitation des *trêves de Dieu (treu, treuga,* engagement de bonne foi) inspirées par la religion en différents pays au XI[e] siècle. Les évêques d'accord avec les seigneurs s'entendirent pour faire adopter la suspension des vengeances et des guerres privées pendant un temps notable de

dispositions, cette paix contenait les suivantes : la violation du domicile d'autrui, durant la nuit, l'incendie ou la menace d'incendie sont punis de mort; — personne ne peut porter d'armes, s'il n'est bailli, châtelain ou officier du prince; — les blessures et les meurtres volontaires sont punis de la peine du talion; si le prévenu allègue le cas de légitime défense, il le doit prouver par le duel judiciaire avec son adversaire, ou par l'épreuve de l'eau et du fer rouge; — pour les délits punissables par les amendes, les baillis ou officiers du comte payent double; — le noble se justifie par le serment de douze de ses pairs; le vilain par le serment de douze hommes également de sa condition et en outre par celui du seigneur dont il dépend.

Baudouin sut faire observer ces sévères ordonnances avec une rigoureuse exactitude. Un noble seigneur flamand, Henri de Calloo, avait, en compagnie de quelques-uns de ses amis, détroussé des marchands qui venaient à la foire de Thourout. Le comte les fit saisir et emmener en son château de Winendale, où l'on dit qu'il les suspendit lui-même aux gîtes du plafond. Un jeune homme de famille également-

l'année. Pour les prêtres, les moines, les pèlerins, les cultivateurs, les animaux de labour et les semences apportées dans les champs, la trêve devait être perpétuelle.

ment noble ayant volé deux bœufs à une pauvre femme, il ordonna de le jeter vivant, sous ses yeux, dans une chaudière d'eau bouillante.

Baudouin-à-la-Hache devait, comme son père, payer de sa vie le dévouement qu'il portait au roi de France. La guerre existait alors entre ce monarque et l'Angleterre, et le comte s'était armé pour secourir son suzerain. Il alla, sur la fin d'août 1118, en tête de cinq cents chevaliers, se présenter devant Rouen, où se tenait le prince anglais, et planter sa hache dans la porte fermée, en signe de défi. Le roi n'ayant pas jugé à propos de sortir, Baudouin mit le siége devant la ville d'Eu et y reçut au front une blessure mortelle. Il se fit rapporter en Flandre et mourut au château de Roulers, le 17 juin 1119.

Baudouin-à-la-Hache, qui n'avait point d'enfants, avait fait reconnaître, comme son successeur au comté, Charles, fils d'Adèle, sœur de Robert-le-Frison, mariée à saint Canut, roi de Danemark. L'avénement du jeune comte n'était pas seulement consacré par la loi fondamentale de l'hérédité, il l'était encore par la reconnaissance nationale. Élevé en Flandre dès son jeune âge, Charles avait pris part à la croisade, aux diverses expéditions guerrières de Robert-de-Jérusalem et de Baudouin-à-la-Hache et s'y était toujours vaillamment conduit. Une grande

sagesse et les plus nobles qualités du cœur recommandaient aussi le fils du roi de Danemark à l'estime de tous. Cependant, au début de son règne, un concurrent voulut lui disputer la couronne comtale. C'était un descendant illégitime du Frison, Guillaume-de-Loo, vicomte d'Ypres. Charles eut bientôt détruit l'inquiétante coalition formée contre ses droits et il s'attacha à cimenter dans le pays la paix et la concorde. Son peuple lui était tellement cher qu'il refusa tour à tour l'empire d'Allemagne et le royaume de Jérusalem où l'avait appelé sa haute réputation de vertu. Une famine terrible était venue désoler la Flandre, Charles se dévoua au soulagement de ses sujets malheureux et n'hésita pas à punir quelques hommes puissants qui avaient accaparé des grains dans leurs hôtels, de sorte qu'il s'attira d'un côté les bénédictions du pauvre peuple, qui l'appelait déjà Charles-le-Bon, et de l'autre la haine de ceux dont il contrariait la coupable avarice. Ces derniers formèrent contre sa vie un odieux complot. Le 2 novembre 1127, tandis qu'après avoir, selon son habitude, distribué des aumônes aux pauvres, l'excellent comte entendait dévotement la messe dans une chapelle de l'église de Saint-Donat, à Bruges, Bouchard, un des conjurés, s'approcha furtivement et lui asséna sur la tête un coup d'épée qui fit jaillir

la cervelle au loin. Les complices de l'assassin, apostés derrière les piliers, voyant le comte tomber en gémissant, se jetèrent sur lui et l'achevèrent.

Cet épouvantable attentat mit le pays en révolution. La Flandre entière se souleva pour venger la mort du prince qu'elle aimait tant; le roi de France, Louis-le-Gros, vint de sa personne à Bruges pour punir les assassins. Ceux-ci, retranchés d'abord dans le *bourg*, ou château-fort, puis dans le clocher de Saint-Donat, qui y était contigu, soutinrent le siége en désespérés. Forcés enfin de se rendre, ils furent précipités l'un après l'autre du sommet de la tour qui avait été leur dernier refuge. Charles-le-Bon fut considéré comme un martyr; l'Église le mit au rang des saints et ses restes, conservés dans une châsse magnifique, sont encore en Belgique l'objet d'une vénération aussi patriotique que religieuse.

De nombreux prétendants au comté se déclarèrent après la mort de Charles qui ne laissait pas d'héritier. L'influence du roi Louis-le-Gros fit prévaloir Guillaume Cliton, fils de Robert-de-Normandie et petit-fils de la reine d'Angleterre, Mathilde de Flandre; mais ce jeune prince sans expérience s'attira bientôt la haine des Flamands par ses prétentions despotiques. Les villes s'insurgèrent et offrirent le

comté à Thierri-d'Alsace, petit-fils de Robert-le-Frison. Thierri accepta et une guerre s'engagea entre lui et Guillaume Cliton. Après des alternatives diverses, celui-ci, blessé mortellement devant Alost dont il avait entrepris le siége, expira le 27 juillet 1128, laissant le pays au pouvoir de son compétiteur. Guillaume-de-Normandie avait accordé à la ville de Saint-Omer la plus ancienne *keure*, dont l'original soit venu jusqu'à nous; Thielt et Ardenbourg obtinrent aussi de lui des franchises et des libertés.

Thierri, plus sage que son prédécesseur, se concilia les grands et le peuple tout à la fois; il combattit heureusement Guillaume d'Ypres et Baudouin IV, comte de Hainaut, qui avaient toujours des prétentions sur la Flandre. Lorsqu'il eut assuré la paix par le mariage de sa fille Marguerite avec Baudouin, Thierri, non moins pieux que brave, alla combattre en Orient pour la délivrance des lieux saints. Deux fois déjà, il avait fait dans sa jeunesse ce grand et religieux voyage. A son retour, il gouverna avec prudence et gloire et, quoique accablé par la vieillesse, il ne put résister au zèle ardent qui, pour la quatrième fois, l'entraîna vers Jérusalem. Enfin, après quarante ans de règne, le valeureux comte mourut à Gravelines-sur-Mer, le 17 janvier 1168, em-

portant au tombeau le glorieux surnom du sage Thierri.

Les lointaines expéditions d'Orient, les guerres fréquentes avec les princes voisins, les dissensions intestines n'avaient pu empêcher la Flandre de prendre, vers le milieu du XIIe siècle, un remarquable accroissement de force et de prospérité. Elle le devait surtout à la fertilité du sol, à l'esprit industrieux de ses habitants, enfin à sa position géographique qui en faisait le centre des relations commerciales entre le midi et le nord de l'Europe. Les événements qui suivirent l'assassinat de Charles-le-Bon révèlent toute l'importance politique des villes flamandes. On voit leurs échevins agir de concert avec les barons pour punir les meurtriers, pour élire le nouveau comte, pour le déposer et rendre ensuite hommage à un souverain plus légitime. L'organisation municipale et la puissance de la bourgeoisie se montrent alors, pour la première fois, d'une manière incontestable. — C'est dans les ghildes ou conspirations par serment entre les serfs et les bourgeois, qu'il faut chercher l'origine des communes flamandes. Longtemps ces ghildes ne présentèrent qu'un caractère mobile, inconstant et vague. Toutefois, lorsque le commerce maritime eut commencé à entretenir des relations fréquentes avec l'Angleterre, quelques-

unes de ces associations en vinrent à établir des marchés et des entrepôts permanents. Elles sentirent en même temps le besoin de se créer des remparts et une enceinte où elles étaient à l'abri des attaques du dehors et exerçaient une juridiction propre. Ces ghildes commerciales s'élevèrent rapidement au-dessus des autres et formèrent ça et là comme une ghilde supérieure, régie par des lois que chacun pouvait adopter ou rejeter à son gré, mais qui imposaient à tous ceux qui y adhéraient un serment d'obéissance. La base de ces associations était l'élection de juges chargés d'y maintenir l'ordre et de punir les délits. — Cette transformation de la ghilde, qui peu à peu devint la cité, se retrouve dans toute la Flandre. Un historien du XIIe siècle, Lambert d'Ardres, a soin de nous apprendre que sa ville natale dut son origine à une ghilde de marchands *(ghillèola mercatorum)*. A Saint-Omer, la ghilde fut également la base de l'administration municipale. Bruges ne devint une ville puissante que parce qu'une association de marchands s'était formée au pied du château bâti par Baudouin-Bras-de-Fer. En même temps que la réunion des bourgeois recevait cette organisation définitive, elle prenait, dans les documents rédigés en langue latine et en langue romane, le nom de *communia* ou *commune*. Ce nom

exprimait l'association de tous les citoyens et de tous les intérêts; il rappelait également les liens d'alliance fraternelle dont il était issu, la jouissance des mêmes biens et des mêmes droits garantis par les mêmes devoirs. — La dynastie d'Alsace sanctionna cette organisation dans la plupart des villes de la Flandre; c'est dans les *keures* ou chartes qu'elle nous a laissées qu'il faut chercher ses principaux titres de gloire. Grâce à elle, la Flandre a devancé toutes les populations de race septentrionale qui l'entourent, dans cette carrière de progrès et de liberté que lui ouvrirent les franchises communales. — Thierri d'Alsace éleva au rang de ville le village de Santhoven, et lui donna le nom de Nieupoort (*poort*, *portus*, ville; *poorter*, bourgeois), nouvelle ville. La *keure* de Nieupoort est de l'an 1163.

Le nouveau comte, Philippe, suivit en tous points les traces de son père. Vaillant dans les combats, il rendit son nom glorieux et redouté en Hollande et en Asie; il se montra également sage et prévoyant dans les loisirs de la paix. Son règne est, sous ce rapport, le plus important dans l'histoire politique du pays. L'organisation municipale, commencée sous ses prédécesseurs, fut continuée par lui avec sollicitude et succès. Il abolit la servitude en plusieurs endroits, comme à Courtrai en 1190 et à Alost

en 1174; accorda leurs premières institutions communales aux villes d'Orchies en 1175, de Damme en 1180, de Biervliet en 1183, de Dunkerque et d'Hulst; confirma et développa celles d'Ypres, de Gand, d'Aire, d'Audenarde, de Bruges et de Grammont. Il régla ce qui concerne la procédure et l'exécution des jugements criminels, dans une instruction générale adressée à tous les baillis de la Flandre. Enfin il apporta tous ses soins à l'extension du commerce, comme le prouvent les traités qu'il fit, en 1173, avec l'empereur Frédéric, afin d'obtenir pour les marchandises flamandes l'entrée des marchés de Duisbourg et d'Aix-la-Chapelle et, en 1178, avec l'archevêque de Cologne, pour la libre navigation du Rhin, en faveur des Gantois. Philippe d'Alsace protégea aussi la poésie ou la *gaie science,* comme on l'appelait alors, et sa cour était une de celles où les muses naïves du moyen âge trouvaient le meilleur accueil. Chrestien de Troyes, qui donna au roman de chevalerie sa forme la plus gracieuse, s'honorait du titre de trouvère du comte de Flandre. Sous son règne, la Flandre donna à la science quelques hommes d'une haute renommée : Lambert d'Ardres, historien remarquable surtout dans l'observation des faits; Elie de Coxide, abbé des Dunes, et André Sylvius, abbé de Marchiennes; Hugues de Saint-

Victor, né dans les environs d'Ypres et surnommé le second Augustin; Raoul de Bruges, qui apprit la langue des Arabes presque ignorée alors en Europe et leur emprunta une traduction du planisphère *(almageste)* de Ptolémée. — Philippe d'Alsace commit une grande faute politique en donnant l'Artois pour dot à sa nièce, Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste, roi de France : cette résolution fatale fut un véritable démembrement du comté. — Le 2 octobre 1187, moins d'un siècle après la conquête de Godefroid de Bouillon, Jérusalem était retombée au pouvoir des infidèles. A cette nouvelle, une douleur inexprimable s'était emparée de la chrétienté. Une nouvelle croisade s'organisa. Le comte de Flandre y prit part avec les rois de France et d'Angleterre et fut emporté par l'épidémie qui ravageait les rangs des croisés au siége de Ptolemaïs (Saint-Jean-d'Acre), le 1er juin 1191.

CHAPITRE III.

DEPUIS LA SECONDE RÉUNION DE LA FLANDRE AU HAINAUT JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE GUI DE DAMPIERRE.

1191—1279.

Baudouin VIII le Courageux et Baudouin IX de Constantinople. — Jeanne de Constantinople et Fernand de Portugal. — Bataille de Bouvines. — Le faux Baudouin. — Marguerite de Constantinople. — Les d'Avesnes et les Dampierre.

La mort de Philippe d'Alsace assurait l'héritage de la Flandre à sa sœur Marguerite, épouse de Baudouin-le-Courageux, comte de Hainaut, et, pour la seconde fois, les deux comtés se trouvèrent réunis sous le même sceptre. Les droits de Marguerite, bien que très-légitimes, lui furent néanmoins contestés par le roi de France; mais il intervint un arrangement par lequel, moyennant certaines concessions, la Flandre fut définitivement laissée à Baudouin et à sa femme. Le nouveau comte joignit peu de temps après à sa maison

le comté de Namur. Cet accroissement de fortune ne lui profita guère : il mourut à Mons, le 18 décembre 1195, laissant la mémoire d'un prince ami de la justice, et chéri également des grands et des petits. Marguerite l'avait précédé d'une année dans la tombe.

Baudouin IX, leur fils, arriva au comté de Flandre dans toute la force de l'âge et de la raison. La beauté de son âme s'était montrée dans la générosité avec laquelle il approuva la cession du comté de Namur à son frère Philippe-le-Noble et dans les soins dont il entoura le vieux comte, à qui il avait laissé toute l'autorité en Flandre, quoiqu'elle n'appartînt qu'à lui seul, depuis la mort de sa mère. — Le démembrement de l'Artois par Philippe d'Alsace avait toujours été vivement regretté des Flamands. Pour recouvrer cette province, Baudouin entreprit une guerre contre le puissant Philippe-Auguste et s'en tira heureusement. Un traité conclu à Péronne, en 1199, rendit les parties septentrionales de l'Artois à la Flandre. Après s'être montré guerrier valeureux et sage, le comte s'appliqua aux soins de l'administration intérieure et des arts de la paix. Il supprima beaucoup d'abus, accorda de nouvelles franchises, protégea les lettres nationales et fit composer des histoires abrégées connues sous le nom d'*histoires de Baudouin*. L'indus-

trie et le commerce partagèrent aussi sa sollicitude. Il promulgua des tarifs de tonlieu *(telonium)* ou d'octroi pour Gand et Bruges et accorda un marché à cette dernière ville.

Les plus glorieuses destinées, suivies bientôt d'une horrible catastrophe, attendaient Baudouin. Parti, en 1203, avec la chevalerie de Flandre et de Hainaut pour la quatrième croisade, le comte, après de brillants faits d'armes et la prise de Constantinople, fut revêtu de la pourpre impériale et proclamé empereur de Constantinople. « Personne, dit un historien français, n'était plus digne de cette haute dignité que le comte de Flandre, parent des plus puissants monarques de l'Occident et descendant, par les femmes de Charlemagne. Il se faisait chérir des soldats dont il partageait tous les dangers; il avait mérité l'estime des Grecs qui, au milieu même des désordres de la conquête, le célébraient comme le champion de la chasteté et de l'honneur. Baudouin était le protecteur des faibles, l'ami des pauvres; il aimait la justice et ne redoutait point la vérité. Sa jeunesse donnait aux sujets du nouvel empire l'espérance d'un règne long et fortuné; le rang qu'il tenait parmi les guerriers et les princes, sa piété, ses lumières, son amour pour l'étude et pour les savants, le rendaient digne de s'asseoir sur le trône d'Auguste et de Con-

stantin. » — Un an hélas! s'était à peine écoulé depuis que le prince belge avait été élevé à l'empire, lorsque les Bulgares vinrent assiéger Andrinople. L'empereur se porta à leur rencontre. Entraîné par son courage à la vue des barbares, il se précipita, la hache à la main au milieu d'eux, et tomba percé de coups (14 avril 1205). Cette mort donna lieu à mille récits différents et, en Flandre, on eut peine d'abord à y croire. Nous verrons plus loin ce qui advint de cette fatale incrédulité.

Tandis que ces grands et tristes événements s'accomplissaient au loin, la Flandre abandonnée ne conservait de la descendance directe de ses souverains que deux jeunes filles, frêle et précieux dépôt sur lequel reposaient désormais toutes ses destinées. Jeanne, l'aînée, avait alors près de quinze ans; sa sœur Marguerite était encore au berceau. Les jeunes princesses étaient complètement orphelines, car leur mère, Marie de Champagne, était morte sous le ciel ardent de l'Asie en allant rejoindre son époux. Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, se vit bientôt en butte à toutes les vicissitudes de la fortune. Philippe de Namur, son oncle et son tuteur, séduit par le roi de France Philippe-Auguste, la livra à ce prince ambitieux qui aurait bien volontiers uni la Flandre à son royaume. Mais les Flamands réclamèrent leur

jeune comtesse avec tant d'énergie que le roi vit bien qu'il ne viendrait jamais à bout de ses desseins. Néanmoins il s'obstina longtemps à garder les princesses, en invoquant son droit de tutelle ou *garde noble* comme suzerain, et il ne les renvoya en Flandre qu'après avoir marié Jeanne à Fernand, fils du roi de Portugal, qu'il considérait comme sa créature. Il se trompait; car Fernand, mal vu d'abord par les Flamands, parvint à gagner l'affection de son peuple en rompant avec le roi dont il avait eu à se plaindre. Fernand refusa même à Philippe-Auguste le service qu'il lui devait comme vassal et, en 1212, il conclut une alliance avec Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. Philippe, irrité, tourna contre la Flandre l'expédition qu'il avait préparée contre l'Angleterre et le comté fut cruellement dévasté. La guerre continua ainsi avec des alternatives diverses, jusqu'à l'époque où une terrible solution vint y mettre fin. Une grande coalition se formait contre la puissance de Philippe-Auguste; elle était dirigée par l'empereur Othon IV, le roi d'Angleterre, le comte de Flandre, le comte de Boulogne et d'autres princes qui avaient résolu le partage de la monarchie française. L'armée des confédérés, forte de cent cinquante mille hommes, s'avança du côté de la Flandre; mais Philippe-Auguste ne lui donna pas le temps

d'arriver aux frontières de France; il marcha au-devant d'elle, l'attaqua entre Lille et Tournai et gagna, le 27 juillet 1214, cette fameuse bataille de Bouvines d'où le salut de la France dépendit tout entier. Au nombre des prisonniers du roi se trouva le comte de Flandre qui servit au triomphe du vainqueur et fut enfermé, pendant treize ans, dans la tour du Louvre. En vain la malheureuse Jeanne vint-elle à plusieurs reprises se jeter aux genoux du roi pour obtenir la délivrance de son époux : Philippe implacable ne voulut rien entendre. Ce ne fut que pendant la minorité de saint Louis et grâce à la reine Blanche qui gouvernait pour son fils, que Fernand fut rendu à la liberté. La pauvre comtesse vit encore, pendant cet intervalle, ses chagrins s'aggraver par le plus étrange incident. Un imposteur, nommé Bertrand de Rains, se faisant passer pour l'empereur Baudouin, faillit causer une révolution en Flandre et en Hainaut. Beaucoup de gens, qui ne pouvaient se persuader que leur bon prince fût mort, donnèrent dans le piége et exposèrent Jeanne aux embarras les plus critiques et aux plus poignantes accusations. Heureusement cette audacieuse imposture fut dévoilée et Bertrand expia son crime à Lille sur la potence.

Fernand mourut le 27 juillet 1233, sept ans après être sorti de la tour du Louvre; trois ans

s'étaient écoulés depuis la mort de son premier mari, lorsque Jeanne s'unit, en secondes noces, à Thomas de Savoie, comte de Maurienne. Le pays était alors en paix, grâce à la courageuse fermeté que cette princesse avait déployée contre une fortune trop rigoureuse. Pleine de sollicitude pour le bonheur de ses peuples, Jeanne travailla avec ardeur à l'accroissement de la religion et des libertés publiques. Dans la seule année 1228, elle avait avec Fernand réorganisé le corps échevinal dans quatre des principales villes du pays, Gand, Ypres, Bruges et Douai. L'échevinat de la première est fameux dans l'histoire sous le nom des *Trente-neuf de Gand*. De 1230 à 1241, la comtesse confirma, et étendit de concert avec le comte Thomas son second époux, les franchises précédemment accordées à la ville de Damme, ainsi qu'à la seigneurie de Caprycke près d'Eecloo. Une des institutions les plus remarquables de ce règne bienfaisant, au double point de vue de la législation et des mœurs, est la charte ou *keure* que Jeanne et Thomas donnèrent, en 1240, à la châtellenie de Bourbourg, à celle de Furnes et à la terre de Berg-Saint-Winoc. Jeanne fonda un grand nombre d'hôpitaux et de couvents, entre autres *l'hôpital-comtesse* à Lille, spécialement destiné aux pèlerins et aux voyageurs infirmes. La pieuse

et sage princesse mourut en odeur de sainteté à l'abbaye de Marquette, près de Lille, le 5 décembre 1244.

Jeanne de Constantinople n'avait point laissé de postérité et son héritage fut dévolu à sa sœur Marguerite. Cette dernière avait été unie d'abord à Bouchard d'Avesnes dont l'histoire a quelque chose de romanesque et de tragique tout à la fois. Élevé à la cour de Philippe d'Alsace, doué des plus belles facultés du corps et de l'esprit, le jeune d'Avesnes avait fait de brillantes études aux écoles de Paris et d'Orléans; il s'était distingué ensuite dans les armes, avait été créé chevalier par le roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, et avait fini par être préposé à la tutelle de la fille cadette de l'empereur Baudouin, alors âgée de dix ans. Bouchard, considéré comme le chevalier le plus prudent de son temps, se fit aimer de sa pupille et l'épousa au château du Quesnoi, en 1212. Deux enfants naquirent de cette union. Dans l'intervalle, on apprit que Bouchard, pendant qu'il étudiait à Orléans, y avait reçu le sous-diaconat et que, par conséquent, l'union contractée entre lui et Marguerite était nulle et sacrilége. Après de longues hésitations, Marguerite se sépara de lui et contracta de nouveaux liens en épousant, en 1225, le sire Guillaume de Dampierre. Chose étrange! on

vit s'évanouir subitement l'amour si vif que Marguerite avait montré longtemps pour Bouchard et cet amour se transformer en une sorte d'aversion pour les deux enfants nés de cette première union. Elle en eut trois de son second mari et la prédilection qu'elle leur témoigna amena les plus funestes dissentiments. Marguerite voulait que les Dampierre héritassent seuls de la Flandre et du Hainaut. Les d'Avesnes réclamèrent et les peuples furent troublés par une scandaleuse querelle de famille qui dura longtemps et qui ne cessa que par l'intervention de saint Louis. Le vertueux monarque décida que les d'Avesnes posséderaient le Hainaut et les Dampierre le comté de Flandre (1246). Toutefois la sentence arbitrale du saint roi ne fut acceptée par les parties que dix ans plus tard et après une guerre impie et sanglante. Une réconciliation définitive eut lieu alors sous les auspices du duc de Brabant. Marguerite régna jusqu'en 1280. Les Flamands n'eurent qu'à se louer de son administration. Comme sa sœur Jeanne, elle favorisa le commerce et l'industrie et l'on vit, sous son règne, la liberté personnelle et les institutions communales faire de notables progrès. Elle modifia les tarifs des *tonlieux*, accorda des franchises de circulation au commerce et fit creuser plusieurs canaux, parmi lesquels

celui de Gand à Damme, commencé en 1252, mérite d'être spécialement mentionné. Tous les serfs demeurant en Flandre, sous la justice propre de la comtesse, furent affranchis, à charge, pour les hommes, de payer trois deniers annuellement et, pour les femmes, un denier. Le droit qu'elle avait à la moitié des meubles du serf mort fut réduit au droit au meilleur meuble *(melius catallum)*. Le renouvellement annuel des échevins fut introduit dans les principales villes du comté. Elle organisa un système monétaire uniforme, fonda de nombreux hospices pour les pauvres et les malades et dota la plupart des églises et des abbayes. Un sentiment de justice et de repentir semble avoir présidé à toutes ses œuvres, durant les dernières années de sa vie.

CHAPITRE IV.

LA FLANDRE SOUS GUI DE DAMPIERRE.

1280—1305.

Progrès et prospérité de la Flandre au commencement de ce règne. — Premières années du règne de Gui de Dampierre. — Peu d'habileté de sa politique. — Les Leliaerts et les Clauwaerts. — La Flandre réunie au domaine de la couronne. — Massacres de Bruges. — Bataille des éperons. — Continuation de la guerre — Batailles de Zirickzée et du Mont-en-Pevele. — Traité d'Athies-sur-Orge.

Au moment où Gui de Dampierre fut appelé à recueillir l'héritage de sa mère, la Flandre jouissait d'une prospérité sans exemple qu'elle devait à une double source de richesses. La première, c'était sa position géographique vis-à-vis de l'Angleterre, sur les frontières de la France et de l'empire, avec ses ports et ses baies qui regardent le Nord ; la seconde consistait dans son industrie et surtout dans sa grande fabrication de draps et d'étoffes de laine.

Non contente d'offrir aux navires étrangers une généreuse hospitalité, ses marchands se livraient eux-mêmes à de périlleux voyages, d'abord vers la Tamise, le Rhin et l'Elbe, ensuite vers les mers d'Italie et jusqu'aux rivages de Bosphore où l'industrie flamande régnait encore par ses flottes, longtemps après que le trône fondé par l'épée de Baudouin eut cessé d'exister.

A mesure que ces relations se développaient, les *ghildes* des métiers, longtemps divisées et étrangères les unes aux autres, sentaient de plus en plus le besoin de se rapprocher et de s'aider mutuellement. Enfin elles se réunirent pour fonder la grande *hanse* flamande, désignée sous le nom de *hanse* de Londres, parce que le grand comptoir des marchands flamands se trouvait fixé aux bords de la Tamise. Ni les brebis qui paissaient dans les vastes enclos des abbayes de Flandre, ni celles que l'ordre de Cîteaux nourrissait en Champagne et en Bourgogne, ne pouvaient suffire aux besoins de la fabrication flamande. Le pays qui l'alimentait c'était l'Angleterre, cette contrée aux innombrables troupeaux où, jusqu'au XIVe siècle, les taxes extraordinaires exigées par les rois se prélevaient, non en argent, mais en sacs de laine. Dès l'année 1227, les marchands de Flandre avaient un établissement à Londres.

Leurs priviléges avaient été confirmés à plusieurs reprises et récemment encore, en 1275 et en 1278, ils avaient été ratifiés par Édouard Ier.

Les marchands flamands étaient également respectés sur les marchés d'Allemagne et de France. Dès la fin du XIIe siècle, ils avaient obtenu des franchises importantes dans les cités des bords du Rhin; les mêmes priviléges les protégeaient à Troyes, à Provins, à Bar-sur-Aube, où ils apportaient leurs diverses étoffes de laine. Les ateliers de la Flandre envoyaient aussi leurs produits au célèbre marché de Saint-Denis.

A l'intérieur, la foire de Bruges, qui se tenait au mois de mai, était fameuse. Là venaient s'échanger les productions du Nord et celles du Midi; les richesses recueillies dans les plaines de Novogorod et celles que transportaient les caravanes de Samarcande et de Bagdad; la poix de la Norwége et les huiles de l'Andalousie; les fourrures de la Russie et les dattes de l'Atlas; les métaux de la Hongrie et de la Bohême; les figues de Grenade, le miel du Portugal, la cire du Maroc, les épices de l'Égypte : « par quoi, dit un vieil auteur, nulle terre n'est comparée de marchandise encontre la terre de Flandre. » On y voyait se presser les marchands de Hambourg, de Brême, de Cologne, de Lubeck et ceux de Venise, de Gênes, de Sienne, de Pise, de Crémone, d'Asti.

Les cités flamandes avaient pris, à cette époque, un développement merveilleux. Gand florissait sous le gouvernement des Trente-Neuf. Jamais la situation de ses bourgeois ne fut plus heureuse ni plus prospère. La ville s'orna d'un grand nombre de monuments importants et ses limites furent reculées. Cinquante ans plus tard, il fallut les étendre de nouveau. Bruges prospérait également. Au centre de la fabrication des draps, à Ypres, la population était si considérable qu'en 1247 les échevins s'adressèrent au pape Innocent IV pour le prier d'augmenter le nombre des paroisses de leur ville qui contenait, d'après leur déclaration, environ deux cent mille habitants. Les ouvriers réunis de Poperinghe, de Messines, de Warneton et de Wervicq égalaient en nombre ceux que renfermait la grande cité d'Ypres. Oudenbourg, Ardenbourg, Ysendicke, Oostbourg, Ter-Muide, à peine connus aujourd'hui, faisaient partie de la hanse de Londres et nommaient des arbitres commerciaux aux foires de Troyes et de Provins.

La pêche formait une branche importante de l'industrie et de la navigation flamande. Nieuport, Gravelines et Calais servaient de centres de réunion aux pêcheurs qui allaient jeter leurs filets près des îles de Féroé et jusqu'aux côtes du Groënland. Les harengs, qu'ils salaient

avec art, étaient recherchés comme l'un des mets les plus délicats de ce temps. Cette pêche avait pris de tels développements dans le port de Gravelines, qu'en 1279, les habitants de Saint-Omer se plaignirent au roi Philippe-le-Hardi d'une ordonnance qui défendait aux marchands d'acheter, en un seul jour, dans ce port, plus de vingt-cinq mille harengs. — Le port de Damme était le dépôt des denrées précieuses qu'y envoyaient les marchands lombards et ceux de la *hanse teutonique*. C'était à Damme que l'on déchargeait les vins de Bayonne, de Bordeaux, de La Rochelle et ceux de la Bourgogne; ces vins étaient transportés ensuite par les eaux de la Seine jusqu'à Rouen. Grâce à leurs relations fréquentes avec la Saintonge, les marchands de Flandre rapportèrent dans leurs foyers les lois d'Oléron que Richard-Cœur-de-Lion avait fait rédiger, à son retour de la croisade, pour régler les usages de la navigation sur cette mer dont il possédait les deux rivages. Les lois d'Oléron furent traduites en flamand et devinrent ce qu'on appelle le *droit maritime de Damme*.

Un écrivain anglais contemporain décrit ainsi la Flandre du XIIIe siècle : « Ce pays, quoique resserré par d'étroites frontières, abonde en toute espèce de biens. C'est une contrée riche par ses prairies que couvrent de nom-

breux troupeaux, et célèbre par le nombre et l'opulence de ses villes et de ses ports. Deux fleuves fameux, l'Escaut et la Lys, l'arrosent de toutes parts. Ses habitants, qui réunissent la force du corps à la beauté, se distinguent par leur multitude et l'abondance des biens dont ils jouissent. Affectueux par le cœur, affables dans leurs discours, honnêtes, réservés dans leur extérieur, ils se montrent aussi amis de la paix envers leurs concitoyens que sincères et loyaux à l'égard des étrangers. On vante leur industrie et leur habileté dans la fabrication de draps qui sont employés dans la plus grande partie de l'univers. »

Les progrès du commerce et de l'industrie sont liés à ceux de l'esprit humain et de la civilisation; plus les relations des peuples sont multipliées, plus leurs lumières s'accroissent. Tandis que Godefroid de Tournai dirigeait à Gand les écoles de Sainte-Pharaïlde, un Flamand, Eudes de Douai, figurait parmi les premiers professeurs du collége célèbre fondé à Paris par Robert Sorbon. Vers 1260, le doyen de la Sorbonne était Sohier de Courtrai qui ne jugea point la gloire des lettres inférieure à celle des armes conquise par ses aïeux. A la même époque, la Flandre formait une des dix-huit nations transalpines représentées à l'université de Bologne. — L'enseignement philo-

sophique et théologique réunissait alors à Paris les plus glorieux représentants de la science du moyen âge, Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et Duns Scot. A côté d'eux et égal à eux, un docteur flamand, Henri de Gand, le *docteur solennel,* occupait une des chaires de cette illustre école. Philippe Mouskes, évêque de Tournai, né à Gand comme lui, écrivait en vers, en ce même moment, une histoire dont la fin mérite de figurer à la suite de Villehardouin, le premier historien digne de ce nom que compte la littérature française.

A cette époque la poésie était partout. Tandis que la Flandre tudesque s'égayait aux facétieux récits du *Reinaert de Vos,* la langue romane se façonnait en longs poëmes de chevalerie, en fabliaux remplis de verve et d'une malice trop souvent licencieuse, en complaintes et légendes empreintes d'une foi vive jusqu'à l'enthousiasme. Les jongleurs et les ménestrels allaient chantant à la porte des châteaux ou sur les places publiques leurs vers improvisés. Et ce n'étaient pas toujours des trouvères de profession qui se faisaient les interprètes de cette littérature naissante, c'étaient quelquefois aussi de grands et riches seigneurs, tels que Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, ou le sire Quesnes de Béthune, qui maniait aussi bien l'épée dans les croisades que le luth et la mandore à la

cour de Flandre ou à celle de Philippe-Auguste. Les princes eux-mêmes ne dédaignaient point le culte des lettres. Baudouin de Constantinople composait des vers non-seulement dans le langage de son pays, mais encore dans l'idiome provençal (langue *d'oc*), qui lui était familier. Guillaume de Dampierre, frère aîné de Gui, qui termina prématurément, dans un tournoi à Trazegnies, une vie déjà illustrée en Orient, aimait les poëtes et ce fut à la prière de ce prince que Marie de France composa ses fables ésopiennes, chef-d'œuvre de naïveté et de grâce. — Toutes les villes de Flandre avaient alors leurs poëtes. Damme vit naître, en 1235, Van Maerlant, qu'on peut nommer le père de la poésie flamande.

L'architecture ogivale élevait, à la même époque, ses plus beaux monuments et, maîtresse absolue de la matière, semblait lui ordonner de faire monter au ciel, comme une prière, la pensée de l'artiste chrétien. Qui pourrait contempler sans émotion l'effet magique de nos belles églises du XIIIe siècle? Les heureuses proportions observées dans la forme des arcades et des fenêtres, la vaste étendue des nefs, ces murs aériens sur lesquels on a semé les découpures et les élégantes broderies, toutes ces merveilles de sculpture et de hardiesse rehaussées par la clarté mystérieuse d'un jour que les

vitraux peints ont adouci, tout cela imprime à l'âme un sentiment religieux. C'est au moment où nous sommes parvenus dans cette histoire qu'il faut rapporter notamment la construction de la magnifique église primaire d'Ypres et de celle de Sainte-Walburge à Furnes (1).

L'avénement de Gui de Dampierre, fils et successeur de Marguerite, ouvre pour la Flandre une ère calamiteuse. Les grandes villes du pays étaient depuis longtemps agitées d'un sourd mécontentement. La bourgeoisie enrichie par l'industrie et le commerce commençait à supporter avec peine les priviléges des classes patriciennes. Au lieu de chercher à calmer les passions jalouses, Gui sembla prendre à tâche de les fomenter, tout en provoquant dans les affaires intérieures du pays cette intervention intéressée de la France qui devait devenir si fatale au prince lui-même. Bientôt il se forma deux factions dans le comté : l'une

(1) L'architecture ogivale compte trois types, trois styles bien caractérisés : le style *primaire* ou *à lancettes,* qui fleurit pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle ; le style *secondaire* ou *rayonnant,* qui régna au XIV[e] siècle ; le style *tertiaire* ou *flamboyant* qui fut en vogue pendant le XV[e] et une partie du XVI[e] siècle. Le style primaire, dans son complet développement, présente, dit M. Schayes, non-seulement le beau idéal et le dernier degré de perfection de l'architecture ogivale, mais il peut être considéré encore comme le point culminant qu'atteignit l'architecture du moyen âge entier.

composée surtout des nobles et des partisans de la France, appelés *Leliaerts,* ou gens du lis, et l'autre de ceux qui restaient attachés à leur patrie et au comte et qu'on nommait *Clauwaerts,* ou enfants des griffes, par allusion au lion de Flandre. Gui ouvrit enfin les yeux sur ses véritables intérêts, se détacha de la France et promit même sa fille Philippine en mariage au prince de Galles, fils du roi d'Angleterre Édouard I[er], qui en ce moment là même se préparait à la guerre contre la France. Dissimulant son courroux, Philippe-le-Bel pria le comte de lui amener sa fille : il était parrain de la jeune princesse et ne voulait pas, disait-il, laisser partir sa filleule sans lui faire ses adieux. Gui de Dampierre, sans défiance, se rendit avec elle à Corbie-sur-la-Somme où était le roi. A peine furent-ils arrivés, que Philippe les constitua prisonniers tous les deux. Cependant l'intervention des pairs du royaume et celle du pape Boniface VIII firent rendre la liberté au comte, mais sa fille fut retenue en ôtage. Gui, exaspéré de ce guet-à-pens, s'allia aux ennemis de la France; et alors Philippe-le-Bel pénétrant en Flandre avec une armée formidable conquit presque tout le pays. Trahi par la fortune, le malheureux comte ne trouva d'autre ressource que de se rendre à Paris avec ses deux fils Robert et Guillaume et plus

de cinquante seigneurs flamands, pour implorer la clémence du roi. Philippe-le-Bel n'était pas homme à se laisser émouvoir par une démarche si humble et si confiante. Ce prince impitoyable fit jeter Gui et ses compagnons d'infortune en prison et déclara la Flandre confisquée et réunie au domaine de la couronne (1300).

Pour la première fois, le peuple flamand eut à subir le joug de l'étranger; il le brisa bientôt d'une manière terrible. Philippe-le-Bel était venu visiter la Flandre, en compagnie de la reine et d'un grand nombre de courtisans. En partant, il emmena avec lui Raoul de Nesle, qui avait eu le gouvernement du comté, depuis la réunion à la France, et qui s'était fait accepter des Flamands par la douceur et la sagesse de son administration. Le successeur de Raoul, Jacques de Châtillon, oncle de la reine, animé d'une vieille haine contre les Flamands, les eut bientôt exaspérés par son caractère sombre et emporté. Deux Brugeois, Pierre de Coninck et Jean Breydel, résolurent la délivrance de leur patrie. Ils soulevèrent le peuple et, pénétrant dans Bruges à la tête de sept mille hommes déterminés, ils égorgèrent tous les Français qui ne purent pas prononcer les mots *schild en vriend* (bouclier et ami). Le massacre dura tout un jour; près de cinq mille personnes périrent sous le couteau ou sous le maillet de

fer *(goedendag)* des conjurés. Le gouverneur français échappa comme par miracle et grâce au déguisement qu'il avait revêtu. La colère du roi de France ne connut plus de bornes, quand il eut connaissance de ce qui s'était passé à Bruges. Il arma cinquante mille hommes et en donna le commandement à son cousin Robert d'Artois, avec ordre de soumettre la Flandre par le fer et par le feu. A la nouvelle de l'approche des Français, l'armée nationale, commandée par Gui de Namur, fils du comte captif, et Guillaume de Juliers son petit-fils, s'était concentrée sous les murs de Courtrai. Ce fut dans la plaine de Groeningue, près de cette ville, que Robert d'Artois vint leur offrir la bataille, le 11 juillet 1302. Un affreux combat s'engagea aussitôt. Les chevaliers français, avec leur bravoure et leur fougue habituelle, se précipitèrent sur les Flamands, espérant avoir facilement raison de cette bande de loups, comme les appelait Robert d'Artois. Un fossé marécageux séparait les deux armées et il devint en peu d'instants le théâtre d'une affreuse boucherie. A mesure que les chevaux s'abattaient dans les fondrières, les Flamands assommaient bêtes et gens avec un implacable sang-froid. Les principaux chefs tombèrent l'un après l'autre, sans qu'il fût possible à leurs compagnons de les secourir. Robert d'Artois

lui-même, emporté par un élan de suprême désespoir, franchit le fossé d'un bond avec son cheval et pénétra au milieu des rangs serrés des Brugeois jusqu'à l'étendard de Flandre dont il arracha un lambeau. Un coup de massue asséné sur la tête du cheval le fit rouler dans la poussière avec son maître : celui-ci fut aussitôt entouré et égorgé. Un boucher de Bruges saisit la langue du mort, l'arracha toute sanglante et étala cet horrible trophée aux yeux des Français épouvantés. Les Flamands avaient combattu en poussant leur cri de guerre : *Vlaanderen den Leeuw*, Flandre au Lion ! Sept cents éperons d'or ramassés sur le champ de bataille et appendus aux voûtes de l'église Notre-Dame de Courtrai attestèrent leur victoire.

L'année suivante, après quelques hostilités sans résultat, une trêve de huit mois fut conclue, vers la fin d'octobre. Le comte Gui fut autorisé à revenir en Flandre pour y négocier une paix définitive, après avoir pris l'engagement de rentrer en prison, au printemps de l'année 1304, si ses efforts ne réussissaient pas. Il en fut malheureusement ainsi. Fidèle à son serment, Gui octogénaire s'achemina tristement de nouveau vers la France, sans espoir, cette fois, de revoir sa patrie : « Je suis si vieux, disait-il, que je suis prêt à mourir lorsqu'il plaira à Dieu. »

Pendant la trève, les Flamands avaient porté leurs armes victorieuses dans les îles de la Zélande dont les d'Avesnes étaient restés en possession, quoiqu'elles eussent toujours formé un fief relevant du comté de Flandre. En très peu de temps, ils se rendirent maîtres de la plus grande partie du pays; mais une réaction ne tarda pas à s'opérer dans les esprits : les populations s'insurgèrent et chassèrent les Flamands, alors que, pour comble de malheur, une flotte française, commandée par le célèbre amiral génois Grimaldi, leur faisait essuyer une défaite sanglante, vis-à-vis de Zirickzée, le 10 août 1304.

Huit jours plus tard, Philippe-le-Bel attaqua l'armée flamande près du Mont-en-Pevele (1), entre Lille et Douai. Après un combat long et indécis, le comte de Thiette, qui commandait les Flamands, donna le signal de la retraite. Il alla s'enfermer dans Lille où il y avait une forte garnison et de nombreux approvisionnements; Philippe-le-Bel, dont le cheval avait été tué dans l'affaire et qui avait été renversé lui-même au milieu des morts, se retira à Arras, pour se guérir de ses contusions et de

(1) Pevele, Puelle, *Pabula*, l'un des cinq *quartiers* qui composaient la châtellenie de Lille. Il s'étendait entre la Deule et l'Escaut; l'abbaye de Cisoing en était le chef-lieu.

son effroi. Au bout de quinze jours, il rejoignit ses troupes qui avaient mis le siége devant Lille. Les assiégés avaient promis de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus avant la fin de septembre. Deux jours avant la date fatale, une nouvelle armée flamande arrivait devant la place. A cette vue, le roi stupéfait s'écria, dit-on : « En vérité, je crois qu'il pleut des Flamands ! » Tant de patriotisme le fit réfléchir. Il proposa lui-même un armistice pendant lequel des commissaires nommés de part et d'autre arrêteraient les préliminaires de la paix. Le 24 septembre, on convint des points suivants : Les Flamands conserveront leurs vies, corps, franchises, priviléges et forteresses; — le comte de Flandre recouvrera son comté en entier; — les prisonniers des deux côtés seront délivrés sans rançon ; — le peuple payera au roi, pour toute amende, une somme qui ne pourra dépasser huit cent mille livres Parisis; — pour garantie et jusqu'à parfait payement, les villes de Lille, de Douai et d'Orchies resteront comme gage en la main du roi; — cette convention sera convertie en traité définitif par les commissaires des deux parties contractantes avant la fête de Pâques 1305. — Le vieux comte mourut au donjon de Compiègne, le 7 mars 1305, au moment même où allait être scellée la nouvelle paix, et son fils Robert de

Béthune n'était pas encore sorti de captivité, quand on le proclama comte de Flandre.

Les commissaires envoyés par la Flandre à Paris trahirent la cause nationale. Soit faiblesse, soit perfidie, ils se prêtèrent à toutes les volontés du roi. Un traité secret avait été arrêté, dès le 16 janvier, tel que Philippe l'avait dicté. Ce traité honteux fut confirmé, le 5 juin, à Athies-sur-Orge, et reçut en Flandre le surnom de *traité d'iniquité*. Entre autres conditions, ce traité stipulait 1° qu'outre une amende de quatre cent mille livres, les Flamands seraient tenus de payer au roi une rente annuelle de vingt mille livres hypothéquée sur le comté de Rhétel; 2° qu'en cas de besoin, ils lui fourniraient six cents hommes d'armes pour le servir pendant un an; 3° que le roi pourrait punir trois mille personnes de la ville de Bruges qui lui sembleraient les plus coupables, savoir *mille par pèlerinage outre-mer et deux mille par pèlerinage en deçà de la mer;* 4° que les fortifications des villes de Gand, Bruges, Ypres, Douai et Lille seraient rasées sans pouvoir jamais être réédifiées.

CHAPITRE V.

LA FLANDRE SOUS ROBERT DE BÉTHUNE ET LOUIS DE CRÉCI.

1305—1346.

Le traité d'Athies-sur-Orge modifié. — Situation intérieure. — Accord avec le Hainaut touchant la Zélande. — Cession définitive des villes de Lille, Douai et Orchies à la France. — Louis de Créci. — Guerre civile à propos du port de l'Écluse. — Zannekin. — Bataille de Cassel. — Jacques d'Artevelde.

Lorsque Robert de Béthune et les princes flamands eurent apposé leurs sceaux au traité, on leur ouvrit les portes des donjons où ils étaient renfermés. Mais ils reçurent un triste accueil en Flandre où le *traité d'iniquité* soulevait une réprobation unanime. Les communes accusaient avec indignation leurs députés d'avoir dépassé les conditions convenues sous les remparts de Lille, et se cotisaient spontanément pour une nouvelle guerre. De son côté, le roi, loin de s'adoucir, exigeait maintenant que les villes de Lille, Douai et Orchies lui fussent

cédées en possession définitive. Robert de Béthune, ainsi placé, comme il le disait, entre l'enclume et le marteau, eut recours à de nouvelles négociations. Philippe-le-Bel consentit enfin à tempérer ses exigences et, le 10 mai 1309, des modifications furent apportées au traité d'Athies-sur-Orge qui en adoucirent considérablement la rigueur. Les villes de Flandre accueillirent le nouveau traité sans résistance et la paix fut momentanément rétablie.

Robert de Béthune employa les loisirs de cette paix à remettre de l'ordre dans l'administration et à rétablir les lois anciennes qui commençaient à tomber en désuétude. Son attention se porta ensuite sur le commerce et l'industrie où résidait toute la force du pays. Il établit à Bruges une chambre d'assurances et fit des règlements pour prévenir les différends qui s'élevaient souvent entre les tisserands d'Ypres et les maîtres qui les employaient. Au dehors, il conclut avec Hakin, roi de Norwége, un traité de commerce qui ouvrait aux Flamands la navigation de la Baltique et leur permettait de trafiquer directement avec les contrées du Nord.

Pendant le même intervalle, un arrangement se conclut entre les comtes de Flandre et de Hainaut relativement à la Zélande. Il fut convenu que Guillaume d'Avesnes conserverait

la possession de ce pays, à condition d'en faire hommage au comte de Flandre. Il devait en outre renoncer à ses prétentions sur les terres d'Alost, de Grammont, de Waes et des Quatre-Métiers, rappeler tous les exilés et rendre tous les biens confisqués sur les partisans de la cause flamande.

Depuis le traité avec la France, le comte Robert avait déjà payé cent vingt mille marcs pour rachat de la moitié des vingt mille livres de rente annuelle. En garantie des dix mille livres restant, le roi tenait les villes de Lille, Douai et Orchies. Il parvint à déterminer le comte à signer un acte de renonciation à la propriété de ces trois villes. Celui-ci s'aperçut trop tard de la faute qu'il venait de commettre, prétendit avoir été joué et refusa de renouveler son hommage pour le comté de Flandre. On courut de nouveau aux armes de part et d'autre et les hostilités se prolongèrent sous les successeurs du roi, Louis-le-Hutin et Philippe-le-Long. Enfin, de guerre lasse, un traité définitif fut conclu à Paris en 1320. — En vertu de ce traité, Lille, Douai et Orchies restèrent à la France et Philippe-le-Long donna sa fille Marguerite à Louis de Nevers, petit-fils et successeur présomptif de Robert de Béthune. Ce dernier mourut à Ypres, le 17 septembre 1322.

Des discordes sans cesse renaissantes agi-

tèrent le règne de Louis de Nevers, plus connu sous le nom de Louis de Créci, prince faible et inhabile. Au début de son administration, il mécontenta les Brugeois en donnant à son grand-oncle, Jean de Namur, la seigneurie de l'Écluse avec le port de cette ville. Les Brugeois, considérant cette résolution comme contraire à leurs priviléges et désastreuse pour leur commerce, se portèrent en armes contre l'Écluse, la saccagèrent et la livrèrent aux flammes. Jean de Namur, fait prisonnier, fut enfermé à Bruges. Il parvint à s'échapper et alla retrouver le comte en France. Bientôt l'insurrection s'étendit dans toute la Flandre occidentale. Louis de Créci, accourant pour comprimer la révolte, tomba lui-même entre les mains des Brugeois et fut retenu en captivité par ses propres sujets. Relâché au bout de six mois, il implora l'aide du roi de France, Philippe de Valois, qui pénétra en Flandre à la tête d'une armée considérable. Les Flamands, commandés par un banni de Furnes, Nicolas Zannekin, l'attendirent au pied du mont Cassel. La bataille s'engagea, le 23 août 1328. Zannekin avait ordonné aux siens de se ranger en cercle, et d'opposer leurs épieux ferrés au poitrail des chevaux de la noblesse française. Ils résistèrent longtemps. Les Français, race de lions, comme dit un chroniqueur flamand, ne

cessaient d'enfoncer au milieu de cette masse compacte leurs lances ensanglantées, et les Flamands, non moins braves, continuaient sans relâche à égorger les chevaux, à abattre les cavaliers. Enfin le nombre l'emporta; Zannekin tomba un des derniers. « Oncques des seize mille Flamands qui morts y demeurèrent, dit Froissart, n'en recula un seul que tous ne fussent morts et tués en trois monceaux, l'un sur l'autre, sans issir de la place là où chacune bataille commença. »

Une guerre célèbre éclata, à cette époque, entre la France et l'Angleterre. En 1328, la descendance mâle du roi de France Philippe-le-Bel s'était éteinte et une branche latérale, celle de Valois, avait été appelée à la royauté, en vertu des coutumes du royaume excluant, disait-on, les femmes de la succession au trône *(la France ne tombe point en quenouille)*. Cela n'empêcha pas le roi d'Angleterre, Édouard III, d'élever des prétentions du chef de sa mère, Isabelle, fille de Philippe-le-Bel et sœur des trois derniers rois. Telle fut l'origine de la fameuse *guerre de cent ans*. Dans cette occurrence, Edouard III rechercha l'alliance flamande et, pour y réussir, interdit l'exportation en Flandre des laines anglaises. C'était frapper de mort la principale industrie du pays. Les Flamands éprouvèrent bientôt le désastreux

effet de cette mesure. Les ateliers se fermaient; la misère et la faim torturaient les ouvriers par milliers. Les intérêts du pays étaient donc du côté de l'union avec l'Angleterre, mais le comte, malheureusement, était étroitement attaché à l'alliance française. « Il estoit, selon Froissart, bon François et loyaux, et bien y avoit raison, car il n'y avoit gaires que le roi l'avoit remis en son pays par force. » Cet antagonisme fit perdre au comte le peu d'influence qu'il avait gardée sur la Flandre et l'autorité passa toute entière entre les mains du héros des communes belges, cet immortel Jacques d'Artevelde, le *sage homme* de Gand, qui parvint à faire conclure une alliance entre les Flamands et Edouard. Dès ce moment, les laines anglaises revinrent dans le pays et, avec elles, le travail, le bien-être et la richesse (10 juin 1338).

Le revirement de fortune causé par l'habileté avec laquelle Artevelde avait dirigé les négociations porta à son comble la popularité de ce grand homme. Il en jouit pendant neuf ans, tandis que le comte vivait presque oublié à la cour de France. Sous sa politique sage et libérale, la Flandre vit se développer de nouveau tous ses éléments de force et de prospérité. Malheureusement, de cette prospérité même naquirent des difficultés et des complications.

Depuis un certain temps, la fabrication et le commerce des draps excitaient une rivalité haineuse entre les villes principales du comté et celles du second ordre. Gand et Ypres, se fondant sur d'anciens priviléges, prétendaient au monopole de cette industrie. D'autres villes, Poperinghe notamment, s'y opposèrent vivement. A la fin, la révolte éclata dans plusieurs châtellenies. Artevelde, qui jusque-là avait su maintenir le pays en paix, voulut continuer son œuvre et réprima vigoureusement la sédition. Cette sévérité lui suscita beaucoup d'ennemis secrets qui, dès lors, cherchèrent à le perdre dans l'esprit du peuple; son crédit, sa grande fortune lui créèrent aussi un grand nombre d'envieux. Il éprouva alors l'inconstance de cette faveur que les anciens ont si bien appelée le souffle de la popularité. Le 17 juillet 1345, la populace de Gand entoure son hôtel en poussant des cris de mort. Artevelde a entendu son arrêt. En vain cherche-t-il à se justifier, on ne veut point l'écouter. Il espère pouvoir s'échapper par une porte de derrière pour s'aller réfugier dans l'église voisine; mais l'hôtel déjà est rempli par une tourbe avide de sang. Il tombe au milieu d'elle et expire déchiré par des mains qui naguère le portaient en triomphe. « Ainsi fina Artevelle qui, en son temps, fut si grand maistre en

Flandre. Pauvres gens l'amontèrent (l'élevèrent) premièrement et méchants gens le tuèrent en la parfin. » (Froissart.)

Le comte ne survécut pas longtemps à Jacques d'Artevelde. Il suivit Philippe de Valois à la sanglante bataille de Créci, où les Anglais demeurèrent victorieux, et il y trouva la mort, le 25 août 1346. Le jeune Louis de Male, son fils, échappa au massacre, quoique blessé, et fut proclamé comte de Flandre à la place de son père, mort, comme il avait vécu, victime de son dévouement à la France.

CHAPITRE VI.

LA FLANDRE SOUS LOUIS DE MALE.

1346—1384.

Restitution des villes cédées à la France. — Mariage de Marguerite de Flandre et de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. — Troubles civils. — Les chaperons blancs. — Philippe d'Artevelde ruwaert de Flandre. — Bataille de Roosebeke.

Malgré leur amour de l'indépendance, malgré les propensions démocratiques des villes, les Flamands restaient attachés à la vieille race de leurs seigneurs. Louis de Male, en se rendant parmi eux, reçut partout de nombreux témoignages d'affection et de respect. Mais le jeune prince n'était pas marié et le roi d'Angleterre eût voulu lui faire épouser sa fille Isabelle. Les communes flamandes inclinaient beaucoup vers cette alliance. Louis de Male opposa un refus péremptoire au vœu des communes, disant que jamais il n'accepterait pour femme la fille de celui qui avait tué son père et, le 17 juillet 1347,

il épousa, au château de Tervueren, Marguerite, fille du duc de Brabant. Les Gantois se montrèrent très irrités, refusèrent de recevoir le comte chez eux et se livrèrent, au sein de leur propre ville, à des divisions qui dégénérèrent en querelles et en rixes sanglantes. Leurs prétentions, leurs violences intestines finirent par les isoler complètement au milieu de la Flandre, Ils furent donc obligés de se soumettre, malgré la résistance des tisserands qui furent exterminés par le reste des métiers avec leurs chefs.

Louis de Male n'eut qu'une fille de son mariage avec Marguerite de Brabant. Le roi de France, Jean II, désirait vivement obtenir la main de cette riche héritière pour son fils Philippe dit le Hardi, à cause de la valeur qu'il avait montrée à la funeste bataille de Poitiers (1) et qui venait d'être investi du duché de Bourgogne. Toutefois, les négociations commencées en 1361 ne se terminèrent que huit ans après. Le roi Charles V, qui avait succédé à Jean II, pour vaincre l'antipathie des Flamands, leur rendit les villes de Lille, Douai et Orchies, objets de tant de regrets et de récri-

(1) Cette bataille, où les Anglais remportèrent une seconde victoire sur la chevalerie française et où le roi Jean fut fait prisonnier, eut lieu le 19 septembre 1356.

minations si violentes. Les noces de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Male furent célébrées avec une grande pompe, le 19 juin 1369, en l'abbaye de Saint-Bavon à Gand.

De sanglants déchirements et des luttes fratricides vinrent bientôt désoler de nouveau le comté. La vie dissolue de Louis de Male l'entraînait dans les dépenses les plus ruineuses et ces exemples du prince exerçaient une funeste influence sur la noblesse et la population tout entière. De là date cette déplorable transformation des mœurs nationales qui atteignit son apogée dans la période suivante. Aux fêtes de la Pentecôte 1379, il prit fantaisie au comte de donner un grand tournoi sur le marché aux grains à Gand et il y convia toute la noblesse de Hollande, d'Artois, de Picardie et de Brabant. On faisait les préparatifs, lorsqu'il ordonna de proclamer, du haut de la maison des échevins, la demande d'une nouvelle taxe destinée à couvrir les frais de ce divertissement. Mais, dans l'assemblée des bourgeois, une voix s'éleva pour protester contre cette nouvelle exaction : « Plus une obole, disait cette voix, ces plaisirs du prince nous ont déjà trop coûté ; » et l'assemblée répéta unanimement : « Plus une obole. » Le comte furieux quitte Gand et s'en vient à Bruges où il réclame le même subside de la commune. Les Brugeois, guidés par une

fatale jalousie qui divisa trop souvent les deux grandes cités de la Flandre, le lui promettent, à une condition ruineuse pour les Gantois, à savoir d'être autorisés à conduire directement les eaux de la Lys de Deynze à Bruges, au moyen d'un canal de jonction. A cette nouvelle, une vive agitation se manifeste à Gand. Les bourgeois adoptent pour chef un ancien doyen des métiers, Jean Hyoens, prennent sur sa proposition des chaperons blancs comme signe de ralliement et quittent la ville pour aller arrêter le travail de ceux de Bruges. Ils les trouvent occupés à creuser leur canal entre Aeltre et Knesselaere, les dispersent et tuent ceux qui résistent.

Pendant que ceci se passait, le bailli du comte, Roger de Hauterive, avait fait arrêter un des plus hardis des chaperons blancs et le retenait prisonnier à Eecloo. Peu de jours après, un de ses sergents osa, au milieu de la ville de Gand, mettre la main sur un autre qui se défendit vainement en criant bourgeoisie *(poorterye)!* Les échevins s'acheminèrent immédiatement vers le château de Male. Introduits auprès du comte, ils le trouvèrent disposé à arrêter les Brugeois dans leur entreprise et à faire relâcher les prisonniers, mais il exigeait que les Gantois renonçassent à leurs blancs chaperons. Hyoens leur persuada de n'en rien

faire. Roger de Hauterive résolut alors d'agir à main armée. A la tête de deux cents chevaux, il entre à Gand, la bannière du comte déployée, et se dirige vers le marché aux grains où ses rares partisans l'attendent. Mais déjà le cri d'alarme a retenti dans la cité. Trahison! trahison! répètent les bourgeois qui arrivent de toutes parts. Le combat s'engage sur le marché et, au bout de quelques instants, le bailli est tué et l'étendard du comte mis en pièces. Trois jours après, les Gantois pillèrent et brûlèrent le château de Wondelghem que Louis de Male avait richement orné et qui était une de ses demeures favorites.

Le comte furieux se rendit à Lille et convoqua toute la noblesse flamande; il fit renforcer la garnison d'Audenarde et celles de quelques autres châteaux. Jean Hyoens, de son côté, venait d'être proclamé capitaine de Gand et il visita tour à tour en cette qualité Termonde, Alost, Deynze, Ninove, et fut partout accueilli avec joie. Il se dirigea ensuite sur Bruges, accompagné de neuf ou dix mille Gantois, protesta de ses intentions pacifiques et décida les Brugeois, malgré les querelles récentes, à fraterniser avec le reste de la Flandre. Un mois lui avait suffi pour établir l'union et la prépondérance des communes, quand il mourut subitement à Eecloo, non sans

soupçon d'avoir été empoisonné. Sa mort ne ralentit pas le mouvement flamand. Courtrai, Thourout, Roulers, Ypres vinrent se ranger également du côté des communes. Le comte était sur le point d'être abandonné. Toutes ses vues se tournèrent alors du côté d'Audenarde dont la garnison de plus de huit cents lances (1) était composée de l'élite des chevaliers de la Flandre. C'était le dernier asile de l'autorité du comte et de la puissance des nobles *leliaerts*. Les communes résolurent d'en faire le siége et vinrent, au nombre de cent mille hommes, dresser leurs tentes dans les belles prairies de l'Escaut. Le duc de Bourgogne alors, craignant pour son héritage, accourut à Tournai. Convaincu de la nécessité d'un prompt arrangement, il fit faire les propositions les plus avantageuses aux Gantois. Ceux-ci les adoptèrent et il fut convenu que le passé serait oublié, que les communes conserveraient leurs priviléges, de telle manière que *le comte fût un seigneur libre et son peuple un peuple libre* (dat wy zyn een vri heere ende onze liede vrie liede); que tous les baillis seraient changés et qu'une enquête légale serait faite sur leur gestion par

(1) *Lance.* On désignait ainsi un homme d'armes avec tout son accompagnement, qui consistait en un certain nombre de soldats, de valets et de chevaux.

un mandataire du comte assisté des délégués des trois bonnes villes de Gand, de Bruges et d'Ypres. Le traité fut confirmé à Malines, le 1er décembre 1379, par Louis de Male.

Le comte avait promis aux Gantois d'aller habiter leur ville pour leur prouver, dit Froissart, « qu'il leur pardonnoit tout, sans nulle réservation, exception ni dissimulation. » Les Gantois insistèrent pour qu'il tînt sa promesse. Après beaucoup d'hésitation, il s'y rendit en effet et déclara aux magistrats que son intention était d'observer la paix, mais qu'il voulait que les chaperons blancs fussent abolis et qu'une amende fût payée pour le meurtre de Roger de Hauterive. Le jour suivant, il se rendit au marché du vendredi et harangua, du haut du balcon, la foule environnante, parmi laquelle se trouvaient beaucoup de chaperons blancs. Il se plaignit doucement de la conduite tenue à son égard, protesta de ses intentions pacifiques, mais ajouta que les chaperons blancs devaient disparaître. A ces derniers mots, des murmures s'élevèrent sur la place et le comte rentra à son hôtel sans que les chaperons blancs daignassent même le saluer. Trois jours après il quitta Gand de mauvaise humeur, sans prendre congé de personne et alla s'établir à Lille.

Les troubles recommencèrent alors de plus

belle. Les gens de Bruges se déclarèrent pour le comte et Olivier de Hauterive avec plusieurs autres seigneurs envoya défier les Gantois pour le meurtre du bailli. Les Gantois résolurent de répondre par quelque éclatant exploit à ce défi. Le 22 février 1380, ils sortirent de Gand, au nombre de cinq cents, et se dirigèrent sur Audenarde. Les chevaliers *leliaerts* avaient abandonné les remparts pour la fète de la mi-carême et les Gantois s'en emparèrent sans résistance. Ils consentirent toutefois à rendre la ville au comte qui la fortifia mieux qu'auparavant.

Après une trève de peu de durée, Louis de Male, qui avait appelé sous ses bannières les chevaliers du Hainaut et de l'Artois, vint, le 2 septembre, mettre le siége devant Gand. Les populations flamandes crurent voir alors renfermé au sein de cette ville le dernier *palladium* de ces libertés si chères à nos aïeux. Au dehors, les habitants de Malines, sommés par Louis de Male de rejoindre son armée, refusèrent de combattre les Gantois et toutes les communes du Brabant imitèrent leur exemple. Liège exprima hautement ses sympathies pour la même cause. Les Gantois déployèrent la plus mâle énergie; ils firent essuyer, dans leurs sorties, de si grandes pertes aux assiégeants, que le comte découragé leur offrit une paix qui fut acceptée le 11 novembre, *paix à deux visages*

malheureusement, comme nous l'allons voir dans la suite de ce récit.

Des deux parts, le mécontentement était resté au fond des cœurs. Dès le printemps de 1381, la guerre recommença. Bientôt l'énergie des Gantois commença à faiblir, leurs ressources à diminuer, et la ville semblait menacée d'une désolation prochaine. Les Gantois proclamèrent alors premier capitaine de Gand et *ruwaert* de Flandre Philippe d'Artevelde, fils de Jacques. Ce nouveau capitaine prit immédiatement d'excellentes mesures dans l'intérêt de l'ordre public et de la morale. Il pourvut ensuite à l'approvisionnement de la cité et ordonna que les bourgeois et les hommes des métiers se livrassent paisiblement à leurs occupations ordinaires. Mais peu à peu les nouvelles ressources s'épuisèrent : tous les greniers étaient vides et le pain commençait à manquer.

Artevelde, touché des maux de ses concitoyens, se rendit à Tournai où des conférences avaient été indiquées et où Jeanne de Brabant, Albert de Hainaut et l'évêque de Liége Arnoul avaient envoyé des députés pour implorer le comte en faveur des Gantois. Louis de Male ne se laissa point toucher par toutes ces démarches ; il exigea que les habitants de Gand se missent à sa merci et vinssent implorer son pardon jusqu'au Buscampveld, à mi-chemin

de Gand et de Bruges. Philippe d'Artevelde rentra à Gand, le 29 avril 1382. Le lendemain, il exposa au peuple réuni sur le marché tous les détails de la négociation et les exigences du comte. Il termina en disant qu'il leur restait l'un de ces trois partis à prendre : « Mourir confès et repentants comme martyrs dans leur cité, aller crier merci, les hars au col, nuds pieds et nuds chefs à monseigneur de Flandre, ou enfin élire cinq ou six mille hommes des plus aidables et les mieux armés, aller quérir hativement le comte à Bruges et le combattre. » Pressé de dire son avis personnel, il se prononça pour le dernier parti. « Nous le voulons aussi, ni autrement ne finirons, » s'écrièrent à leur tour et d'une voix unanime les bourgeois.

Les préparatifs furent faits immédiatement. Cinq mille hommes des plus robustes se réunirent, chargèrent deux cents chariots de leurs petits canons ou *ribaudequins* et partirent immédiatement. Le premier jour, ils arrivent à Somerghem. Le lendemain, 2 mai, ils continuèrent leur marche sur Bruges; parvenus à Oedelem, ils quittèrent tout à coup le chemin qu'ils suivaient, pour se retrancher dans les vastes bruyères connues sous le nom de Beverhoudtsveld, à une lieue de Bruges. Le 3 mai était un dimanche, et on célébrait à Bruges la fête du Saint-Sang qui y attirait une foule

d'étrangers. Dans le camp gantois, sept frères Mineurs qui étaient venus avec l'armée officièrent en des endroits différents et exhortèrent leurs concitoyens à se confier en Dieu qui protége toujours la justice et le bon droit. Plus des trois quarts de l'armée communièrent avec grande dévotion. Artevelde les harangua ensuite, leur fit distribuer un peu de pain et de vin et les disposa en bataille, laissant leurs chariots sur le front de leur armée.

Cependant les hommes d'armes que le comte avait réunis à Bruges et les bourgeois dévoués à sa cause sortaient en masse des portes de la ville et se dirigeaient en hâte et en désordre contre les Gantois. Cette multitude armée ne comptait pas moins de quarante mille hommes. Au moment où cette troupe désordonnée fut en présence, les Gantois démasquèrent leurs canons et en tirèrent trois cents à la fois. Puis, voyant le trouble et l'effroi s'emparer de leurs adversaires, ils se jetèrent sur eux marchant toujours serrés et criant : Gand ! Ils les poursuivirent jusqu'aux remparts de Bruges, y entrèrent avec eux et occupèrent la place du marché où les tisserands et les foulons vinrent faire cause commune avec leurs frères de Gand. Le comte n'eut d'autre ressource que d'échanger son armure contre la houppelande d'un de ses valets et de chercher, dans cet

équipage, un asile chez une pauvre veuve. Il y passa le reste de la nuit. Le lendemain, il s'échappa, toujours déguisé, et gagna Lille en fugitif, pendant que le peuple saccageait le beau château de Male, à une demi lieue de Bruges.

Au premier bruit de ce succès inespéré, Ypres, Courtrai, Bergues, Cassel, Poperinghe, Bourbourg, se déclarèrent pour la cause de la liberté flamande. A Gand, Artevelde fut accueilli comme un sauveur. Malheureusement, d'épais nuages ne tardèrent pas à se montrer à l'horizon. Le comte, par l'intermédiaire de son gendre, avait imploré le secours de la France et, au mois de novembre suivant, Charles VI pénétra en Flandre à la tète de toutes les forces du royaume. L'armée française traversa la Lys près de Comines qu'elle livra aux flammes et s'avança, en saccageant tout ce qui offrait de la résistance sur son passage, jusque sur les hauteurs de Passchendaele, à deux lieues au nord-est de la ville d'Ypres qui s'était rendue à des conditions avantageuses.

A la nouvelle que les Français avaient passé la Lys, Philippe d'Artevelde réunit tout ce que les Gantois comptaient d'hommes valides, au nombre de trente mille, et se dirigea vers Bruges. A Damme, à Ardenbourg, à l'Ecluse et dans les Quatre Métiers, les communes ar-

mèrent leurs milices, ce qui porta les forces nationales à cinquante ou à soixante mille hommes. Le 25 novembre, Artevelde vint prendre position à Roosebeke sur le Mandel. De ce point, il commandait la route d'Ypres à Bruges et s'appuyait à la fois sur Dixmude, sur Roulers et sur Thourout. Les deux armées étaient en présence. Le 26 au soir, d'Artevelde donna un repas à ses officiers et leur annonça la bataille pour le lendemain. Les Flamands veillèrent toute la nuit. Au soleil levant, la lutte s'engagea. Elle fut longue et terrible. « Le premier rencontre, dit Froissard, fut moult dur au roi de France et à ses gens. Car les Flamands, qui descendoient orgueilleusement et de grand volonté, venoient roides et durs et boutoient, en venant, de l'épaule et de la poitrine, ainsi comme sangliers tout forcenés, et estoient si fort entrelacés ensemble que on ne les pouvoit ouvrir ni dérompre. » Malheureusement, le nombre était inégal et la position désavantageuse. Après une bataille furieuse et disputée plus longtemps qu'on n'eût dû s'y attendre, Artevelde et la moitié de ses soldats tombèrent sous l'effort de la chevalerie française.

La guerre semblait terminée, mais les Gantois, quoique vaincus et isolés, ne purent se décider encore à se soumettre. Ils donnèrent le commandement des forces qui leur restaient

à François Ackermann, chef habile et intrépide, qui se tint sur la défensive jusqu'après le départ de l'armée française, et qui recommença les hostilités ensuite, non sans remporter quelques avantages sur les partisans du comte. L'hiver se passa ainsi et, au printemps, un corps considérable d'Anglais débarqua à Calais et vint s'unir à Ackermann pour former le siége d'Ypres. Le roi Charles VI marcha lui-même au secours de la place et fit lever le siége. Le duc de Bourgogne l'accompagnait. Ce prince, qui craignait de nouveau pour son héritage, parvint à négocier une trêve qui fut arrêtée le 26 janvier 1384. Louis de Male mourut quatre jours plus tard, soit que le chagrin eût hâté la fin de sa vie, soit que, comme le racontent quelques historiens, il eût reçu un coup mortel dans une altercation avec le duc de Berri, l'un des princes français.

En Louis de Male s'éteignit une dynastie glorieuse et nationale. Avec les ducs de Bourgogne va commencer une époque nouvelle. Saluons d'un dernier regard cette vieille Flandre qui brille d'un si vif éclat dans les annales du moyen âge. Terre privilégiée entre toutes, qui se couvrit de bonne heure de populeuses cités, où la foi catholique et la liberté municipale élevèrent de concert tant d'impérissables monuments; terre de franchise et de chevalerie tout

ensemble, où le noble et le bourgeois grandirent côte à côte; terre trop heureuse, si l'union des premiers jours eût persisté jusqu'au bout!... N'oublions point surtout le plus grand service rendu par les communes flamandes. Ce furent elles qui empêchèrent l'incorporation de notre sol à la France, qui brisèrent, par une héroïque résistance et au prix du meilleur de leur sang, les efforts continuels des rois de France pour s'emparer de l'héritage de Baudouin Bras-de-Fer. Sans elles, la Flandre, dix fois conquise, eût subi le sort de la Normandie, de la Bretagne et de la Lorraine. Répétons le bien haut à leur gloire : les communes flamandes ont maintenu intacte la nationalité belge.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT

OU FÉODO-COMMUNALE.

TROISIÈME SECTION.

Histoire du comté de Hainaut.

CHAPITRE PREMIER.

LE HAINAUT DEPUIS RÉGNIER AU-LONG-COL JUSQU'A LA PREMIÈRE RÉUNION A LA FLANDRE.

695–1036.

Origine du comté. — Division géographique. — Régnier au-long-col et sa femme Albrade. — Régnier II. — Les Hongrois dans le Hainaut. — Turbulence et déprédation de Régnier II; il est relégué chez les Slaves. — Le comté donné à Richer. — Celui-ci est remplacé par Garnier et Renaud. — Bataille de Péronnes. — Nouvelles péripéties. — Triomphe définitif des fils de Régnier II. — Règne de Régnier III. — État des écoles. Progrès sociaux. — Régnier IV. — Organisation municipale dans le Hainaut.

L'histoire du comté de Hainaut est intimement liée à celle du comté de Flandre. Deux fois réunis sous la même domination par les

alliances matrimoniales de leurs princes, séparés ensuite par des haines de famille, n'ayant que des limites mal définies, ces deux états eurent entre eux des rapports continuels et souvent hostiles.

Le nom de Hainaut se présente pour la première fois dans la vie de saint Ansbert, évêque de Rouen, écrite par le moine Aigrade presque contemporain. On y lit que le saint prélat mourut en exil, l'an 695, dans le monastère d'Hautmont, situé sur la Sambre, au pays de Hainaut *(in territorio Haonauno super Sambre fluvium)*.

Le Hainaut primitif comprenait cinq districts principaux :

1° le Hainaut proprement dit, *pagus Hainoensis*. Ce canton n'embrassait dans sa longueur que les environs de la Haine, à laquelle il doit son nom, depuis la source de cette rivière jusqu'en deçà de Condé; dans sa largeur, il s'étendait vers le midi un peu au delà de Bavai et de la Sambre. On y trouvait Mons, Bavai, Maubeuge et Binche;

2° le pays de Famars, *pagus Fanomartensis*, qui comprenait Valenciennes avec ses dépendances et s'étendait au-delà de la Sambre vers la ville d'Avesnes;

3° le pays de Cambrai ou Cambrésis, *pagus Cameracensis*;

4° la Fagne, *Fania,* appelée aussi *pagus Templutensis.* Ce district avait pour limites au nord le Hainaut proprement dit; au sud, la Thiérache, partie détachée de la forêt des Ardennes; à l'est, le pays de Lomme ou de Namur; à l'ouest, le pays de Famars. On y voyait Avesnes et Trelon, *Terluinum;*

5° le pays de Sambre, *pagus Sambrensis,* qui ne comprenait qu'une partie du cours de cette rivière. Le monastère d'Alne, *Alna,* fondé, vers l'an 656, par saint Landelin en faisait partie, ainsi, selon toute probabilité, que Thuin, *Thudinium* ou *Thuinum,* primitivement villa ou ferme du domaine, plus tard château-fort bâti par les abbés de Lobbes pour servir de défense à leur abbaye.

Telle fut la première division géographique du comté de Hainaut. Plus tard, il s'agrandit 1° de l'Ostrevant, *pagus Austrabantensis (Auster-ban), Ostrebannus,* renfermé entre l'Escaut, la Scarpe et la Sensée, auquel appartenaient les villes importantes de Douai, Denain et Bouchain; 2° du territoire désigné sous le nom de *Burban,* qui n'est probablement qu'une altération du nom de l'ancien *pagus Bracbantensis.* Ce dernier s'étendait jusqu'aux environs de la Haine et de l'Escaut; le *Burban* en faisait partie et avait Ath pour ville principale.

Bien que l'on rencontre antérieurement ou

vers la même époque, dans l'histoire du Hainaut, quelques personnages qualifiés vaguement du titre de comte, la série vraiment historique des comtes de Hainaut ne commence qu'à Régnier-au-long-col. Nous connaissons déjà cet homme si célèbre dans nos annales par ses démêlés avec Zuentibold et nous avons vu Charles-le-Simple, pour reconnaître son dévouement, ériger à son profit la Lotharingie en duché bénéficiaire. Avant tout cela, Régnier avait su illustrer son nom par des faits dignes de mémoire. C'était au moment désastreux des invasions des Normands. Vers l'an 876, un jeune chef norwégien, Rollon, le *Rou* des trouvères, fut jeté par une tempête à la côte de Walcheren et s'établit dans l'île avec ses compagnons. Les habitants appelèrent à leur secours Régnier, comte de Hainaut, et Radbod ou Raimbaut, comte de Frise. Rollon les repoussa et, pour punir le comte de Hainaut, rentra dans l'Escaut et pénétra jusqu'à l'abbaye de Condé, dévastant toute la contrée. Régnier toutefois ne perdit pas courage. Suivi d'un petit nombre des siens, il harcelait les envahisseurs. On le voyait, dit la chronique, la hache à la main et tel qu'un géant, se battre avec une extrême vaillance et n'ayant plus d'espoir qu'en Dieu, entasser autour de lui des monceaux de cadavres. Un jour qu'il s'était

mis en embuscade pour surprendre l'ennemi, Rollon le prévenant tomba sur lui à l'improviste et le fit prisonnier. Albrade, femme de Régnier, offrit en échange de son mari douze Normands, capture importante faite dans des combats antérieurs. Rollon lui répondit que, si elle ne renvoyait promptement ces Normands avec tout l'or et tout l'argent qui se trouvaient dans le pays, il ferait décapiter le comte. Albrade épouvantée accéda à ces dures conditions. Toutes les églises, tous les monastères furent dépouillés de leurs plus riches ornements. Cet or, cet argent, les paroles des Normands rendus à la liberté et qu'avaient touchés les angoisses d'Albrade, fléchirent le chef barbare. Il donna à Régnier la liberté et la moitié des trésors qu'on venait de lui remettre, à la condition qu'il y aurait paix et amitié entre eux. Exemple frappant de l'influence qu'exercèrent sur les mœurs de ces farouches conquérants les douces et chastes vertus de la femme chrétienne. Ce sont là, remarque un historien, les premiers traits de grandeur par lesquels se signale un chef de pirates normands.

En 885, les Normands reparurent dans le Hainaut. Là, comme ailleurs, on ne voyait que des moines, des religieuses, s'enfuyant avec les reliques des saints et suivis de toute la population consternée. La victoire remportée sur la

Dyle, en 891, mit heureusement fin à ces affreuses et toujours renaissantes calamités, Régnier fut un des premiers à relever les ruines et à rebâtir les églises. Il laissa en mourant la réputation d'un brave guerrier et d'un administrateur habile.

Un fils du même nom succéda à Régnier-au-long-Col dans le Hainaut. L'aîné, Gislebert, l'avait remplacé dans le gouvernement de la Lotharingie et sa fille unique fut femme de Bérenger, comte de Lomme ou de Namur. Régnier II fit une violente opposition au nouveau duc de Lotharingie, Conrad de Franconie, dont sa famille revendiquait la place en vertu du principe de l'hérédité qui tendait de plus en plus à prévaloir dans l'organisation féodale. Plusieurs seigneurs, à l'instigation du comte de Hainaut, prirent les armes contre le duc; il les fit rentrer dans l'ordre en les privant de leurs fiefs et en s'emparant de leurs châteaux. Cette rigueur ne fit qu'irriter les esprits. La haine de Régnier trouva à se satisfaire, lorsque Conrad fut privé par l'empereur Othon de la dignité ducale (1) et ce furent le comte de Hainaut et ses partisans qui se chargèrent d'exécuter la sentence. Conrad, nous l'avons vu, fou de vengeance, livra la Belgique à une

(1) Ci-dessus, page 108.

nouvelle invasion des barbares, celle des Hongrois ou Magyares. Ce fut la dernière, mais ce ne fut pas la moins atroce. Tout ce que l'avidité des Normands et les guerres intestines avaient épargné en Hainaut, tout ce qui avait été réparé, fut alors anéanti par les Hongrois. Repoussés de Maestricht, ils passèrent la Meuse, se jetèrent sur la Hasbagne qu'ils mirent à feu et à sang et pénétrèrent de là dans la Forêt Charbonnière. A l'approche du fléau, les moines de Lobbes se barricadèrent dans l'église haute de leur abbaye, oratoire élevé par saint Ursmer au sommet d'une colline escarpée, qui servait de lieu de sépulture (1). Le dimanche de Pâques closes, 2 avril 954, une nuée de cavaliers vint fondre sur l'abbaye ; c'étaient les Hongrois. Au haut de la colline, moines, prêtres, villageois, tout est réuni et se prépare à une courageuse résistance. Les traits volent de toutes parts ; déjà les barbares ont gravi en partie l'abrupte monticule, lorsqu'une pluie subite et abondante descend du ciel, et trempant les cordes des arcs en rend l'usage impossible aux assaillants. Ce fait frappe leurs imaginations ; une terreur panique s'en empare ; tous fuyent, et les chefs,

(1) Cet antique oratoire est devenu l'église paroissiale de Lobbes. Il y a lieu de croire que la majeure partie de l'église actuelle, surtout la crypte, date du temps de saint Ursmer même, c'est-à-dire, de la fin du VII[e] siècle.

pour hâter la fuite, chassent à grands coups de fouet devant eux ceux qui veulent s'arrêter. Les moines, en actions de grâces pour cette délivrance inespérée, instituèrent une fête qui fut célébrée jusqu'à la destruction de l'abbaye.

La Lotharingie, débarrassée des Hongrois, n'en était pas devenue plus tranquille. Les prétentions des seigneurs, leurs empiètements contre le pouvoir central, leurs luttes et leurs vengeances réciproques, toutes ces causes de discorde souvent fomentées par la France qui enviait ce beau pays à la Germanie, en faisaient un théâtre d'agitations toujours renaissantes. L'archiduc Brunon, aussi ferme que calme et modéré, s'épuisait en efforts pour y rétablir l'ordre et la paix. Le comte de Hainaut était le plus turbulent des seigneurs lotharingiens. Fléau de ses voisins, terreur des églises qu'il pillait, profanait et opprimait, on eût dit qu'il recherchait toutes les occasions de susciter de nouveaux troubles et tous les moyens d'entraver les desseins pacifiques de Brunon. Celui-ci, à bout de longanimité, fut forcé de recourir à l'empereur. Othon convoqua une assemblée des grands du royaume à Mayence et le comte de Hainaut fut sommé d'y comparaître pour rendre compte de sa conduite. Régnier envoya, à sa place, un de ses hommes d'armes qui présenta, en son nom, une défense plus spécieuse que

solide. L'assemblée passa outre et Brunon fut délégué en Hainaut avec des pleins pouvoirs pour informer contre Régnier et prendre les mesures commandées par la grandeur du mal. Régnier sommé de nouveau par l'archiduc de fournir des ôtages qui répondissent de sa conduite pour l'avenir s'y refusa. Brunon alors le fit arrêter, déclara ses biens confisqués et, après l'avoir tenu deux ans prisonnier à Valenciennes, le relégua au-delà du Rhin chez les Slaves (957).

Les deux fils du comte de Hainaut, Régnier et Lambert, se réfugièrent en France, où ils furent accueillis par leur tante, la reine Gerberge, veuve de Gislebert et de Louis d'Outremer. Le comté fut donné à un seigneur ayant nom Richer ou Ricaire sur lequel on manque de renseignements. L'ennemi systématique et incorrigible de l'ordre écarté, Brunon adopta un ensemble de mesures réparatrices qui portent toutes l'empreinte d'une politique sage et progressive. Il fit procéder à une enquête sérieuse sur les biens ecclésiastiques, sur les lois, franchises et coutumes et sur la police du comté. Il établit des foires et des marchés à Maubeuge et à Saint-Ghislain et tâcha d'attirer les habitants des campagnes dans les villes, en leur assurant des avantages et des priviléges.

Richer jouit très peu de temps de sa dignité de comte de Hainaut ou de Mons, comme on

disait plus communément alors. Il eut pour successeurs Garnier et Renaud, probablement ses fils, quoiqu'on n'ait à cet égard aucun témoignage positif. Ils gouvernèrent pacifiquement le Hainaut jusqu'à la mort d'Othon, en 978. Les fils du comte dépossédé attendaient ce moment avec impatience et ils se mirent immédiatement en devoir de rentrer dans l'héritage paternel. Forts de l'appui du roi de France Lothaire et de l'alliance de plusieurs seigneurs lotharingiens, particulièrement d'Albert, comte de Namur, ils marchèrent sur le Hainaut. Garnier et Renaud voulurent leur barrer le chemin et allèrent à leur rencontre jusqu'à la frontière de la Thiérache, où les attendait le comte de Namur. Après avoir disputé quelque temps l'entrée du pays aux assaillants, ils furent obligés de se replier sur l'intérieur pour couvrir Valenciennes, Mons et ce qu'ils possédaient de places fortes. Régnier et Lambert les poursuivirent et les atteignirent au village de Péronnes, à peu de distance de Binche, où un combat acharné s'engagea. Garnier et Renaud restèrent sur le champ de bataille. Les fils de Régnier II, se sentant trop faibles pour tenter le siége de Mons, s'emparèrent du château de

Buxud (1), s'y fortifièrent et firent de là une guerre de rapines aux habitants du voisinage.

Chassés de Buxud par Othon II qui prit le château et le réduisit en cendres, les deux frères furent contraints de se réfugier de nouveau en France. Ils ne se découragèrent pas et, après de nouvelles tentatives, ils finirent par voir triompher une cause si opiniâtrement défendue. Les circonstances, du reste, leur étaient devenues favorables, depuis que Charles de France, allié à leur famille, avait été créé duc de Lotharingie, en 977. Toutefois ce ne fut qu'en 998 que Régnier parvint à se rendre maître de Mons qui resta, jusqu'à cette date, en la possession de Godefroid-le-Captif. Régnier III avait épousé Hedwige, fille de Hugues Capet, qui lui apporta en dot une terre considérable aux environs de Paris. Le comte de Hainaut échangea ce domaine avec les moines de Saint-Germain-des-Prés contre la terre de Couvin, ce qui étendit de ce côté les limites du Hainaut jusqu'à la Meuse. Régnier mourut en 1013, laissant le comté à un fils du même nom que lui et ses pères.

Malgré le malheur des temps, les bonnes

(1) On n'est pas d'accord sur l'emplacement de ce château. Les uns désignent Boussu, sur la Haine, près de Saint-Ghislain; les autres, Boussoit, à gauche de la Haine et à une petite distance de Péronnes.

études ne cessèrent pas tout à fait dans le Hainaut, pendant le Xe siécle. L'abbaye de Lobbes eut Folquin, Hériger, chroniqueurs célèbres, et Olbert, l'un des plus savants hommes de son siècle; Haumont eut Rathère, précepteur de l'archiduc Brunon et évêque de Vérone et de Liège; Hucbald, poète et musicographe, fleurit à Elnone. — Hornu, si connu aujourd'hui par ses établissements industriels, était déjà un endroit important à l'époque où nous sommes. Les comtes y rendaient la justice en plein air et ces assises champêtres prirent le nom de *court des quênes* (des chênes) à Hornu. — Sous Régnier III, de graves dissensions accompagnées de voies de fait ayant surgi entre les habitants de Mons et ceux de Hornu, le comte et l'abbé de Saint-Ghislain firent porter de concert à Quaregnon les corps de sainte Waudru et du saint patron du monastère. Là se réunirent pacifiquement, à la voix de la religion, ces deux populations naguère irréconciliables : une paix solennelle fut jurée sur les saintes reliques et un oratoire érigé sur le lieu même de la réunion en perpétua le souvenir.

Régnier IV avait épousé en premières noces Alix d'Egisheim, sœur de Brunon, évêque de Toul, puis pape sous le nom de Léon IX. Après la mort d'Alix, il contracta un second mariage avec Mathilde d'Eenham, nièce du duc Gode-

froid-le-Pacifique. On se rappelle que Régnier s'était ligué avec son oncle Lambert de Louvain contre le duc (1). Après la bataille de Florennes où Lambert succomba, le duc de Lotharingie et le comte de Hainaut se rapprochèrent : le mariage de Régnier et de Mathilde fut le sceau de leur réconciliation. Cette alliance contribua puissamment à l'agrandissement du comté. Herman, père de Mathilde, donna en dot à sa fille toutes les terres qu'il possédait dans le Brabant, avec une partie du territoire de Valenciennes qui lui appartenait également.

Ce fut sous Régnier IV, selon toute apparence, que les religieuses ou chanoinesses de Sainte-Waudru cessèrent d'être gouvernées par une abbesse prise dans le sein de la communauté. Le comte, suivant une coutume ou plutôt un abus trop fréquent à cette époque, se fit reconnaître par l'empereur *abbé séculier*. Après une vive opposition, les religieuses furent forcées de céder et un arrangement intervint. Nous citerons ici une clause remarquable de cet arrangement. L'église de Sainte-Waudru gardait l'exercice de la justice et la jouissance de tous ses droits, tant dans les alleux de la sainte que dans les localités qu'elle avait acquises postérieurement, telles que Cuesmes,

(1) Ci-dessus, page 112.

Nimi, Ville-sur-Haine; elle y nommait le maire et les échevins *(villicus et scabini),* mais ceux de Mons étaient à la nomination du comte. Ce sont là des preuves curieuses de l'existence d'une organisation municipale dans le Hainaut dès ces temps reculés.

~~~~~~~~~~~~~~~
~~~~~~~~~~~~~~~

CHAPITRE II.

LE HAINAUT DEPUIS SA PREMIÈRE RÉUNION A LA FLANDRE JUSQU'A BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE.

1036—1195.

La comtesse Richilde. — Administration de Richilde dans le Hainaut. — Le Hainaut inféodé à la principauté de Liége. — Baudouin II. — Part qu'il prend à la première croisade. — Baudouin III. — Paix de Valenciennes. — Baudouin IV ou le Bâtisseur. — Nombreuses fondations religieuses. — Mariage avantageux de Baudouin IV. — Son habilité dans le gouvernement public et domestique. — Ses constructions. — Baudouin V le Courageux. Son caractère. — Sa femme Marguerite d'Alsace reconnue héritière de la Flandre. — Philippe Auguste, roi de France, épouse la fille de Baudouin. — Guerre pour la possession du comté de Namur. — Bataille de Noville-sur-Mehaigne — Mort de Baudouin.

Richilde, fille et unique héritière de Régnier IV, ne comptait que dix ans à la mort de son père. Sa mère Mathilde d'Eenham, agissant sans doute de concert avec l'empereur Conrad-le-Salique, lui fit accepter la main d'un parent de l'impératrice, Herman de Saxe, comte de Thuringe. Ce fut durant cette première

union que la comtesse échangea avec Baudouin V de Flandre la partie flamande du comté d'Eenham contre le comté d'Ostrevant et la partie du comté de Valenciennes qui appartenait à ce prince. Richilde est une des figures les plus remarquables de notre histoire. Tout en blâmant ce que sa vie présente de rusé et parfois même de cruel, on ne peut se défendre de rendre hommage à l'énergie si mâle de son caractère, aux austérités de sa vieillesse, à sa mort sainte et admirée de ses ennemis. Nous avons dit ailleurs (1) son mariage, en secondes noces, avec Baudouin de Mons, d'où résulta l'union passagère du Hainaut et de la Flandre; la lutte qu'elle soutint contre Robert-le-Frison; la mort de son fils aîné à la bataille de Cassel. Mais il est une circonstance importante que nous devons mentionner ici. Dans son ardeur de vengeance, Richilde s'adressa à Théoduin, évêque de Liége, et, pour en tirer de l'argent et des hommes d'armes, consentit à devenir sa vassale. Ce honteux traité d'inféodation fut passé à Fosses, en présence de Godefroid, duc de Bouillon, du comte Albert de Namur, de Lambert, comte de Louvain, et des comtes de Chini et de Montaigu. L'évêque remit à Richilde cent livres d'or et soixante-quinze marcs

(1) Ci-dessus, page 139.

d'argent qu'il avait enlevés aux églises de son diocèse. Richilde put alors lever de nouvelles troupes; mais Robert ne lui laissa pas le temps d'achever ses préparatifs et vint asseoir son camp près de Mons, dans un petit canton appelé Broqueroie. Richilde, impatiente de venger sa défaite de Cassel, lui livra une bataille acharnée qu'elle perdit encore. Le souvenir de ce combat s'est perpétué jusqu'à nous dans les noms lugubres de *Haies de la Mort* et de *Bonniers sanglants* donnés au lieu qui en fut le théâtre.

C'est à Richilde et à son fils Baudouin II qu'on rapporte l'institution des offices héréditaires ou charges exercées à la cour des comtes de Hainaut. Le Hainaut eut alors, comme la Flandre, ses charges de sénéchal (*senne*, cabane, habitation, ou *senior*, plus ancien et *schalk*, serviteur), d'échanson (*scancio*, *schenken*, verser à boire), de pannetier, de chambellan, etc. Ces offices furent conférés à des seigneurs du comté et à quelques Flamands, victimes de leur fidélité. Devenus de véritables fiefs, ils passèrent, par des alliances en diverses familles. Les douze pairs du Hainaut doivent aussi leur origine à la comtesse Richilde. C'étaient les sires d'Avesnes, de Chimai, de Silly, de Longueville, de Baudour, de Barbançon, de Chièvres, de Lens, de Rœulx, de Re-

bais, de Walincourt et de Quévi; ce dernier fut remplacé dans la suite par le sire d'Enghien.

Baudouin II avait épousé Ide, fille de Henri II, comte de Louvain; il est connu dans l'histoire sous le nom de Baudouin de Jérusalem. Lorsque fut prêchée cette grande expédition chrétienne, Baudouin, chef d'un pays de chevalerie, répondit sans hésiter à l'appel. Pour suffire aux frais du voyage, il vendit à l'évêque de Liége sa terre de Couvin avec toutes ses dépendances, au prix d'une livre d'or et de cinquante marcs d'argent. Le comte de Hainaut, qui relevait de l'empire, se mit à la suite du duc de Lotharingie, l'illustre Godefroid de Bouillon. Avec lui partirent pour la croisade Anselme de Ribemont, Gérard d'Avesnes, Gilles de Chin, Gillion de Trazegnies, Bernard de Ligne, Anselme d'Enghien, Gilbert d'Antoing, Jean de Gavre, Gérard de Chimai, Pierre de Condé, Charles de Robersart, Gérard de Roisin et un grand nombre d'autres seigneurs du comté. Baudouin ne démentit pas en Asie la renommée belliqueuse de sa maison. Après la prise d'Antioche, lorsque les croisés furent cernés par le chef infidèle Kerboga dans la ville qu'ils venaient de conquérir, le comte de Hainaut fit une terrible sortie sur les assiégeants avec les comtes de Flandre et de Vermandois. Délivrés enfin de la famine et du

blocus, les chefs de la croisade envoyèrent à Constantinople une ambassade chargée de réclamer de l'empereur Alexis les secours qu'il avait promis. Cette ambassade était composée de Baudouin de Hainaut et de Hugues de Vermandois. Le comte de Hainaut, qui marchait le premier, fut surpris et attaqué par les Turcomans, en traversant les montagnes voisines de Nicée; il disparut alors et on ne connaît pas d'autres détails sur la mort de ce prince.

Un document précieux signale Baudouin III, fils aîné et successeur de Baudouin de Jérusalem, à la reconnaissance des amis du droit et du progrès social. L'an 1114, le comte de Hainaut institua la *paix* de Valenciennes, véritable code civil, criminel et de procédure. Très-remarquable comme monument législatif, cette *paix* nous offre de plus le type régulier de la vie municipale au temps du premier réveil des peuples modernes.

Lorsque Baudouin III mourut en 1120, son fils aîné avait à peine atteint sa onzième année. La paix favorisa l'administration d'Yolande, mère du jeune prince, qui gouverna le comté pendant la minorité de Baudouin IV. Les moines, ces grands défricheurs, se multipliaient dans le pays. L'ordre des Prémontrés fondé par saint Norbert s'y établit à cette époque et fit des progrès rapides. Le Hainaut vit alors naître

coup sur coup les abbayes de Vicogne, de Saint-Feuillan, à une petite distance de Rœulx, de Bonne-Espérance, de Rivrelles; les prieurés de Saint-Nicolas-au-Bois et de la Chapelle-Herlaimont. En 1147, saint Bernard, après avoir parcouru les cités des bords du Rhin, vint prêcher une nouvelle croisade à Fontaine-l'Évêque, à Binche, à Mons et à Valenciennes. L'année suivante, il fonda, à quatre lieues de Mons, l'abbaye de Cambron. A cette abbaye vinrent s'unir, comme autant de filles à leur mère, les maisons de Bernardines de Notre-Dame-du-Verger près de Douai, de Fontenelles-lez-Valenciennes, de la Vierge-du-bon-Secours, établie d'abord près d'Audenarde et transportée ensuite à Ath; enfin celle d'Epinlieu *(spinæ locus)* aux environs de Mons.

Baudouin IV n'avait que quinze ans lorsqu'il épousa Alix, fille de Godefroid, comte de Namur et d'Ermesinde de Luxembourg. Cette alliance fut une bonne fortune pour sa race. En 1163, Henri l'Aveugle, qui avait succédé à Godefroid dans le comté de Namur, désespérant d'avoir des enfants d'un mariage depuis longtemps stérile, s'engagea envers Baudouin à laisser après sa mort le comté de Namur à Alix, femme de ce dernier et sa propre sœur.

Le comte de Hainaut était valeureux et entreprenant. A l'exemple de ses prédécesseurs,

il disputa successivement, et plusieurs fois à main armée, l'héritage de la Flandre à Charles-le-Bon, à Guillaume Cliton et à Thierri d'Alsace. Mais l'alliance des deux comtés devait se renouer d'une manière plus pacifique. Ce fut en 1169 que se leva l'aurore de ce jour tant désiré. Aux Pâques de cette année, le jeune Baudouin, fils du comte régnant, épousa Marguerite, fille de Philippe d'Alsace, princesse douée des plus belles qualités de l'esprit et du cœur. En 1168, Baudouin IV visitant les travaux qu'il faisait exécuter à Valenciennes où il bâtissait le palais connu sous le nom de *Salle-le-Comte,* était tombé d'une hauteur considérable et s'était cassé la cuisse. Il ne fit plus que languir depuis et le gouvernement du comté passa à son fils qui répondit dignement à la confiance paternelle. Le jeune prince se vit mêlé alors aux mésintelligences qui tenaient armés l'un contre l'autre son oncle Henri, comte de Namur et de Luxembourg, et le duc de Brabant Godefroid III. Il remporta sur ce dernier, en 1170, une victoire signalée au village de Carnières, près de la source du Piéton.

Le règne long et bien rempli de Baudouin IV tient une place importante dans l'histoire du Hainaut. Administrateur habile, il sut s'entourer d'hommes aussi sages et aussi experts dans les conseils que braves au combat. Res-

pecté de ses vassaux, obéi dans sa famille, il travailla avec une sagesse persévérante à l'agrandissement de ses états et à l'élévation de sa maison. En 1186, Gilles, seigneur de Trazegnies et de Silly, pour subvenir aux frais de son voyage à la terre sainte, lui vendit sa terre d'Ath. Baudouin y bâtit un château qu'il érigea en châtellenie avec cent vingt et un villages, sans compter les bourgs de Leuze, d'Antoing et de Condé. Un peu plus tard, il acquit par échange du chapitre de Sainte-Waudru Braine-la-Wilhote *(villula)* qui prit de lui le nom de Braine-le-Comte. Il fit également l'acquisition de Chimai et d'un alleu qui en dépendait. Enfin, en 1160, il acheta de Godefroid, son frère utérin, la seigneurie d'Ostrevant et la châtellenie de Valenciennes qu'il érigea en comté pour servir d'apanage aux fils aînés des comtes de Hainaut.

A mesure qu'il multipliait le nombre de ses terres, Baudouin les couvrait de constructions, qui l'ont fait surnommer le *Bâtisseur* ou l'*Édificateur*. C'est ainsi, entre autres, qu'il entoura de murs la ville de Binche, reconstruisit les tours et les murailles du château de Mons et ferma l'enceinte de cette ville d'un rempart. Il restaura de même le Quesnoi et y bâtit un fort entouré de murs et d'un fossé, ce qu'il fit aussi à Bouchain.

Baudouin V n'avait que vingt ans à la mort de son père (8 novembre 1171). Le règne du jeune prince commença sous d'heureux auspices. Baudouin aimait l'éclat et la représentation, mais se montrait en même temps pieux et charitable. Généreux et courtois, jamais la colère ne lui arracha une parole mordante ou injurieuse. Chose rare à cette époque, il avait le goût des lettres et était versé dans la grammaire et dans la rhétorique. La poésie qu'il honorait de ses faveurs était alors représentée dans le Hainaut par Raoul de Houdeng près de Binche et par Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, qui donna au célèbre Quesnes de Béthune des leçons de *poétrie,* comme on disait aussi alors.

La fin de l'année 1177 fut marquée par un événement mémorable dans l'histoire des comtés de Flandre et de Hainaut. Philippe d'Alsace n'avait point d'enfants. Au moment de partir pour l'Orient, il assembla à Lille ses barons, reconnut solennellement en leur présence et fit reconnaître par eux, pour ses héritiers et successeurs au comté de Flandre, sa sœur Marguerite et Baudouin de Hainaut.

Quoique le comte de Hainaut eût l'amour des combats, il n'était point ambitieux. Il se bornait à faire briller sa force et son adresse dans les tournois et s'il lui arrivait de tirer

l'épée, c'était pour terminer quelque querelle entre des seigneurs voisins ou pour châtier l'audace d'un vassal rebelle. Ce fut donc sans son initiative que les personnages les plus haut placés de la cour de France vinrent lui demander la main de sa fille Isabelle pour leur jeune roi Philippe-Auguste. Baudouin y consentit même avec peine, parce que la princesse avait été promise au comte de Champagne. Le mariage fut célébré le 28 avril 1180 et, le 29 mai suivant, la nouvelle reine fut couronnée à Saint-Denis, en présence de son père et du comte de Flandre qui portait, selon son droit de pair de France, le glaive royal.

Henri l'Aveugle, comte de Namur, avons-nous dit, n'avait point d'enfants. Remuant et capricieux, il se vit plus d'une fois obligé de recourir au bras de son neveu de Hainaut pour le défendre contre ses voisins, particulièrement contre le duc de Brabant, et la reconnaissance jointe à la parenté le décida à assurer son héritage à Baudouin. Cet engagement pris dans les formes les plus solennelles fut ratifié par l'empereur. Mais, en 1186, contre toute attente, une fille naquit au comte de Namur. Obéissant à l'amour paternel, Henri l'Aveugle fiança, dès l'année suivante, cette enfant appelée Ermesinde au comte de Champagne et lui fit jurer obéissance par ses vassaux. Baudouin, après

avoir tenté inutilement la voie des réclamations, vint mettre le siége devant Namur et emporta la place de haute lutte. Un accord momentané fut conclu, mais le vieux comte, s'étant allié avec les ducs de Brabant et de Limbourg, viola la foi donnée, réunit ses forces à celles de ces princes et l'armée confédérée entra dans le comté de Namur, avec l'intention de mettre le siége devant la capitale. Baudouin la prévint, traversa le Hainaut à marches forcées et arriva à Namur avant elle. Sans s'arrêter, il marcha à la rencontre de l'ennemi et l'atteignit sous les murs du château de Noville, aux bords de la Mehaigne (1). Une bataille sanglante s'y livra, le 1er août 1194. Les confédérés, bien qu'une fois plus nombreux, essuyèrent une défaite complète; un grand nombre de chevaliers furent tués, pris ou noyés. Le duc de Limbourg et son fils se trouvèrent parmi les prisonniers. Cette victoire termina définitivement la lutte.

Baudouin V mourut à Mons, comme nous l'avons dit, le 18 décembre 1195. Cette ville lui dut quelques accroissements ainsi que l'exhaussement de ses murailles. Il répara aussi celles de Binche et agrandit le donjon de Braine-le-Comte. La première enceinte des villes de

(1) Noville-sur-Mehaigne, aujourd'hui commune du Brabant, à 4 lieues N. de Namur.

Beaumont et d'Ath remonte à la même époque.

Les monastères continuèrent, sous le règne de Baudouin-le-Courageux, à se livrer avec quelque succès aux travaux de l'esprit. Nous citerons, sous ce rapport, Lambert, abbé de Lobbes, également versé dans les langues latine, romane et tudesque, puis Philippe de Harveng, second abbé de Bonne-Espérance, surnommé l'aumônier, et non moins remarquable par ses connaissances que par ses vertus.

CHAPITRE III.

LE HAINAUT DEPUIS BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE JUSQU'A MARGUERITE DE BAVIÈRE.

1195—1345.

Chartes du Hainaut. — La chevalerie du Hainaut à la 4e croisade. — Jeanne de Constantinople. — Fondations charitables. — Marguerite de Constantinople, la noire Dame. — Désastres causés par son administration. — Les Ronds de Hainaut. — Bienfaits et nouvelles institutions. — Historiens du comté. — Jean II d'Avesnes. — Part très-active prise par ce prince aux expéditions de Philippe-le-Bel contre la Flandre. — La Hollande réunie au Hainaut. — Progrès des institutions. — Abolition du droit de main-morte et de meilleur cattel à Mons. — Mort de Jean II. — Guillaume Ier d'Avesnes, dit le Bon. — Démêlés avec la Flandre au sujet de la Zélande. — Accord définitif. — Sagesse et douceur de l'administration de Guillaume Ier. — Il est nommé vicaire de l'empire. — Guillaume II d'Avesnes, dit le Hardi. — Guerres contre la France, dans le nord de l'Europe et contre les Frisons.

Le successeur de Baudouin V fut l'illustre Baudouin de Constantinople, un des plus beaux noms et des plus touchants de notre histoire.

Ce nom nous rappelle les qualités les plus nobles du cœur et de l'esprit, la gloire des hauts faits et la grandeur des destinées, unies dans une seule vie à la plus terrible catastrophe et au malheur le plus immérité. Le Hainaut fut redevable à ce prince de plusieurs améliorations notables dont l'influence se fit sentir jusque dans les temps les plus rapprochés de ceux où nous vivons. Dans une assemblée de ses barons tenue au château de Mons, pendant le mois de juillet 1199, il promulgua de leur avis et leur fit recevoir sous serment deux grandes chartes, monuments précieux de l'état de la société à la fin du XII[e] siècle, que nous possédons encore. L'une, sous le nom de *paix*, est une espèce de code criminel et de procédure; l'autre règle la transmission des biens, particulièrement des fiefs, et les droits du bailli ou représentant du pouvoir comtal.

En partant pour la croisade, Baudouin confia la régence de ses deux comtés à son frère Philippe de Namur; l'administration particulière du Hainaut fut remise à son oncle Godefroid de Château-Thierri. Un grand nombre de chevaliers du comté accompagnèrent leur seigneur en Orient; nous citerons parmi eux : Gilles de Trazegnies, Jacques d'Avesnes, Jean de Lens, Éric de Lille, Hellin de Wavrin, Baudouin de Comines, Alard de Chimai, Gauthier de Ligne,

Nicolas de Barbançon, Mathieu de Wallincourt, Baudouin de Beauvoir, Gilles de Braine, Renier de Mons, Baudouin de Lobbes, Othon d'Arbre, Pierre de Maisnil, Ghislain, châtelain de Beaumont; Othon de La Hamaide, Drogon de Beauraing, Gauthier de Bousies, Siger de Wargni, Ivan de Treslong, Martin d'Aimeries, Gauthier de Maulde, Hugues de Moulbaix, Baudouin d'Ellignies, Waleran de Haussi.

Pendant que la fille aînée de Baudouin était exposée sur un autre théâtre aux tristes épreuves que nous avons racontées précédemment, le Hainaut, éloigné de cette scène agitée, jouissait d'un repos parfait et voyait s'élever paisiblement sur son sol un grand nombre de pieux établissements consacrés au soulagement des maux de l'humanité. Une congrégation d'hommes héroïques (1), celle des trinitaires, instituée pour le rachat des chrétiens réduits à l'esclavage chez les infidèles, fonda deux maisons dans le comté, l'une à Audregnies en 1220, l'autre à Lens en 1223. Les hôpitaux reçurent, sous le règne de Jeanne, de grands accroissements. Il existait, entre Mons et Nimy, une léproserie dédiée à saint Lazare et destinée aux pèlerins qui revenaient de la Palestine. La pieuse comtesse en réforma l'administration et

(1) Expression de Voltaire.

en étendit beaucoup les bienfaits. Baudouin, sire de Rochefort, en augmenta aussi les revenus en y attachant plusieurs biens-fonds qui lui appartenaient à Frameries. — L'hôpital de Saint-Nicolas-en-Havré remonte à l'année 1181; la comtesse Jeanne y annexa les revenus de celui des Douze-Apôtres qui tombait en ruines. —En 1220, Jean, sire d'Audenarde, et sa femme Alix érigèrent un hôpital à Lessines et, pour que les malades y fussent soignés avec un dévouement véritablement chrétien, ils en confièrent la direction aux religieuses de Saint-Augustin.

L'administration de Marguerite fut désastreuse. Dans sa haine pour les d'Avesnes, elle fit peser le poids de sa vengeance sur le Hainaut qui leur était échu en partage. Les habitants furent dépouillés de leurs emplois au profit des étrangers et surchargés d'impôts. Trois cents Flamands, choisis parmi ce qu'il y avait en Flandre de plus avide et de plus sanguinaire, vinrent, sous le nom de vassaux de la dame de Flandre, rançonner le comté. Un boucher de Chièvres, nommé Gérard le Rond, ayant été tué par eux, un jour qu'il ramenait chez lui un bœuf acheté à un de ses confrères de Ghislenghien, ce lâche assassinat souleva le pays. Parents, serviteurs, amis de la victime se réunirent au nombre de soixante, prenant pour

insigne, afin de se reconnaître, un O ou rond couronné, cousu sur le capuce de la tunique. Les Ronds du Hainaut, c'est ainsi qu'on les appela, guettèrent les vassaux de la dame de Flandre, en surprirent plusieurs à Melin, à Arbre, à Lens, les massacrèrent, mutilèrent leurs femmes et firent si bien qu'au bout de six semaines ils avaient égorgé quatre-vingt quatre de ces malheureux et que tous les autres avaient déguerpi de la contrée.

A côté des tristes souvenirs que réveille le nom de la Noire Dame, l'impartiale histoire doit placer la mémoire de quelques bienfaits dûs à cette princesse. Plusieurs villes lui furent redevables de priviléges importants. Ainsi elle accorda des foires franches à celles de Valenciennes, de Douai et de Mons. Ce fut elle aussi qui établit en cette dernière ville les chanoines de la congrégation du Val-des-Écoliers (1) et qui fonda à quelque distance l'hospice de Cantimpré, desservi par des filles pieuses sous le nom de béguines.

Deux nobles époux se distinguèrent à cette époque dans le Hainaut par leur zèle pour la multiplication des établissements de bienfai-

(1) *Vallis Scholarium,* abbaye fondée en 1212 dans la Champagne par quatre docteurs de l'université de Paris et où ils furent suivis par un grand nombre d'étudiants.

sance. Gauthier, sire d'Enghien, et Marie de Rhetel, sa seconde femme, ne créèrent pas moins de trois hôpitaux de leurs deniers : le premier à Enghien, le second à Lembecq, le troisième à Rebecq. Ils en confièrent partout l'administration aux religieuses hospitalières de Saint-Augustin.

C'est au règne de la comtesse Marguerite que se rapporte l'acte le plus ancien que nous possédions concernant l'extraction de la houille en Belgique. Il consiste en un règlement du 6 juin 1248, fait de commun accord entre l'abbé et le monastère de Saint-Ghislain, le chapitre de Sainte-Waudru à Mons, Jean d'Havré, maire de Quaregnon, Baudouin de Hennin, sire de Boussu et quelques autres seigneurs, relativement aux houillères situées sur leurs territoires respectifs.

Il nous reste à mentionner deux historiens du Hainaut qui vivaient alors et dont les œuvres nous ont été conservées. Le premier, Gilbert ou Gislebert, chancelier de Baudouin-le-Courageux, nous a laissé, dans sa chronique, des détails extrêmement intéressants sur l'histoire de ce prince. Jacques de Guyse, le second, né à Mons de parents distingués, embrassa la règle de Saint-François, récemment introduite en Belgique. Le bon frère Jacques visita, durant plusieurs années, avec beaucoup de peines et de

dangers, les villes, les abbayes et les bibliothèques du pays et du dehors, puis se mit à écrire l'histoire du noble comté de Hainaut. C'est lui même qui nous l'apprend avec une naïveté et une modestie charmantes. Son livre contient des documents précieux. L'auteur est singulièrement attachant dans le récit des faits contemporains; sa bonne foi est au-dessus de tout soupçon.

L'aîné des enfants de Marguerite de Constantinople, Jean Ier d'Avesnes, était mort avant sa mère. Son fils, Jean II, inaugura son règne par un acte touchant de piété filiale. Il se rendit à l'église collégiale de Leuze où son père gisait depuis vingt-deux ans, le fit exhumer et déposer, revêtu des insignes de la souveraineté, dans une châsse magnifique. Il présenta ensuite cette noble dépouille à toutes les villes du Hainaut et voulut qu'on lui rendît tous les honneurs dûs au seigneur du pays. Toujours excité par son ressentiment contre les Dampierre, Jean II prit une part très-active aux diverses expéditions de Philippe-le-Bel contre les Flamands, mais il en fut cruellement puni dans ses intérêts et dans ses affections. La ville de Lessines fut livrée aux flammes et son fils aîné, Jean d'Ostrevant, resta parmi les morts à la sanglante bataille des Éperons. Appelé, du chef de sa mère, à succéder au dernier comte de Hollande

mort sans postérité, il eut toutes les peines du monde à se mettre en possession de son héritage et particulièrement des îles de Zélande qui relevaient de la Flandre.

Jean II agrandit considérablement la ville de Mons dont il peut être considéré comme le second fondateur. Il y établit deux foires franches, l'une à la Pentecôte, la seconde à la Toussaint. Mais l'acte qui honore le plus son règne est le fameux édit du 25 août 1295, par lequel il affranchit les habitants de la ville de tout droit de *morte-main*, *meilleur cattel, servage et aubaineté* (1). Il y prenait de plus l'engagement de solder de ses propres deniers toute indemnité que des seigneurs ecclésiastiques ou laïques pourraient avoir à réclamer d'un homme de leur dépendance établi à Mons avec l'autorisation du comte, du prévôt et du mayeur. Des dispositions aussi libérales firent accourir à Mons des artisans de toutes les contrées voisines. En 1303, ils étaient déjà si nombreux qu'on put les classer en corps de métiers et réglementer, dans les plus petits détails, tout ce qui concernait les maîtrises, le commerce, le prix et la qualité de la marchandise. Des

(1) *Aubain* (alibi natus), *aubaineté*. Le droit d'aubaineté consistait pour le seigneur dans le privilége de s'emparer de tous les biens de l'étranger qui mourait sur son territoire.

connétables furent nommés pour veiller à l'exécution de ces règlements. — Jean II mourut à Valenciennes, le 11 septembre 1304; il avait épousé Philippine de Luxembourg qui lui survécut sept ans.

Guillaume, le nouveau comte, fils puîné du précédent, s'était acquis de bonne heure une réputation de bravoure et de sagesse à toute épreuve. Il avait combattu, du vivant de son père, les Flamands avec autant de courage que de bonheur, dans leurs entreprises contre les îles zélandaises. Il eut de nouveaux démêlés avec Robert de Béthune au sujet de la suzeraineté du comté de Flandre sur ces îles. Mais la question ne fut point décidée par les armes. Guillaume (1), se sentant le plus faible, accepta les conditions de son adversaire (1310). La paix fut confirmée, au nom du Hainaut, par les villes de Mons, Valenciennes, Maubeuge et Binche.

Guillaume profita de la paix pour réformer l'administration intérieure du comté. Sa justice sévère sut protéger les populations des campagnes contre les exactions de ses propres officiers. La chevalerie du Hainaut était alors dans toute sa splendeur. Le comte avait épousé Jeanne de Valois, sœur de Philippe-le-Bel. Ce fut dans le Hainaut que la nièce de la comtesse,

(1) Voir page 183.

Isabelle de France, reine d'Angleterre, vint, avec son fils Édouard III, chercher un appui contre les favoris de son époux. Trois cents chevaliers belges offrirent leur épée à cette princesse et la ramenèrent en Angleterre où elle fut reçue en triomphe. Le jeune Édouard reçut la main de Philippine de Hainaut, fille du comte, qui avait donné un asile à sa mère. — Guillaume avait été nommé vicaire de l'empire par un autre de ses gendres, l'empereur Louis de Bavière. Cette nouvelle dignité l'astreignait à de plus grandes dépenses et, pour pouvoir y faire face, il réunit à la Haye les états de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, leur exposa ses besoins et les requit de lui octroyer la levée de six deniers annuels par tête et par bonnier. Le clergé et la noblesse s'empressèrent de voter le double du subside qui leur était demandé. Guillaume s'opposa à cette générosité et ne voulut accepter que ce qu'il avait lui-même proposé. Ce noble refus fit éclater l'enthousiasme du peuple et, à partir de là, le glorieux surnom de Bon resta à jamais accolé au nom de Guillaume d'Avesnes. Ce sage prince continua à se montrer dévoué aux intérêts de son peuple. Il augmenta le nombre des échevins de la ville de Mons et voulut qu'ils fussent renouvelés tous les ans. En 1310, il accorda un octroi à cette ville pour l'établisse-

ment d'une manufacture de drap et combla de priviléges la confrérie des arbalétriers fondée en 1316. Guillaume-le-Bon mourut à Valenciennes, le 7 juin 1337, et reçut la sépulture à côté de son père, dans l'église des Frères-Mineurs.

Guillaume II, fils du précédent, ardent et brave, fut surnommé le Hardi. La guerre de cent ans commençait. Après quelques hésitations, il s'unit aux Anglais et à Édouard III contre la France. L'armée française ravagea les frontières du comté, mais Guillaume résista vaillamment et ses soldats se montrèrent dignes de lui. Ils se distinguèrent au siége de Tournai (1) et enlevèrent plusieurs places du voisi-

(1) Nous avons eu l'occasion précédemment de dire quelques mots des commencements de l'histoire de Tournai. A partir du VIIe siècle jusqu'à la fin du XIIe, tout ce qui se rapporte à cette ville reste dans l'obscurité et dans l'incertitude. Seulement nous voyons, au XIe siècle, ses écoles jeter un vif éclat sous la direction du célèbre Odon d'Orléans. L'évêché fut séparé de celui de Noyon en 1146; les évêques paraissent avoir joui d'un pouvoir temporel assez étendu. En 1211, Philippe Auguste remit l'administration aux élus du peuple en n'imposant aux citoyens d'autre charge que d'envoyer trois cents sergents à son armée, chaque fois qu'il le réclamerait. Au milieu du XIIIe siècle, les querelles des d'Avesnes et des Dampierre décidèrent un grand nombre d'habitants de la Flandre et du Hainaut à venir chercher un peu de tranquillité à Tournai. Cette ville prit par suite une extension considérable de 1251 à 1295. Tournai opposa une résistance inébranlable aux attaques d'Édouard III. Le siége commencé le 21 juillet 1340 fut abandonné le 25 septembre suivant. Philippe de Valois, touché de l'héroïsme des Tournaisiens,

nage telles que Saint-Amand et Marchienne. Lorsque les hostilités avec la France furent interrompues, le comte de Hainaut prit part à une croisade dirigée contre le nord de l'Europe où le paganisme expirant soutenait une dernière lutte contre les chevaliers teutoniques, établis depuis 1226 sur la Vistule. Après cette expédition où il s'était couvert de gloire, il en entreprit une nouvelle contre les Frisons révoltés. Il conduisit une armée magnifique dans leur pays alors presque inaccessible et obtint

leur rendit leurs priviléges et leur charte de commune qu'ils avaient perdus à la suite de divisions intestines. Charles VII ratifia ces priviléges et y ajouta celui de veiller en temps de guerre à la garde de la personne royale, à l'exclusion de toute autre ville de France. Louis XI oublia la reconnaissance que la monarchie française devait aux Tournaisiens et voulut leur imposer une garnison. Cette tentative aliéna pour toujours à la France l'esprit de cette fidèle population. Tournai pris par Henri VIII, en 1513, fut remis à François Ier lors de la paix de 1518; mais, reprise par Charles-Quint, en 1521, la ville est restée séparée définitivement de la France — La magnifique cathédrale de Tournai remonte au XIe siècle. C'est le type le plus parfait de l'architecture à plein-cintre en Belgique. La partie la plus remarquable est le transept; les absides qui le terminent sont de la plus grande beauté : nous ne sachons pas, dit M. Schayes, qu'il en existe d'un style aussi grandiose dans aucune autre église romane ou byzantine de l'Europe entière. Le chœur, plus récent, est un chef-d'œuvre de l'architecture ogivale du XIIIe siècle. Chose unique, les deux styles, purs de tout mélange, forment, dans la cathédrale de Tournai, l'ensemble le plus heureux : la légèreté du chœur rend plus imposante encore la nef romane et celle-ci, servant de repoussoir au monument ogival, étend la perspective et double l'espace qu'il occupe.

des succès marqués. Mais s'étant avancé trop loin, il fut surpris par les Frisons, enveloppé avec les hommes qu'il commandait et massacré après une résistance désespérée. « Il mourut par l'épée en ceste déroute, dit un vieil historien, environ dix-huit mille hommes et bien autant furent noyés ; environ cinq cents chevaliers y laissèrent la vie. » Ce fatal événement s'accomplit le 27 septembre 1345.

CHAPITRE IV.

LE HAINAUT SOUS LA MAISON DE BAVIÈRE.

1345—1436.

Marguerite de Bavière hérite du comté. — Les Hameçons et les Cabillauds. — Guillaume III, dit l'Insensé. — Régence d'Albert de Bavière. — Violences d'Albert. — Meurtre de Sohier d'Enghien. — Alliance entre les maisons de Bourgogne et de Bavière. — Albert, comte de Hainaut. — Nouveaux excès suivis d'horribles vengeances. — Expédition contre les Frisons. — Mort du comte. — Guillaume IV. Son caractère. — L'activité de ce prince absorbée par les affaires du dehors. — Jacqueline de Bavière. — Son caractère. — Son mariage avec Jean IV, duc de Brabant. — Incidents de la lutte soutenue par elle contre son oncle Jean de Bavière. — Tentative de mariage entre Jacqueline et le duc de Glocester. — Guerre avec le duc de Bourgogne. — Dernier mariage de Jacqueline. — Sa mort. — Prise de possession du comté par Philippe-le-Bon.

Guillaume-le-Hardi ne laissa point d'enfants de son mariage avec Jeanne de Brabant. Les riches possessions de la maison d'Avesnes échurent alors à la sœur du comte défunt, Marguerite de Hainaut, femme de l'empereur

Louis de Bavière. Marguerite, avec l'approbation de son mari, désigna son second fils Guillaume pour héritier présomptif *(verbreider)* de ses trois comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut. Celui-ci se rendit immédiatement en Hollande pour gouverner le pays au nom de sa mère qui alla rejoindre l'empereur en Allemagne. Un an après, le 11 octobre 1347, Louis de Bavière mourut. Marguerite, redoutant des embarras avec le nouvel empereur, se décida à abdiquer ses comtés de Hollande et de Zélande en faveur de son fils Guillaume, ne se réservant que le Hainaut. La cession fut faite solennellement, moyennant une rente annuelle de dix mille écus de France, par lettres données à Munich, le 5 janvier 1349.

L'épuisement où se trouvait la Hollande ne permit pas à Guillaume d'acquitter la rente stipulée dans l'acte d'abdication. La haute noblesse, que ce prince s'était aliénée en se choisissant un conseil composé d'hommes nouveaux et peu influents, excita Marguerite à reprendre le pouvoir auquel elle n'avait renoncé qu'à des conditions qui n'étaient pas observées. Celle-ci l'écouta et annula tout ce qu'elle avait fait au préjudice de ses droits, le 27 mai 1350. Dès lors, la guerre civile devint inévitable et donna naissance aux deux factions tristement célèbres des *Cabillauds (Kabeljaawschen,* nom par le-

quel les Hollandais désignent la morue fraîche) et des Hameçons *(Hœkschen)*, dénominations empruntées, comme on le voit, à la vie toute maritime de ce peuple. Les premiers, qui comptaient parmi eux la plupart des nobles d'un rang inférieur et les villes les plus importantes, soutenaient la cause du fils, se vantant qu'à la première occasion ils avaleraient leurs ennemis, comme les gros poissons avalent le menu fretin. Les seconds, partisans de la mère, ripostaient que les hameçons avaient été inventés pour tromper la gloutonnerie des cabillauds. Ces plaisanteries bouffonnes n'étaient que le prélude d'une guerre sanglante et impie. Dans cette lutte, Marguerite succomba. Un arrangement entre elle et son fils eut lieu en 1354; il ne fit que renouveler les stipulations de la donation primitive.

L'impératrice Marguerite mourut, le 23 juin 1356. Son règne ne fut signalé dans le Hainaut que par le passage de la *peste noire* (1). Cette

(1) La peste noire avait pénétré en Europe, après avoir parcouru une partie considérable de l'Asie. Des navires l'avaient portée de la Grèce à Pise en 1347 ; bientôt après, elle avait franchi les Alpes pour s'arrêter à Avignon et à Montpellier; enfin reprenant son essor, elle avait envahi rapidement l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre et avait atteint jusqu'à l'Islande, enlevant dans plusieurs pays les deux tiers des habitants. Un léger gonflement à l'aine ou sous les aisselles était le signe fatal d'une mort aussi prompte que certaine. L'abbé de

affreuse calamité y exerça les mêmes ravages que dans les pays environnants.

Après la mort de sa mère, Guillaume III prit possession du comté et fut inauguré à Mons, le 20 février 1357. Deux jours après son avènement, il publia une ordonnance pour défendre aux bourgeois de se dessaisir de leurs armes en aucun cas et aux Juifs et aux Lombards (1) de recevoir en gage aucune arme ou pièce d'armure à peine d'amende. Les débuts de l'administration du nouveau comte semblaient annoncer un règne glorieux. Il sut mettre à la raison, en peu de temps, les gens d'Utrecht qui remuaient de nouveau, après s'être insurgés contre son oncle Guillaume II; il interposa, la même année, sa médiation entre Louis de Male et le duc de Brabant : le traité d'Ath, conclu par ses soins, fit tomber les armes des mains des combattants. La même année encore, il accorda des franchises et des privi-

Saint-Martin de Tournai, Gilles li Muisis, témoin oculaire, évalue à vingt-cinq mille le nombre de ceux qui périrent dans cette seule ville.

(1) Au moyen âge, les principales familles de Florence, de Lucques, de Sienne, exercèrent l'usure dans toute l'Europe; mais les Lombards en eurent surtout, pendant des siècles, le monopole dans nos contrées. De là le nom générique de lombards donné par le peuple aux établissements de prêt. Presque toutes les villes de la Belgique avaient leur *quartier* ou leur *rue des lombards*.

léges importants à la ville de Hal qui faisait alors partie du Hainaut. Ces heureux commencements ne durèrent pas longtemps. L'année 1357 n'était pas finie, quand un événement affreux où plusieurs historiens ont vu un châtiment providentiel de la conduite tenue par le comte envers sa mère vint épouvanter le Hainaut. Guillaume III était tombé subitement en frénésie et, dans un accès de cette horrible maladie, il avait assassiné à coups de poing un seigneur de sa suite, Gérard de Wateringe. On fut obligé de le lier comme un fou et de le transporter, dans cet état, au château du Quesnoi, dernier séjour de sa mère, où l'infortuné prince vécut encore vingt-neuf ans, sans recouvrer l'usage de sa raison. Il fallait pourvoir au gouvernement de ses états. Son frère cadet, Albert de Bavière, fut proclamé curateur du comte malade, son héritier présomptif et régent du pays *(ruwaard, toeziener en beschermer).*

L'administration du régent ne fut marquée au coin ni de la prudence, ni de la modération. Un des plus illustres seigneurs du comté, Sohier d'Enghien, brouillé avec lui pour des motifs connus insuffisamment, fut attiré par lui déloyalement au château de Baisieux, près de Quiévrain, enlevé pendant la nuit et transporté au Quesnoi. Le sire d'Enghien trouva moyen d'en appeler au jugement de ses pairs du Hai-

naut qui adressèrent leurs représentations au régent. Albert, loin d'en tenir compte, fit trancher la tête à son prisonnier, sans forme de procès, le jeudi saint de l'an 1364 et s'empara de la ville et de la seigneurie d'Enghien.

Les cinq frères du malheureux Sohier coururent aux armes et appelèrent à leur secours le comte de Flandre et le duc de Brabant. Ils parvinrent à s'emparer par ruse du château d'Enghien dont la garnison fut égorgée. Forts de leur nombre et de la justice de leur cause, ils vinrent prendre position entre Hoves et Enghien et y attendirent de pied ferme le régent qui marcha contre eux avec une troupe de Hollandais et de Bavarois. Il fut mis en pleine déroute et ne gagna Mons qu'avec la plus grande peine. Ce n'était pas tout. Les Flamands, appelés par les frères de Sohier, avaient pénétré dans le comté et y exerçaient d'affreux ravages : la ville de Soignies et le château d'Havré furent par eux livrés aux flammes. Albert, réduit à la dernière extrémité, fut obligé d'implorer la paix et de souscrire aux conditions les plus humiliantes.

La veuve de Guillaume II, Jeanne de Brabant, remariée à Wenceslas de Luxembourg, avait perdu son second époux, en 1383, l'année même où mourut Louis de Male. Cette union était restée stérile comme la première et son

héritage devait passer à sa nièce Marguerite de Male, femme de Philippe-le-Hardi, premier duc de Bourgogne de la maison de Valois. Jeanne conçut l'idée d'une alliance matrimoniale entre les deux puissantes maisons de Bourgogne et de Bavière, maîtresses, l'une et l'autre, d'une portion considérable de nos provinces. C'était le premier pas fait vers la réunion des parties détachées de ce grand tout, réunion que nous verrons s'accomplir au siècle suivant. La duchesse de Brabant parvint à faire conclure à la fois le mariage du comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, avec Marguerite de Bavière, fille du régent, et celui de Guillaume d'Ostrevant, fils de ce dernier, avec Marguerite de Bourgogne. Le 12 avril 1384, les noces se célébrèrent à Cambrai avec une magnificence inouïe. Le roi de France honora les fêtes de sa présence; les plus grands seigneurs de la Bourgogne, de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, s'y étaient donné rendez-vous. Toutes ces fêtes furent couronnées par un tournoi magnifique où le roi descendit dans la lice et jouta contre le sire d'Espinoi, chevalier du Hainaut. Le prix fut remporté par Jean de Donstiennes qui était aussi du Hainaut.

Après la mort de son malheureux frère, en 1386, Albert fut reconnu comte souverain de Hainaut et de Hollande. Ce fut vers cette

époque qu'il s'éprit pour une jeune Hollandaise d'un amour criminel qui déshonora sa vieillesse. Cette femme, elle s'appelait Adelaïde de Poelgheest, s'empara d'un tel empire sur son esprit qu'il lui abandonna jusqu'au gouvernement de ses états. Toutes les places, toutes les faveurs étaient au pouvoir de la favorite et n'étaient accordées qu'à ses parents ou à ses protégés. Ces derniers appartenaient en général à l'ancien parti des *Cabillauds*. Leurs rivaux furieux résolurent de se venger et surent faire entrer dans leur projet le jeune comte d'Ostrevant lui-même. La nuit du 21 septembre 1390, ils s'introduisirent dans le palais du comte à La Haye et égorgèrent la maîtresse du prince. L'intendant, Guillaume Keyser, ayant voulu faire résistance, succomba comme elle. Ce fut là le signal d'une lutte nouvelle et acharnée entre les deux factions. Albert condamna au bannissement cinquante-trois nobles qui avaient pris part à l'assassinat d'Adelaïde et confisqua leurs biens. Guillaume son fils fut obligé de s'exiler et de se rendre en France d'où il ne revint qu'au bout de trois ans. Pour obtenir le pardon de son père, il forma le projet d'une grande expédition contre les Frisons et entraîna dans cette entreprise toute la chevalerie du Hainaut et de la Hollande, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs anglais, français

et allemands. Les Frisons furent vaincus, mais ne furent point domptés.

La guerre recommença à diverses reprises et Albert n'en vit point la fin. Il mourut à La Haye, le 12 décembre 1404. Sa seconde épouse, Marguerite de Clèves, lui survécut; elle ne lui avait point donné d'enfant. De la première, Marguerite de Liegnitz, d'une illustre famille polonaise, il en eut six : Guillaume d'Ostrevant, son successeur; Albert, qui mourut jeune; Jean, évêque élu de Liége; Catherine, unie successivement au duc de Gueldre et au duc de Juliers; Marguerite, femme de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne; Yolande, mariée au duc Albert d'Autriche dont le petit-fils Maximilien épousa Marie de Bourgogne. — Les funérailles d'Albert se firent sans pompe et presque honteusement : il était mort obéré. Sa veuve, revêtue d'un habit d'emprunt, alla déposer sur son tombeau ses clefs, sa bourse et sa ceinture, en signe d'abandon de la communauté.

Albert acquit de Guillaume de Namur et réunit au Hainaut la terre de Walcourt. Après la mort de Jeanne de Beaumont, fille unique de Jean de Hainaut, décédée sans laisser d'enfants, il hérita de la seigneurie de Beaumont qu'il incorpora également au comté. La ville de Binche lui fut redevable de l'abolition du droit de main-morte.

Guillaume IV avait trente-huit ans, lorsqu'il succéda à son père. « Ce prince, dit un vieil historien du Hainaut, fut homme belliqueux et fort redouté, de haulte stature, de beau corsage, grand justicier et ausmosnier. » Le Hainaut tient très peu de place dans l'histoire de son règne; elle se renferme presque tout entière dans ses guerres contre Jean d'Arkel, trésorier et gouverneur rebelle de la Hollande; dans la part qu'il prit à la lutte sanglante entre Jean de Bavière, son frère et les Liégeois révoltés; enfin dans ses rapports avec la France déchirée à cette époque par les célèbres factions des Armagnacs et des Bourguignons.

Les troupes du Hainaut contribuèrent puissamment au gain de la désastreuse bataille d'Othée où Jean de Bavière écrasa les Liégeois, le 23 septembre 1408. Dans le honteux traité auquel Liège humiliée, enchaînée, fut obligée de souscrire, une clause fut insérée prescrivant aux vaincus de détruire les fortifications de Thuin (1), Fosses, Couvin et autres lieux limitrophes des états du comte de Hainaut. Parmi les chartes enlevées à l'évêché, figurait en première ligne l'acte d'inféodation par lequel Richilde avait placé le comté de Hainaut sous

(1) Thuin avait été donné, en 888, avec l'abbaye de Lobbes, par l'empereur Arnoul à Francon, évêque de Liége.

la suzeraineté de l'église de Liége. Il disparut alors sans retour et, comme on l'a remarqué, il n'est plus fait mention ni de l'acte ni de la chose à partir de cette époque.

Guillaume IV n'avait qu'une fille laquelle devint, en 1414, la femme de Jean de Touraine, second fils de Charles VI, roi de France. Deux ans plus tard, ce jeune prince mourut. Le comte de Hainaut suivit de près son gendre dans la tombe : une fièvre violente l'emporta, le 31 mai 1417. Le sort de sa fille Jacqueline, veuve à l'âge de seize ans, occupa surtout ses derniers instants. Il avait deviné les dangers que devait créer à cette pauvre princesse la cruelle ambition de son frère de Liége. Il lui chercha un appui dans la famille de sa femme et son vœu suprême fut celui du mariage de Jacqueline avec Jean de Brabant, fils aîné d'Antoine de Bourgogne, chef de la branche cadette de cette illustre maison, tué à Azincourt. Ce vœu s'accomplit, mais ce ne fut point hélas! pour le bonheur de sa fille.

Le comté de Hainaut fut redevable à Guillaume IV de deux chartes célèbres promulguées en 1410 et destinées à faire disparaître divers abus auxquels la coutume avait fini par donner force de loi. Ainsi, par exemple, dans le ressort de la ville de Mons, les filles étaient privées de tout droit de succession aux biens-fonds de

leurs parents.— La ville d'Ath jouissait, à cette époque, d'une grande prospérité. En 1404, le comte Guillaume décréta que les bourgeois ne pourraient être attraits pour dettes que devant leurs échevins. Le 7 juillet 1415, fut consacrée la magnifique église de Saint-Julien dont les fondements avaient été jetés en 1394.

L'histoire de la fille de Guillaume IV est singulièrement dramatique. Tout semblait lui présager les plus heureuses destinées. La nature lui avait donné une rare beauté, un esprit vif et pénétrant, un courage et une résolution au-dessus de son sexe. Et cependant sa vie entière ne fut qu'un enchaînement de calamités et de revers. Elle fut loin, sans doute, d'être à l'abri de tout reproche : une imagination ardente et un caractère impétueux l'emportèrent souvent au-delà des bornes posées par la raison et la conscience. Mais il faut reconnaître aussi qu'une grande part de ses malheurs doit être imputée à ceux-là mêmes sur l'appui desquels elle était le plus en droit de compter, c'est-à-dire, à ses parents et à son second époux.

L'inauguration de Jacqueline eut lieu sans difficulté dans le Hainaut, mais il n'en fut pas de même en Hollande. Jean de Bavière avait excité secrètement contre sa nièce les débris du parti des Cabillauds et bientôt, levant entièrement le masque, il s'empara de Dordrecht

et de quelques autres villes. Jacqueline fut reconnue dans le reste du pays qui applaudit à l'énergie virile que la jeune comtesse avait déployée dans ces circonstances. Ce fut en vain que Jean de Bavière chercha aussi à entraver l'exécution du vœu de son frère mourant. Le mariage de Jacqueline et du duc de Brabant fut célébré avec grande pompe, le 4 avril 1418, en présence des députés du Brabant, du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise.

Jean de Bavière, exaspéré et fort d'un rescrit impérial qui lui avait adjugé le comté de Hollande comme fief masculin, déclara à sa nièce une guerre ouverte sur mer et sur terre. Jacqueline ne faiblit point à la vue du danger et mit le siége devant Dordrecht. Le duc de Brabant l'accompagnait et il avait réuni ses forces à celles de sa femme. Mais il se fatigua bientôt des lenteurs du siége et il rentra dans ses états, après avoir laissé une forte garnison dans le château de Papendrecht, à quelque distance de la ville assiégée. Ceux de Dordrecht ne tardèrent pas à l'en faire repentir. Ils s'emparèrent du château par surprise et passèrent une partie de la garnison au fil de l'épée; tout ce qui resta fut fait prisonnier.

Jean de Bavière sut mettre ce succès à profit. Il commença par s'emparer de Rotterdam, ce

qui lui permit d'établir des communications régulières entre sa flotte et la ville de Dordrecht. Delft, Gouda, Schiedam étaient sur le point de le recevoir, lorsque Philippe de Bourgogne qui allait bientôt remplacer Jean-sans-Peur, son père, à la tête de cette puissante maison, crut devoir intervenir. Une assemblée de famille eut lieu à Gorcum et, le 19 juillet 1419, un accord fut conclu entre l'oncle et la nièce. Malheureusement ce ne fut pas pour longtemps. Au bout d'un an, la guerre recommençait. Jean de Bavière se rendit maître de Leyde, après un siége de deux mois, mais il échoua devant Amersfort et Gertruidenberg. Il essaya alors d'intimider le duc de Brabant dont il soupçonnait sans doute la faiblesse de cœur et d'esprit. Il n'y réussit que trop. Jean IV l'alla trouver à l'insu de sa femme et lui abandonna la régence de Hollande et la tutelle de Jacqueline pour douze ans. Chose à peine croyable, il y joignit même, pour obtenir la paix, la cession du marquisat d'Anvers et de la prévôté d'Hérenthals.

Ces actes inqualifiables firent éclater la mésintelligence sourde qui existait depuis quelque temps entre les deux époux. Après des scènes de famille fort regrettables, Jacqueline se sépara de son mari et se retira avec sa mère au château du Quesnoi. Mais le repos et l'iso-

lement lui étaient insupportables. Elle résolut d'aller chercher de la distraction et de l'appui en Angleterre. Il ne lui fut pas difficile de gagner Calais secrètement et, de là, elle se rendit à Londres où elle reçut, à la cour de Henri V, une hospitalité empressée et vraiment royale.

Humphroi, duc de Glocester et frère du roi, ne tarda pas à s'éprendre des charmes de la comtesse de Hainaut et probablement aussi de son héritage. Jacqueline correspondit à cette passion et ils envoyèrent des députés au Pape Martin V pour faire déclarer nul le mariage de la princesse avec le duc de Brabant. Ces envoyés étaient chargés de représenter au souverain pontife que Jacqueline avait contracté cette union avec son cousin-germain malgré elle et que les lettres de dispense avaient été révoquées par un bref postérieur de Sa Sainteté. Pendant qu'on délibérait à Rome, Jacqueline et Glocester préjugeant une décision favorable ou peut-être désespérant de l'obtenir se laissèrent aller à une démarche criminelle et insensée : ils s'unirent par un mariage nul de tout droit, vers la fin de l'année 1422.

La malheureuse princesse, en violant ainsi les lois les plus saintes, attira sur ses états tous les fléaux de la guerre civile. Le duc de Bedfort qui gouvernait alors l'Angleterre comme

tuteur de Henri VI voulut en vain détourner Humphroi de revendiquer les domaines de celle qu'il venait d'épouser. Celui-ci leva des troupes et vint prendre possession du Hainaut. Les troupes anglaises furent reçues à Mons et l'inauguration du duc de Glocester eut lieu dans cette ville avec un certain éclat. Jean IV et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ne pouvaient souffrir une pareille usurpation. A la vue du péril qui le menaçait, Humphroi regagna l'Angleterre pour y chercher des renforts. Mais, dans l'intervalle, une armée brabançonne considérable envahit le Hainaut et vint assiéger Mons. Jacqueline fut obligée de capituler, le 13 juin 1425, et de se livrer aux mains du duc de Bourgogne qui lui assigna le château de Gand pour prison.

Jacqueline passa quelques mois à Gand, sous une surveillance rigoureuse qu'elle finit cependant par mettre en défaut. Grâce au dévouement de deux seigneurs hollandais, elle parvint à s'échapper de sa prison et courut rallumer l'ardeur de son parti toujours vivace en Hollande. Glocester lui envoya un secours de trois mille Anglais qui débarquèrent dans l'île de Schouwen. Le duc de Bourgogne, sans perdre de temps, réunit ce qu'il avait de troupes flamandes et hollandaises sous la main et vint attaquer le port de Brauwershaven où les

Anglais se tenaient retranchés. Après un combat sanglant et acharné, la digue qui les couvrait fut emportée et les assaillants obtinrent une victoire complète, le 13 janvier 1426. Jacqueline ne se laissa point abattre par cette défaite et elle prolongea la lutte aussi longtemps qu'il lui resta quelques ressources. A bout de moyens enfin, elle accéda, le 3 juillet 1428, à un traité appelé le concordat de Delft, par lequel elle assurait son héritage à son cousin Philippe de Bourgogne et lui abandonnait dorénavant le gouvernement de ses états avec la possession des villes et forteresses qui lui étaient restées fidèles, s'engageant même à ne pas se remarier sans le consentement du duc.

Après cette espèce d'abdication, Jacqueline alla cacher sa douleur et ses humiliations à Tergoës en Zélande. Dans cette retraite, elle s'attacha à Franz de Borsele, noble chevalier, chargé par le duc de Bourgogne du gouvernement de ce pays et l'épousa secrètement. Philippe, ayant eu bruit de la chose, fit saisir Borsele, le jeta dans une forteresse et ne le relâcha qu'après avoir forcé la malheureuse princesse à lui céder, par lettres du 14 avril 1433, tout ce qui lui restait de droits sur ses états. Trois ans plus tard, le 8 octobre 1436, Jacqueline mourut au château de Teylingen, « de regret, dit le vieil historien déjà cité, de

se voir ainsi dépouillée de ses domaines en grands troubles et fascheries continuelles qu'elle disoit luy avoir fait le duc de Bourgogne l'espace de dix à neuf ans. »

Philippe-le-Bon avait pris possession du comté longtemps auparavant. Immédiatement après la mort de Jean IV, le 13 juin 1427, il se fit inaugurer en l'église de Sainte-Waudru à Mons et prêta le serment solennel de respecter les droits, coutumes et priviléges du comté. Il s'appliqua ensuite à organiser l'administration et à nommer aux charges vacantes. Il conféra entre autres les fonctions de mayeur de la ville de Mons à un certain Raoul de Marchienne. Les échevins s'opposèrent énergiquement à cette nomination, attendu, disaient-ils, « que ledit Raoul estoit bastard et qu'un bastard ne peut estre mayeur ni échevin de Mons. » Le duc eut le bon esprit de ne pas s'irriter de cette opposition; au contraire, il en félicita les échevins et ajouta : « Défendez donc mes droits aussi bien que vous faites les vostres. » Ce trait de noble indépendance clôt dignement l'histoire du comté de Hainaut : les représentants de la commune y figurent honorablement, on le voit, à côté de la noblesse la plus chevaleresque du pays.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT

OU FÉODO-COMMUNALE.

QUATRIÈME SECTION.

Histoire du comté de Namur.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LES PREMIERS COMTES DE NAMUR JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LA MAISON DE HAINAUT.

908—1196.

Origine. — Détails géographiques. — Béranger, premier comte de Namur. — Saint Gérard de Brogne. — Les abbayes de Waulsort et de Gembloux — Robert Ier. — Albert Ier. — Robert II. — Albert II. — La ville de Namur agrandie et embellie par ses soins. — Albert III. — Guerre contre Godefroid de Bouillon. — Le tribunal de la Paix. — L'abbaye du Marche-les-Dames. — Pont sur la Meuse à Dinant. — Godefroid. — Il soutient la cause de son frère Frédéric contre les injustes prétentions d'Alexandre de Juliers. — Nouveaux monastères. — Gembloux mis au pillage. — Henri l'Aveugle —Ses guerres contre le comte de Bar, l'archevêché de Trèves et les Liégeois. — Henri est frappé de cécité. — Franchises concédées à diverses localités. — Démêlés avec Baudouin de Hainaut.

L'histoire du comté de Namur se rattache par d'étroits liens à celle des comtés de Flandre

et de Hainaut, car ces états furent gouvernés longtemps par les mêmes princes ou par des princes de même famille. Ce comté est connu dès le VIIIe siècle sous le nom de *pagus Lomacensis* ou *Lommensis, pays de Lomme.* Il s'étendait au nord vers Walhain, au midi vers Revin, à l'est vers Corbion et à l'ouest vers Gerpinnes. Ses limites étaient tracées par le Hainaut, la Thierache, la Fagne, la Famenne, le Condros, la Hasbagne et le Brabant. Le comté d'Arnau ou de Dornau, *comitatus Darnuensis,* situé sur les deux rives de l'Orneau qui lui a donné son nom et le *pagus Maginisius*, à droite de la Meuse, entre Revin et Givet, faisaient, à cette époque reculée, partie du pays de Namur.

Les localités les plus anciennes du comté étaient, avec la ville même de Namur, Biesme, *Beverna*, surnommée la Colonaise, où était honoré d'un culte spécial saint Séverin, évêque de Cologne, et qui appartint dans le principe au chapitre de Saint-Géréon de cette ville; Brogne, *Bronium,* dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, siége d'une chapelle érigée par Pépin de Landen; Corbion, *Corbreium,* à peu de distance de Ciney; Couvin, *Cuvenium,* incorporé plus tard au Hainaut, puis à l'évêché de Liége; Florennes, autre petite ville du pays de Liége; Fosses, *Fossæ,* entre Sambre et Meuse, aussi

du pays de Liége; Gerpinnes où mourut sainte Rolande au IXe siècle et à laquelle la comtesse Ermesinde accorda d'importantes franchises; Melin, donné à l'abbaye de Waulsort, en 946, par le comte Robert; Revin, *Rusvinium* ou *Ruisvinum*, sur la Meuse, entre Givet et Mezières; Stave, *Stable Cella*, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, lieu natal de saint Gérard; Vaulx, *Vallis*, à une petite distance de Chimai; Waulsort, *Walciodorum*, célèbre par son abbaye de bénédictins, un des foyers de lumière de cette époque.

Plusieurs monastères d'origine très-ancienne existaient au pays de Namur. Tels furent Moustiers fondé par saint Amand; Malonne, érigé en 635 par saint Berthuin qui y mourut onze ans plus tard; Andenne, Hastières, antérieur à la fin du IXe siècle.

La série historique des comtes de Namur commence à Béranger, gendre du premier duc bénéficiaire de Lotharingie, Régnier-au-long-Col, vers l'an 908. Béranger comptait parmi ses conseillers et ses amis un jeune chevalier, nommé Gérard, qui prit l'habit monastique à Saint-Denis et revint fonder, dans sa terre de Brogne, une abbaye célèbre depuis sous le nom de son saint fondateur. A la même époque, s'élevait, sur la rive gauche de la Meuse, dans une délicieuse vallée, abritée au nord par des

rochers gigantesques et réjouie au midi par de fertiles collines, celle de Waulsort, entre Givet et Dinant. Le comte Eilbert et sa femme Hérésinde érigèrent ce monastère en faveur de quelques nobles Irlandais qui désiraient y suivre la règle de Saint-Benoît. Cette abbaye fut une des écoles célèbres du moyen âge. Parmi les hommes distingués qui en sortirent, nous citerons l'hagiographe Richer qui vivait au commencement du XIIe siècle et l'illustre Wibalde, successivement abbé de Stavelot, du Mont-Cassin et de la Nouvelle-Corbie en Saxe. Un autre établissement monastique également renommé par la culture des lettres et l'éclat de son enseignement, celui de Gembloux, fut fondé vers le même temps, mais réuni, peu après sa fondation, au comté de Louvain. C'était primitivement un château appartenant au comte Wibert ou Guibert qui, comme tous les seigneurs d'alors, s'était principalement exercé dans la carrière des armes. Attiré vers la vie monastique, comme cela arrivait souvent aussi à ses pareils, il se forma à la nouvelle profession qu'il méditait dans la célèbre abbaye de Gorze, à quelque distance de Metz, et convertit ensuite son château en abbaye. Le saint fondateur mourut le 23 mai 962.

On ignore l'année où mourut le premier comte de Namur. Robert, qui lui succéda,

était probablement son fils. Il occupa le comté au moins depuis l'an 946. L'abbaye de Gembloux eut beaucoup à souffrir de sa violence et de sa rapacité. A peine saint Guibert était-il expiré, que le comte de Namur s'allia avec le beau-frère du défunt et que de concert ils fondirent sur les terres des moines et s'en approprièrent une partie considérable. Ce fut avec beaucoup de peine que l'empereur Othon parvint à faire restituer au monastère la moitié des biens dont il avait été de la sorte indignement dépouillé. — On se rappelle avec quelle fermeté calme et persévérante l'archiduc Brunon réprima, à cette époque, les empiétements des grands feudataires dans la Lotharingie. Parmi ceux qui se firent le plus remarquer par leur résistance, on cite Robert de Namur. Voilà à peu près tout ce que les monuments nous apprennent sur ce deuxième comte.

Nous sommes encore moins riches de renseignements sur son successeur Albert qui prit possession du comté vers l'an 980. Nous savons seulement qu'il épousa Ermengarde, fille de Charles de France et sœur de Gerberge unie à Lambert, comte de Louvain. Plusieurs écrivains attribuent à ce prince le premier agrandissement de la ville de Namur.

Robert II remplaça son père vers la fin de ce siècle, mais sous la tutelle de sa mère Er-

mengarde dont les historiens vantent l'habileté et les vertus. Son oncle Lambert eut guerre, sous son règne, avec l'évêque de Liège Baldéric, à propos d'une forteresse que celui-ci faisait élever à Hougaerde, c'est-à-dire aux confins du comté de Louvain. Robert, feudataire de l'évêché de Liège, fut obligé de marcher contre son oncle avec Baldéric. Le combat s'engagea non loin des murs de la nouvelle forteresse. Dans la chaleur de l'action, Robert se rendit coupable d'un acte de félonie qui lui valut le surnom odieux de *Perfide*. Il passa avec ses gens du côté de son oncle et décida ainsi la victoire en faveur des Brabançons. Un des chefs de l'armée ennemie, Herman, frère du duc Godefroid d'Eenham, s'était retranché dans l'église de Hougaerde. Robert l'y attaqua, le fit prisonnier et l'emmena à Namur. Cette conduite du comte était de nature à attirer sur lui la vengeance du duc de Lotharingie et les foudres impériales. Ermengarde le comprit, s'empressa de faire relâcher le prisonnier et sut par sa sagesse éloigner de la tête de son fils l'orage qui la menaçait.

Deux ans plus tard (1015), Robert s'unit de nouveau à son oncle contre le duc de Lotharingie lui-même. Cette lutte se termina, comme on sait, par la défaite de Florennes, où Lambert laissa la vie. Le comte de Namur assistait à la

bataille et on a prétendu qu'il y périt aussi. Quoiqu'il en soit, il n'en est plus fait mention depuis cette époque.

Robert mourut sans laisser d'enfants. Il eut pour successeur son frère Albert II qui épousa Régelinde, fille de Gothelon-le-Grand, duc de Lotharingie. Sa femme lui apporta en dot plusieurs terres situées aux environs de Bouillon. Lui-même fut un prince ami de la paix et désireux de laisser après lui des créations utiles et durables. Il entoura Namur d'une nouvelle enceinte et y construisit l'église de Saint-Aubin à laquelle il attacha un chapitre de douze chanoines. Il assigna aux chanoines d'abondants revenus et un échevinage particulier dont le ressort comprenait tous les alleux de leur église. La collégiale de Saint-Aubin compta aussi, à son origine, parmi ses principaux bienfaiteurs, un illustre prélat, Frédéric, fils de Gothelon, par conséquent beau-frère du comte de Namur et qui devint pape sous le nom d'Étienne IX. Entre autres dons qu'il fit aux chanoines de Saint-Aubin, un ancien document signale les livres et les reliques qui avaient appartenu à son père, le duc de Lotharingie.

Albert II mourut, selon toute apparence, en 1037, à la bataille de Holnof sur l'Orne, où il combattit à côté de son beau-père Gothelon, pour défendre les droits de l'empereur Conrad

de Franconie contre les prétentions d'Eudes, comte de Champagne. Il laissait deux fils, Albert III, son successeur et Henri qui fut comte de Durbui et de La Roche. Le nouveau comte de Namur fut mêlé aux troubles qui désolèrent la Lotharingie par suite de la défection du fils aîné de Gothelon-le-Grand (1) et il soutint toujours le parti de l'autorité contre les agressions répétées de Godefroid-le-Courageux.

Albert eut plus tard pour adversaire l'homme dont le nom jette peut-être le plus d'éclat sur notre histoire, l'illustre Godefroid de Bouillon. La princesse Mathilde, veuve de Godefroid-le-Bossu, mécontente, paraît-il, de l'attachement du jeune Godefroid à la cause de l'empereur Henri IV, l'ennemi obstiné du Saint Siége, avait déterminé l'archevêque de Reims, qui possédait le haut domaine du château de Bouillon, à en investir le comte de Namur. Nous avons vu ailleurs (2) le courage et la fermeté morale que le héros des croisades et le législateur des assises, alors âgé de seize ans, opposa au comte et à l'évêque de Verdun son allié. Nous avons dit comment les choses s'arrangèrent, grâce à l'intervention de l'évêque de Liège. La paix fut conclue à la suite d'une

(1) Ci-dessus, p. 113.
(2) Page 117.

conférence qui se tint entre Albert et Godefroid au monastère de Saint-Hubert.

Au moment où nous sommes, la féodalité est arrivée à son point culminant, mais traînant trop souvent à sa suite la violence et l'oppression. L'Église, dépositaire des principes de justice et de morale, s'efforçait de les faire pénétrer dans la société, sans toujours y parvenir. Ses pieux efforts s'étaient manifestés récemment dans l'institution des *trèves de Dieu* (1). L'évêque de Liège, Henri de Verdun, profita de l'ascendant qu'il devait à ses vertus pour tenter quelque chose de plus. Il convoqua à Liège les principaux seigneurs de la Lotharingie et leur proposa de nommer parmi eux un juge suprême, revêtu du droit de poursuivre et de châtier ceux qui se rendraient coupables de nouveaux excès. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme, surtout par le comte de Namur.

(1) *Trève, treua, treuga,* du saxon *trew*, allem. *treue,* foi, fidélité. Durant la peste qui désola l'Aquitaine au XIe siècle, les évêques d'accord avec les seigneurs proclamèrent pour la première fois la *trève de Dieu,* c'est-à-dire la trève aux vengeances et aux guerres privées, à partir du mercredi soir jusqu'au lundi suivant. Des indulgences étaient accordées à ceux qui l'observaient et des peines religieuses et civiles décernées contre ceux qui la violaient. Elle fut étendue ensuite à tout le temps compris entre l'Avent et l'Épiphanie et entre la Septuagésime et l'octave de Pâques. Pour les prêtres, les moines, les pèlerins, les cultivateurs, les animaux de labour et les semences apportées dans les champs, la trève devait être perpétuelle.

L'assemblée désigna d'une voix unanime Henri de Verdun et ses successeurs juges à perpétuité du *Tribunal de Paix*. Seul Henri, comte de Durbui et de La Roche, refusa de souscrire à la charte d'érection de cette haute judicature. Les autres résolurent de l'y contraindre et l'assiégèrent dans son château de La Roche. Il allait être réduit par la famine après un siége de sept mois, lorsqu'il s'avisa d'un étrange stratagème. Il fit manger à une truie, le seul animal probablement qui lui restât, sa dernière mesure de froment, puis il lâcha la bête qui alla s'abattre au beau milieu des ennemis. Ceux-ci la tuèrent et, tout ébahis de la voir si bien repue, s'imaginèrent que l'abondance régnait au château et levèrent le siége. Le comte de La Roche fut exempté formellement de la juridiction du *Tribunal de Paix*.

La noblesse du comté de Namur ne fit pas défaut à la première croisade. Elle avait à sa tête un fils du comte Albert III, portant le même nom que son père. Ce prince mourut sans postérité en Orient, après y avoir épousé Amélie de Roucy, veuve du comte de Jaffa. Une tradition poétique fait remonter à cette croisade l'origine du monastère de Marche-les-Dames sur la Meuse. Plusieurs dames de haute naissance dont les époux avaient suivi Godefroid de Bouillon en Asie se réunirent, dit-on,

dans cette paisible vallée, pour y passer dans la retraite et la prière tout le temps que durerait la guerre sainte. Quelques-uns de ces pieux chevaliers revinrent dans leurs foyers après la prise de Jérusalem et furent rejoints par leurs fidèles compagnes; celles qui étaient restées veuves continuèrent à vivre dans la solitude et ainsi prit naissance une communauté qui, de simple maison de retraite, devint, vers l'an 1380, une abbaye de l'ordre de Saint-Bernard.

C'est au règne d'Albert III qu'un document contemporain rapporte la construction d'un pont en pierre sur la Meuse, vis-à-vis de Dinant. Antérieurement, le passage du fleuve s'opérait au moyen d'une barque appartenant au monastère de Waulsort. Tous les intéressés, le comte de Namur, l'évêque de Liège, un seigneur du nom de Conon, le mayeur et un autre représentant de la ville, se réunirent à Dinant et arrêtèrent la construction du pont. L'abbé Godescald prit cette construction à sa charge ainsi que l'entretien du pont. On lui accorda en compensation pour les habitants de Waulsort une exemption du droit de péage qui subsistait encore à la fin du siècle dernier.

Le comte Albert III prolongea sa carrière au moins jusqu'en 1105. Il laissa la réputation d'un prince juste et sage. Trois de ses fils lui survécurent : Godefroid, qui fut son successeur

au comté; Henri, qui hérita de son oncle les comtés de La Roche et de Durbui; Frédéric, prévôt de Saint-Lambert à Liège et ensuite évêque de cette ville, un des plus saints prélats de son temps. Les deux filles d'Albert III, Alix ou Adélaïde et Ide, eurent pour époux, l'une, Othon, comte de Chini, l'autre, Godefroid-le-Barbu, duc de Lotharingie et comte de Louvain.

Godefroid, le comte nouveau, avait épousé, vers l'an 1088, Sybille de Grandpré, dame de Château-Porcien, dont il se sépara au bout de trois ans de mariage; il s'unit plus tard à Ermesinde de Luxembourg, princesse dont les historiens vantent les vertus et la bonté. Godefroid prit une part importante à la lutte soutenue par son frère Frédéric, élu à l'évêché de Liége, contre les injustes prétentions d'Alexandre de Juliers. Celui-ci appuyé, entre autres, par le comte de Louvain, parvint à s'emparer de Huy et y fut assiégé par Frédéric et son frère Godefroid de Namur. Les partisans d'Alexandre vinrent à son secours et une bataille fut livrée sous les murs de la ville. Godefroid y tua de sa main Lambert, comte de Montaigu (1), et remporta une victoire complète. Les Brabançons furent obligés d'opérer leur

(1) Le comté de Montaigu était situé en Ardenne, entre Marche et La Roche.

retraite; ils se vengèrent en dévastant sur leur passage les pays de Liège et de Namur (1119).

Deux ans plus tard, Godefroid jeta les fondements d'une des plus riches et des plus célèbres abbayes de la Belgique, celle de Floreffe. Saint Norbert, revenant de Cologne, s'était arrêté à Namur et y avait été reçu par le comte avec vénération. Par une charte du 27 novembre 1121, Godefroid lui donna en toute propriété sa terre de Floreffe, ne se réservant que le titre d'avoué et les prérogatives qui en découlaient. Norbert y fonda la troisième maison de son ordre. L'abbaye de Geronsart remonte à la même époque.

Godefroid n'était pourtant pas toujours bienveillant envers les moines. Ainsi il retint longtemps contre tout droit la terre de Tourinne en Hesbaie qui appartenait à l'abbaye de Stavelot. Mais ce fut surtout le monastère de Gembloux qui eut à souffrir de ses violences. Après la mort de l'abbé Anselme, en 1136, des difficultés s'étaient élevées entre les religieux et les habitants de la ville au sujet du choix de son successeur. Les comtes de Louvain et de Namur s'en mêlèrent à la fois et ce dernier se jeta sur Gembloux, avant que les Brabançons eussent pris leurs mesures pour le défendre. La ville et le monastère étaient protégés par une enceinte de murailles que le comte ne parvint

point à franchir. Dans sa colère, il fit lancer des traits enflammés à l'intérieur où un incendie ne tarda point à se déclarer. Cependant les remparts restèrent debout et les habitants continuèrent à les défendre courageusement. Godefroid fut obligé de regagner Namur avec ses troupes. Mais, huit jours après, il revint et, cette fois, pénétra dans la ville qui ne s'attendait plus à une nouvelle attaque. Les assaillants s'y livrèrent aux plus affreux excès; rien ne fut épargné, ni l'âge, ni le sexe, ni la sainteté de la profession religieuse.

Godefroid sentit sans doute le besoin d'expier ces horreurs. Sur la fin de ses jours, il se retira dans l'abbaye de Floreffe qu'il avait fondée et y revêtit l'habit monastique. La comtesse Ermesinde imita l'exemple de son mari et passa ses dernières années dans la maison de femmes annexée au monastère. Godefroid mourut à Floreffe en 1139, un peu moins d'un an après s'y être consacré à la vie religieuse en qualité de frère convers. Sa veuve le suivit de près au tombeau.

Les lettres fleurirent, sous le règne de Godefroid, à l'abbaye de Waulsort, comme nous l'avons déjà remarqué. Wibald, abbé de Stavelot, un des hommes les plus remarquables de son temps, avait été moine à Waulsort. Les empereurs Lothaire et Conrad l'honorèrent

d'une confiance toute particulière et l'employèrent dans les négociations les plus importantes. — Un autre religieux, Raoul ou Rodolphe, né à Moustiers-sur-Sambre, se distingua aussi par son zèle pour le maintien de la discipline monastique et la culture des lettres. Il fut abbé de Saint-Trond et il nous a laissé, indépendamment d'autres ouvrages, une chronique de cette abbaye.

Henri, dit l'Aveugle, avait environ quarante ans, lorsqu'il fut appelé au gouvernement du comté par la mort de son père. Antérieurement à son avénement, il avait recueilli de l'héritage de son oncle paternel les comtés de La Roche et de Durbui et la mort de Conrad II, dont il était cousin-germain par sa mère, lui valut la possession du comté de Luxembourg en 1156. C'était donc l'un des seigneurs les plus puissants de la Belgique. Cette brillante situation, jointe à la maturité de l'âge chez le nouveau comte, semblait devoir faire espérer un règne calme et prospère. Cependant il n'y en eut guère de plus triste ni de plus agité.

La première guerre où Henri s'engagea fut celle qu'il soutint, comme allié de l'évêque de Liége, contre Renaud, comte de Bar, pour la possession du château de Bouillon. A l'imitation de beaucoup d'autres seigneurs, l'illustre chef de la première croisade avait vendu, en

partant, le château dont il portait le nom à l'église de Liège. Les évêques de Liège en jouissaient depuis longtemps, lorsque le comte de Bar s'en empara par surprise et se montra décidé à le garder, comme représentant les droits de la princesse Mathilde, veuve de Godefroid-le-Bossu. Au mois d'août 1141, l'évêque Albéron, assisté du comte de Namur, se présenta devant Bouillon pour en faire le siége. Ce siége fut long et périlleux; le comte de Namur y signala son courage brillant et téméraire en plusieurs rencontres, notamment dans l'attaque d'un moulin construit sous la forteresse et au milieu du lit de la Semoi. Henri y fut blessé à la cuisse et renversé avec son cheval dans la rivière. Un autre jour que les assiégeants cherchaient à se rendre maîtres d'une tour appelée la Tour de Beaumont, le comte de Namur s'aventura jusqu'à grimper de rocher en rocher, avec un petit nombre des siens, à la hauteur de cette tour; les ennemis, frappés sans doute d'admiration, l'en laissèrent descendre sans l'inquiéter. Le siège se termina, le 21 septembre, par la capitulation des assiégés succombant à la faim et n'espérant plus de secours.

Les années suivantes se passèrent dans de continuelles entreprises contre l'archevêque de Trèves, à propos de l'abbaye de Saint-Maximin

dont le comte était avoué, et contre l'évêque de Liége, au sujet de la terre de Tourinne, enlevée de nouveau aux moines de Stavelot (1142-1150).

Ces brigandages, comme les appelle un historien du comté, furent le prélude d'une guerre cruelle entre les Liégeois et Henri-l'Aveugle. Celui-ci avait prêté, pendant le siége de Bouillon, une somme considérable à l'évêque Albéron; il en réclama le remboursement du successeur de ce prélat, Henri de Leyen. L'évêque se déclara prêt à acquitter la dette contractée par son prédécesseur, mais exigea que le comte exhibât la preuve écrite de cette obligation. Henri de Namur, irrité de cette prétention, fit saisir deux marchands liégeois que leur commerce avait amenés à Namur. Il chercha même à s'emparer de la personne du prélat qui se trouvait en ce moment dans une maison de campagne à Hollogne. La guerre était devenue inévitable et on s'y prépara des deux côtés. Au mois de janvier 1151, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, le comte se mit en campagne et rencontra les Liégeois dans la plaine d'Andennes. Quoique l'armée namuroise fût beaucoup plus nombreuse que celle de Liége et que presque toute la noblesse du comté y figurât, elle fut battue par les Liégeois qu'animait surtout la présence du corps vénéré de

leur glorieux patron saint Lambert. Enivrés par le succès, ceux-ci abusèrent cruellement de la victoire. Après avoir ruiné le pont de pierre jeté sur la Meuse en face d'Andennes, ils se ruèrent sur le bourg qu'ils pillèrent et livrèrent aux flammes. Ni l'église, ni le monastère ne furent épargnés ; les religieuses elles-mêmes furent victimes de ces barbares excès. L'évêque, désolé de ce qui s'était passé, fit rebâtir l'église à ses frais.

Après cette malheureuse journée, le comte s'était replié sur Namur et on ne cherchait pas à l'y inquiéter ; l'évêque, de son côté, était parti pour l'Italie où il assista au couronnement de l'empereur Frédéric Barberousse à Rome. Henri profita de son absence pour se remettre à faire des courses sur le territoire de l'évêché, mais il fut châtié une seconde fois. Le comte de Duras, qui commandait les troupes liégeoises, vint mettre le siége devant Namur et tint la ville étroitement bloquée. Au bout de quinze jours, on manqua de vivres et Henri fut obligé d'entrer en accommodement.

Le besoin de luttes et de querelles le conduisit alors dans le Luxembourg où il suscita de nouvelles difficultés à l'archevêque de Trèves, toujours à propos de l'abbaye de Saint-Maximin. Le siége de Trèves était occupé alors par Hillin, prélat d'une humeur extrêmement

pacifique. Plutôt que d'exposer ses sujets aux hasards de la guerre, Hillin céda au comte la petite ville de Grevenmacher avec sa banlieue et parvint ainsi à éloigner de ses états le fléau qu'il redoutait (1155-1157).

Ce fut vers ce temps, que le comte de Namur éprouva les premières atteintes de la maladie qui le rendit presque complètement aveugle. Cette pénible épreuve modifia considérablement ses habitudes et sa pétulance native. Il laissa s'écouler près de douze ans dans le calme le plus absolu et ne sembla s'occuper que de réparer les maux de la guerre et d'améliorer le sort de son peuple. C'est ainsi qu'on le voit établir ou confirmer les franchises de diverses localités, telles que Brogne, Floreffe, Jamagne et Fleurus. Les habitants de la ville de Namur jouissaient dès lors de libertés assez étendues : on remarque que ces libertés de la cité principale du comté sont constamment prises pour type des franchises accordées ailleurs.

Cette paix momentanée fut suivie de nouveaux troubles, qui ne cessèrent, pour ainsi dire, qu'avec la vie de Henri-l'Aveugle. Nous avons eu plus haut l'occasion de dire un mot de ces luttes désastreuses pour le comté qui en fut l'objet et le théâtre (1). Le comte de

(1) Ci-dessus, page 228.

Namur, on se le rappelle, n'ayant point eu d'enfant de sa femme Laurette d'Alsace, de la maison de Flandre, avait constitué son héritier Baudouin-le-Courageux, fils de sa sœur Alix. Après la mort de Laurette, il avait épousé en seconde noces Agnès de Gueldre dont il se sépara presque immédiatement après son mariage et, pendant cet intervalle, il confirma de nouveau l'acte de succession passé en faveur de Baudouin. Mais s'étant rapproché plus tard d'Agnès, il en eut une fille nommée Ermesinde, fiancée d'abord au comte de Champagne et unie, plus tard, à Thibaud, comte de Bar. Alors le vieux comte, obéissant à la voix de la nature et suivant un sentiment d'équité que nos lois consacrent encore aujourd'hui, voulut révoquer la constitution d'héritier faite en la personne de Baudouin. Il en résulta une guerre longue et sanglante, mêlée de divers incidents et recommencée à plusieurs reprises. Cette guerre se termina par un partage de la succession du vieil Henri entre sa fille Ermesinde, qui conserva le comté de Luxembourg où nous la retrouverons, et Baudouin de Hainaut, reconnu héritier du comté de Namur et de ceux de La Roche et de Durbui, avec le titre de marquis du Saint-Empire qui lui fut conféré par Frédéric Barberousse.

Le comte de Hainaut mourut avant son

oncle et ne profita point personnellement de l'héritage qu'il avait si laborieusement conservé. Henri-l'Aveugle s'éteignit à Echternach en 1196; il était presque centenaire. Ses restes, transportés plus tard à Floreffe, y furent inhumés à côté de ceux de sa seconde femme. En 1176, ce prince avait accordé le rang de ville à Bouvignes et l'avait entourée de murailles. Avec lui, finit la première race des comtes de Namur.

CHAPITRE II.

LE COMTÉ DE NAMUR DEPUIS L'AVÉNEMENT DE LA MAISON DE HAINAUT JUSQU'A GUI DE DAMPIERRE.

1196—1262.

Philippe-le-Noble. — Guerre avec Thibaud de Bar pour la possession du comté. — Excellente administration du comte Philippe. — Progrès sociaux. — Yolande et Pierre de Courtenai. — Nouveaux progrès. — Guerre contre Ermesinde de Luxembourg et Waleran de Limbourg. — Philippe à la Lèvre. — Fin de la guerre avec Waleran de Limbourg. — Le comte prend part à la croisade contre les Albigeois. — Sa mort. — Henri et Marguerite de Courtenai. — Entreprise de Fernand de Portugal sur le comté. — Baudouin de Courtenai et sa femme Marie de Brienne. — Démêlés avec Jean d'Avesnes et Henri-le-Blondel. — Révolte à Namur. — Baudouin cède ses droits sur le comté à Gui de Dampierre.

Baudouin-le-Courageux avait disposé, en mourant, du comté de Namur en faveur de son second fils Philippe, à charge de relever (1) le

(1) *Relever, relief*, termes de jurisprudence féodale qui s'employaient en parlant d'une terre placée dans la *mouvance* d'une seigneurie et dont le propriétaire devenait par là vassal du seigneur.

comté du Hainaut, et en avait fait ainsi un arrière-fief de l'empire, de fief direct qu'il était précédemment. Le nouveau comte est désigné communément par les historiens de Namur sous le nom de Philippe-le-Noble, sans doute à cause de la grandeur de sa maison. Ce fut lui qui donna au comté ou marquisat de Namur, comme on l'appela indifféremment pendant quelque temps, les armes du comté de Flandre dont son frère aîné venait d'hériter, c'est-à-dire, l'écu d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules; mais, en sa qualité de puîné, il le chargea d'un bâton *péri en bande.*

Philippe eut tout d'abord à défendre son marquisat contre un redoutable adversaire. L'empereur Henri VI n'avait pas ratifié l'accord intervenu entre Baudouin-le-Courageux et Henri l'Aveugle, accord en vertu duquel le Luxembourg était resté à la jeune Ermesinde. A la mort du vieux comte de Namur, il avait déclaré le fief vacant par défaut d'hoir (*hœres,* héritier) mâle et l'avait adjugé à son frère Othon de Bourgogne. Thibaud de Bar, mari d'Ermesinde, se crut victime d'une odieuse spoliation. Hardi et entreprenant, il résolut d'en appeler à son épée. Il commença cependant par s'entendre avec Othon dont il obtint le désistement moyennant une somme d'argent. Débarrassé de ce côté là, il leva des troupes,

porta la guerre et la dévastation sur le territoire de Namur et vint investir Philippe dans sa propre localité. Repoussé à plusieurs reprises et après des assauts meurtriers, il fut obligé de lever le siége, non sans laisser à Philippe de sérieuses inquiétudes pour l'avenir. Craignant une seconde aggression, celui-ci entra en négociation avec le comte de Luxembourg. Une paix définitive fut conclue entre eux, le 26 août 1199, en l'église de Saint-Médard, près de Dinant. Aux termes de ce traité, Philippe cédait à Thibaud les comtés de La Roche et de Durbui, ainsi que la partie du comté de Namur située sur la rive droite de la Meuse jusqu'à la forêt d'Arche, c'est-à-dire, depuis Revin jusqu'à Lustin à la limite de cette forêt. Ermesinde ratifia cet arrangement par un acte passé dans l'église d'Hastières, au mois de novembre 1200.

Nous avons dû mentionner, dans l'histoire du comté de Flandre (1), une circonstance qui pèse tristement sur la mémoire du comte Philippe et qui paraît avoir empoisonné le reste de sa vie. Chargé de la garde et de la tutelle des deux filles de Baudouin de Constantinople, ses nièces, il livra les orphelines à l'astucieuse avidité du roi de France dont il épousa la fille

(1) Ci-dessus, page 159.

Marie, fruit de l'union adultère de ce roi avec la trop célèbre Agnès de Méranie. Les Flamands ne pardonnèrent jamais au comte de Namur cet acte de faiblesse que du reste il ne se pardonnait point à lui-même, et qui semble l'avoir tourmenté comme un remords jusque sur sa couche funèbre.

Dans l'intérieur du comté, Philippe signala son administration par des actes de justice et de bonté qui désarment les rigueurs de l'histoire. Prince d'un caractère peu énergique, mais religieux, ami de la paix, promoteur du développement social, il mérita et obtint l'amour et la reconnaissance de son peuple. Nous citerons, parmi les faits qui justifient cet éloge, l'acte par lequel il ratifia, l'an 1196, en qualité de suzerain, les libertés de la petite ville de Walcourt, successivement possédée par les seigneurs d'Avesnes, de Duras et de Rochefort.

Le caractère doux et conciliant de Philippe le fit choisir plus d'une fois comme arbitre par des princes voisins prêts à décider leurs différends par les armes. C'est ainsi qu'en 1203 il rétablit l'union entre l'évêque de Liège, le duc de Brabant et le comte de Looz, qui étaient sur le point d'en venir aux mains dans la plaine de Waremme. C'est ainsi encore que, trois ans plus tard, il termina les longs et sanglants démêlés qui avaient surgi entre Louis de Looz

et Guillaume de Hollande, frère du comte Thierri, dont le premier avait épousé la fille.

Philippe ne négligea rien pour réparer les pertes qu'avaient essuyées le comté et ses propres domaines par suite du traité de Dinant. Dans cette vue, il acquit de l'abbé de Malonne, autorisé par l'évêque de Liége, les bois de Floriffoux et les deux tiers de ceux de Seilles et de Sclayn du monastère de Saint-Cornelis-Munster. D'un autre côté, Gilbert de Landen et Thierri de Walcourt lui cédèrent, l'un le fief de Jemeppe, l'autre celui de Mehaigne.

Nous avons vu, à une époque reculée du moyen âge (1), la plupart des alleux se convertir en terres bénéficiaires par *la recommandation*. Il est curieux de voir, au XIIIe siècle, le comte de Namur pratiquer quelque chose de semblable par rapport à la terre de Samson. Il céda cet alleu pour une rente de cinquante marcs d'argent à l'évêque de Liège qui le lui rendit immédiatement pour le tenir en fief de son église.

Les institutions ecclésiastiques du comté furent redevables de bienfaits nombreux à Philippe-le-Noble. Les chapitres de Saint-Aubin, de Notre-Dame et de Saint-Pierre-du-Château, furent l'objet de ses pieuses libéralités. L'abbaye

(1) Ci-dessus, page 58.

du Val-Saint-Georges, de l'ordre de Cîteaux, connue vulgairement sous le nom de Salzinne, lui dut très-probablement son origine. Il força Thierri de Bierbais à restituer au prieuré de Sart-les-Moines, près de Gosselies, les biens dont ce seigneur turbulent s'était emparé à l'aide de la force. En qualité d'abbé séculier et d'avoué du chapitre d'Andennes, il maintint ce corps en possession du privilége de ne recevoir au nombre de ses membres que des dames de noble origine.

Le comte Philippe mourut dans un âge peu avancé. Déjà souffrant d'une maladie de langueur, il fut atteint d'une violente dyssenterie au château de Blaton, entre Ath et Condé. Il se hâta de se faire transporter à Valenciennes où les abbés de Saint-Jean en cette ville, de Villers et de Cambron l'assistèrent dans ses derniers moments et eurent beaucoup de peine à modérer les ardeurs de sa dévotion pénitente. Il y expira, le 9 octobre 1212, et fut inhumé dans la grande nef de Saint-Aubin où sa tombe fut honorée par les témoignages les plus expressifs de la dévotion populaire. Sa veuve, Marie de France, se remaria plus tard au duc de Brabant Henri-le-Guerroyeur.

Philippe étant mort sans postérité, son héritage revenait à son frère Henri qui avait remplacé Baudouin sur le trône de Constantinople,

en 1206. Absorbé par les affaires d'Orient, le nouvel empereur fit, selon toute apparence, la cession du comté de Namur à sa sœur Yolande, femme de Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, de la maison royale de France. Pierre et Yolande signalèrent leur avénement par l'affranchissement de deux communes. Le 15 août 1213, ils octroyèrent à la ville de Bouvignes des libertés semblables à celles dont jouissait depuis longtemps la capitale du comté. L'année suivante, ils étendirent les franchises de cette dernière ville aux nombreuses habitations qui s'étaient élevées en dehors des murailles et formaient un quartier appelé la Neuveville. L'ancien Namur lui-même développait, en ce moment, son organisation intérieure. Jusqu'alors, ses échevins, fidèles à la vieille coutume germanique, avaient tenu leurs plaids *(placita)* en plein air, au pied d'un perron situé sur la place Saint-Remi. En 1213, le chapitre de Saint-Aubin, propriétaire d'un alleu voisin, accorda aux échevins la faculté de construire sur ce terrain un appentis qui devint le siége de leurs séances. Ce fut là l'origine du modeste hôtel de ville qui, sous le nom de *Cabaret* ou de *Maison des Échevins*, servit à rendre la justice jusqu'en 1515.

A ces progrès pacifiques succédèrent bientôt de nouvelles guerres et de nouvelles épreuves.

La fille dépossédée de Henri l'Aveugle, Ermesinde, avait perdu son premier mari, Thibaud de Champagne, et avait contracté une seconde union avec un prince valeureux et de haute extraction, Waleran de Limbourg, marquis d'Arlon. Celui-ci, prétextant que les arrangements pris à Dinant avec Philippe-le-Noble étaient purement personnels à ce dernier, revendiqua les droits de sa femme sur le comté de Namur et vint mettre le siége devant Bouvignes. Repoussé d'abord, il fit de nouvelles incursions sur le territoire namurois et parvint à s'emparer du château de Samson qu'il mit dans un excellent état de défense.

Dans l'intervalle, l'empereur Henri de Flandre, successeur de Baudouin de Constantinople, était mort le 3 juin 1216. Les barons de l'empire lui choisirent pour successeur Pierre de Courtenai qui avait aidé de son épée à cette illustre conquête. Le nouvel empereur et sa femme Yolande reçurent solennellement la couronne à Rome et s'embarquèrent ensuite sur des vaisseaux vénitiens avec des forces levées en Belgique et dans le comté d'Auxerre. Ils allèrent mettre le siége devant Durazzo (1) qui était au pouvoir d'un des princes grecs les plus ennemis des Latins, Théodore Comnène.

(1) L'ancien *Dyrrachium*, en Albanie, sur la mer Adriatique.

Courtenai échoua dans cette entreprise et s'aventura dans les montagnes de l'Albanie où l'ennemi parvint à le cerner, en s'emparant de toutes les issues. Dans cette situation, il se laissa séduire par les paroles trompeuses du prince grec. Chargé de chaînes au milieu des délices d'un festin, il mourut dans les fers, de mort violente ou naturelle on l'ignore. Yolande qui était allée chercher un empire en Orient n'y trouva aussi qu'un tombeau. Elle mourut de chagrin à Constantinople, après y avoir donné le jour à Baudouin, le dernier empereur latin d'Orient (1219).

Yolande, avant son départ, avait cédé le comté de Namur à Philippe, son fils aîné. Philippe, surnommé *à la Lèvre* (1), avait hérité en même temps de la guerre avec Waleran, mari d'Ermesinde. Mais il sut décider son adversaire à accepter l'arbitrage de l'archevêque de Cologne qui, après avoir pesé mûrement les prétentions réciproques, rétablit les choses exactement dans l'état où les avait mises le traité de 1199. Une paix définitive fut conclue encore à Dinant, au mois de mars 1222.

Les Albigeois, espèce de socialistes du moyen âge, écrasés une première fois par Philippe-

(1) On ignore l'origine de ce surnom. Un historien appelle le comte Philippe *a Dolabra,* c'est à dire, *à la Hache.*

Auguste, relevaient en ce moment la tête dans le midi de la France. Le roi Louis VIII se mit en marche contre eux à la tête de toute la France du nord, et le comte de Namur se joignit à cette expédition. Philippe se distingua au siége d'Avignon qui ne se rendit qu'après une longue résistance. La durée de ce siége fut fatale à l'armée royale; les chaleurs occasionnèrent une épidémie mortelle dans les rangs. Le comte de Namur en fut atteint et alla mourir près de Saint-Flour, en Auvergne. Ses restes furent rapportés dans sa patrie et inhumés en l'abbaye de Vaucelles, à deux lieues de Cambrai (1226).

Philippe eut pour successeur son frère Henri. Ce prince, fort jeune encore au moment de son avénement, mourut deux ou trois ans plus tard, sans avoir laissé aucune trace de son passage au gouvernement du comté. Un seul des fils de Pierre de Courtenai, Baudouin, né à Constantinople, avait survécu à ses frères. En son absence, sa sœur Marguerite, femme du comte Henri de Vianden, se mit sans difficulté en possession de l'héritage de sa famille. Toutefois elle était à peine installée à Namur, lorsqu'un prétendant inattendu se présenta. Ce prétendant n'était autre que Ferrand de Portugal, mari de la comtesse Jeanne, petite fille de Baudouin-le-Courageux. Un diplôme impérial

du 3 juin 1229 l'avait reconnu en qualité de comte de Namur. Marguerite et son mari refusèrent de se soumettre à cette décision et se préparèrent à repousser Ferrand par la force. Celui-ci pénétra à main armée dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, s'empara de Golzinne et investit Floreffe, qui céda après un siége de quarante jours et fut réduite en cendres. Il allait marcher sur la capitale du comté, lorsque Henri de Vianden et Marguerite crurent devoir recourir aux négociations. Un traité fut conclu à Cambrai, le 1er novembre 1232, grâce à l'entremise d'Enguerrand de Couci. Ce traité assignait au comte de Flandre Vieuville, Golzinne et le douaire que Marie de France, veuve de Philippe-le-Noble et duchesse de Brabant, avait possédé dans le comté. De leur côté, Ferrand et Jeanne se désistaient de toute prétention sur le pays de Namur.

Cet accord fut suivi de quelques années de paix dont Marguerite et son mari profitèrent pour fonder l'abbaye de Grand-Pré, dont Philippe à la Lèvre avait prescrit l'érection dans son testament, et pour agrandir la ville de Bouvignes qu'ils entourèrent d'une nouvelle enceinte de murailles où se trouvèrent renfermées les hauteurs avoisinantes.

Le calme ne fut pas de longue durée. L'an 1236, on vit arriver en France Baudouin, frère

de Marguerite. Il venait solliciter des secours contre les attaques auxquelles l'empire latin de Constantinople était en butte de la part des Grecs et qui le menaçaient d'une ruine prochaine. Ce prince avait épousé Marie de Brienne, fille de l'empereur régnant, lequel mourut, le 23 mars 1237, laissant l'empire sans appui et sans espérance. Baudouin, son successeur, fut reçu avec empressement à la cour de saint Louis qui s'employa pour lui faire rendre les biens patrimoniaux des Courtenai. Baudouin revendiqua au même titre le comté de Namur, et les secours que lui fournirent le roi de France et la comtesse de Flandre le mirent en état de réussir dans cette entreprise où d'ailleurs le bon droit était de son côté. Marguerite succomba après une vive résistance. En recouvrant Namur, Baudouin rentra également en possession des châteaux de Golzinne et de Vieuville qui avaient été cédés à Jeanne et à Ferrand par le traité de 1232.

Baudouin épuisa toutes ses ressources afin de nourrir et payer les troupes qu'il avait levées pour marcher au secours de son empire chancelant. C'est dans cette vue qu'il engagea le comté de Namur pour cinquante mille livres parisis à saint Louis. En 1239, il se dirigea lui-même vers Constantinople, accompagné de plusieurs seigneurs illustres. Sa présence ne

modifia guère la situation à peu près désespérée où l'on se trouvait et, en 1244, Baudouin, pressé plus vivement, passa de nouveau en Occident. Après avoir parcouru l'Italie et la France, toujours en vue d'obtenir des subsides et des secours, il revint dans son comté de Namur. Il pourvut sagement aux affaires du pays, mit le château de Namur en bon état de défense et se fit prêter un nouveau serment de fidélité. Ces arrangements terminés, Baudouin quitta Namur qu'il ne devait plus revoir, pour retourner à Constantinople, dans le courant de l'année 1247.

Les dissensions entre Marguerite de Constantinople et ses enfants du premier lit avaient provoqué, en 1246, nous l'avons vu, un jugement arbitral de saint Louis, par lequel le comté de Hainaut était assigné aux d'Avesnes et celui de Flandre aux Dampierre. Jean d'Avesnes s'était empressé d'assurer ses droits sur la portion de l'héritage échue à la branche dont il était le représentant en sa qualité de fils aîné, et avait porté plainte à son beau-frère Guillaume de Hollande, roi des Romains (1), de ce que l'empereur Baudouin avait négligé de lui prêter foi et hommage pour le comté de

(1) On appelait roi des Romains, en Allemagne, le prince élu pour succéder à l'empire.

Namur, dans l'intervalle *d'an et de jour* fixé par le droit et les usages féodaux. Guillaume accueillit cette plainte avec empressement et, sans tenir compte des embarras de Baudouin, il investit, par un diplôme du 27 avril 1249, Jean d'Avesnes du comté de Namur. Mais la reine Blanche, régente de France, prit hautement la défense de Baudouin. Le pape Innocent IV écrivit de son côté au roi des Romains pour se plaindre de la précipitation avec laquelle il avait agi dans cette affaire. Ces réclamations déterminèrent Jean d'Avesnes à renoncer pour le moment à ses projets d'agrandissement. Marie de Brienne, qui s'était rendue à Paris, y fut honorablement accueillie par la régente; celle-ci lui remit l'obligation de cinquante mille livres hypothéquée sur le comté de Namur.

Il ne fut donc pas donné suite à la résolution du roi des Romains, mais aucun acte formel ne l'avait révoquée. En 1254, Jean d'Avesnes s'avisa de céder les droits qu'elle lui conférait au comte de Luxembourg, Henri II, dit le Grand ou le Blondel, fils de Waleran et d'Ermesinde. Marie de Brienne dut voir avec effroi surgir ce nouveau compétiteur bien plus redoutable que le comte de Hainaut. Une attaque à laquelle on était peu en état de faire face à Namur était imminente, lorsque la mort du roi des Romains, en 1255, vint priver les d'Avesnes

de leur principal appui. Ils furent obligés de renoncer aux droits que la déclaration de Guillaume de Hollande avait pu leur donner sur le comté de Namur et de révoquer la cession faite au comte de Luxembourg.

Cette renonciation détourna l'orage qui menaçait de fondre sur Namur, mais le calme fut de peu de durée. L'empire latin de Constantinople était aux abois; les Grecs, commandés par Michel Paléologue, faisaient chaque jour de nouveaux progrès. Telle était la triste situation de Baudouin, qu'il avait été obligé d'enlever le plomb qui couvrait les églises pour le convertir en monnaie et de démolir les palais pour se procurer du bois. Marie de Brienne faisait de son mieux pour aider son mari et, dans cette vue, elle surchargea ses sujets de tailles nombreuses et arbitraires. Une révolte éclata à Namur; le bailli de l'impératrice fut tué sous ses yeux et elle-même forcée de chercher un refuge dans le sanctuaire de l'église Notre-Dame. Échappée au danger, elle sévit avec rigueur contre les coupables. Les Namurois résolurent alors de se donner au comte de Luxembourg qu'ils trouvèrent tout préparé à accepter leurs propositions. Quelques jours à peine s'étaient passés, et Henri se présentait à la tête d'une armée, la nuit de Noël 1256, aux portes de Namur. Elles lui furent ouvertes

aussitôt et le comte de Luxembourg, *reçu à seigneur,* se hâta d'investir le château. Marie n'eut que le temps d'en sortir, laissant au célèbre bâtard de Wesmael qui y commandait l'ordre de se défendre jusqu'à l'extrémité. Francon de Wesmael fut fidèle à ce commandement. Les braves défenseurs de la forteresse soutinrent des assauts réitérés et ne se rendirent qu'après avoir été réduits à la plus affreuse famine.

Ce premier désastre précéda de quelques années la chute définitive de l'empire latin d'Orient. Constantinople fut prise par les Grecs, le 24 juillet 1261. Baudouin, l'ex-empereur, erra dans toute l'Europe excitant en vain les princes d'Occident à une nouvelle croisade. Désespérant de recouvrer son comté de Namur, il suivit le conseil de saint Louis et vendit ses droits à Gui de Dampierre pour une somme de vingt mille livres parisis (1). Le lundi avant le dimanche des Rameaux 1262, Gui parvint à conclure un accord avec le comte de Luxembourg, maître de fait du comté qu'il venait d'acheter. En vertu de ce traité, Gui, veuf de sa première femme, Mathilde de Béthune, épousait Isabelle, fille de Henri de Luxem-

(1) Cette somme représentait une valeur de plus de quatre cent mille francs d'aujourd'hui.

bourg, laquelle lui apportait en dot le comté de Namur. Il était convenu, en outre, que la succession appartiendrait aux enfants à naître de ce mariage, à l'exclusion de ceux du premier lit. Cet accord rendit, après plus d'un demi siècle, à la petite fille d'Ermesinde l'héritage de Henri l'Aveugle dont son aïeule avait été dépouillée.

CHAPITRE III.

LE COMTÉ SOUS GUI DE DAMPIERRE ET SES SUCCESSEURS DE LA MAISON DE FLANDRE.

1262—1429.

Caractère du nouveau comte. — Premier octroi accordé à la ville de Namur. — Guerre de la Vache. — Troubles à Namur. — Gui remet le gouvernement à Jean son fils. — Serments des arbalétriers. — La cour des comtes de Namur. — Jean Ier de Namur. — Révolte de la capitale. — Guerre causée par la rivalité de Bouvignes et de Dinant. — Industrie du comté. — Les trois premiers fils de Jean Ier, Jean II, Gui II et Philippe. — Guillaume-le-Riche. — Agrandissements du comté. — Nouvelle sédition à Namur. — Statuts des métiers. — Guillaume II. — Travaux d'utilité publique. — Métiers et serments. — — Franchises communales. — Jean III, dernier comte de Namur. — Le comté vendu au duc Philippe de Bourgogne.

Gui de Dampierre, père d'une nombreuse famille, semble s'être proposé avant tout d'établir avantageusement ses fils et ses filles et on le voit sans cesse occupé à en rechercher les moyens, plus soucieux en cela de ses intérêts

domestiques que de ceux de la chose publique. Bienveillant d'ailleurs et équitable envers ses sujets, jamais prince, selon la remarque d'un historien du comté, ne leur accorda plus de priviléges et ne les fit mieux payer.

Ce fut par l'établissement d'une contribution onéreuse que Gui débuta à Namur et l'octroi de 1268, le premier qui ait été accordé à la ville de Namur, n'avait pas d'autre caractère. Des difficultés s'étaient élevées entre le comte et la commune, à l'occasion d'une amende encourue par un bourgeois appelé Godefroid de Donglebert. La ville, pour ne pas se brouiller avec son seigneur, s'engagea à lui payer en cinq termes une somme de mille livres de Brabant. Comme elle manquait de ressources suffisantes, le prince l'autorisa à percevoir un droit de deux deniers sur chaque setier de blé vendu à l'intérieur et un semblable droit d'un denier sur chaque hanap (verre) de cervoise.

En 1272, une cause assez peu importante donna naissance à la guerre désastreuse connue sous le nom de *Guerre de la Vache*. Cette année là, le comte Gui avait fait annoncer un tournoi et des joutes à Andennes. La noblesse des environs y était accourue en foule et ce concours entraînant nécessairement une grande consommation, les paysans des villages voisins s'y étaient rendus aussi en grand nombre avec

des bestiaux et d'autres provisions de bouche. L'un d'eux, du village de Jallet, amena à Andennes une vache volée, quatre jours auparavant, à un bourgeois de Ciney, nommé Rigaud de Corbion. Celui-ci ayant reconnu son bien, dénonça le fait à son juge naturel, Jean de Halloi, bailli du Condros. Mais Andennes n'était pas dans le Condros et le bailli ne pouvait agir au dehors de sa juridiction. Pour attirer le voleur en un lieu où il fût de bonne prise, on lui promit la vie sauve, s'il reconduisait la bête où il l'avait trouvée. Mais, quand Jean de Halloi l'eut en son pouvoir, il en tira l'aveu du méfait et le fit pendre ensuite, sans autre forme de procès.

Jean, sire de Gosne et de Jallet, vit dans cet acte une atteinte portée à sa juridiction seigneuriale et s'en vengea en dévastant les environs de Ciney. A son tour, le bailli usa de représailles et mit le feu au village de Jallet. Le sire de Gosne intéressa alors à sa querelle ses frères, seigneurs de Beaufort et de Fallais, ainsi que ceux de Celles et de Spontin. Tous ensemble entrèrent dans le Condros qu'ils mirent à feu et à sang. Les bourgeois de Huy prirent fait et cause pour leurs compatriotes ainsi maltraités et portèrent plainte à l'évêque Jean d'Enghien contre les dévastateurs.

Le prélat, d'un caractère doux et pacifique,

chercha en vain à calmer l'exaspération de ses sujets. Les Liègeois se mirent en campagne au milieu de l'hiver, brûlèrent le château et le village de Gosne, puis investirent le château du sire de Fallais. Les gens de Huy, de leur côté, vinrent mettre le siége devant celui du sire de Beaufort. Cette place, située au bord de la Meuse, sur un roc escarpé, était d'un abord difficile et les assaillants furent bien vite obligés de se retirer; le manoir de Fallais, au contraire, bâti dans une plaine, ne pouvait opposer une longue résistance. Le sire de Fallais l'abandonna et se dirigea vers Namur en compagnie de son fils et de vingt cavaliers. Surpris dans sa marche par les Liègeois, il périt avec douze des siens. Son fils parvint à s'échapper avec le reste de la troupe et chercha un refuge auprès du duc de Brabant Jean Ier. Le jeune sire de Fallais fit hommage de son fief à ce prince qui se mit en devoir de secourir immédiatement son nouveau vassal. Les troupes brabançonnes saccagèrent le village de Meeffe et forcèrent les Liègeois de lever le siége de Fallais.

Les seigneurs de Gosne et de Beaufort, suivant l'exemple de leur neveu, abjurèrent la suzeraineté de l'évêque de Liège et se constituèrent hommes liges *(ligati)* du comte de Namur. Ce dernier entra à son tour à main

armée sur le territoire liégeois; mais, en revanche, les habitants du Condros et les bourgeois de Huy vinrent porter la dévastation dans le comté. Gui comprit alors le danger de la situation qu'il s'était faite en acceptant l'hommage des vassaux de l'évêque et résolut de se concerter avec le duc de Brabant. Sa mère Marguerite et le comte de Luxembourg lui promirent assistance. La guerre et ses horreurs allaient prendre de nouvelles et effrayantes proportions.

En présence de cette ligue formidable, l'armée liègeoise, trop peu nombreuse pour tenir la campagne, fut obligée de se retirer. Le comte de Namur, libre alors dans ses mouvements, passa la Mehaigne, entra dans la Hesbaye, emporta Warnant de vive force, le livra pendant trois jours au pillage et dévasta tout le pays. En même temps, le comte de Luxembourg envahit le Condros, le ravagea et mit le siége devant Ciney. Jean d'Enghien s'empressa d'envoyer au secours de cette ville son maréchal, Robert de Forvie, avec des troupes et des armes destinées aux habitants de la campagne. Robert pénétra dans Ciney par la porte de Dinant; mais bientôt, effrayé à la vue des préparatifs que faisait l'ennemi pour emporter la ville, il l'abandonna la nuit avec ses gens, sous prétexte d'aller réclamer du renfort à Dinant.

Les assiégés continuèrent à se défendre avec vigueur; mais, à la fin, succombant sous le nombre et forcés dans leurs remparts mal assurés, ils furent contraints de se réfugier dans leur église, le seul asile qui leur restât. Les vainqueurs, sans respect pour la sainteté du lieu, y mirent le feu et la brûlèrent avec tous les malheureux qui s'y étaient renfermés. La ville entière devint ensuite la proie des flammes.

L'ennemi se retira gorgé de butin, mais son départ fut suivi de représailles atroces. Un corps liégeois, commandé par le sire de Modave, fit irruption dans les possessions du comte de Luxembourg situées sur la rive droite de la Meuse et formant un canton appelé Rendarche; il y brûla plus de trente villages. Les Dinantais, de leur côté, firent invasion sur les terres du comte de Namur. Gui de Dampierre envoya contre eux le sire de Dave. A son approche, soit feinte, soit crainte réelle, les Dinantais reculèrent en désordre. Ceux de Namur les poursuivirent précipitamment et entrèrent pêle-mêle dans Dinant avec les fuyards. Les bourgeois baissèrent alors les herses et égorgèrent sans merci cette poignée d'adversaires. Ils étaient quatre-vingts, parmi lesquels le sire de Dave, leur commandant.

Cette guerre durait depuis deux ans et déjà

plus de quinze mille hommes avaient péri et le ravage avait été porté dans quatre principautés. Il fallait un terme à ces horreurs. Le roi de France, Philippe-le-Hardi, fut pris pour arbitre et rétablit les choses sur le pied où elles étaient avant les hostilités. Ainsi se termina une guerre entreprise pour un motif futile et qui n'eut d'autre résultat que le sang versé et la ruine des populations. Ces horribles passe-temps furent un des plus grands fléaux de l'époque féodale.

Pendant les démêlés de Gui de Dampierre avec la France, ses longues absences du comté de Namur, le choix qu'il fit de personnes étrangères au pays par la naissance et par la langue pour leur confier les emplois les plus importants, ses empiètements sur les libertés communales, faillirent amener une révolution semblable à celle qui avait renversé la maison de Courtenai. Au commencement de 1293, les bourgeois se soulevèrent à Namur et résolurent de se donner un autre seigneur. Gui, qui se trouvait alors en Flandre, se hâta d'envoyer sur les lieux Jean, son fils aîné du second lit. Après de longs débats, la commune se soumit. Mais le comte s'était convaincu que le pays serait exposé à de nouveaux orages aussi longtemps que se prolongerait l'absence de son seigneur; d'un autre côté, il lui était plus im-

possible que jamais de résider à Namur, car il était à la veille d'avoir sur les bras toutes les forces du roi de France. Cette double considération et la sagesse qu'avait montrée son fils Jean dans les circonstances difficiles d'où l'on venait de sortir, déterminèrent sans doute le comte Gui à lui remettre le gouvernement. Par un diplôme du 1er novembre 1297, confirmé par un second donné à Gand, le 5 du même mois, il conféra à Jean l'administration du comté.

Ce fut Gui de Dampierre qui, à l'exemple de ce qui se pratiquait en Flandre, établit à Namur un corps de cent arbalétriers auxquels il accorda de nombreux priviléges. Floreffe obtint du même comte, l'institution d'un corps semblable, composé de vingt membres, dont les priviléges furent calqués sur ceux du *serment* de Namur.

Gui régla définitivement l'organisation de la cour des comtes de Namur. L'emploi de chambellan était attaché à la seigneurie de Gosne, la grande maîtrise du palais à celle de Marbais; le sire d'Hauterive était sénéchal, celui de Fumal maître d'hôtel, celui de Balâtre pannetier, et celui de Dave grand veneur. L'office de grand aumônier était annexé à la prévôté de Saint-Pierre-du-Château.

Les pairs du comté étaient primitivement les

seigneurs de Poilvache, de Falise, de Sorines, d'Assesses, d'Awagne, de Sclayn, d'Onhaye, de Ligni et de Falmagne. Ces pairies passèrent plus tard dans les maisons de Scy, d'Audenarde, d'Obais, d'Auvelois, de Ham-sur-Sambre, de Faux, de Belœil, de Bossut, de Zertrud-Lumay, de Wanghe et de Bergilers, quoique plusieurs de ces maisons fussent étrangères au comté.

Le nouveau comte fut mêlé naturellement aux différends de sa famille avec Philippe-le-Bel, d'un côté, avec les d'Avesnes, de l'autre. Durant la courte domination des Français en Flandre, Namur servit de refuge à une partie des amis des Dampierre. A la bataille des Éperons, un corps de six cents Namurois figura avec honneur dans les rangs de l'armée flamande.—Gui de Dampierre avait constamment refusé aux d'Avesnes, maîtres du Hainaut, l'hommage dû pour le comté de Namur; Jean sut sacrifier ses rancunes aux exigences du droit et aux nécessités politiques : par un accord du 10 avril 1307, il reconnut la suzeraineté de Guillaume de Hainaut sur ses états.

En 1311, Jean suivit en Italie l'empereur Henri VII de Luxembourg, son cousin germain; mais il en fut rappelé, dans le courant de l'été de l'année 1313, par la nouvelle d'une révolte qui venait d'éclater dans la capitale de son comté. Cette expédition d'Italie et la guerre

de Flandre qui l'avait précédée, paraissent avoir mis le comte dans la nécessité de pressurer les habitants pour en tirer l'argent dont il avait besoin. Les bourgeois, poussés à bout, se liguèrent contre lui et assiégèrent le château de Namur dans lequel se trouvaient la femme et les enfants du comte. Celui-ci invoqua le secours d'Arnoul, comte de Looz, qui vint investir la ville *avec force Hasbanois*. Vivement pressée par les assaillants, la commune fut obligée de céder, en se soumettant d'avance à la sentence qui devait être portée par le comte, avec le concours d'un tribunal d'arbitres composé du comte de Looz et des seigneurs de Beaumont, de Crèvecœur, de Sotteghem et de Ligne. Cette sentence, prononcée le 24 septembre, condamna la ville à une amende de dix-huit mille livres tournois (1).

La rivalité jalouse qui divisait les deux villes de Bouvignes et de Dinant entraîna, bientôt après, Jean de Namur dans de nouvelles diffi-

(1) La livre était l'unité monétaire en France. On distinguait la livre *tournois* et la livre *parisis*; ces noms provenaient des premiers lieux de leur fabrication respective, Tours et Paris. La livre tournois était de 20 sous tournois et chaque sou de 12 deniers; 3 deniers formaient un liard. Le rapport entre la livre tournois et le franc actuel était de 81 à 80, c'est à dire, que 81 livres tournois valaient 80 francs. La livre parisis se divisait comme la livre tournois, mais la livre parisis valait 25 sous tournois.

cultés. Ces deux localités, qui n'étaient séparées que par la Meuse, appartenaient l'une au comté de Namur, l'autre à la principauté de Liège. Elles étaient renommées toutes deux, mais surtout Dinant, pour la fabrication de ces ustensiles de cuivre qui s'exportaient dans une grande partie de l'Europe, et étaient connus sous le nom de *dinanderies*. Les voies de fait provinrent des Dinantais. Le 2 novembre 1319, ils mirent le feu aux maisons qui se trouvaient en dehors des remparts de Bouvignes et massacrèrent tous ceux des habitants qui leur tombèrent sous la main. Ceux de Bouvignes informèrent le comte de ce qui s'était passé et celui-ci leur envoya secrètement des gens de renfort. Le 20 février 1320, ils sortirent en nombre de leurs murailles et se dirigèrent du côté d'Hastières. Là, une partie de la troupe se mit en embuscade, et l'autre s'avança vers Dinant, comme pour provoquer leurs ennemis au combat. Les Dinantais acceptent le défi et s'élancent avec impétuosité hors des portes de leur ville. Les Bouvignois lâchent pied à dessein et attirent les poursuivants vers le petit bois où était caché le gros des leurs. Ceux-ci sortent en masse, attaquent les Dinantais dispersés, les enveloppent et les taillent en pièces. Trente Dinantais qui avaient été faits prisonniers furent retrouvés le lendemain sur

le champ de bataille, égorgés et ayant leurs plaies bandées. Ce fut, dit-on, à l'occasion de cette victoire que les habitants de Bouvignes élevèrent, sur le rocher qui domine leur ville, une forte tour à laquelle ils donnèrent le nom de *Crèvecœur.*

Cependant les plaintes des Dinantais avaient été portées à Liège et y avaient excité une indignation générale. Malgré les efforts de l'évêque Adolphe de la Marck, la guerre fut résolue et, au printemps de l'année 1320, les Liégeois portèrent le ravage sur les terres du comte de Namur. Toutefois, le duc de Brabant parvint à faire suspendre les hostilités par la conclusion d'une trêve de deux ans. Les Dinantois profitèrent de cette suspension d'armes pour bâtir, de leur côté, en face de Bouvignes, une haute tour, qu'ils appelèrent *Montorgueil.* Dès qu'elle fut terminée, ils lancèrent dans la ville ennemie des pierres, de l'eau bouillante et de la chaux vive. Presque au même moment, et comme s'ils s'étaient donné le mot, les habitants de Huy se mirent en campagne, prirent Wasseige, ruinèrent le château de fond en comble et emportèrent les cloches qu'ils suspendirent dans leur église de Saint-Mengold.

Bientôt on vit toute l'armée liégeoise, ayant à sa tête l'évêque Adolphe accompagné du comte de Berg, venir investir la petite ville de

Bouvignes. Les assiégés se défendirent avec une constance héroïque. Pendant quarante et un jours, on fit jouer contre leurs murs toutes les machines de guerre alors en usage, et particulièrement la plus destructive de toutes, celle qu'on appelait le *chat* et qui venait d'être perfectionnée par un chanoine de Liège, Henri de Pétersem. Le comte de Namur avait profité de l'absence des forces liègeoises pour se jeter sur la Hesbaye; mais il fut attaqué à l'improviste aux environs de Burdinne. Les assaillants n'étaient qu'une poignée d'hommes rassemblée à la hâte par deux braves Liègeois, Jacques de Lens et Amelius de Bovenistier, qui le mirent en pleine déroute. Le siège continua, mais sans succès, et l'évèque fut obligé de le lever, le 4 août 1321.

Le comte de Namur, enhardi par cette retraite et fortifié d'ailleurs par les secours qu'il avait reçus de Jean de Luxembourg, reprit l'offensive et vint se jeter sur Ciney. Les habitants de cette ville le repoussèrent vigoureusement. Dans la lutte, le comte fut renversé de cheval et il aurait péri misérablement, si un de ses chevaliers n'avait sacrifié sa vie pour sauver celle de son maître. Pendant que ceci se passait, les Dinantais attaquaient le château de Poilvache et, après s'en être rendus maîtres au bout de quelques jours, le saccageaient.

Un traité de paix, conclu le 13 novembre 1322, mit fin à cette guerre désastreuse.

Les dernières années du règne de Jean Ier furent signalées par plusieurs mesures avantageuses à l'industrie locale. Ces mesures concernaient particulièrement les brasseurs de la Neuveville, les tanneurs et le métier de la batterie de cuivre à Bouvignes. Le 18 avril 1328, les échevins namurois promulguèrent une charte de priviléges en faveur du métier des bateliers de la ville de Namur. C'est, paraît-il, la plus ancienne charte d'organisation de métier qui nous soit parvenue.

Jean Ier termina sa carrière à Paris, le 1er février 1330. Il avait épousé en premières noces Marguerite de Clermont, petite fille de saint Louis, dont il n'eut pas d'enfants. Sa seconde femme, Marie d'Artois, lui donna sept fils et plusieurs filles. Quatre de ses fils le remplacèrent successivement dans le gouvernement du comté. Blanche, une de ses filles, eut pour époux Magnus II, roi de Suède, et joua un rôle important dans les secousses qui agitèrent, à l'époque où nous sommes, l'antique Scandinavie.

Jean II, l'aîné des fils du comte précédent, quitta Namur, l'année même de son avénement, pour se rendre dans le Nord où Jean de Luxembourg, son parent, faisait en ce moment la

guerre aux Lithuaniens encore idolâtres. Pendant son absence, la comtesse sa mère administra le comté. Jean, de retour dans ses états, entra en arrangement, le 18 novembre 1333, pour terminer une contestation déjà ancienne entre les comtes de Namur et les ducs de Brabant, au sujet de la seigneurie d'Aiseau près de la Sambre, seigneurie qui comprenait, outre le village de ce nom, ceux de Moignelée, de Roux et d'Oignies. Cette contestation ne se termina que dix ans plus tard, au profit du Brabant.

Jean II mourut, le 2 avril 1335, pendant un nouveau voyage qu'il avait entrepris en Allemagne. L'abbaye du Jardinet, près de Walcourt, fut fondée, sous l'administration de ce prince, par Thierri de Rochefort, sire de Walcourt, et Gertrude de Juliers, sa femme. Elle fut occupée primitivement par des religieuses de Cîteaux que remplacèrent, au commencement du XVe siècle, des moines du même ordre.

Gui II remplaça son frère mort sans postérité, mais il ne garda le comté que pendant un an. Immédiatement après sa prise de possession, il passa en Angleterre et accompagna Édouard III dans une expédition contre le jeune David Bruce, roi d'Écosse. Gui fut fait prisonnier dans le cours de cette expédition et

relâché après quelques mois de captivité. Il reprit alors le chemin de ses états, mais, en traversant la Flandre, il voulut y disputer le prix dans un tournoi et fut tué, le 12 mars 1336, par un jeune seigneur de la maison de Saint-Venant.

Le nouveau comte, Philippe, paraît avoir été possédé, comme son frère, de la manie des aventures. Au moment de son avénement, il était dans le Nord, à la cour de la reine de Suède, sa sœur, selon les uns; guerroyant en Prusse, d'après les autres. A peine inauguré, il fit voile vers l'Orient avec le comte de Vianden, son beau frère. Débarqué dans l'île de Chypre avec les jeunes gens de sa suite, il s'y livra à de tels excès, que les habitants de Famagouste finirent par le massacrer, lui et ses compagnons, au mois de septembre de l'an 1337.

Trois frères s'étaient ainsi succédé au comté de Namur, dans le court espace de sept ans, sans laisser aucune trace de leur passage. Le règne du quatrième fils de Jean Ier contraste singulièrement sous ce rapport avec les leurs, car il s'étendit au delà d'un demi siècle. Guillaume, dit le Riche, n'avait que treize ans lorsqu'il hérita du comté, et il commença par administrer le pays sous la tutelle de sa mère, Marie d'Artois, et du comte Philippe de Thiette,

son oncle paternel. La haine que sa mère portait au roi de France l'engagea de bonne heure dans les guerres qui éclatèrent, à cette époque, entre Philippe de Valois et Édouard d'Angleterre. Après s'être attaché d'abord à la fortune de ce dernier, il passa ensuite dans le camp opposé et assista à la bataille de Crécy, où il fut du petit nombre de seigneurs qui échappèrent au massacre presque général de la chevalerie française. Il avait eu le même bonheur, l'année précédente, à la bataille de Staveren, où périt le comte de Hainaut qu'il avait accompagné dans son expédition contre les Frisons et aux côtés duquel il combattit jusqu'au dernier moment. Guillaume, on le voit, tenait de sa famille la passion des combats; son intrépidité chevaleresque et ses autres qualités guerrières le placèrent très haut dans l'estime des princes auxquels il prêta l'appui de son épée et de tous ses compagnons d'armes.

Malgré les instincts belliqueux de son seigneur, la situation du comté fut en général tranquille et florissante sous son règne. Marie d'Artois, riche et grande ménagère, selon l'expression d'un ancien historien, avait réalisé d'importantes économies et les fit habilement servir à l'agrandissement des domaines de son fils. Elle profita des besoins pécuniaires qu'éprouvait Jean de Luxembourg, pour retirer de

ses mains, à prix d'argent, une partie des terres qui avaient été autrefois détachées du comté par la paix de Dinant. Le 10 avril 1342, le prince luxembourgeois lui vendit, moyennant trente trois mille florins d'or de Florence, le château et la prévôté de Poilvache, avec douze villages qui y ressortissaient. Deux ans plus tard, il lui vendit de nouveau, pour la somme de cinquante mille réaux d'or, les seigneuries de Mirewart et d'Orchimont.

Le comte Guillaume avait épousé, en première noces, Jeanne de Hainaut, dont il n'eut point d'enfants. Veuf de cette princesse, il contracta, en 1352, à Paris, un second mariage avec Catherine de Savoie, unie d'abord à Azzon Visconti, seigneur de Milan, et plus tard à Raoul de Brienne, connétable *(comes stabuli)* de France. La cérémonie nuptiale était à peine terminée, lorsque des nouvelles inquiétantes reçues de Namur forcèrent le comte à revenir en toute hâte avec sa nouvelle épouse. Son frère Louis, sire de Belœil et de Peteghem, auquel il avait confié le gouvernement pendant son absence, avait laissé naître des troubles qui menaçaient de prendre de grandes proportions. L'excitation populaire n'était pas encore calmée au moment où le comte, qui avait fait une diligence extraordinaire, rentra à Namur. Ce fut un coup de foudre pour les séditieux.

La comtesse sollicita la grâce des coupables. La peine du bannissement, prononcée d'abord contre les plus criminels, fut commuée. Seize hommes de métiers furent condamnés à des pèlerinages à Saint-Jacques-en-Gallice, à l'île de Chypre et à Saint-Nicolas-de-Bari.

Le règne de Guillaume fut une époque florissante pour les corps de métiers. Le comte et l'échevinage promulguèrent successivement les statuts des *ferrons* (qui fondent et forgent le fer, forgerons) en 1345; des *fèvres (fabri,* qui travaillent le fer, maréchaux, serruriers) en 1375; des cordonniers en 1376; des tisserands l'année suivante; des *parmentiers* (tailleurs d'habits) en 1381 et des bouchers en 1388.

Le comte Guillaume protégea d'une manière spéciale le développement de l'industrie minière et de la forgerie. Il accorda d'importants priviléges aux *ferrons* de Marche-les-Dames et aux plombiers des bans d'Andennes et de Sclayn. Du reste, les métiers en général possédaient des prérogatives remarquables dans le comté. En campagne, chaque corps, commandé par ses propres chefs, combattait sous sa bannière particulière. A Namur, ils étaient représentés dans l'administration urbaine, toujours par leurs maîtres respectifs. Ceux-ci, que l'on appelait *les Quatre des Métiers,* intervenaient dans toutes les affaires d'un intérêt majeur,

telles que la levée des nouveaux impôts, la construction d'ouvrages dispendieux, la reddition des comptes, etc.

Malgré de nouveaux tumultes populaires qui éclatèrent en 1363 et 1374, la ville de Namur ne fut point entravée dans ses progrès matériels. On pava les rues et des travaux considérables furent exécutés aux murailles de l'enceinte; une partie du pont de Meuse fut reconstruite et l'on éleva sur ce pont une porte défendue par une forte tour. Un peu plus tard, on restaura la grosse tour de Saint-Jacques qui, dans les siècles postérieurs, devint le beffroi de la ville.

Guillaume Ier mourut le 1er octobre 1391, laissant deux fils et une fille de son mariage avec Catherine de Savoie. Ses deux fils le remplacèrent successivement au comté de Namur; sa fille Marie épousa Gui de Châtillon, comte de Blois, de Beaumont et de Chimai. Guillaume fut surnommé le Riche; il l'était, en effet, grâce à sa mère, nous l'avons dit, et aussi à sa seconde femme que nous venons de nommer. Cette princesse avait hérité de son frère Louis de Savoie, mort sans enfants, les baronnies de Vaux, de Gex et de Valromey; elle les vendit à Amédée VI, comte de Savoie, et le produit de cette vente fut employé à acquérir des terres qui augmentèrent considérablement

les domaines des comtes de Namur. Par suite de ces achats, le comté, vers la fin du règne de Guillaume Ier, se trouva agrandi, outre la prévôté de Poilvache, du château de Beaufort, de la ville de Walcourt, de la seigneurie de Freyr (1) et d'autres possessions de moindre valeur.

Guillaume II fut inauguré avec une grande solennité, en l'église de Saint-Aubin à Namur, le 4 décembre 1391. Les bourgeois lui offrirent, après le dîner, une somme de cinq cents moutons d'or et on se promit réciproquement d'être *bon sire et bons sujets*. Le comte de Namur tint parole. Son règne fut bienfaisant et pacifique; on ne le voit mêlé qu'à une seule guerre, celle qu'eut à soutenir l'évêque de Liège, Jean de Bavière, contre ses sujets revoltés, et qui se termina, comme on sait, par la sanglante bataille d'Othée.

Guillaume II, à l'imitation de son père, signala son administration par de nombreux et importants travaux d'utilité publique. Une partie considérable des murs d'enceinte de la ville de Namur fut reconstruite, dans l'intervalle de 1393 à 1409, et la place mise dans un excellent état de défense par l'achat de pièces d'artillerie et de munitions de guerre. Une hor-

(1) Aujourd'hui dépendance de la commune de Waulsort.

loge fut placée non loin du donjon des comtes, à la tour de Saint-Pierre, où était suspendue, depuis un temps immémorial, la cloche de la commune, ou *ban cloke,* comme on disait à Namur. Les *élus* ou *maîtres des ouvrages,* qui désiraient vivement *le proufit et l'oneur de leur très redoubteit seigneur et delle bonne ville,* firent marché pour cette horloge avec maître Jean de Huy, moyennant le prix de cent florins.

Comme son père aussi, le comte de Namur encouragea l'industrie et se montra favorable aux corporations des métiers. Des priviléges étendus furent accordés aux tanneurs, en 1394, et, dix ans plus tard, les vignerons et les laboureurs obtinrent une charte d'organisation. En 1416, Guillaume donna une nouvelle extension aux privilèges des tanneurs et des cordonniers alors réunis en une seule *frairie.* Dans la charte promulguée à cet effet, on remarque surtout les précautions prises pour assurer la bonne exécution des ouvrages. Guillaume s'occupa aussi des serments. En 1405, il augmenta de seize le nombre des vingt arbalétriers que Gui de Dampierre avait établis à Floreffe.

Les petites localités du pays eurent leur part des faveurs que le comte dispensait d'une façon si libérale. Par un diplôme de 1394, les habitants de Floriffoux obtinrent des libertés

analogues à celles qui avaient été octroyées à la commune de Floreffe au XIIe siècle; en 1417, Guillaume II leur permit, moyennant une redevance annuelle, la chasse aux lapins sauvages. Des franchises furent concédées aux habitants de Temploux, en 1395. Ceux de Saint-Denis furent libérés du droit de formorture (déshérence au profit du seigneur en l'absence d'héritiers légaux, *hœreditas caduca*) dans le cours de l'année 1403, et ce privilége fut étendu, en 1414, aux manants *(qui in solo alieno manent)* de Bossière, de Beuzet et des Isnes.

Un usage assez étrange existait dans un des endroits les plus anciennement connus du comté et remontait sans doute aux premiers temps de son origine. Lorsque les échevins de Biesme-la-Colonaise ne se *sentoient pas assez saiges pour juger*, c'est-à-dire, lorsque la jurisprudence locale ne leur semblait pas suffisamment établie sur un cas donné, ils se rendaient près d'une pierre placée à cet effet dans la localité, ou d'un buisson appelé *Bernardhaye*. Là, ils réunissaient les anciens du village et prenaient leur avis. Cette coutume ayant donné lieu à des abus, le comte décida, en 1414, qu'à l'avenir l'échevinage aurait pour *chef et ressort* le magistrat de Namur et suivrait la loi de cette ville.

En 1400, la ville de Namur fut désolée par la peste. Le cimetière de l'église Notre-Dame, paroisse qui comprenait plus de la moitié de la ville, ne suffit plus pour enterrer les victimes de ce terrible fléau. Les chanoines furent obligés de céder leur école qui y était contiguë, pour agrandir l'espace réservé aux morts. Neuf ans plus tard, une inondation détruisit une partie des travaux auxquels, depuis plusieurs années, la commune consacrait toutes ses ressources. L'enceinte urbaine vers la Sambre eut surtout à souffrir : des pans entiers de murs s'écroulèrent; deux portes furent considérablement endommagées; les piles du pont de la Sambre menacèrent ruine. Ce ne fut qu'au prix de sacrifices extraordinaires qu'on parvint à réparer ces désastres.

Guillaume II mourut le 10 janvier 1418. Il ne laissait point d'enfants, quoiqu'il eût été marié deux fois. Sa seconde femme, Jeanne d'Harcourt, de la maison royale de France, survécut près de trente-sept ans à son mari. « Madame de Namur, dit un écrivain contemporain parlant de l'étiquette, étoit la plus grande sachante de tous états qui fut au royaume de France et avoit un grand livre où tout étoit écrit et la duchesse Isabeau, femme du bon duc Philippe de Bourgogne, ne faisoit rien de telles choses que ce ne fut pas conseil et de l'avis de madame de Namur. »

Le successeur de Guillaume II fut son frère Jean, seigneur de Winendale et de Renaix. La ville de Namur lui fut redevable de la *connétablie* ou serment des archers. L'acte d'érection, en date du 15 août 1418, en fixait le nombre à soixante; tous devaient être bourgeois de la ville et choisis de commun accord entre l'échevinage et le connétable. Un autre acte du 4 octobre 1419 prolongea pour six ans le dernier octroi accordé par le comte précédent.

Guillaume II avait laissé à son successeur de grands embarras financiers, résultats des nombreux travaux entrepris par ce prince. Des complications extérieures, dont les causes sont assez peu connues, vinrent rendre intolérable au nouveau comte le fardeau déjà si lourd de l'héritage fraternel. S'il faut en croire la plupart des historiens du comté, Jean III fut victime de la rancune des Liégeois pour la part prise par les gens de Namur à la bataille d'Othée. Attiré traîtreusement à Huy sous prétexte d'affaires qui concernaient les deux états, il fut jeté en prison et ne recouvra la liberté qu'après s'être engagé à payer une somme considérable et avoir juré de ne jamais rien révéler de ce qui lui était arrivé. Le comte observa, dit-on, si religieusement son serment, qu'on ne sut qu'après sa mort, par un billet cacheté

trouvé dans sa succession, l'horrible machination que nous venons de raconter. Un auteur presque contemporain nous a laissé un récit beaucoup plus vraisemblable. D'après ce récit, des actes de violence avaient été exercés par les Namurois sur les terres de Liége, et Jean, menacé de représailles, s'était rendu à Huy pour entrer en accommodement. Afin d'éviter des hostilités imminentes, il promit de payer *moult grande finance* et donna des ôtages pour sûreté de l'engagement pris. Revenu à Namur, le comte assembla les principaux du pays qui se montrèrent beaucoup plus prodigues de conseils que d'argent. Le comte, ne trouvant de ressource nulle part, s'avisa d'un autre expédient. N'ayant point d'enfant légitime, il fit proposer l'achat de son comté au duc Philippe de Bourgogne. Celui-ci accepta avec empressement. En moins de six mois, le contrat de vente fut passé pour la somme de cent trente-deux mille couronnes d'or (1). Il était stipulé que le comte conserverait l'usufruit de ses domaines et la souveraineté jusqu'à sa mort ; qu'à cette époque, le pays de Namur appartiendrait au duc, sans pouvoir jamais être séparé de la

(1) On a calculé que ces cent trente-deux mille couronnes d'or équivalaient à peu près à un million et demi de notre monnaie actuelle.

Flandre ; enfin, qu'on ne pourrait nommer aux charges et offices publics que des Namurois ou des Flamands, ou tout au moins des gens ayant une portion notable de leurs propriétés dans l'un des deux pays de Namur ou de Flandre. Cet acte est daté de Gand, le 26 janvier 1420.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT
OU FÉODO-COMMUNALE.

CINQUIÈME SECTION.

Histoire du comté, puis duché de Luxembourg.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS L'ORIGINE DU COMTÉ JUSQU'A HENRI L'AVEUGLE.

950—1136.

Notions géographiques.— Origines.— Sigefroid, premier comte. — Fondation des châteaux de Bastogne et de Marche. — Frédéric et Giselbert. — Guerres contre Trèves. — Conrad. — Ses violences sacriléges. — Sa conversion. — Fondation de l'abbaye d'Orval. — Guillaume de Luxembourg. — Guerre contre la papauté et contre l'archevêché de Trèves. — Vexations exercées par l'évêque Obert sur les moines de Saint-Hubert. — Les arts cultivés dans cette abbaye. — Conrad II. — Il rend la Sure navigable.

Le Luxembourg primitif était divisé en quatre districts *(gauen, pagi)* principaux : celui d'Ardenne *(Ardennensis),* qui comprenait Arlon, Luxembourg et tout le territoire arrosé par l'Alzette, la Semois, la Sure, l'Our, la Lesse, une partie de l'Ourthe et de l'Amblève; celui

de Mosellane *(Mosellensis)* renfermant Thionville, Roussi, Remich, Grevenmacheren, Syrck et Saarbourg; celui de Biedbourg *(Bedensis)*, où se trouvaient Echternach, Waltlich, Schamah, Manderscheid; celui de Woivre *(Wavrensis)* sur la Chiers, auquel appartenaient Longwy, Longuyon, Montmédi, Ivoix et Marville.

Deux monastères célèbres occupent une large place dans la partie la plus reculée de l'histoire du Luxembourg : l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves, dont l'origine remonte aux premiers Mérovingiens et celle d'Echternach *(Epternachum)*, fondée, vers l'an 700, par saint Willibrord aidé de sainte Irmine, qui la pourvut de riches dotations.

C'est à Ricuin, comte d'Ardenne vers le milieu du Xe siècle, que commence l'histoire positive du Luxembourg. Ricuin partagea son comté entre ses fils et son gendre : Godefroid eut le comté de Verdun et de Bouillon; Sigefroid le comté de Luxembourg et Arnoul de Granson, mari de Mathilde, le comté de Chiny.

Sigefroid acquit de l'abbaye de Saint-Maximin, par voie d'échange et avec le consentement de l'archiduc Brunon, un château bâti sur l'Alzette et appelé dans l'acte d'acquisition *Luzelinburhut* ou *Luzilinburch* (kleinen burg, parvum castellum). Ce château a donné son nom

au comté. Sigefroid le restaura et y ajouta sept tours disposées en demi-cercle du côté de l'occident et protégées par un fossé large et profond. Il érigea tout à côté une église dédiée à la mère du Sauveur. Sous la tutelle de l'église et du château, de la croix et de l'épée, une ville ne tarda pas à se former.

Godefroid d'Ardenne, frère aîné du premier comte de Luxembourg, fut appelé, nous l'avons dit, par Brunon au gouvernement de la Basse-Lotharingie (1). Après sa mort, son fils Godefroid II, fidèle imitateur des exemples paternels, resta inébranlablement attaché aux intérêts de l'empereur Othon et les défendit avec le plus absolu dévouement. Assiégé dans Verdun par Lothaire de France, en 983, il vit accourir à son secours son oncle Sigefroid de Luxembourg et tous deux, après une défense désespérée, finirent par tomber entre les mains des assiégeants. Les deux prisonniers furent conduits dans un fort situé sur la Meuse, où l'illustre abbé de Bobbio, Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II, les visita et les trouva pénétrés du dévouement le plus complet à la cause de l'empire germanique. Un traité conclu entre Othon et Lothaire ouvrit aux deux comtes les portes de leur prison.

(1) Ci-dessus, page 110.

On rapporte à Sigismond la construction des châteaux de Bastogne et de Marche. Les historiens vantent sa piété, à propos des efforts qu'il fit pour rétablir la règle et l'esprit monastique dans l'abbaye d'Echternach dont il était avoué. Il l'était aussi de la célèbre église de Saint-Maximin à Trèves et ce fut sans doute pour cette raison qu'il y reçut la sépulture ainsi que sa femme Hedwige. Sigismond mourut, le 14 avril 998, laissant une nombreuse progéniture. Ses fils étaient au nombre de cinq. Henri, l'aîné, fut comte d'Ardenne et, plus tard, duc de Bavière; Frédéric succéda à son père au comté de Luxembourg; Henri obtint le comté de Longwy; Thierri fut évêque de Metz et Adalbéron prévôt de l'église Saint-Paulin à Trèves. De ses deux filles, Ludgarde fut unie à Arnoul, comte de Frise; Cunégonde, la seconde, fut appelée à de plus hautes destinées : après s'être assise avec son mari Henri II de Bavière sur le trône impérial, elle vit l'église ériger des autels à elle et à son époux.

Frédéric de Luxembourg fit, pendant douze ans, la guerre à son beau-frère, l'empereur Henri II, pour appuyer les prétentions de son frère Adalbéron, qui s'était emparé de l'archevêché de Trèves, après en avoir chassé le titulaire. Henri II, selon toute justice, soutint les droits du prélat dépossédé et vint assiéger dans

Trèves ses quatre beaux-frères; car Henri d'Arlon et Thierri, évêque de Metz, s'étaient aussi déclarés en faveur de l'intrus. La guerre finit enfin par la renonciation d'Adalbéron. — Frédéric mourut en 1039, laissant de son mariage avec Berthe de Gueldre huit enfants. Une des filles, Ogive, fut femme du comte de Flandre Baudouin Belle-Barbe et mère de Baudouin de Lille.

Giselbert, fils de Frédéric, continua contre Trèves la série d'hostilités commencée par son père. Tandis que l'archevêque Poppon, celui-là même dont son oncle avait voulu usurper la place, était en pèlerinage à la terre sainte, il se jeta sur les terres de l'archevêché et y fit d'horribles dégats. Au retour du prélat, la paix se rétablit par l'intervention de l'évêque de Metz, frère de Giselbert. Celui-ci mourut, le 14 août 1057, laissant trois fils : Conrad, qui lui succéda; Herman, tige des comtes de Salm, et Henri dont on ne sait que le nom.

Conrad signala son règne par des excès bien autrement graves que ceux dont les comtes précédents lui avaient donné l'exemple envers les archevêques de Trèves. Un jour qu'Ebernhard, successeur de Poppon, était en tournée dans son diocèse, le comte, avec quelques hommes déterminés, alla se poster sur le chemin du prélat, à Wasserbillig. Au moment où

Ebernhard vint à passer, ces hommes se précipitèrent sur lui et sur ceux qui l'accompagnaient. Conrad lui-même se saisit de l'archevêque, lui arracha ses insignes pontificaux et, après avoir foulé aux pieds, dans sa colère, les objets les plus sacrés du culte, le traîna captif dans son château de Luxembourg. Cet attentat sacrilége répandit la consternation à Trèves; la célébration des saints mystères fut suspendue et un messager se rendit en toute hâte à Rome pour dénoncer au pape Alexandre II la conduite impie de Conrad. Un concile s'assembla aussitôt et le comte de Luxembourg fut frappé d'anathème avec tous ceux qui avaient pris part au sacrilége. La terreur s'empara alors de son esprit. Il relâcha le prélat et on le vit, quelque temps après, revêtu d'un habit de pénitent, implorer son pardon, dans la cathédrale même de Trèves, en présence de la noblesse et du clergé réunis. L'archevêque lui imposa, en expiation de son crime, le voyage de la terre sainte.

Conrad ne tint que bien tard l'engagement qu'il avait pris à Trèves et, dans l'intervalle, ne témoigna guère de ses bonnes dispositions pour l'Église. Nommé par son oncle Frédéric de Luxembourg, alors duc de la Basse-Lotharingie, avoué de l'abbaye de Malmedi, il traita les moines avec toute la rudesse de son carac-

tère. Plus tard, il embrassa le parti de l'empereur Henri IV, dont il avait épousé la sœur, contre le pape Grégoire VII. Sur la fin de sa vie, il parut enfin tout changé et ses derniers jours ne furent consacrés qu'à des exercices de pénitence. Il fit d'abord construire, aux portes de son château, un monastère d'hommes connu sous le nom de *Munster*, qui devint fameux plus tard ; il songea ensuite à s'acquitter de l'obligation que l'archevêque Ebernhard lui avait imposée et dont il avait toujours différé l'accomplissement. Il se mit en route et visita Jérusalem. Au retour, épuisé par l'âge et la fatigue, il mourut en Italie le 8 août 1086. Sa veuve, Clémence de Longwy, fit transporter, deux ans après, ses restes à Luxembourg, où ils furent déposés dans l'église de Munster qu'il avait fondée.

Un monastère, célèbre dans les annales du Luxembourg, prit naissance sous le règne de Conrad : c'est l'abbaye d'Orval, *Aurea Vallis*, qui dut son origine et sa prospérité à la maison de Chiny et aux pieuses libéralités de la comtesse Mathilde, veuve de Godefroid le Bossu. Occupée d'abord par des moines bénédictins venus de la Calabre, vers l'an 1070, elle passa ensuite à des chanoines réguliers qui firent place à leur tour, en 1131, à des religieux de l'ordre de Cîteaux, colonie du monastère de Trois-Fontaines en Champagne.

Guillaume, fils et successeur de Conrad, fut un des plus chauds partisans de la cause impériale dans la guerre *des investitures* (1). Après la mort de Henri IV, il continua à servir son fils Henri V dans la lutte contre le saint-siége et prit une part personnelle aux combats dont l'Italie fut le théâtre à cette époque.

Un autre zélé partisan de l'empereur Henri IV fut l'évêque de Liége Obert, seigneur habile plutôt que prélat recommandable. Obert occupait le siége épiscopal lorsque fut prêchée la première croisade. L'illustre chef de cette glorieuse expédition lui vendit son château de Bouillon pour une somme de treize cents marcs d'argent et de trois marcs d'or. Pour réunir cette somme, Obert dépouilla sa cathédrale et les maisons religieuses de son diocése. L'église de Saint-Hubert (2) ne fut point épargnée. La table du maître-autel était d'une grande richesse : il n'y laissa qu'une pierre nue. Il existait dans la même église trois grandes croix d'or ornées de pierreries : Obert les fit enlever

(1) Les seigneurs laïques s'étaient arrogé le droit d'*investir* les prélats, c'est-à-dire, de les mettre en possession de leurs bénéfices, en leur donnant l'anneau et la crosse. Cet usage abusif devint une occasion de scandales et d'élections indignes. Le saint pape Grégoire VII eut à soutenir, pour extirper cet abus, de longues guerres contre les empereurs Henri IV et Henri V.

(2) Pour l'origine de ce monastère voir ci-dessus, page 72.

pour battre monnaie. Là ne se bornèrent pas ses vexations. Il releva de ses ruines le château de Mirewart démoli, quelques années auparavant, à la grande joie de l'abbaye dont il faisait l'effroi, et y installa, comme châtelain, Boson de Waha. En vain, pour le détourner de ce dessein, les moines se rendirent à Mirewart, pieds nus, tête découverte, et portant le corps de leur saint patron sur leurs épaules. Obert les repoussa avec violence et sans respect pour le précieux fardeau dont ils étaient chargés. Les luttes entre Obert et les moines de Saint-Hubert se prolongèrent jusqu'à la mort de l'empereur Henri IV, en 1106, et remuèrent profondément toute cette partie du comté de Luxembourg.

De tous les états de la Belgique, ce fut le comté de Luxembourg qui fournit le plus faible contingent à l'armée de la croix, bien qu'un de ses enfants en eût été proclamé le chef. La plus grande partie de la noblesse était occupée à guerroyer dans les armées de Henri IV. On cite parmi ceux qui se croisèrent : Adalbert, frère du comte Guillaume, tué au siége d'Antioche en 1098; Gauthier de Strassen, Conon de Montaigu, Richard de Vianden, François et Sigemare de Macheren.

Les dernières années du comte Guillaume furent signalées par de nouveaux démêlés avec

l'archevêché de Trèves. Ces luttes revêtirent les formes barbares qui étaient comme passées en habitude chez les princes luxembourgeois. Vers l'an 1120, Guillaume entra à main armée sur les terres de l'archevêché, pillant les églises, ruinant les châteaux, abattant les chaumières, foulant ou incendiant les récoltes. L'archevêque Brunon, vieux et infirme, essaya en vain des plus touchantes réclamations et fut obligé de lancer l'anathème contre le déprédateur. Alors le comte plia, regagna Luxembourg au plus vite et offrit de réparer les maux qu'il avait faits. Toutefois, il recommença bientôt après. S'étant avisé de bâtir une forteresse dans les domaines qu'il possédait sur les terres de l'archevêché, il fut sommé par l'archevêque Méginère de retirer la garnison qu'il y avait placée. Le comte, furieux de cette sommation, recommença à parcourir le territoire de son adversaire, le fer et le feu à la main. Mais Méginère, fort de son droit, ne céda pas devant la violence. Il envoya des troupes contre le château, objet de la contestation, s'en empara et y mit une garnison à son tour.

Les choses n'en seraient probablement pas restées là, si la mort n'était venue surprendre le comte de Luxembourg. Guillaume termina sa carrière agitée en 1128 et reçut la sépulture à côté de son père dans l'abbaye de Munster,

qu'il avait achevée. Sa femme, Mathilde de Saxe, ne lui avait donné qu'un fils; ce fils régna après lui.

L'esprit fatigué de toutes ces scènes de violence et de barbarie se repose avec amour sur le contraste consolant que présentait, au commencement du XIe siècle, la culture des lettres et des arts dans ce même monastère de Saint-Hubert, dont nous racontions tout à l'heure les pénibles épreuves. On est heureux de constater, dans les documents contemporains, que l'abbaye possédait alors un directeur du chant *(præcentor)*, un organiste *(organista)*, un bibliothécaire *(armarius)*, d'habiles calculateurs et de savants musiciens *(Herbertum leodiensem in abaco et musica triumphantem)*. Elle avait également des écrivains qui savaient copier et reproduire les vieux livres *(Gislebertum in scribendis et renovandis libris studiosum)*; d'autres qui s'appliquaient à les orner et à les enluminer *(Fulconem in illuminationibus capitalium litterarum et incisionibus lignorum et lapidum peritum)*; elle avait d'excellents sculpteurs en pierre et en bois; des peintres *(Herbertum pictorem, immatura morte præventum)*, des littérateurs, des érudits *(Stephanum, Remigium, Rodulphum, præcipuos in studio scriptorum... Quintinum et Heribrandum, admodum eruditos)*; enfin des maîtres

pour enseigner les sciences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monastère *(Stephelinus exterior scholasticus, et interior Balduinus)*.

Conrad II se montra fidèle aux traditions de sa race; aussi les historiens de l'archevêché de Trèves le dépeignent-ils sous les plus noires couleurs. Son règne ne présente d'autre intérêt qu'une visite que fit, en 1131, l'empereur Lothaire au monastère d'Echternach et dont le comte profita pour obtenir la libre navigation sur la Sure en faveur de l'abbaye. Afin de mettre les religieux à même de profiter de cette concession, il fit élargir de vingt-quatre pieds le lit de la rivière, dans la partie de son cours où le peu de largeur de ses rives mettait obstacle au passage des bateaux.

Conrad n'eut pas d'enfants de sa femme Giselle de Lorraine. Il mourut en 1136 et reçut la sépulture, comme son père et son aïeul, en l'abbaye de Munster. Avec lui s'éteignit la ligne masculine des premiers comtes de Luxembourg; elle avait régné sur ce pays pendant cent soixante et treize ans.

CHAPITRE II.

LE COMTÉ DE LUXEMBOURG SOUS HENRI L'AVEUGLE, ERMESINDE, HENRI II, HENRI III ET HENRI IV.

1136—1313.

Henri-l'Aveugle. — Nouvelles guerres avec l'archevêché de Trèves. — Caractère sage et progressif de son administration. — La comtesse Ermesinde. — Chartes d'affranchissement. — Éclat que la comtesse donne à sa cour. — Établissements religieux. — Henri II, dit le Grand ou le Blondel. — Guerres au sujet du comté de Vianden et contre Thibaud de Bar. — Henri III. — Sa mort chevaleresque à Woeringen. — Henri IV. — Émeute à Luxembourg. — Les habitants de Trèves lui accordent le droit de bourgeoisie. — Le Luxembourg cité comme le pays le mieux administré de l'empire. — Henri empereur sous le nom de Henri VII.

Après la mort de Conrad II, le comté passa aux mains de Henri-l'Aveugle, du chef de sa mère Ermesinde, fille de Conrad Ier. Nous avons fait connaissance ailleurs avec ce prince au génie si batailleur, à l'humeur si bizarre, aux aventures si étranges. Dans le Luxembourg, à part ses fréquents démêlés avec les

princes voisins, il se montra administrateur sage et ami du progrès.

Il semble qu'il était impossible aux comtes de Luxembourg de rester en paix avec leurs voisins de Trèves. Les moines de Saint-Maximin ayant des difficultés avec l'archevêque Adalbéron, appelèrent leur avoué à leur secours. Henri se jeta à la tête de quinze cents hommes sur les terres archiépiscopales et y causa de grands dégats. Adalbéron entra à son tour dans le Luxembourg et porta la guerre sur le territoire de son ennemi. Après diverses marches et contre-marches à travers leurs possessions respectives, les deux adversaires se rencontrèrent près de Biedbourg où un combat sanglant s'engagea. Henri fut complètement battu et obligé de chercher un refuge dans son château de Luxembourg. L'archevêque n'osa l'y attaquer; mais il entra dans Echternach, après avoir pris ou détruit plus de trente forteresses, entre autres celles de Mont-Rodolphe (Rodolfberg), de Manderscheit, de Gerlande et de Saleuvre. Heuri aux abois finit par implorer et obtenir la paix (1141). — On se rappelle comment, plus tard, le successeur d'Adalbéron, pour éviter à ses états une nouvelle invasion, céda au comte la petite ville de Grevenmacheren (1).

(1) Ci-dessus, page 278.

Henri-l'Aveugle favorisa l'instruction et assura au comté un commencement de législation régulière. Il confia aux religieux de l'abbaye de Munster la direction des écoles et octroya à un grand nombre de localités du Luxembourg des statuts et des franchises modelés sur la *loi de Beaumont*, qui régissait la petite ville de ce nom, située entre Mouzon et Stenai. Guillaume de Joinville, archevêque de Reims et fondateur de Beaumont, avait promulgué cette loi en 1182 et les dispositions en avaient été trouvées si sages et si avantageuses qu'elles furent adoptées par plusieurs états voisins. — Ce fut Henri-l'Aveugle qui créa la charge de vicomte de Luxembourg et celle de guidon ou banneret; il confia cette dernière à Conon de la Rochette.

Ermesinde restée veuve de Thibaud de Bar à l'âge de vingt-sept ans, s'était unie en secondes noces à Waleran de Limbourg, fils du duc Henri III (1214). Ce mariage eut pour effet de réunir au comté de Luxembourg le marquisat d'Arlon qui en avait été séparé depuis l'ouverture de la succession de Sigefroid, en 998. — Waleran, devenu en 1221 duc de Limbourg par la mort de son père, abandonna à Ermesinde le gouvernement du Luxembourg. Cette excellente princesse s'acquitta de cette tâche de la manière la plus avantageuse au pays, tant du vivant de son mari, que comme tutrice de son fils Henri.

Ermesinde donna des chartes d'affranchissement à Echternach en 1236, à Thionville en 1239 et à la ville de Luxembourg en 1243. Elle organisa une cour ou tribunal féodal, à la tête duquel elle plaça un *maréchal des nobles* et un *justicier des nobles*. Elle augmenta le nombre des vassaux du comté en engageant, par de sages concessions, une foule de seigneurs à prêter ou à renouveler le serment de foi et d'hommage. Parmi eux se trouvaient les comtes de Salm et de Chiny. Cette habile princesse donna en même temps à sa cour un éclat inconnu jusqu'alors par la création des offices de chambellan, d'échanson, de sénéchal, de grand veneur, de maître d'hôtel, de maître des cérémonies, etc. Le domaine comtal s'agrandit, sous son règne, du château de Falkenstein qu'elle acquit avec toutes ses dépendances.

Le règne d'Ermesinde est remarquable par le grand nombre d'établissements religieux qui se formèrent sur tous les points du pays, et parmi lesquels nous citerons spécialement Clairefontaine, *Clarus Fons*, à une demi lieue d'Arlon; l'abbaye du Saint-Esprit à Luxembourg; Bonnevoie, *Bona Via*, à une très-petite distance de cette dernière ville; Differdange, *Fons Beatæ Mariæ*, à trois lieues sud d'Arlon; Marienthal, *Vallis Mariæ*, à quatre lieues et demie à l'est de la même ville; le couvent des

trinitaires de Bastogne et le Val-des-Écoliers à Houffalize.

La fille de Henri-l'Aveugle mourut le 9 mai 1246. Ses restes furent déposés en grande pompe à l'abbaye de Clairefontaine, à laquelle elle avait légué par son testament, outre d'autres dons considérables, son haras composé de soixante-quatre chevaux et de neuf poulains, les moutons de ses quatre meilleures bergeries, les bœufs et les chevaux nécessaires à deux charrues, quarante mesures de froment et quarante livres de deniers.

Les instincts belliqueux du nouveau comte, Henri-le-Grand ou le Blondel, avaient été longtemps contenus par sa mère. Dès qu'il fut livré à lui-même, il leur donna libre cours et son règne fut aussi agité que celui d'Ermesinde avait été paisible. Le Luxembourg lui fut toutefois redevable de quelques progrès pacifiques. Il donna une charte de commune à la ville de Grevenmacheren en 1240; il affranchit aussi Marville en 1250 et Biedbourg en 1262.

Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, le comté de Vianden (1) avait formé un état indépendant qui exerçait sa suzeraineté sur une trentaine de seigneurs feudataires et qui rivalisait d'an-

(1) Vianden, sur la rive gauche de l'Our, à sept lieues N. E. d'Arlon. Les Français l'appellent *Vienne en Ardenne.*

cienneté et de puissance avec le comté de Luxembourg. Des trois fils du comte Henri de Vianden, cinquième du nom, Frédéric, l'aîné, était mort avant son père; un autre était évêque d'Utrecht; Philippe, le troisième, avait épousé Marie de Louvain, dame de Grimberghe et de Perwez. Celui-ci s'empara de l'héritage paternel, au préjudice de son neveu Henri, fils de Frédéric. Lorsque le jeune Henri eut atteint sa majorité, il parvint à se former un parti, déclara la guerre à son oncle, le fit prisonnier et le renferma dans le château de Bellacoste ou Schœnecke. Philippe languissait depuis plusieurs années en prison, lorsque l'évêque d'Utrecht se déclara contre Henri et conclut un traité avec le comte de Luxembourg. Celui-ci s'engagea à remettre Philippe en possession du comté, s'il voulait le recevoir en fief de sa main; l'évêque d'Utrecht accepta cette condition au nom de son frère. Le comte de Luxembourg entra alors à la tête de ses troupes dans le comté de Vianden. Le jeune Henri fit mine de résister, mais il fut bien vite obligé de céder et, abandonnant le comté à son oncle, se contenta d'un apanage. L'oncle et le neveu se virent ainsi obligés de se reconnaître vassaux du comte de Luxembourg qui occupait le territoire.

Le comte de Luxembourg s'engagea en 1266

dans une autre guerre dont les suites lui firent des plus funestes. Ferri III, duc de Lorraine, molestait Guillaume de Trainel, évêque de Metz, qui était parvenu, malgré lui, à cette dignité. Le prélat chercha un appui dans Thibaud de Bar, dont Henri-le-Blondel avait épousé la sœur. Le comte de Luxembourg, brouillé avec son beau-frère, depuis que, sans le consulter et au mépris de son contrat de mariage, il avait cédé au comte de Champagne la terre de Ligni qu'il tenait de sa femme, embrassa la cause ducale. Les deux beaux-frères se trouvèrent donc en présence sous les murs de Pont-à-Mousson qu'assiégeait Guillaume de Trainel et s'y livrèrent un combat acharné. L'issue en fut fatale pour Henri II : il tomba prisonnier aux mains de Thibaud, le 17 septembre 1266. La comtesse Marguerite, dont le cœur était déchiré par ces luttes fraternelles, obtint la mise en liberté provisoire de son époux, en attendant que saint Louis, le grand pacificateur, choisi de part et d'autre comme arbitre, eut prononcé sa sentence. En 1268, le monarque français déclara nulle la cession de la seigneurie de Ligni faite au comte de Champagne et condamna Henri II à payer à Thibaud de Bar seize mille livres tournois en réparation du dommage qu'il lui avait causé.

En 1270, le comte de Luxembourg laissa le

gouvernement de ses états à son fils et s'embarqua avec saint Louis pour prendre sa part de la croisade dirigée contre Tunis. Il eut le bonheur d'échapper à la peste qui décima les croisés en Afrique, vit mourir le saint roi sous les murs de Carthage et passa ensuite en Syrie pour y guerroyer contre les ennemis du nom chrétien. Il revint au bout de trois ans, refusa de reprendre le gouvernement du comté pour pouvoir mieux se préparer à sa dernière heure et mourut paisiblement le 24 décembre 1274. Sa femme le suivit dans la tombe l'année suivante; ils reçurent tous deux la sépulture à l'abbaye de Clairefontaine.

Henri-le-Blondel agrandit ses états de la ville de Diekirch qu'il acheta à Godefroid d'Esch, en 1226; de Marville et d'Arancy, que lui vendit Henri de Franquemont, son neveu, en 1269; de la seigneurie d'Aywaille et de celles d'Amblève et de Saint-Vith, qui appartenaient, la première à Henri de Hermée, les deux autres à Philippe d'Amblève. Il entoura de murs et de fossés la ville de Grevenmacheren, pour s'en faire un point de défense du côté de ses voisins de l'électorat de Trèves.

La vie du successeur de Henri-le-Blondel ne fut pas moins agitée que la sienne et se termina d'une façon beaucoup plus tragique. Ermengarde, fille unique du dernier duc de Limbourg

et épouse de Renaud de Gueldre, mourut sans enfants en 1283. Sa succession fut réclamée par Adolphe de Berg, son cousin, qui finit par vendre ses droits à Jean Ier, duc de Brabant. Renaud, après avoir fait valoir pendant quelque temps les siens, les céda, moyennant une somme de quarante mille marcs de deniers brabançons, au comte de Luxembourg et au frère de celui-ci Waleran de Ligni. L'archevêque de Cologne, Siffroi de Westenbourg, avait contribué puissamment à cet arrangement qui mettait un nouveau concurrent et des plus redoutables en présence du duc de Brabant. Ce dernier ne tarda pas à lui manifester son ressentiment et investit le château de Woeringen, situé entre Neuss et Cologne. Henri III s'empressa de marcher au secours de son allié, accompagné de Waleran de Ligni, de Baudouin et de Henri de Houffalize, ses frères et de toute la noblesse luxembourgeoise. Une bataille acharnée s'engagea le samedi 5 juin 1288. Le comte de Luxembourg ne paraissait préoccupé que d'une pensée, décider la victoire par une lutte personnelle avec son adversaire. Trois fois ils en vinrent aux mains ; trois fois le hasard ou leur entourage les sépara. La fureur du combat les rapproche une quatrième fois : Henri saisit le duc à la gorge et se dresse sur sa selle pour le terrasser plus facilement. Au même instant,

un chevalier brabançon, Gauthier van den Bisdom, voit le danger que court son seigneur et plonge son épée dans le flanc du comte de Luxembourg. Henri, mortellement blessé, tomba de cheval, mais vécut encore assez longtemps pour entendre le duc de Brabant adresser à celui qui l'avait sauvé ces paroles généreuses : « Malheureux, qu'as-tu fait? Tu as occis le meilleur chevalier de la journée! » Waleran de Ligni partagea la destinée de son frère.

Henri IV n'avait pas encore atteint sa majorité, lorsqu'il perdit son père. Beatrix d'Avesnes, sa mère, prit le gouvernement du comté, en attendant qu'il pût s'en charger lui-même. La confiance que Béatrix avait placée en un seigneur luxembourgeois, Robert d'Esch, lui fut fatale. Une insurrection, chose inouïe jusque là dans le comté, éclata à Luxembourg et la régente fut obligée avec son fils de chercher un asile au couvent de Marienthal. Elle y passa huit mois, à l'expiration desquels la discorde était apaisée. Les bourgeois de Luxembourg achetèrent leur pardon moyennant une amende de trois mille livres.

On s'étonne de voir le jeune comte de Luxembourg contracter une alliance matrimoniale avec la famille du vainqueur de Woeringen. Jean Ier, redoutant sans doute une lutte nouvelle, prit l'initiative des négociations et en

confia le soin aux mains habiles de sa sœur Marie, veuve du roi de France Philippe-le-Hardi. Marie et Béatrix conduisirent en peu de temps la chose à bonne fin. Henri IV renonça aux prétentions qu'il pouvait avoir sur le Limbourg et épousa, le 9 août 1292, Marguerite, fille du duc de Brabant, au château de Tervueren. Pour donner une preuve solennelle de l'oubli du passé qu'il venait de jurer, il reçut en grâce, devant toute la cour, le meurtrier de son père, Gauthier van den Bisdom.

Sous ce règne, les démêlés recommencèrent avec l'archevêché de Trèves. Le comte s'était arrogé le droit de prélever un impôt sur toutes les marchandises transportées par la Moselle et avait élevé, en 1300, un petit fort avec un bureau de péage dans une île formée par cette rivière, vis-à-vis de Grevenmacheren. Les gens de Trèves, regardant cet impôt comme une injuste vexation, coururent aux armes, détruisirent le fort et dispersèrent les agents du comte. Non contents de cela, ils se répandirent dans les terres du Luxembourg et y commirent des dégats considérables. Le comte, à son tour, tomba sur le pays de Trèves avec une armée nombreuse, mit tout à feu et à sang et se prépara à faire le siége de la capitale. Les troupes luxembourgeoises étaient campées dans la plaine de Ste-Croix, près de la ville, et n'atten-

daient que le moment de l'assaut, quand, durant la nuit, les soldats crurent entendre dans les airs un bruit confus de voix mêlé aux hennissements des chevaux et au cliquetis des armes. Ils s'imaginèrent que les saints protecteurs de la ville venaient à son secours et, saisis d'une terreur panique, prirent la fuite en désordre. Le comte lui-même céda au torrent et se laissa entraîner jusqu'à Luxembourg.

Remis de cette terreur momentanée, le comte songeait à marcher de nouveau contre Trèves, lorsque les habitants envoyèrent lui demander la paix. Le comte la leur accorda en échange du droit de bourgeoisie qui lui était offert par la ville. Ce droit, accordé par les cités libres aux princes étrangers, constituait une espèce d'avouerie, en vertu de laquelle ces princes devenaient les protecteurs en titre des villes qui le leur décernaient. C'est ainsi, nous le verrons un peu plus loin, qu'après la bataille de Woeringen, le duc de Brabant, en entrant victorieux à Cologne, se fit déclarer bourgeois de cette ville.

Le progrès social réalisait peu à peu, au moment où nous sommes, ses pacifiques conquêtes dans le Luxembourg. En 1274, Nassogne avait été affranchi par Gérard de Durbui ; Virton, ville dépendante du comté de Chiny, l'avait été quatre ans plus tôt et, chose

étrange, ce ne fut qu'en 1301 que les bourgeois de la ville même et du château de Chiny obtinrent du comte Arnoul IV *franchise, liberté et privilège*. En 1308, le comte Philippe de Vianden confirma les libertés dont jouissaient les habitants de ce bourg, dans une charte fort remarquable. « Nous avons promis et promettons par serment à nos bourgeois et à toute la commune de Vianden, disait-il, de leur accorder une liberté ferme, légitime et inviolable, consentant qu'en cas de contravention de notre part, nos bourgeois de Vianden soient autorisés à nous refuser leur aide et secours. »

Le comte de Luxembourg contribua, pour une grande part, à faire avancer ses états dans la voie des améliorations sociales. Il arrêta le cours des guerres meurtrières que les seigneurs se faisaient entre eux, aux dépens du pauvre peuple, pour les motifs les plus futiles; il punit sévèrement tous les actes de violence, quelle que fut la condition des coupables; il purgea les bois et les chemins publics des brigands qui les infestaient; il organisa un système de police si bien entendu qu'une sécurité complète fut assurée aux personnes et aux propriétés et qu'il osât s'engager à indemniser lui-même tout Luxembourgeois qui prouverait avoir été victime d'un vol quelconque. Il supprima presque

entièrement l'usage des *jugements de Dieu* (1) dans la procédure criminelle. Le comté de Luxembourg fut cité, à cette époque, comme le pays le mieux administré de l'Europe, ce qui ne contribua pas peu sans doute à désigner son prince au choix des électeurs qui allaient placer sur sa tête la couronne impériale.

L'empereur Albert d'Autriche venait d'être assassiné dans l'Argovie par son neveu Jean de Souabe, pendant qu'il marchait contre les Suisses révoltés. Deux seigneurs d'un haut rang se disputaient les suffrages des princes de l'empire : c'étaient Frédéric-le-Beau, duc d'Autriche, et Charles de Valois, frère du roi de France Philippe-le-Bel. Parmi les électeurs figuraient Pierre d'Aspelt et Baudouin de Luxembourg, l'un archevêque de Mayence et naguère médecin du comte Henri, l'autre frère

(1) Ou épreuves judiciaires. C'est le nom donné aux formalités légales employées, surtout dans le IXe, le Xe et le XIe siècle, pour s'assurer de la vérité ou de la fausseté d'une accusation. Il y avait trois espèces d'épreuves, le *serment*, le *duel* et l'*ordalie* (*ordal,* sax., *urtheil,* all., jugement), ou épreuve par les éléments. Cette dernière se pratiquait de diverses manières, par le fer chaud, l'eau bouillante, l'eau froide, etc. Ces pratiques déplorables n'obtinrent jamais l'assentiment universel. Dès le commencement du IXe siècle, Agobard, archevêque de Lyon, s'élevait avec force contre le nom de *jugement de Dieu* qu'on osait donner à ces épreuves, comme si Dieu, disait-il, les avait ordonnées, ou comme s'il devait se soumettre à nos sentiments particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous plaît de savoir.

de ce dernier et sacré depuis quelques mois seulement archevêque de Trèves. Ils décidèrent le choix de leurs collègues en faveur du comte de Luxembourg. Dans une assemblée tenue à Rentz, près de Coblentz, Henri fut proclamé unanimement *roi des Romains, futur empereur, protecteur de la sainte Église romaine et universelle, défenseur des veuves et des orphelins*. Le décret d'élection fut confirmé à Francfort, le 27 novembre 1308, et le nouvel empereur, le septième de ce nom, fut couronné à Aix-la-Chapelle, avec sa femme Marguerite de Brabant, le 6 janvier suivant. Un an plus tard, les états de la Bohême proclamaient son fils Jean de Luxembourg roi de leur pays.

L'Italie était déchirée depuis longtemps par les factions des Guelfes et des Gibelins. L'empereur Henri VII crut devoir intervenir pour rétablir les droits de la suprématie impériale et passa les Alpes à cet effet, en 1309. Après avoir guerroyé deux ans dans la péninsule, il mourut inopinément à Buonconvento, près de Sienne, le 24 août 1313, entre les bras de son fidèle ami et écuyer, Thomas de Septfontaines. Henri n'était âgé que de cinquante-un ans; il reçut la sépulture dans la cathédrale de Pise. Jamais, dit Dante, l'orgueil ni la cupidité n'exercèrent d'empire sur ce prince (1).

(1) Nol vinse mai superbia ne avarizia.

CHAPITRE III.

JEAN L'AVEUGLE ET SES SUCCESSEURS JUSQU'A LA RÉUNION DU LUXEMBOURG AUX AUTRES ÉTATS DE LA BELGIQUE SOUS PHILIPPE DE BOURGOGNE.

1313—1467.

Jean-l'Aveugle. — Son caractère chevaleresque. — Services qu'il rend au comté. — Ses exploits. — Sa mort héroïque à Créci. — L'empereur Charles IV et Wenceslas Ier. — Le Luxembourg érigé en duché. — Bulle d'or de Luxembourg. — Le comté de Chiny réuni définitivement au Luxembourg. — Les Linfars. — Démêlés avec l'archevêque de Trèves. — Wenceslas II. — Il cède le duché de Luxembourg en engagère à Josse de Moravie. — Élisabeth de Gorlitz. — Elle abandonne ses droits au duc Philippe de Bourgogne. — Le Luxembourg définitivement réuni aux états de ce prince.

Jean-l'Aveugle, fils du comte précédent, est l'une des plus grandes et, sans contredit, la plus chevaleresque figure de notre histoire. Il s'était fait le serviteur du droit partout (1). A

(1) C'était le sens de la devise qu'il avait adoptée : *ich diene*, je sers. Voici comment un de nos vieux poètes développe cette devise :

peine s'élevait-il quelque part un différend entre les princes et les peuples, qu'on voyait arriver à cheval un guerrier d'un noble et bel aspect qui, s'interposant avec autant de loyauté que de chaleur, rapprochait ou conciliait les partis opposés. Il courut ainsi, dans un mouvement perpétuel, d'une extrémité de l'Europe à l'autre; et, quand sa femme vint à mourir, les courriers ne surent où lui porter la triste nouvelle. C'était un proverbe répété partout, à cette époque, que, sans le roi de Bohême, on ne pouvait rien faire.

Jean gouvernait le Luxembourg depuis quatre ans, lorsque mourut son père. Bien qu'absorbé la plupart du temps par les affaires du dehors, il portait un grand attachement à son comté. Il y revenait chaque fois qu'un peu de loisir le lui permettait et il se plaisait à répéter qu'il n'y a rien de plus doux que le séjour de la patrie. Il plaça à sa cour de Bohême un grand nombre de Luxembourgeois. En 1322, il passa quelque temps dans le comté,

Il donnoit fiés (fiefs), joyaux et terres,
Or, argent, rien ne retenoit
Fors l'honneur : ad ce tenoit
Et il en avoit plus que nus :
Des bons fut li mieudres tenus;
. . . .
Car chacun l'aimoit et servoit
Pour ce que bien le desservoit.

et en profita pour conclure avec l'évêque de Verdun un traité d'alliance et de bon voisinage. Dickirck fut entouré de murs et transformé en ville par ses soins, vers la même époque. Il séjourna de nouveau dans le Luxembourg six ans plus tard et ce fut alors qu'il affranchit la ville de Marche. En 1331, il donna de même des lettres d'affranchissement à celle de La Roche. Enfin, il établit la réciprocité du droit de bourgeoisie entre les habitants de Luxembourg et ceux de Prague. Jean l'Aveugle ne négligea point non plus l'agrandissement du comté. En 1324, il acheta la petite ville de Damvillers à l'abbaye de Metloch et, en 1332, la seigneurie de Bastogne au chapitre d'Aix-la-Chapelle. Quelques années plus tard, il acquit le château de Mirewart, que lui vendit Guillaume d'Avesnes, et les terres de Nassogne, Harzé, Wavreille, Belvaux, Terwagne, qui avaient appartenu jusque là à Thierri de Houffalize.

C'est surtout au dehors que se consomma, nous l'avons dit, la vie du héros luxembourgeois. Il s'était signalé d'abord par la protection déclarée dont il avait couvert les chevaliers du Temple poursuivis par la haine de Philippe le Bel. Appelé à prendre part, en 1314, au choix d'un nouvel empereur, il contribua puissamment à faire tomber ce choix sur Louis de

Bavière. Celui-ci eut à défendre sa couronne contre Frédéric d'Autriche son rival. La lutte se termina à Mulhdorf où Frédéric resta prisonnier. Jean de Luxembourg se distingua tout particulièrement à cette bataille et ne contribua pas peu à fixer la victoire dans les rangs du prince bavarois. En 1328, il assista au couronnement du roi de France Philippe de Valois. Il y entendit Louis de Nevers se lamenter sur la perte de son comté de Flandre et ce fut assez pour lui promettre son appui chevaleresque. Fidèle à sa promesse, il prit part à l'expédition dirigée bientôt après contre les Flamands et sa vaillante épée aida puissamment au succès de la bataille de Cassel. Vers le même temps, Frédéric d'Autriche avait attaqué un des vassaux du roi de Bohême, Henri de la Lippe, gouverneur de la Moravie. Jean envahit l'Autriche, prit un grand nombre de villes et de châteaux, battit l'armée envoyée contre lui et força Frédéric à implorer la paix.

Son ardeur bouillante le poussa, la même année, à entreprendre, au cœur de l'hiver, une croisade en Lithuanie. Il pénétra jusqu'au centre du pays et s'amusa à distribuer les terres conquises sur ces Sarrasins du Nord, comme on les appelait. Au nombre de ces conquêtes, se trouvait la Poméranie dont il fit présent au grand maître de l'ordre teutonique.

A peine revenu de ces régions septentrionales, il apprend que la comtesse de Spanheim, ennemie de son oncle l'archevêque de Trèves, a fait celui-ci prisonnier, pendant qu'il passait en bateau sous les murs du château de Starkenberg sur la Moselle, et qu'elle l'y tient dans une étroite captivité. Jean s'empresse d'accourir et une somme de trente mille florins rend la liberté au prélat.

En 1331, l'Italie était de nouveau en feu et les luttes des partis menaçaient de déployer, une fois de plus, toutes leurs horreurs. *Le roi de la paix,* c'est ainsi qu'on désignait Jean l'Aveugle, ne pouvait manquer d'intervenir. Il se présente comme un pacificateur désintéressé. Les habitants de Brescia réclament sa protection contre les Gibelins et mettent leur ville à sa disposition. Il arrive et réconcilie les bannis avec leurs concitoyens. Il en fait autant à Bergame et, en un instant, Come, Pavie, Verceil, Crémone, Milan, Parme, Reggio, Modène, Lucques, veulent l'avoir pour seigneur. Mais une ligue qui s'est formée contre lui et qui ne se propose rien de moins que de le dépouiller de son royaume de Bohême rappelle Jean en Allemagne. Il arrive, se réconcilie avec l'empereur, contraint le roi de Pologne à lui demander une trêve et, à la tête de vingt-deux mille hommes seulement, disperse les

Autrichiens et les Hongrois, au nombre de soixante-douze mille.

Malgré tous les embarras que lui donnèrent ces expéditions et bien d'autres que nous omettons, le prince luxembourgeois n'avait pas renoncé à un projet qui lui tenait fort à cœur, celui d'extirper l'idolâtrie des régions du nord. Il entreprit deux nouvelles expéditions en Lithuanie; elles échouèrent toutes deux par suite des pluies désastreuses qui les accompagnèrent. Dans l'une de ses expéditions, Jean de Luxembourg contracta une ophthalmie qui lui fit perdre un œil. L'autre étant également menacé, il se rendit secrètement à Montpellier auprès d'un médecin juif dont les soins maladroits le rendirent aveugle. Le pauvre roi essaya vainement de cacher son malheur. On nous le montre assistant à quelques tournois, visière baissée, dans l'attitude d'un spectateur attentif, et applaudissant les vainqueurs, comme s'il y voyait encore. Inutiles efforts! la vérité finit par être connue et on ne désigna bientôt plus le roi de Bohême que par le nom de *Jean l'Aveugle*.

Ce fut au milieu de ses compatriotes, dans son comté de Luxembourg, que le héros privé de la vue vint chercher quelque consolation à son infortune. Il y marqua son séjour par plusieurs actes importants. Ainsi il établit à

Luxembourg la foire de la Saint-Barthélémi qui existe encore aujourd'hui; conclut avec le duc de Bar un traité rendant communes les monnaies des deux pays; créa deux charges de vicomte, l'une pour le quartier allemand, l'autre pour le quartier wallon; acheta au comte de Chiny les villes d'Ivoix-Carignan, de Virton et de la Ferté.

Le 11 juillet 1346, Charles de Luxembourg, fils aîné de Jean l'Aveugle, fut élu roi des Romains à Rentz sur le Rhin. L'élection était à peine terminée, que Jean l'Aveugle rassemblait ses troupes, au nombre desquelles figuraient trois cents cavaliers luxembourgeois, et entraînait son fils, le nouveau roi, vers la France. Il venait d'apprendre qu'Edouard III avait envahi ce pays qui lui était cher, où une de ses filles était devenue la femme de l'héritier du trône (1) et il courait à sa défense. « Ah! ah! disait-il à ses chevaliers, je n'ai pas oublié les chemins de la France; je veux aller défendre mes chers amis et les enfants de ma fille, que les Anglais veulent rober. » Il arriva à temps pour mourir glorieusement sur ce champ de bataille de Créci, trempé du sang de tant de preux. Laissons Froissart, le peintre naïf de

(1) Bonne de Luxembourg avait été donnée en mariage à Jean de Normandie, fils du roi Philippe de Valois.

l'héroïsme chevaleresque, raconter cette mort, digne couronnement d'une telle vie : « Le vaillant et gentil roi de Bohême entendit par ses gens que la bataille étoit commencée; car quoiqu'il fût là armé et en grand arroy, si ne véoit-il goutte et étoit aveugle. Adonc dit le roi à ses gens une grande vaillance : seigneurs, vous êtes mes hommes, mes amis et mes compagnons à la journée d'huy; je vous prie et requiers très espécialement que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. Et ceux qui delez lui étoient et qui son honneur et leur avancement aimoient, lui accordèrent, si que, pour eux acquitter et qu'ils ne le perdissent en la presse, ils se lièrent par les freins de leurs chevaux tous ensemble et mirent le roi leur seigneur tout devant pour mieux accomplir son désir, et ainsi s'en allèrent sur leurs ennemis. Le bon roi alla si avant que il férit un coup d'épée, voire trois, voire quatre, et se combattit moult vaillamment; et ainsi firent tous ceux qui étoient avec lui pour l'accompagner; et si bien le servirent, et si avant se boutèrent sur les Anglois, que tous y demeurèrent, ni oncques nul ne s'en partit, et furent trouvés lendemain sur la place autour de leur seigneur, et leurs chevaux tous alloiés ensemble. » Vrai miracle de fidélité et d'honneur,

s'écrie un illustre écrivain français (1), après avoir raconté cette mort héroïque!

Jean-l'Aveugle avait toujours témoigné le désir de reposer sur le sol natal. Dans son testament, il avait désigné l'abbaye de Clairefontaine pour recevoir sa dépouille mortelle. Déposés d'abord en l'église de Munster de Luxembourg, ses restes, par un concours étrange de circonstances, en furent enlevés plus tard pour occuper onze sépulchres successifs, comme si l'agitation de sa vie eût dû le suivre jusque dans la mort. Ils reposent enfin à Castel près de Saarbourg, dans un sarcophage de marbre élevé à la mémoire du héros luxembourgeois par le dernier roi de Prusse, en 1838 (2).

Jean-l'Aveugle, veuf d'Élisabeth de Bohême, s'était remarié, en 1334, avec Béatrix de Bourbon, petite-fille de saint Louis. Il avait stipulé, en contractant cette seconde union, que

(1) Chateaubriand.

(2) On lit sur le marbre : « Vita ejus fuit variis casibus jactata, plena periculorum. rebus gestis præclara. Triginta quinque annorum spatio multas multis in locis pugnas in Germania, in Lithuania, in Italia, in Francogallia, in Belgica pugnavit. Armis invicto hostilis dolus infudit venenum, quo ille non vitæ quidem luce, at oculorum luminibus est privatus. Corporis integritas labefactari potuit, animi magnitudo inflecti non potuit. Mortem occubuit vitæ similem, sua dignam virtute. Quæ vivum exercuerat eadem Fortuna vel mortuum jactare voluit. »

s'il en naissait des enfants mâles, ceux-ci hériteraient des comtés de Luxembourg, de La Roche et de Durbui, ainsi que du marquisat d'Arlon. Ses deux fils du premier lit, Charles et Jean-Henri, avaient renoncé expressément à tout droit sur ces domaines; les nobles et les magistrats des villes avaient également *agréé*, *confirmé* et *approuvé* cette disposition du contrat. L'acte qui le renferme, daté du mois de mai 1336, est le premier où l'on voit intervenir les députés de la bourgeoisie, comme formant un ordre dans l'état. Les magistrats qui y figurent sont le justicier et les échevins de Luxembourg, d'Arlon, d'Echternach et de Biedbourg; le mayeur et les échevins de Thionville, de Marville et de La Roche; les prévôts de Dampvillers, de Saint-Mard, de Bastogne et de Marche; les prévôts et les justiciers de Durbui, d'Orchimont et de Mirewart.

Béatrix de Bourbon n'avait donné qu'un fils à son époux, Wenceslas, âgé de dix ans à la mort de Jean-l'Aveugle. L'empereur Charles, frère du mineur, s'empara de l'administration du Luxembourg et l'exerça comme si elle lui eût appartenu en propre. Ce fut seulement huit ans plus tard que le jeune Wenceslas entra en possession du comté; il avait épousé, depuis quelques années déjà, Jeanne de Brabant, veuve du comte de Hainaut Guillaume II. — Le

13 mars 1354, le Luxembourg fut érigé en duché par Charles IV et, le 1er janvier 1357, le même empereur reconnut solennellement les priviléges des habitants de Luxembourg dans un diplôme donné à Metz et connu sous le nom de *bulle d'or luxembourgeoise*.

L'administration de Wenceslas fut marquée par un calme profond. Ce prince réunit définitivement le comté de Chiny au Luxembourg. Après être entré, en 1226, dans la maison de Looz, qui s'éteignit en 1337, ce petit état était échu à Arnoul, sire de Rumigni et de Gaesbeek, vassal du Brabant. Par un acte du 16 juin 1364, il le vendit à Wenceslas avec toutes ses dépendances. A partir de cette date, les princes luxembourgeois prirent constamment le double titre de duc de Luxembourg et comte de Chiny.

Vers cette époque, il s'était formé en Allemagne une association de brigands qui se rendirent célèbres sous le nom de *Linfars* et qui portèrent la terreur dans les régions voisines du Rhin et à l'est de la Belgique. L'empereur Charles IV convia les seigneurs de ces contrées à unir leurs efforts pour extirper ces brigands, rétablit l'ancienne ligue du bien public (*landfried*) et en confia la présidence à son frère Wenceslas. Le duc Guillaume de Juliers, jaloux de cette préférence, se mit alors à protéger les *Linfars* et leur donna asile dans

ses états. Wenceslas marcha contre lui et lui livra bataille à Bastweiler, à une lieue et demie de Rolduc, le 21 août 1371. Après une lutte acharnée, l'avantage resta au duc de Juliers qui fit Wenceslas prisonnier avec près de deux cents chevaliers, au nombre desquels on en comptait trente du Luxembourg. Le noble captif fut conduit à Nideggen, petite ville sur la Roër et relâché, un an après, sans rançon, grâce à l'intervention et aux menaces de l'empereur.

Quelques années plus tard, Wenceslas eut des démêlés avec l'église de Trèves avec laquelle il n'avait cessé jusque là d'entretenir d'excellents rapports. Ainsi, en 1364, il avait embrassé ouvertement la cause de l'archevêque Conon contre ses sujets révoltés et, en 1374, on était convenu d'adopter une monnaie commune qui devait avoir cours dans les deux états. Cette situation changea, lorsque le duc, pressé par le besoin d'argent, réclama des monastères un subside à prendre sur leurs propriétés. Un refus général accueillit cette prétention que quelques baillis essayèrent de faire valoir par la force. L'archevêque mit toutes les églises du Luxembourg en interdit. Enfin, en 1378, l'archevêque de Cologne, choisi pour arbitre, arrangea la chose à la satisfaction des deux parties. Les monastères lésés obtinrent des réparations et l'interdit fut levé.

Cette année là même, Wenceslas, marié depuis plus de trente ans sans avoir de postérité, fit son testament en faveur de son frère Charles IV et de son neveu appelé Wenceslas comme lui. Charles IV mourut le 29 novembre 1378 à Prague; le duc de Luxembourg ne lui survécut que de quelques années. Il n'avait jamais joui d'une santé robuste; mais, après qu'il eut dépassé la quarantaine, il alla chaque année s'affaiblissant. Dans le courant de l'automne de 1388, il quitta Bruxelles pour se faire transporter en litière à Luxembourg où, disait-il, il vivrait mieux s'il devait vivre encore et mourrait plus content s'il était condamné à mourir cette fois. Le 7 décembre de la même année, « trépassa de ce siècle, dit Froissart, en la duché et en la ville de Luxembourg, le gentil duc Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, qui fut en son temps noble, joli, frisque (gai), sage, armeret (vaillant) et amoureux (bienveillant). De la mort du noble duc furent courroucés tous ceux qui l'aimoient (1). »

(1) L'illustre chroniqueur fait ailleurs cet éloge de Wenceslas: « Ce duc Wenceslas fut large, doux, courtois, amiable; et volontiers s'armoit, et grand chose eût été de lui, s'il eut longuement vécu, mais il mourut en la fleur de sa jeunesse, donc je, qui ai écrit et chronisé celle histoire, le plains trop grandement qu'il n'eût plus longue vie, tant qu'à quatre-vingts ans ou plus, car il eût en son temps fait moult de bien... Et bien me le disoit, car je fus moult privé et accointé de lui. Or, pour tant que j'ai vu,

Jeanne de Brabant fit ériger à son mari un magnifique mausolée en l'église de l'abbaye d'Orval, où il reçut la sépulture.

Wenceslas II, indigne successeur de son père à l'empire, ne parut qu'une seule fois en Belgique, après la mort de son oncle. Il visita le Luxembourg en 1384 et confirma les priviléges accordés aux habitants par la comtesse Ermesinde. L'an 1388, pressé par le besoin d'argent, il céda le duché sous forme d'*engagère* (1), à son cousin Josse de Luxembourg, marquis de Moravie.

Les habitants de Diekirck durent à Josse de Moravie leur affranchissement en 1390. Douze ans plus tard, ce prince abandonna l'administration du duché à Louis d'Orléans, frère du roi de France Charles VI. Il lui engagea en même temps les villes de Montmédi, d'Ivoix, de Damvillers et d'Orchimont. Wenceslas, de son côté, donna, en 1409, la main de sa nièce,

au temps que j'ai travaillé (voyagé) par le monde, deux cents hauts princes, mais je n'en vis oncques un plus humble, plus débonnaire, ni plus traitable. »

(1) L'engagère était la même chose que ce que nous appelons maintenant *vente à réméré,* c'est-à-dire, une vente dans laquelle le vendeur se réserve de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix d'achat. Ce pacte était d'un fréquent usage dans le moyen âge; c'est ainsi que se faisaient tous les emprunts avec gage immobilier et l'engagère tenait lieu de régime hypothécaire à cette époque.

Élisabeth de Gorlitz, à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et, pour la doter convenablement, il céda aux nouveaux époux le Luxembourg, mais toujours en engagère et à condition de le retirer des mains du marquis de Moravie en restituant à ce prince la somme payée par lui. Ce retrait eut lieu. Antoine choisit pour sénéchal ou gouverneur un homme dont le nom était exécré dans le pays, Waleran de Ligni. Un grand nombre de nobles se révoltèrent. Waleran sévit contre eux avec une dureté sans exemple et en brûla quatorze dans le château de Limerlé, à deux lieues d'Houffalize.

Antoine de Bourgogne resta sur le champ de bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Sa veuve conserva l'administration du duché de Luxembourg et eut beaucoup de peine à faire respecter son autorité par les habitants, qui la haïssaient à cause de son caractère impérieux. En 1418, Élisabeth de Gorlitz se remaria à Jean de Bavière, qui obtint de l'empereur Sigismond, frère de Wenceslas déposé *comme paresseux* et indigne, le renouvellement de l'engagère du Luxembourg.

L'empereur Sigismond mourut le 8 décembre 1437; en lui s'éteignit la descendance masculine dans la branche aînée de la race de Luxembourg. Ce prince n'avait qu'une fille, Élisabeth; il la donna pour épouse à Albert, duc d'Au-

triche et assura ainsi à la maison de Habsbourg la couronne impériale qu'elle a conservée jusqu'aux temps actuels. A la mort de Sigismond, Albert fit signifier à Élisabeth de Gorlitz un acte en due forme, dans lequel il lui annonçait qu'il était disposé à lui rendre la somme de cent vingt mille florins pour laquelle le Luxembourg lui avait été engagé et l'assignait à comparaître à cette fin en la ville de Nuremberg, le jour de la Saint-George prochain.

Cet acte ne fut suivi d'aucun effet immédiat, probablement à cause de la mort d'Albert, qui succomba le 27 octobre 1439, au moment où il venait de s'asseoir sur le trône impérial. Deux mois plus tard, l'impératrice Élisabeth, veuve d'Albert, céda la propriété du Luxembourg à sa fille aînée Anne et à son gendre Guillaume de Saxe, avec cette double réserve toutefois, que si l'enfant qu'elle allait mettre au monde était un fils, ce fils aurait la faculté de reprendre les biens cédés; et, en outre, qu'à défaut d'héritier mâle, si Anne et Guillaume venaient à mourir sans enfants, sa seconde fille mariée à Casimir, roi de Pologne, aurait la même faculté.

Peu de mois après en effet, Élisabeth mit au monde un fils qui est connu dans l'histoire sous le nom de Ladislas-le-Posthume; mais cette circonstance ne changea rien pour le moment aux arrangements pris avec Guillaume

de Saxe. En attendant la majorité de l'enfant qui venait de naître, elle maintint la cession faite au prince saxon et la notifia, le 10 octobre 1440, aux trois états du Luxembourg. Élisabeth de Gorlitz s'effraya à cette nouvelle et nomma, par un acte daté de Thionville, le 5 mars 1441, le duc de Bourgogne *mambour* de son pays de Luxembourg. Cette délégation du gouvernement à un prince dont on redoutait l'ambition produisit le plus fâcheux effet dans le pays. Le peuple se souleva et Élisabeth de Gorlitz fut obligée de s'échapper de son palais et d'aller demander à Dijon un asile à Philippe-le-Bon. Au même moment, une armée saxonne entrait dans le duché de Luxembourg.

Philippe n'hésita point. Il pénétra à son tour avec des forces considérables dans le pays, marcha sur la ville de Luxembourg occupée par les troupes saxonnes et la prit par escalade, le 22 novembre 1443. Élisabeth de Gorlitz vint l'y trouver et, non contente de le confirmer dans la charge de mambour, lui abandonna, pour en jouir après sa mort, tous ses droits au duché, moyennant une pension viagère et annuelle de huit mille florins. Philippe fit en même temps la paix avec Guillaume de Saxe en payant à ce prince une somme de cent vingt mille florins, montant de l'hypothèque assurée comme dot à sa femme. Les droits de Ladislas restèrent réservés.

Élisabeth de Gorlitz mourut à Trèves, le 30 août 1451, et Ladislas en 1457. Peu de temps avant sa mort, une ambassade solennelle était allée solliciter pour lui la main de la princesse Madelaine, fille du roi de France Charles VI. — Le jeune prince ne laissait d'autres héritiers que ses beaux-frères Guillaume de Saxe et Casimir de Pologne. Charles VII prétendit que le Luxembourg restait acquis à sa sœur fiancée à Ladislas par une donation faite à l'occasion du mariage projeté et, pour plus de sûreté, il se fit subroger dans les droits que Guillaume avait au duché, en lui promettant une somme de cinquante mille écus d'or dont il paya le cinquième comptant.

Une guerre allait probablement s'engager entre la France et la maison de Bourgogne à ce sujet, lorsque Charles VII mourut en 1461. Son successeur Louis XI reconnut l'hospitalité qu'il avait reçue de Philippe-le-Bon en renonçant gratuitement aux droits de la France sur le Luxembourg. Philippe paya à Guillaume de Saxe le restant de la somme convenue entre lui et Charles VII. En 1467, Casimir renonça également à toute prétention au duché. La réunion du Luxembourg aux états de Bourgogne se trouva ainsi définitivent consommée par la renonciation successive de tous les ayants droit.

La dernière période de l'histoire du Luxembourg vit naître deux hommes dignes de mémoire et qui occupèrent tous deux un rang distingué dans l'Eglise et dans la science. Le premier, Jacques Gélu, né à Ivoix-Carignan, vers 1370, fut successivement professeur de théologie à l'université de Paris, président de la province de Dauphiné et archevêque d'Embrun. C'était, dit un historien célèbre, un des plus sages et des plus habiles prélats de France. Le second de ces hommes distingués est l'illustre cardinal de Cusa, ainsi appelé d'un petit village sur la Moselle, où il vit le jour en 1401. Théologien, mathématicien et astronome de premier rang, Cusa fut le glorieux précurseur de Copernic et, le premier des modernes, enseigna le mouvement de la terre autour du soleil.

~~~~~~~~~~~~
~~~~~~~~~~~~

TABLE DES MATIÈRES

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TEMPS PRIMITIFS.

PÉRIODE ROMAINE.

122 ans avant J.-C.— 445 après J.-C.

PREMIÈRE SECTION.

DEUXIÈME SECTION.

PÉRIODE FRANKE.

445—843.

PREMIÈRE SECTION.

DEUXIÈME SECTION.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT
OU FÉODO-COMMUNALE.

PREMIÈRE SECTION.

DEUXIÈME SECTION.

Histoire du comté de Flandre.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

TROISIÈME SECTION.

Histoire du comté de Hainaut.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

QUATRIÈME SECTION.

Histoire du comté de Namur.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

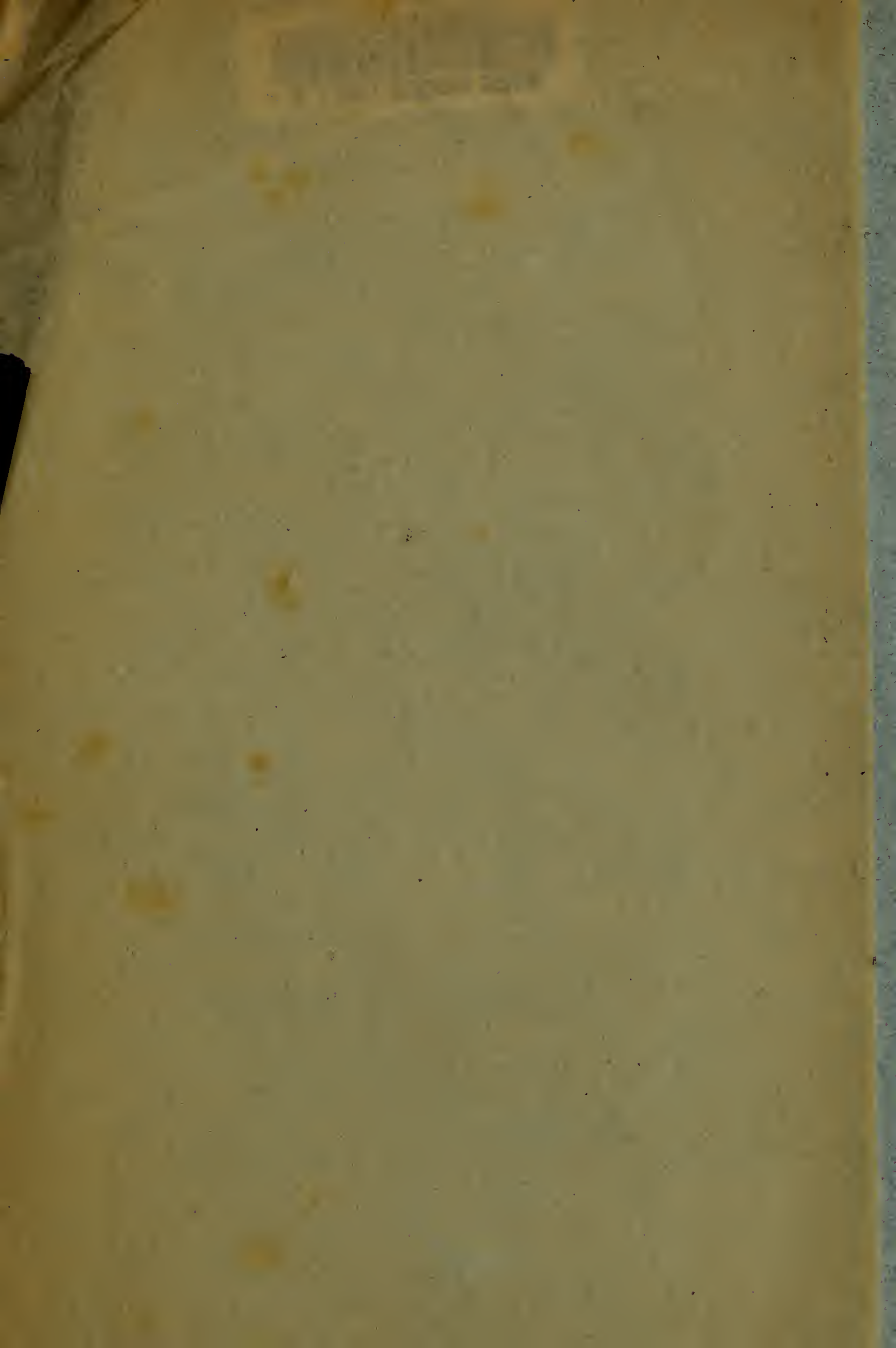
CHAPITRE III.

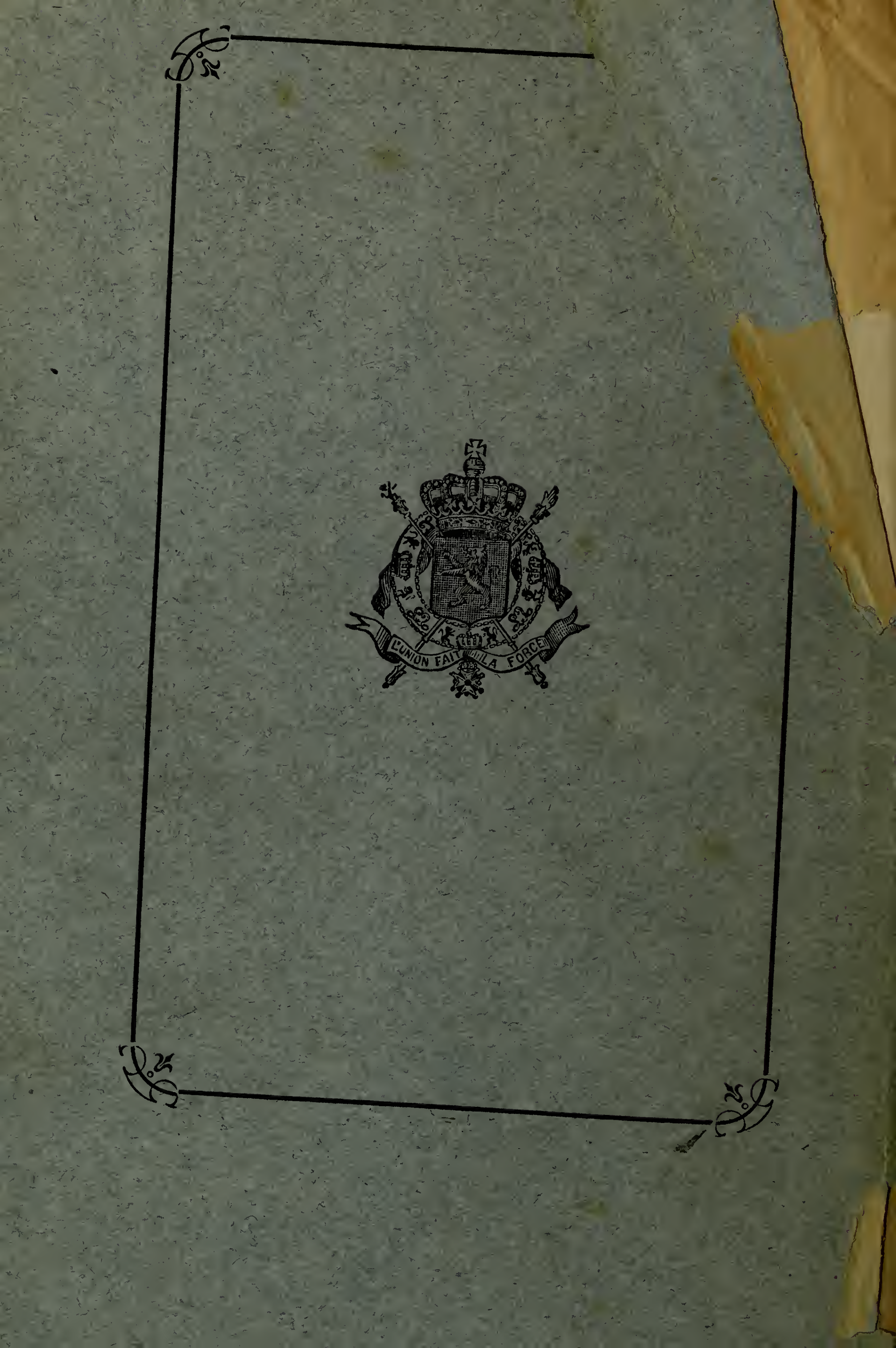
CINQUIÈME SECTION.

Histoire du comté, puis duché de Luxembourg.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.




L'UNION FAIT LA FORCE